

Le projet ABREGE

Monique Chabre-Peccoud

▶ To cite this version:

Monique Chabre-Peccoud. Le projet ABREGE. Modélisation et simulation. Institut National Polytechnique de Grenoble - INPG; Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 1976. Français. NNT: . tel-00286504

HAL Id: tel-00286504 https://theses.hal.science/tel-00286504

Submitted on 9 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



présentée à

SHENTIFIQUE ET MEDICALE DE GRENOBLE <u>NAVIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE</u>

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR DE 3ème CYCLE Spécialité Informatique

Monique CHABRE-PECCOUD

LE PROJET ABREGE

Thèse soutenue le 4 juin 1976 devant la Commission d'Examen :

Président

: B. VAUQUOIS

Examinateurs: J.C. BOUSSARD

C. DELOBEL J.C. DERNIAME

Rapporteur

: F. PECCOUD

UNIVERSITE SCIENTIFIQUE ET MEDICALE DE

Michel SOUTIF: Président

: Vice-Président Monsieur Gabriel CAU

MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANTS DE L'U.S.M.G.

DEPORTES Charles

DESRE Pierre

| ΡF | OFESSE | URS TITULAIRES | |
|----|--------|-----------------------|--|
| | MM. | ANGLES D'AURIAC Paul | Mécanique des Fluides |
| | | ARNAUD Paul | Chimie |
| | | AUBERT Guy | Physique |
| | | AYANT Yves | Physique Approfondie |
| | Mme | BARBIER Marie-Jeanne | Electrochimie |
| | MM. | BARBIER Jean-Claude | Physique Expérimentale |
| | | BARBIER Reynold | Géologie Appliquée |
| | | BARJON Robert | Physique Nucléaire |
| | 1 | BARNOUD Fernand | Biosynthèse de la Cellulose |
| | | BARRA Jean-René | Statistiques |
| | | BARRIE Joseph | Clinique Chirurgicale |
| | | BEAUDOING André | Clinique de Pédiatrie et Puériculture |
| | | BERNARD Alain | Mathématiques Pures |
| | Mme | BERTRANDIAS Françoise | Mathématiques Pures |
| | MM. | BERTRANDIAS Jean-Paul | Mathématiques Pures |
| | | BEZES Henri | Pathologie Chirurgicale |
| | | BLAMBERT Maurice | Mathématiques Pures |
| | | BOLLIET Louis | Informatique (I.U.T. B) |
| | | BONNET Georges | Electrotechnique |
| | | BONNET Jean-Louis | Clinique Ophtalmologique |
| | | BONNET-EYMARD Joseph | Clinique Gastro-entérologique |
| | Mme | BONNIER Marie-Jeanne | Chimie Générale |
| | MM. | BOUCHERLE André | Chimie et Toxicologie |
| | | BOUCHEZ Robert | Physique nucléaire |
| | | BOUSSARD Jean-Claude | Mathématiques Appliquées |
| | | BRAVARD Yves | Géographie |
| | | CABANEL Guy | Clinique Rhumatologique et Hydrologique |
| | | CALAS François | Anatomie |
| | | CARLIER Georges | Biologie Végétale |
| | | CARRAZ Gilbert | Biologie An ima le et Pharmacodynamie |
| | | CAU Gabriel | Médecine Légale et Toxicologie |
| | | CAUQUIS Georges | Chimie Organique |
| | | CHABAUTY Claude | Mathématiques Pures |
| | | CHARACHON Robert | Clinique Oto-Rhino-Laryngologique |
| | | CHATEAU Robert | Clinique de Neurologie |
| | | CHIBON Pierre | Biologie Animale |
| | | COEUR André | Pharmacie Chimique et Chimie Analytique |
| | | CONTAMIN Robert | Clinique Gynécologique |
| | | COUDERC Pierre | Anatomie Pathologique |
| | | CRAYA Antoine | Mécanique |
| | Mme | DEBELMAS Anne-Marie | Matière Médicale |
| | MM. | DEBELMAS Jacques | Géologie Générale |
| | | DEGRANGE Charles | Zoologie |
| | | DELORMAS Pierre | Pneumo-Phtisiologie |
| | | | CN: |

Chimie Minérale

Métallurgie

| MM. | DESSAUX Georges | Physiologie Animale |
|-------|--------------------------|--|
| | DODU J acq ues | Mécanique Appliquée (I.U.T. A) |
| | DOLIQUE Jean-Michel | Physique des Plasmas |
| | DREYFUS Bernard | Thermodynamique |
| | DUCROS Pierre | Cristallographie |
| | DUGOIS Pierre | Clinique de Dermatologie et Syphiligra |
| | GAGNAIRE Didier | Chimie Physique |
| | GALLISSOT François | Mathématiques Pures |
| | | Mathématiques Pures |
| | GALVANI Octave | |
| | GASTINEL Noël | Analyse Numérique |
| | GAVEND Michel | Pharmacologie |
| | GEINDRE Michel | Electroradiologie |
| | GERBER Robert | Mathématiques Pures |
| | GERMAIN Jean-Pierre | Mécanique |
| | GIRAUD Pierre | Géologie |
| | JANIN Bernard | Géographie |
| | KAHANE André | Physique Générale |
| | KLEIN Joseph | Mathématiques Pures |
| | KOSZUL Jean-Louis | Mathématiques Pures |
| | KRAVICHENKO Julien | Mécanique |
| | KUNTZMANN Jean | Mathématiques Appliquées |
| | LACAZE Albert | Thermodynamique |
| | LACHARME Jean | Biologie Végétale |
| Mme | LAJZEROWICZ Janine | Physique |
| | | Physique Physique |
| MM. | LAJZEROWICZ Joseph | |
| | LATREILLE René | Chirurgie Générale |
| | LATURAZE Jean | Biochimie Pharmaceutique |
| | LAURENT Pierre-Jean | Mathématiques Appliquées |
| | LEDRU Jean | Clinique Médicale B |
| | LLIBOUTRY Louis | Géophysique |
| | LOISEAUX Pierre | Sciences Nucléaires |
| | LONGEQUEUE Jean-Pierre | Physique Nucléaires |
| | LOUP Jean | Géographie |
| Melle | LUTZ Elisabeth | Mathématiques Pures |
| | MALGRANGE Bernard | Mathématiques Pures |
| | BOUTET DE MONVEL Louis | Mathématiques Pures |
| | MALINAS Yves | Clinique Obstétricale |
| | MARTIN-NOEL Pierre | Seméiologie médicale |
| | MAZARE Yves | Clinique Médicale A |
| | MICHEL Robert | Minéralogie et Pétrographie |
| | MICOUD Max | Clinique Maladies Infectieuses |
| | MOURIQUAND Claude | Histologie |
| | MOUSSA André | Chimie Nucléaire |
| | | Thérapeutique (Néphrologie) |
| | MULLER Jean-Michel | Physique du golido |
| | NEEL Louis | Physique du solide |
| | OZENDA Paul | Botanique |
| | PAYAN Jean-Jacques | Mathématiques Pures |
| | PEBAY-PEYROULA Jean-Clau | |
| | RASSAT André | Chimie Systématique |
| | RENARD Michel | Thermodynamique |
| | RINALDI Renaud | Physique |
| | DE ROUGEMONT Jacques | Neuro-Chirurgie |
| | SEIGNEURIN Raymond | Microbiolo gie et Hygiène |
| | SENGEL Philippe | Zoologie |
| | SIBILLE Robert | Construction Mécanique (I.U.T. A) |
| | SOUTIF Michel | Physique Générale |
| | TANCHE Maurice | Physiologie |
| | | , , |

1000

MM. TRAYNARD Philippe
VAILLANT François
VALENTIN Jacques
VAUQUOIS Bernard
Mme VERAIN Alice
MM. VERAIN André
VEYRET Paul

VIGNAIS Pierre YOCCOZ Jean Chimie Générale

Zoologie

Physique Nucléaire Calcul Electronique Pharmacie Galénique

Physique Géographie

Biochimie médicale

Physique Nucléaire Théorique

PROFESSEURS ASSOCIES

MM. CLARK Gilbert CRABBE Pierre

ENGLMAN Robert HOLTZBERG Frédéric

ROST Ernest

Spectrométrie Physique

CERMO

Spectrométrie Physique Basses Températures Sciences Nucléaires

PROFESSEURS SANS CHAIRE

Melle AGNIUS-DELORD Claudine

ALARY Josette

MM. AMBROISE-THOMAS Pierre

BELORIZKY Elie BENZAKEN Claude BIAREZ Jean-Pierr

BIAREZ Jean-Pierre BILLET Jean BOUCHET Yves BRUGEL Lucien

BUISSON René CONTE René DEPASSEL Roger GAUTHIER Yves GAUTRON René GIDON Paul

GLENAT René GROULADE Joseph HACQUES Gérard

HOLLARD Daniel HUGONOT Robert

IDELMAN Simon

JOLY Jean-René
JULLIEN Pierre

Mme MM. KAHANE Josette KUHN Gérard LE ROY Philippe

LUU DUC Cuong MAYNARD Roger PELMONT Jean

PERRIAUX Jean-Jacques
PSISTER Jean-Claude

Melle

PIERY Yvette RAYNAUD Hervé

REBECQ Jacques REVOL Michel

REYMOND Jean-Charles

RICHARD Lucien

Mme RINAUDO Marguerite

MM. ROBERT André

Physique Pharmaceutique

Chimie Analytique Parasitologie

Physique

Mathématiques Appliquées

Mécanique Géographie Anatomie

Energétique (I.U.T. A) Physique (I.U.T. A) Physique (I.U.T. A) Mécanique des Fluides Sciences Biologiques

Chimie

Géologie et Minéralogie

Chimie organique Biochimie Médicale Calcul Numérique Hématologie

Hygiène et Médecine Préventive

Physiologie Animale Mathématiques Pures Mathématiques Appliquées

Physique

Physique (I.U.T. A) Mécanique (I.U.T. A) Chimie Organique Physique du Solide

Biochimie

Géologie et Minéralogie Physique du Solide Physiologie Animale

M.I.A.G.

Biologie (CUS)

Urologie

Chirurgie Générale Biologie Végétale Chimie Macromoléculaire

Chimie Papetière

MM.SARRAZIN Roger

Anatomie et Chirurgie SARROT-REYNAUD Jean

Géologie SIROT Louis Chirurgie Générale Physique Générale SOUTIF Jeanne STREGLITZ Paul Anesthésiologie

VIALON Pierre Géologie

VAN CUTSEM Bernard Mathématiques Appliquées

Dermatologie

MAITRES DE CONFERENCES ET MAITRES DE CONFERENCES AGREGES

AMBLARD Pierre MM.

Mme

MM.

Mme

ARMAND Gilbert Géographie

ARMAND Yves Chimie (I.U.T. A) Endocrinologie BACHELOT Yvan Neuro chirurgie BARGE Michel

BARJOLLE Michel MIAG

BEGUIN Claude Chimie organique BERIEL Hélène Pharmacodynamie Pédiatrie

BOST Michel MM.

Psychiatrie adultes BOUCHARLAT Jacques Mathématiques (C.U.S.) Mme BOUCHE Liane Mathématiques (I.U.T. B) MM. BRODEAU François

Orthopédie BUTEL Jean CHAMBAZ Edmond Biochimie médicale

Anatomie et Organogénèse CHAMPETIER Jean

CHARDON Michel Géographie CHERADAME Hervé Chimie Papetière

Biologie Appliquée (EFP) CHIAVERINA Jean COHEN-ADDAD Jean-Pierre Spectrométrie Physique

Biochimie Médicale COLOMB Maurice Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire CONTAMIN Charles

Néphrologie CORDONNIER Daniel Radiologie COULOMB Max CROUZET Guy Radiologie

Physique du solide CYROT Michel DELOBEL Claude M.I.A.G.

DENIS Bernard Cardiologie

DOUCE Roland Physiologie Végétale DUSSAUD René Mathématiques (C.U.S.)

Mme ETERRADOSSI Jacqueline Physiologie MM. FAURE Jacques Médecine Légale

FAURE Gilbert Urologie

FONTAINE Jean-Marc Mathématiques Pures GAUTIER Robert Chirurgie Générale

GENSAC Pierre Botanique GIDON Maurice Géologie

GROS Yves Physique (I.U.T. A)

GUITTON Jacques Chimie HICTER Pierre Chimie TVANES Marcel Electricité JALBERT Pierre Histologie KOLODIE Lucien Hématologie

KRAKOWIAK Sacha Mathématiques Appliquées LE NOC Pierre Bactériologie-virologie

LEROY Philippe I.U.T. A

Physiologie Végétale MACHE Régis

Hygiène et Médecine Préventive MAGNIN Robert

Médecine du Travail MALLION Jean-Michel Mécanique (I.U.T. A) MARECHAL Jean

Chimie (C.U.S.) MARTIN-BOUYER Michel

| M. Mme MM. | MICHOULIER Jean MINIER Colette NEGRE Robert NEMOZ Alain NOUGARET Marcel PARAMELLE Bernard PECCOUD François PEFFEN René PERRET Jean PERRIER Guy PHELIP Xavier RACHAIL Michel | Physique (I.U.T. A) Physique (I.U.T. A) Mécanique (I.U.T. A) Thermodynamique Automatique (I.U.T.A) Pneumologie Analyse (I.U.T. B) Métallurgie (I.U.T. A) Neurologie Géophysique - Glaciologie Rhumatologie Médecine Interne |
|------------------|---|---|
| | RACINET Claude RAMBAUD André | Gynécologie et Obstétrique Hygiène et Hydrologie |
| | RAMBAUD Pierre | Pédiatrie |
| Mme | RENAUDET Jacqueline | Bactériologie |
| MM. | ROBERT Jean-Bernard | Chimie-Physique |
| | ROMIER Guy | Mathématiques (I.U.T. B) |
| | SHOM Jean-Claude STOEBNER Pierre | Chimie générale |
| | VROUSOS Constantin | Anatomie pathologique Radiologie |
| | | |

MAITRE: DE CONFERENCES ASSOCIES

M. COLE Antony

Sciences Nucléaires

CHARGE DE FONCTIONS DE MAÎTRE DE CONFERENCES

M. JUNIEN-LAVILLAVROY Paul O.R.L.

Fait à SAINT MARTIN D'HERES, DECEMBRE 1975.

INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

Président.

M. NEEL Louis

Vice-Présidents:

M. BENOIT Jean

M. BONNETAIN Lucien

PROFESSEURS TITULAIRES

MM. BENOIT Jean

BESSON Jean BLOCH Daniel

BONNETAIN Lucien

BONNIER Etienne

BRISSONNEAU Pierre BUYLE-BODIN Maurice COUMES André

FELICI Noël

LESPINARD Georges MOREAU René

PARIAUD Jean-Charles

PAUTHENET René PERRET René

POLOUJADOFF Michel SILBERT Robert

Radioélectricité

Electrochimie Physique du solide

Chimie Minérale

Electrochimie et Electrométallurgie

Physique du solide Electronique Radioélectricité Electrostatique

Mécanique Mécanique

Chimie-Physique Physique du solide Servomécanismes Electrotechnique Mécanique des Fluides

PROFESSEURS ASSOCIES

MM.

RUPPERSBERG Albert, Henner Chimie ROUXEL Roland Automatique

PROFESSEURS SANS CHAIRE

MM.

BLIMAN Samuel Electronique BOUVARD Maurice Génie Mécanique Electrotechnique COHEN Joseph DURAND Francis Métallurgie FOULARD Claude Automatique LACOUME Jean-Louis Géophysique LANCIA Roland Electronique

VEILLON Gérard

Informatique Fondamentale & Appliquée ZADWORNY François

Electronique

MAITRES DE CONFERENCES

MM.

ANCEAU François Mathématiques Appliquées BOUDOURIS Georges Radioélectricité CHARTIER Germain Electronique GUYOT Pierre Chimie Minérale IVANES Marcel Electrotechnique JOUBERT Jean-Claude Physique du solide Electrotechnique Nucléaire

MORET Roger

PIERRARD Jean-Marie Hydraulique Analyse Numérique ROBERT François

SABONNADIERE Jean-Claude Informatique Fondamentale & Appliquée SAUCIER Gabrièle Informatique Fondamentale & Appliquée

Mme

MAITRE DE CONFERENCES ASSOCIE

ī

LANDAU Ioan

Automatique

CHERCHEURS DU C.N.R.S. (Directeurs et Maîtres de Recherche)

MM. FRUCHART Robert Directeur de Recherche

ANSARA Ibrahim Maître de Recherche
CARRE René Maître de Recherche
DRIOLE Jean Maître de Recherche
MATHIEU Jean-Claude Maître de Recherche
MUNIER Jacques Maître de Recherche

Qu'il me soit donné de remercier ici

Monsieur le Professeur VAUQUOIS, pour l'accueil qu'il a fait à cette thèse en acceptant d'en présider le jury.

Messieurs Claude DELOBEL, Maître de Conférences à Grenoble I et Jean-Claude DERNIAME, Maître de Conférences à Nancy I, pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail, les idées qu'ils m'ont suggérées et surtout pour la confiance qu'ils m'ont ainsi témoignée.

A François PECCOUD, Maître de Conférences à Grenoble II, qui m'a proposé l'idée de ce travail et les moyens matériels de le réaliser, je dirai combien j'ai apprécié la constance de son engagement et les critiques de l'utilisateur intransigeant; qu'il soit très affectueusement remercié d'avoir couru le risque de faire travailler une femme, et de plus sa soeur.

Je ne saurai remercier Jean-Claude BOUSSARD, Professeur à Nice, sans l'associer à sa femme Anne. Leur amitié et leur hospitalité ont ajouté aux critiques constructives une force rafraichissante sans laquelle je ne serais peut-être pas parvenue au terme de ce travail.

Que mes collègues de l'équipe "Algol 68", ainsi qu'Y. CHIARAMELLA, J. COURTIN et A. STIERS, acceptent ces mêmes remerciements pour les informations partagées, et à travers eux tous ceux qui ont un jour témoigné leur intérêt pour ce travail.

Arlette NADEAU et Philippe GRANDJEAN, en assurant la programmation de ce travail, lui ont donné forme et consistance. Leur participation a été déterminante pour la réalisation d'Abrège. Qu'ils en soient très sincèrement remerciés.

Je voudrais aussi exprimer à toute l'équipe "Socrate" d'Eca-Automation ma reconnaissance pour leur assistance technique et la disponibilité amicale rencontrée auprès d'eux.

18 y 2"

Marie-José DOREL a assuré la frappe de cette thèse avec une compétence souriante dont je lui sais gré chaque jour.

Surtout, la concentration nécessaire à l'achèvement d'une thèse suppose que d'autres vous déchargent de certains travaux quotidiens. A mes collègues de l'I.U.T. Informatique, je voudrais donc dire ici ma reconnaissance. Et je voudrais exprimer tout particulièrement mon affection à Yves, mon mari, et à travers lui à tous ceux qui ont partagé nos soucis de tous les jours.

O mes amis, vous tous, je ne renie aucun de vous ; ni même ce passant qui n'était de l'inconcevable vie qu'un doux regard ouvert et hésitant.

Combien de fois un être, malgré lui, arrête de son oeil ou de son geste l'imperceptible fuite d'autrui, en lui rendant un instant manifeste.

Les inconnus. Ils ont leur large part à notre sort que chaque jour complète. Précise bien, ô inconnue discrète, mon coeur distrait, en levant ton regard.

R.M. RILKE

à l'amitié.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION ET ANALYSE DES OBJECTIFS

| 1.1 | . Analyse du problème initial | I. |
|----------|--|-----|
| 1.2 | Production automatisée d'algorithmes d'abréviation. Justifications | I. |
| 1.3 | Les conditions spécifiques d'Abrège par rapport aux méthodes de codage "standards" et de compactage de texte | I. |
| 1.4. | . Les objectifs de réalisation spécifiques d'Abrège | I. |
| | 1.4.1. Prise en compte des mécanismes spontanés d'abréviation | I.: |
| | 1.4.2. Première ébauche de structuration du problème | I. |
| 1.5. | Choix de production du "logiciel" Abrège | I. |
| | 1.5.1. Réalisation d'un prototype d'Abrège | I.: |
| | 1.5.2. Choix du logiciel d'écriture | I.: |
| 1.6. | Schéma fonctionnel d'Abrège | I.1 |
| | 1.6.1. La fonction de production d'Abrège | I.3 |
| | 1.6.2. La fonction de saisie | I.3 |
| | | |
| CHAPITRE | 2 - LES ABREVIATIONS PAR LES CARACTERES | |
| 2.1. | Les fonctions à réaliser | II. |
| | 2.1.1. Les textes | II. |
| | 2.1.2. Les mots | II. |
| 2.2. | La structuration des propriétés | II. |
| | 2.2.1. Génération de la base | II. |
| | 2.2.2. Les dictionnaires | II. |
| | Réalisation des fonctions de base | II. |
| 2.4. | Les méthodes d'abréviation ou la composition des fonctions | II. |
| | | • |

| | 2.4.1. Propriétés générales du résultat |
|----------------------|---|
| | 2.4.2. Propriétés des libellés |
| | 2.4.3. Propriétés des mots |
| | 2.4.4. Traitements du mot : dictionnaire ou calcul |
| | 2.4.5. Propriétés des caractères ou lettres prises en compte dans un mode de calcul |
| | 2.4.6. Les actions de sélection |
| | 2.4.7. Un premier schéma de la grammaire descriptive d'une méthode |
| 2.5. | Expression des méthodes dans la structure précédente. Traduction d'abréviations manuelles |
| | 2.5.1. G3, Méthode d'abréviation devant donner des noms différenciés de cinq caractères au plus |
| | 2.5.2. Méthode 2 : "DM", Dépenses de matériel de l'Etat - |
| 2.6. | Résultats de deux méthodes imitant le processus manuel. Discussion |
| | 2.6.1. Adéquation dans l'imitation |
| | 2.6.2. Evaluation par rapport aux objectifs. Autres méthodes |
| Conc | lusion |
| | |
| | |
| CHAPITRE | 3 - LA DEMARCHE PHONETIQUE ET SYLLABIQUE |
| • | |
| 3.1. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique |
| 3.1. | |
| 3.1. 3.2. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique |
| 3.1. 3.2. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique Recherche et choix d'un outil pour la traduction grapho- phonémique Implantation de l'analyse phonétique |
| 3.1. 3.2. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique |
| 3.1. 3.2. 3.3. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique |
| 3.1. 3.2. 3.3. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique |
| 3.1. 3.2. 3.3. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique Recherche et choix d'un outil pour la traduction grapho- phonémique Implantation de l'analyse phonétique |
| 3.1. 3.2. 3.3. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique |
| 3.1. 3.2. 3.3. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique Recherche et choix d'un outil pour la traduction grapho- phonémique |
| 3.1. 3.2. 3.3. | Nécessité d'une analyse phonétique et syllabique |

| | 3.6. | Nouvelle expression de méthode utilisant les extensions | III.21 |
|-------|-------|--|--------|
| | 3.7. | Une méthode d'abréviation de texte produisant un texte et non un identificateur | III.25 |
| | 3.8. | Considérations sur les résultats | III.28 |
| | | 3.8.1. Les résultats de la méthode 4 | III.28 |
| | | 3.8.2. Les résultats d'une méthode "mot à mot". La méthode 5 | III.28 |
| | | 3.8.3. L'abréviation mot à mot par Abrège | III.29 |
| | | | |
| CHAP1 | TRE 4 | 4 - LES CARACTERISTIQUES MORPHOLOGIQUES DES ABREVIATIONS | |
| | 4.1. | Pourquoi une analyse morphologique ? | IV.1 |
| | 4.2. | Le système PIAF. Programme interactif d'analyse du français | IV.3 |
| | 4.3. | Problèmes liés à l'éventuelle utilisation de PIAF dans le | |
| | | système Abrège | IV.5 |
| | | 4.3.1. Difficultés contingentes de réalisation | IV.5 |
| | | 4.3.2. Réflexions sur l'opportunité d'une analyse morphologique | IV.6 |
| | 4.4. | Conclusion | IV.7 |
| | | | |
| CHAPI | TRE 5 | 5 - EVALUATION ET VALIDATION DE METHODES | |
| | 5.1. | Les validations irréalisables | V.1 |
| | | Ce qu'il est réaliste d'envisager. Les objectifs | V.2 |
| | 5.3. | Le code obtenu. Mesures | V.3 |
| | | L'exécution d'une méthode. Utilisation des propriétés, des règles : bilan d'exploitation | V.5 |
| | 5.5. | Implantation de l'évaluation | 77 |

CHAPITRE 6 - SPECIFICATIONS EXTERNES DU SYSTEME ABREGE

| 6.1. | Lancement des différentes phases | VI.2 |
|----------|---|------|
| | 6.1.1. La grammaire | VI.2 |
| | 6.1.2. Interprétation d'une tâche | VI.3 |
| | 6.1.3. Erreurs de syntaxe dans l'enchaînement des phases | VI.3 |
| 6.2. | Langage de description de méthode | VI.5 |
| | 6.2.1. La grammaire de description des méthodes | VI.5 |
| | 6.2.2. Sémantique d'une description | VI.6 |
| | 6.2.3. Interface d'une demande d'évaluation | VI.3 |
| 6.3. | Expression en Abrège des méthodes citées en exemple | VI.3 |
| | La saisie des dictionnaires | VI.4 |
| 6.5. | La saisie des données | VI.4 |
| | 6.5.1. La grammaire pour la saisie des libellés | VI.4 |
| | 6.5.2. Sémantique d'une description de saisie | VI.4 |
| | 6.5.3. Informations complémentaires sur la saisie des données | VI.4 |
| 6.6. | La demande d'exécution d'une méthode | VI.5 |
| | | |
| CHAPITRE | 7 - AMELIORATION ET EVOLUTION DU SYSTEME ABREGE. CONCLUSION | |
| 7.1. | Réalisation conversationnelle d'Abrège | VII. |
| | 7.1.1. Saisie conversationnelle. Points-clefs. Limites | VII. |
| | 7.1.2. Exécution ponctuelle. Interrogation de la base | VII. |
| 7.2. | Extension d'Abrège à d'autres classes de méthodes | |
| | 7.2.1. Prise en considération de "groupes de mots" | VII. |
| | 7.2.2. Reconnaître la syntaxe de "qualifications en cascade" | VII. |
| | 7.2.3. Quelques modifications dans l'écriture des méthodes | VII. |
| | 7.2.4. Quelques extensions des classes de méthodes | VII. |
| 7.3. | Conclusion | VII. |
| | | |

ANNEXES

[A1] ENSEMBLE DES LIBELLES. PROJET G3

- 1.1. Données fournies par l'utilisateur
- 1.2. Résultat par abréviation suivant la Méthode 1, sans dictionnaire
- 1.3. Dictionnaire SPECIAL. Nouveaux résultats : Résultat2 Résultat3.

[A2] ENSEMBLE DES LIBELLES. PROJET DM

- 2.1. Données proposées par l'utilisateur
- 2.2. Résultat de la Méthode 2
- 2.3. Résultats de la Méthode 3.

[A3] ENSEMBLE DES LIBELLES. PROJET (GESTION DES CONGRES)

- 3.1. Données proposées par l'utilisateur
- 3.2. Résultats de la Méthode 3 / Dictionnaire
- 3.3. Résultats de la Méthode 4 / Dictionnaires
- 3.4. Méthode 5. Quelques résultats.

[A4] DICTIONNAIRES STANDARD D'ABREGE

- . Antidic
- . Standic.
- [A5] L'ANALYSEUR PHONETIQUE.
- [A6] NORME D'ABREVIATION DES TITRES DE PERIODIQUES.
- [A7] LA STRUCTURE DE LA BASE D'ABREGE.
- [A8] AUTOMATES DE RECONNAISSANCE DU LANGAGE DE DESCRIPTION DE METHODES.

Note au lecteur:

<u>Les exemples</u> présentés dans cette thèse sont écrits avec cette typographie.

CHAPITRE 1

| ŏ | • | ٠ | ٠ | • | ٠ | ٠ | ٠ | ٠ | ٠ | ٠ | Ü | U | ٠ | | | , , | | v | U | U | U | U | U | o | U | 0 | 0 (| , (| , (| U | U | U | U | O | o | U | U | U | 0 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|-----|-----|-----|---|---|---|----|---|---|----|---|---|----|-----|-----|-----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 4 |
| 0 | | | Ι | N | T | R | 0 | D | U | C | T | Ι | O | N | I | Ξ | • | A | N | A. | Ľ | Y | S. | E | | DI | ES | 5 | C | B | J | Ε | С | Т | Ι | F | S | | |
| 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | • |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | o | 0 | 0 | 0 | 0 (| ٠ د | 0 | 0 | ٥ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 0 | | 0 | ٥ | ٥ | ٥ | ٥ | 0 | ٥ | 0 | 0 | 0 | 0 |

1.1. ANALYSE DU PROBLEME INITIAL

L'écriture de programmes, comme l'enseignement de la programmation et de l'analyse, nous a depuis plusieurs années montré la difficulté que l'on rencontre lorsque l'on cherche à définir des normes permettant de créer des codes d'identification des données, des programmes ou des fichiers qui soient respectés par l'ensemble des participants à une même application. Tantôt les analystes ou programmeurs choisissent des identificateurs sans aucune liaison avec le libellé qui définit la signification de l'identificateur, tantôt ils essaient de produire une chaîne de caractères qui plus ou moins, mnémotechniquement parlant, rappelle la signification de cette donnée, de ce programme ou de ce fichier. Dans d'autres domaines techniques, il existe le même souci qu'en informatique de définir des nomenclatures pour les objets manipulés : par exemple, nomenclatures de produits dans un catalogue, dans un stock.

Deux positions se développent, ici aussi, dans la création de nomenclatures, soit la création d'identifiants n'ayant aucune signification par eux-mêmes et qu'il faut rapprocher du libellé ou de leur définition pour connaître l'objet qu'ils repèrent, ou d'identifiants partiellement codés dont il faut connaître le mode de codification pour pouvoir analyser les informations qu'ils portent (numéro de Sécurité Sociale), soit un souci de définir un code mnémonique direct qui essaie d'attirer l'attention de ceux qui l'utiliseront sur la dénotation de l'objet qu'il représente.

Ainsi, en programmation, sans parler des identificateurs du type JOJO et TOTO qu'il faut bannir, on peut appeler les programmes de P1 P100 les données de D1 à D1000, les fichiers de F1 à F100, les étiquettes ..., ce qui oblige à avoir accès à un dictionnaire de correspondance avec un libellé de définition pour connaître la signification de P37, F56, D612, etc .

On peut parler, par contre, de PAYE pour un programme de paye et NOSS pour un numéro de sécurité sociale, COPRO pour code produit.

Nous nous situons par rapport au problème qui consiste à concevoir un outil permettant de définir et d'exécuter des méthodes d'abréviations ayant toutes pour objectif de condenser un libellé en produisant dans la mesure du possible un identificateur, une abréviation qui rappelle le contenu du libellé.

Plus généralement, nous pouvons étendre ce problème en voulant abréger des textes en conservant autant que faire se peut leur sémantique, mais sans forcément faire correspondre à un texte un seul identifiant. Il existe en effet plusieurs circonstances où, partant d'un texte, il faut produire un groupe de plusieurs chaînes de caractères condensant le texte initial mais produisant ainsi un "texte" immédiatement lisible, sans décodage autre que celui que peut faire facilement un esprit prévenu.

C'est le cas par exemple des catalogues de ventes par correspondance où certains descriptifs sont abrégés, le cas de certains fichiers bibliographiques où les titres des périodiques de diverses nationalités sont représentés par des abréviations standardisées et uniques, le cas enfin de petites annonces matrimoniales ou de demande et d'offre d'emploi où il s'agit d'exprimer sous la forme la plus condensée possible un message sans qu'aucune ambiguité ne se produise.

Nous nous proposons donc de fournir les moyens de décrire et d'interpréter automatiquement des algorithmes d'abréviation répondant soit au premier besoin de création automatique d'identificateurs mnémoniques, soit au deuxième besoin d'abréviation de textes pour qu'ils conservent leur signification.

1.2. PRODUCTION AUTOMATISEE D'ALGORITHMES D'ABREVIATION. JUSTIFICATIONS

Nous devons justifier l'automatisation de cette production d'algorithmes d'abréviation conservant une partie de la sémantique des textes.

Deux questions se posent en effet. Pourquoi rechercher des abréviations mnémoniques et pourquoi rechercher l'automatisation à la fois de la description des algorithmes et de leur exécution ?

Nous ne voulons pas répondre à la première question en prenant part au débat sur l'intérêt de codes d'identification signifiants ou non signifiants. Nous voulons simplement constater que le choix de produire des identifications non signifiantes est souvent provoqué par l'absence de procédures normalisées pouvant donner lieu à des abréviations signifiantes. Quelques exemples illustrent ce constat :

Certes, il est très difficile d'envisager de réduire les noms et prénoms de tous les français en une codification qui les distinguent les uns des autres et le système de codification de l'INSEE est très satisfaisant à cet égard, pour autant qu'il puisse être mis en place, ce qui suppose déjà une structure administrative considérable. Mais il est des situations socio-politiques dans certains états où la production d'un numéro de Sécurité Sociale n'est pas possible, alors que tout individu même dans ces pays a un nom et plusieurs prénoms. Ne pourrait-on pas par exemple envisager, si on savait le faire, de remplacer l'identifiant numéro de Sécurité Sociale, ou plutôt numéro INSEE propre aux français, par une abréviation discriminante permettant de distinguer chaque citoyen de tous les autres. Il suffirait de disposer d'un algorithme permettant, à partir des noms et prénoms comme texte de base, de créer un code discriminant. C'est un problème qui se pose actuellement dans certains pays du tiers-monde.

Citons, par ailleurs, l'attitude naturelle des analystes et programmeurs d'un projet informatique. Ils cherchent en général à créer des identificateurs signifiants. Mais à partir du moment où plusieurs personnes participent au même projet, on s'aperçoit, dans un délai très bref, que le même code identifie, suivant son utilisation, des objets très différents, car si les participants ont produit des abréviations mnémoniques, ils ne les ont pas produites avec assez de méthode pour qu'elles soient discriminantes entre elles. Enfin, il est hors de question, lors de la rédaction de petites annonces, de coder les différents mots du vocabulaire avec des codes non signifiants et standards, ne serait-ce que parce que le résumé que représente une petite annonce doit être non seulement produit mais lu et compris, sans décodage supplémentaire et sans ambiguîté, par ceux auxquels elle est destinée.

Il nous paraît donc nécessaire de pouvoir produire des abréviations qui conservent une partie de la sémantique du texte d'origine, ce qui fait apparaître deux difficultés.

La première est l'impossibilité dans laquelle on se trouve d'assurer, pour une entité donnée, la production d'un identifiant unique. L'absence d'ambiguïté des codes est une caractéristique fondamentale d'un certain nombre de situations.

Sans parler des codes produits pour décrire les articles d'un stock, parlons plutôt des applications informatiques où nous trouvons couramme plusieurs noms pour définir le même objet, et encore plus le même code pour désigner des objets différents. Dans les petites annonces aussi, nous trouvons couramment plusieurs abréviations pour le même mot, "cher" et "cherche" indifféremment employés, ou "mouv" et "mvt" pour "mouvement", "jne f." et "j.f" pour "jeune femme" ou "jeune fille".

Pourtant, si une abréviation est satisfaisante, une de ses caractéristiques essentielles doit être la génération, par abréviation, du minimum d'ambiguité sémantique.

C'est là notre deuxième difficulté: nous constatons, en effet, au niveau de cette ambiguité sémantique, l'ignorance presque totale où nous nous trouvons des mécanismes de conservation de la sémantique dans les processus d'abréviation. Pourquoi adopter tantôt "mouv", tantôt "mvt" ? Quelle est de ces deux abréviations celle qui, au niveau d'un individu, garde le maximum de signification ? Quelle est celle qui est la plus signifiante pour un groupe social homogène ?

Nous avons tenté un inventaire des recherches dans ce domaine, mais nous nous sommes retrouvés sans beaucoup de résultats à l'issue de l'analyse bibliographique. Nous avons orienté celle-ci dans deux directions. La psychologie cognitive et les modèles d'apprentissage ainsi que les modèles automatisés d'apprentissage sur ordinateur [P2] [H1] [R1] ne nous ont rien apporté si ce n'est la connaissance des difficultés que l'on rencontre lorsque l'on veut mesurer ou simuler les éléments qui entrent en jeu dans la mémorisation.

Les techniques de documentation et de recherche d'informations codées, par ailleurs, ainsi que les techniques de compression de code [N1][SK1][K2] [LG1][V2] nous ont montré certains éléments à prendre en compte pour une codification de textes. Cependant, un titre aussi prometteur que "Codification sémantique des noms de minéraux" [K1] conduisent à des résultats où la sémantique est analysée, puis codée de manière non lisible directement.

Il nous est donc apparu nécessaire, avant même de vouloir fournir des produits opérationnels pour abréger des textes en gardant une partie de leur sémantique, de donner les moyens d'étudier différentes possibilités d'abréviations à partir des mêmes textes, de façon à examiner ensuite celles qui semblent avoir le plus d'intérêt au niveau de leur utilisation.

Enfin, les tendances actuelles en informatique incitent les responsables à fournir des nomenclatures significatives et discriminantes pour les données, les programmes, les fichiers. Nous citerons simplement pour témoin la nouvelle fonction de "gestionnaire des données" dans un centre mettant en place des systèmes de gestion de bases de données. Lorsqu'on se penche sur le problème de la réalisation de ces nomenclatures, on s'aperçoit que la principale difficulté n'est pas de produire des abréviations, mais bien de définir un libellé qui dénote sans ambiguïté l'objet, la personne, la chose ou le lieu concernés. Des travaux très importants abordent ce problème, que ce soit pour définir des nomenclatures "produits de Bruxelles" pour identifier le commerce extérieur d'un état, ou pour fabriquer desnomenclatures de produits en stock ; l'objet de ces travaux est bien plus un effort de définition qu'un effort d'abréviation.

Nous avons nous-même constaté que, lorsque nous demandions aux étudiants de produire un libellé de définition associé aux identificateurs des variables utilisées dans un projet informatique, il existait non un trop-plein, mais un vide de définition.

Il nous est donc apparu dans bon nombre de situations qu'il était méthodologiquement très intéressant de pouvoir proposer la possibilité de définir la chose, la personne, le lieu dont ils parlent, par une définition aussi complète que possible en clair, plutôt que de leur laisser la liberté de fournir une abréviation qui masque l'absence totale de définition.

Ainsi sommes-nous convaincus que, lorsque nous demandons à des étudiants de faire un dictionnaire des données de leur projet informatique, leur effort doit porter bien plus sur la définition de celles-ci. Supprimer à leur niveau la responsabilité de définir des codes, mais les obliger à fournir une définition précise de ces données c'est les alléger d'un travail secondaire pour les laisser se consacrer à l'essentiel.

Aussi abréger des textes en gardant leur sémantique, c'est d'abord reconnaître qu'il est nécessaire d'avoir un texte et une sémantique avant le mécanisme d'abréviation.

Ainsi à partir du moment où nous suggérons, pour étudier les mécanismes de mémorisation et de conservation de la sémantique, de pouvoir définir, créer, utiliser plusieurs méthodes, et où nous proposons de consentir un effort pour définir les objets avant de leur donner un code, il paraît tout naturel de créer des outils automatiques permettant de décrire facilement, puis d'exécuter des mécanismes d'abréviations. D'autant plus qu'on ne sait pas encore les éléments qui sont à prendre en compte lors de la mise en oeuvre de ces mécanismes et qu'une partie de la recherche doit être orientée vers cette définition.

Une dernière justification à la production automatisée d'abréviations conservant la sémantique de textes est liée aux conditions même d'emploi de ces abréviations. Dans bien des cas, des personnes différentes contribuent séparément à définir les parties d'un ensemble d'abréviations que chaque utilisateur doit pouvoir ensuite comprendre dans sa totalité.

Dans un projet informatique, plusieurs personnes peuvent créer des abréviations par sous-ensembles, mais le dossier doit être lisible dans son entier par le chef de projet.

Dans les petites annonces, si on laisse à chacun la liberté de concevoir ses abréviations, alors que la rubrique est destinée dans son ensemble à être lue par une même personne, on risque de créer entre les annonces une hétérogénéité de présentation qui les rende incompréhensibles.

Or, ce qui est commun à l'ensemble des émetteurs, ce ne sont pas les mécanismes d'abréviations, mais les informations qu'ils désirent transmettre (un sexe, un âge, une situation familiale, des goûts et les conditions d'une "vie commune" pour une annonce matrimoniale par exemple) et la langue naturelle qu'ils parlent. Prenons un journal de petites annonces. Ce que les uns ont abrégé ne l'a pas été chez d'autres ; pourtant les mots ont la même place, le même rôle, et les textes sont très proches.

1.3. LES CONDITIONS SPECIFIQUES D'ABREGE PAR RAPPORT AUX METHODES DE CODAGE ''STANDARDS'' ET DE COMPACTAGE DE TEXTE

Nous avons déjà signalé que le problème posé par Abrège nous avait conduit à étudier les techniques de codage employées en documentation. En particulier, nous avons pensé que les problèmes posés par la recherche de document en fonction de leur contenu avaient dû produire une réflexion spécialement orientée vers la définition de la sémantique des textes et éventuellement le codage de celle-ci. Nous avons constaté que cette sémantique est plus ou moins conservée soit par présence de "mots-clés" dan textes ou par analyse de fréquence "anormalement" élevée de certains termes dans le texte par rapport à la fréquence "normale" de ces mêmes termes dans le langage, soit enfin par donnée "a priori" des mots-clés. Cette sémantique cependant n'est pas traduite sans codage dans les "descripteurs" permettant la recherche. Nous nous sommes servis, pour établir ce bilan, du livre de Vickery "Techniques modernes de documentation" [V3] et nous avons ensuite contrôlé ces conclusions dans les procédures de l'ASIS [AS1] (American Society for Information Systems). La préoccupation sémantique de l'indexation de texte pour la recherche documentaire est actuellement jumelée à des techniques automatiques de recherche qui permettent un décryptage et conduit à la production de codes très condensés mais "illisibles".

Cela nous a cependant montré que la fréquence des termes semble être un élément à prendre en compte dans la conservation de la sémantique.

Nous avons parallèlement recherché ce que nous pouvions apprendre des recherches en matière de compactage de chaînes de caractères. Mais là aussi la préoccupation principale est la non-ambiguité du code produit, vérifiée éventuellement par des mesures faisant appel à la théorie de l'information [SK1][LG1], ainsi que la recherche d'un compactage maximum pour une conservation totale de l'information restituée encore une fois par décryptage automatique [N1] [MS1].

Ce bilan négatif, en quelque sorte, a mis en évidence cinq attitudes qui distinguent nos préoccupations de celles que nous avons étudiées :

- Nous voulons conserver une sémantique sur des textes courts auxquels nous ne voulons pas faire subir de traitement préalable à l'abréviation automatique (pas d' "indexation" comme en documentation automatique).
- Nous voulons produire des codes "discriminants ... dans une certaine mesure", nous estimant éventuellement satisfaits de procédures artificielles (comme la numérotation) pour distinguer des abréviations identiques de textes initiaux différents.
- Nous ne cherchons pas tant à "compacter des textes" en conservant toute l'information qu'ils contiennent qu'à conserver autant que possible une bonne partie de la signification, mais ceci étant éventuellement annexe (par exemple, lorsque le code produit doit être très court)
 - Nous ne sommes pas tenus de restituer le texte initial.
- Nous devons, par contre, dans presque tous les cas, conserver une signification telle que la simple connaissance de procédés standards d'abréviation permette une lecture immédiate du code produit.

Cette spécificité de notre problème et le manque de connaissance sur les moyens de le résoudre nous ont conduit à la démarche suivante : tenter d'analyser les mécanismes fondamentaux d'abréviations tels qu'on peut les voir fonctionner "in situ" (analyser les journaux de petites annonces, les codes produits dans les applications informatiques) pour dégager les caractéristiques de ces mécanismes; en fonction de celles-ci, tenter de définir un outil paramétré permettant des mises en oeuvre combinatoires de ces mécanismes de manière à évaluer quels sont les mécanismes les plus "fructueux", les plus "signifiants" suivant les conditions de leur emploi.

1.4. LES OBJECTIFS DE REALISATION SPECIFIQUES D'ABREGE

1.4.1. Prise en compte des mécanismes spontanés d'abréviation

Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, nous voulons permettre de décrire des méthodes d'abréviation qui, soit à partir d'un texte assez court, donnent une chaîne de caractères unique (identificateurs), soit à partir d'un texte un peu plus long, donnent une abréviation mot à mot lisible de ce texte (petites annonces, catalogues).

Dans ces deux cas, il faut que les méthodes permettent l'utilisation de caractéristiques des textes ou des mots qui correspondent aux démarches "naturelles" d'abréviation lorsque celles-ci cherchent à conserver une signification.

Ainsi avons-nous analysé quelques fonctions de base dont il faudra assurer la mise en oeuvre.

D'après l'analyse des techniques documentaires, il semble que la signification réside plus particulièrement dans certains mots connus soit par leur fréquence d'apparition élevée (utilisée pour l'indexation automatique), soit par une insistance spéciale des utilisateurs à leur égard (indexation manuelle avec mise en évidence de mots-clés). La traduction fonctionnelle de cette attitude sera pour nous d'une part la mesure et la prise en compte dans les méthodes de la fréquence des mots, d'autre part la mise en évidence des mots "remarquables" de l'utilisateur, par utilisation de dictionnaires dans lesquels celui-ci peut éventuellement proposer une abréviation standard, qui sera prise en compte prioritairement. Par ailleurs pour tenir compte de mots fréquents, il faut supprimer les mots toujours très fréquents que sont les articles, les conjonctions, les prépositions. Cela rejoint la constatation que l'on peut faire en lisant des petites annonces où ces particules ont généralement été omises. Nous réaliserons cette fonction par enregistrement de ces mots dans des "antidictionnaires", dictionnaires de mots non significatifs dont on ne veut pas.

D'autre part il semble que les processus d'abréviation s'appuient, d'une façon générale, sur des caractéristiques acoustiques pour respecter une certaine syllabisation :

"urg." pour "urgent", "cher." pour "cherche", "entr." pour "entreprise", etc.

Cette approche de nature acoustique, qui cherche à conserver la syllabisation, rejoint les réflexions de l'étude d'IBM France pour la génération de noms de marques à partir d'une décomposition syllabique des textes [V1].

Par ailleurs, seuls les mots les plus longs seront abrégés : secrétaire, restaurant, entreprise, à moins que ce ne soit des mots dont la présence est connue sans ambiguité comme "cc" pour "code-carte" en informatique, "j.h" et "j.f" pour "jeune homme" et "jeune femme" dans des annonces matrimoniales, "mec." pour "mécanique" dans les annonces automobiles.

Enfin la place du mot joue un rôle dans les choix d'abréviation faits lors de la création d'identificateurs. Le premier mot est soit considérablement réduit, comme "c" pour code quand le mot est fréquent, soit au contraire beaucoup moins abrégé que les autres lorsqu'il est porteur d'une part importante de la signification du texte, les mots suivants servant alors souvent à le qualifier comme dans "enregistrement de l'arrivée du bon d'engagement".

Nous voyons donc s'ébaucher le schéma de ce que sera une méthode d'abréviation, mise en oeuvre combinatoire de diverses propriétés pour prendre en compte telle ou telle part de la signification du texte en portant l'attention des lecteurs sur des mots ou sur certains sons des mots, en fonction de leur fréquence, de leur longueur, de leur position.

1.4.2. Première ébauche de structuration du problème

Nous venons de déterminer certains éléments à mettre en oeuvre à l'exécution de méthodes d'abréviation. Cela montre qu'Abrège doit être un outil permettant de mesurer la fréquence des mots dans les textes de définition donnés, de mesurer la longueur, de connaître la position, de savoir si les mots sont significatifs ou non, de savoir décomposer les mots en syllabes, etc.

En outre, lorsque nous disons qu'une méthode doit être une mise en oeuvre combinatoire de ces divers mécanismes de base, cela suppose l'existence des moyens nécessaires à la description et à l'interprétation de ceux-ci et de leur combinaisons. Non seulement pour permettre de reconnaître les fonctions et les propriétés dont on a fait état ci-dessus, mais pour permettre en fonction de ces propriétés de choisir tel ou tel mode d'abréviation, c'est-à-dire telle ou telle sous-chaîne de caractères dans la chaîne initiale.

En effet, si nous proposons comme exemple de méthode le texte suivant :

"Pour tous les libellés proposés, garder les mots significatifs et abréger ceux-ci en prenant pour le premier mot la première syllabe concaténée à la première lettre des syllabes suivantes, puis pour les autres mots les trois premières lettres. Concaténer les abréviations entre elles en les séparant par des points"

nous voyons aussitôt que d'autres méthodes peuvent nous venir à l'esprit, qui font appel aux mêmes propriétés : mots significatifs, position du mot, position de la syllabe, des caractères, etc ..., auxquelles s'ajoutent des insertions de séparateurs. Aussi lorsque nous en aurons écrit dix, quinze, ou vingt, un utilisateur imaginatif nous reprocherait de ne pas lui en donner une vingt-et-unième, si notre outil est limité à l'écriture non paramétrée de quelques méthodes.

Interpréter, pour les exécuter, des descriptions de méthodes suppose donc l'existence d'un langage de description.

Quelques contraintes s'imposent d'emblée à ce langage.

- Il doit permettre une interprétation déterministe des méthodes, de manière à assurer à l'utilisateur l'interprétation et les résultats qu'il attend, ainsi que l'identité des abréviations pour des textes identiques.
- Il doit être simple d'emploi soit parce qu'il est raisonnable d'envisager son utilisation par des non-informaticiens, soit parce que, ainsi que nous l'avons déjà dit, il faut que pour les informaticiens le travail d'abréviation soit une tâche simple, secondaire par rapport au travail de définition.

Abrège doit donc proposer un langage de description de méthodes, assurer l'exécution de ces méthodes sur des textes fournis par l'utilisateur, avec toutes les fonctions intermédiaires que nous avons signalées, pour assurer la production des abréviations. Ceci suppose donc, outre les fonctions signalées (syllabisation, mesures de fréquence, etc ...), que le système assure la saisie des dictionnaires dont nous avons proposé l'usage, ainsi que la saisie des données. Enfin, nous rappelant que nous ignorons toujours ce qu'est une bonne méthode d'abréviation, nous devons ajouter à cela des fonctions d'évaluation et de trace de l'exécution des diverses méthodes qui permettent à l'utilisateur d'orienter son choix vers telle ou telle méthode, améliorée s'il le faut pour prendre en compte des critères supplémentaires.

Enfin, nous ajouterons à notre langage la possibilité d'accepter des fonctions spécifiques à certains utilisateurs de manière à assurer une certaine extensibilité du langage. Ceci permettra de pallier les lacunes éventuelles de notre analyse concernant les mécanismes fondamentaux qui entrent en jeu dans les processus d'abréviation conservant la signification des textes.

1.5. CHOIX DE PRODUCTION DU "LOGICIEL" ABREGE

1.5.1. Réalisation d'un prototype d'Abrège

Lorsque nous définissons les objectifs d'Abrège, nous envisageons implicitement non de créer un logiciel "clés en main" permettant de définir, d'exécuter et de comparer des méthodes d'abréviation produisant un texte "significatif", mais bien de proposer un prototype avec le caractère "ouvert" d'une telle démarche.

En effet, nous savons parfaitement que le coût d'un logiciel "clés en main" est bien plus élevé que celui d'une première version d'un logiciel qui peut ensuite être modifié et les moyens limités dont nous disposons suffisent à eux seuls à justifier cette attitude. Cependant, même avec des moyens plus importants, il aurait été vain de vouloir immédiatement produire un logiciel "clés en main". Car ainsi que nous le verrons dans les chapitres qui suivent, nous nous apercevons que le langage proposé ne couvre qu'une classe de méthodes d'abréviation et le lecteur trouvera certainement des exemples de méthodes qui lui sont suggérés par le langage et que celui-ci ne permet pas d'exprimer.

Il ne s'agit donc que de faire une proposition de langage, que de définir un premier outil de recherche de "bonnes méthodes", qui suscite des extensions du langage, des améliorations de l'outil, de nouvelles idées à partir d'une pratique importante.

C'est la raison de la création d'un prototype réalisé autant que possible de manière à permettre assez facilement des extensions du langage, avec les modifications de l'interpréteur qu'elles impliquent.

1.5.2. Choix du logiciel d'écriture

C'est à ce niveau de précision de nos objectifs que nous avons rencontré le problème de choisir un logiciel pour écrire ce prototype. Nous avons deux contraintes essentielles : l'obligation de simplicité pour l'utilisateur dans l'interface d'utilisation - langage de description de méthode - et celle de flexibilité du logiciel Abrège, lui-même considéré comme prototype, pour permettre des extensions et des modifications faciles. Nous avons ajouté à cela une volonté de portabilité du produit, même à l'état de prototype, pour permettre l'étude des méthodes d'abréviations

dans des cadres divers.

Le prototype d'Abrège comporte deux caractéristiques fonctionnelles essentielles : offrir un langage interprétable et être, lors de l'interprétation, un logiciel de transduction d'une chaîne de caractères (texte initial de définition) en une autre chaîne de caractères (texte abrégé) par mise en oeuvre de certaines règles (méthode d'abréviation).

Ceci suggère d'utiliser pour l'interprétation des techniques de "Compilateur de Compilateur" de manière à produire du code "performant" de chaque méthode, et dans ce cadre-là un langage comme CDL (Compiler Description Language)

[CD1] permet de produire, à partir d'une description "IL1" de notre langage, un "compilateur" écrit soit en Algol W, soit en PL1. Mais cela nous oblige alors à écrire tous nos mécanismes de "transduction" dans l'un ou l'autre de ces deux langages en gérant nous-même les dictionnaires, les données et leurs fonctions de saisie.

Une autre attitude nous a conduit à rechercher ce qui existe dans notre entourage en matière de mécanismes de "transduction". Dans ce cadre-là, le logiciel écrit pour décrire le système PIAF [C2] poursuit des buts analogues mais plusieurs raisons nous ont conduit à renoncer à son emploi. Ce logiciel était encore un prototype en cours d'écriture lors de l'analyse de notre projet. Cela impliquait donc des risques de modifications du logiciel employé durant la définition de notre propre produit. Ecrit, en PL1 sous CP-CMS, il n'est pas transportable immédiatement sur un autre système. Son emploi suppose, en outre, l'écriture d'un interpréteur de notre langage, qui produise comme "pseudo-code" le texte descriptif de ses propres règles de transduction. Les outils d'écriture de compilateur, comme CDL, ne peuvent alors plus nous servir et la gestion de toutes les données est encore à notre charge, ainsi par ailleurs que toutes les fonctions d'évaluation. Son principal intérêt est l'existence d'analyseurs phonétiques et morphologiques écrits avec ce logiciel et qui nous donnent ainsi les résultats de certaines fonctions complexes, dont nous avons besoin. Mais son emploi reste assez complexe, en particulier si des extensions d'Abrège écrit avec ce logiciel supposent qu'un utilisateur informaticien maîtrise à la fois le langage de réalisation de l'interpréteur et celui du logiciel de transduction.

Nous avons finalement choisi pour gérer nos données (descriptions de méthodes, dictionnaires, textes de définitions, abréviations, décompositions phonétiques et syllabiques de mots, etc ...) un logiciel de base de données. Et nous avons employé le langage Socrate pour décrire aussi bien l'interpréteur du langage que la saisie des diverses données de l'utilisateur.

Un logiciel de base de données a comme avantage principal la souplesse offerte dans la gestion des données qui permet de ne pas avoir conçu l'ensemble du projet dans tous ses détails dès le début, mais d'étudier librement l'implantation de chaque nouvelle relation entre des données sans être lié par la "raideur" de la notion de fichier avec les organisations et les accès "classiques".

Nous avons choisi le langage de requête Socrate dans sa version industrielle proposée par ERIA-ECA Automation. En effet, le langage ainsi proposé est volontairement défini pour être compatible sur matériel CII-IRIS 50, IBM 360, SIEMENS.

Nous avons nous-même expérimenté la transportabilité de nos programmes commencés sur IRIS 45-CII, puis développés sur IBM 360. Enfin, ce langage est assez simple, ce qui permet à l'utilisateur à la fois d'écrire ses propres fonctions après assimilation de la structure de la base descriptive d'Abrège, mais aussi facilite la documentation des programmes écrits pour la première version du prototype.

1.6. SCHEMA FONCTIONNEL D'ABREGE

Nous présentons, au terme de ce chapitre d'introduction, le schéma fonctionnel d'Abrège de manière à faciliter le cheminement du lecteur dans les chapitres suivants.

Abrège va comporter des fonctions d'abréviation paramétrées permettant la création d'abréviations, connaissant la méthode demandée et les textes donnés, ainsi que des fonctions d'évaluation des résultats et de la méthode. Ceci est en quelque sorte la fonction production d'Abrège.

Préalablement à la tâche de production, est réalisée la fonction de saisie. Pour cette fonction de saisie qui est en fait l'interface entre Abrège et l'utilisateur, nous définissons un langage simple qui permet de décrire les différentes phases de saisie. Ce langage est interprété et si la syntaxe de la demande de l'utilisateur est correcte, cette demande est exécutée.

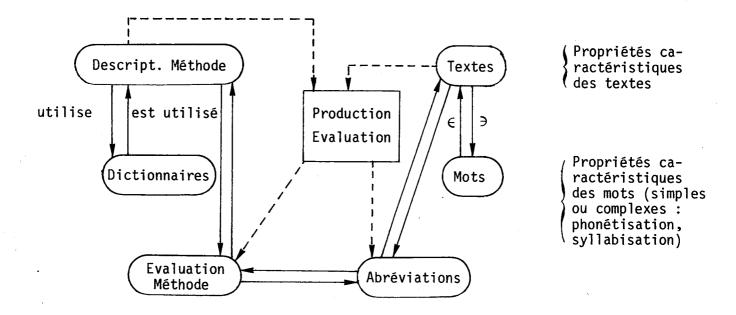
1.6.1. La fonction de production d'Abrège

Pour produire des abréviations, le système doit disposer :

- . de la description d'une méthode de la classe de celles qui sont exécutables par Abrège
- . de dictionnaires si la méthode en utilise
- . de textes à abréger.

La tâche de production d'abréviation consiste à évaluer les propriétés mise en jeu par la méthode pour chaque texte à abréger et à choisir un sous-ensemble des caractères du texte en fonction de ces propriétés. Lors de ce travail, le système procède par abréviation du texte mot à mot, ce qui introduit un nouvel ensemble de données à prendre en compte : les mots. Cet ensemble, avec toutes les propriétés qui le caractérisent, est inconnu de l'utilisateur. Il est créé à la saisie, par traitement automatique des textes.

La fonction de production est réalisée par un programme qui interpréte la description de la méthode pour chaque texte et chaque mot de ce texte, de manière à produire une abréviation cohérente avec la méthode. A la fin de la production d'abréviations, le système fournit aussi les évaluations demandées de certains résultats de la méthode



Le schéma ci-dessus reflète d'une part les ensembles existant dans la base Abrège qui servent à la fonction de production, d'autre part ceux qui sont produits.

Les flèches continues indiquent l'existence de relations qui sont enregistrées de manière permanente dans la base, les flèches en pointillé indiquent quels ensembles de données caractérisées sont nécessaires à la fonction de production-évaluation et quels sont les ensembles résultants.

Des caractéristiques des mots, comme leur syllabisation ou leur décomposition en phonèmes, peuvent être mises en oeuvre après un travail supplémentaire que nous ne décrivons pas ici.

1.6.2. La fonction de saisie

La fonction de saisie comporte trois phases :

- a) Saisie de description de méthode, avec les contrôles syntaxiques et sémantiques souhaitables pour assurer l'appartenance de la méthode décrite à l'ensemble des méthodes exécutables par le système Abrège.
- b) Saisie des dictionnaires, avec création automatique d'une relation avec les mots des textes, dans la mesure où l'utilisateur envisage l'usage de dictionnaires et d'antidictionnaires dans une méthode.
- c) La saisie des textes avec caractérisation automatique des données par décomposition du texte en mots ; analyse et enregistrement dans la base de certaines propriétés des textes et des mots dont l'usage est presque systématique : nombre de caractères, de mots, etc.

L'analyse de ces différentes phases suggère une démarche pédagogique qu'il paraît souhaitable de développer avec Abrège. Lorsque nous proposerons la base/système Abrège à un utilisareur pour lui permettre d'analyser les méthodes qui répondent correctement à son problème d'abréviation, nous envisageons de lui "livrer" simultanément un dictionnaire et un antidictionnaire, ainsi que le texte de description de deux ou trois méthodes répondant à des conditions d'emploi assez différentes pour guider son choix.

CHAPITRE 2

LES ABREVIATIONS PAR LES CARACTERES

2.1. LES FONCTIONS A REALISER

Nous avons déjà vu que les abréviations peuvent être obtenues par choix de certains caractères de la chaîne initiale en fonction de critères de position, de fréquence, de type.

Par exemple, nous pouvons choisir:

- les premières lettres du premier mot,
- la lettre "centrale" du mot dont la fréquence d'occurrence dans le jeu d'essai est minimum lorsque le mot est le domaine de définition de cette fréquence,
- les deux premières voyelles (type de lettre) et les trois premières consonnes du mot.

Nous analysons dans ce chapitre les propriétés de mots et des lettres qui nous paraissent utiles pour définir les lettres retenues.

Nous voulons, avant d'en entamer la discussion, définir ce que nous appelons fonction (à réaliser) propriété d'un mot ou d'une lettre et prédicat.

La fonction est l'outil qui permet d'évaluer la propriété en tout point où nous en avons besoin, c'est-à-dire sur l'ensemble de définition de cette fonction.

Par exemple, la fonction "position d'un mot" permet d'évaluer la propriété "premier mot d'un texte", qui est la réalisation de la fonction dont la valeur est 1.

Nous employons aussi par la suite la notion de prédicat. Les prédicats définissent des domaines de valeur de la fonction pour lesquels certaines propriétés sont réalisées.

Par exemple, le prédicat"Position du mot > 3 et Position du mot < 5" est vrai pour tous les mots ayant la propriété d'être en 3ème ou 4ème position. Les prédicats ont pour rôle d'annoncer le contexte de travail où l'on se situe par les valeurs des propriétés qui les vérifient.

2.1.1. Les textes

Il semble normal de considérer que l'on ne choisira pas le même nombre de lettres pour abréger un mot long et un mot court.

- a) Il faut donc pouvoir utiliser la longueur des mots comme paramètre d'une méthode.
- b) Les premiers mots d'un libellé, lorsqu'on a éliminé les articles, servent souvent de $p\'{i}vo\'{t}$ au texte.

Nous appelons "pivot" le mot qui donne sont sens principal au libellé, le reste du texte servant à le qualifier. Ce mot est souvent le premier ou le deuxième du texte et il est parfois possible de le reconnaître par une fréquence plus élevée d'occurrence dans le texte.

Il faut, pour reconnaître les pivots, éliminer des mots fréquents, mais porteurs de peu de sens comme les articles ou les conjonctions. Nous considérons donc que les mots significatifs, qui sont souvent les seuls pris en compte, sont ceux qui ne sont pas présents dans certains antidictionnaires. L'antidictionnaire joue le rôle inverse du dictionnaire, il contient des mots dont on ne veut pas. Nous revenons plus loin sur le rôle des dictionnaires.

Exemple : Ainsi, parmi les notions de comptabilité du jeu d'essai [A1] G3, nous trouvons les libellés :

compte

compte-aboutissement compte-contrepartie compte particulier sous-compte interne

où compte joue le rôle de pivot qualifié dans un texte où tous les mots peu signifiants ont déjà été supprimés.

Exemple :

Le jeu d'essai "Congrès" [A3], que nous proposons par ailleurs, contient lui, des mots non significatifs. Ainsi

"Adresse de l'hôtel ou de la résidence" peut être à peu près aussi clairement exprimé par

"Adresse hôtel ou résidence" ou même "adresse hôtel résidence", ce qui évite d'avoir trop d'éléments à prendre en compte.

Certains mots très fréquents dans un même ensemble de libellés gagnent à · être abrégés toujours de la même manière.

- c) Nous voyons aussi que cette notion de pivot fait intervenir la position du mot dans le libellé.
- d) Il semble utile d'avoir une idée de la fréquence des mots et peut-être aussi de pouvoir introduire la notion d'abréviation standard de certains mots.
- e) Dans le cas où le libellé doit être abrégé en un seul mot, il paraît important d'adopter une politique différente d'abréviation suivant le nombre de mots à traiter (longueur du libellé) et de condenser davantage lorsqu'il y a plus de mots à prendre en compte.
- f) En outre, un élément externe qui faciliterait peut-être la mémorisation est l'introduction de séparateurs entre les abréviations de chaque mot pour donner à l'identificateur une structure de mot composé, proche du texte.
- g) Enfin, très extérieurement à toute structure du texte, on peut imposer une *longueur maximale* aux abréviations obtenues. Dans le jeu d'essais G3 [A1] par exemple la longueur imposée par l'utilisateur est de cinq caractères.

2.1.2. Les mots

Nous avons établi une liste des propriétés de mots comme éléments des textes, nous étudions maintenant les propriétés de constituants des mots, *les caractères*, du moins celles qui nous paraissent importantes pour le mécanisme d'abréviation.

- A. Les caractères ont quelques propriétés extrinsèques au jeu d'essai, comme
 - leur fréquence reconnue statistiquement sur une langue donnée ou
 - leur *type*, voyelle, consonne (labiale, dentale) lié à des propriétés phonétiques.
- B. Dans l'ensemble des textes traités, ils ont surtout une fréquence mesurable en absolu ou en relatif, intrinsèque au jeu d'essai, au texte. La fréquence absolue est celle mesurée par exemple sur le langage ou le jeu d'essai, la fréquence relative étant la fréquence absolue comparée entre les lettres, par exemple, relativement au mot considéré.

Dans les mots, ils ont :

- une position,
- une fréquence dans ce mot.

Enfin, on peut envisager de considérer différemment certaines suites de caractères, les diphtongues (2 voyelles) par exemple, ou deux lettres répétées.

Si nous devons considérer toutes ces propriétés, il faut maintenant bien préciser comment elles sont évaluées, et sous quelle forme elles peuvent entrer dans le choix fait dans l'abréviation.

2.2. LA STRUCTURATION DES PROPRIETES

Le principe général d'implantation de Abrège sous Socrate consiste à mettre en évidence les propriétés permanentes des ensembles sur lesquels travaillent les méthodes, à travers une structure Socrate où sont enregistrées ces caractéristiques. Suivant l'utilisation que l'on veut en faire, celles-ci sont classées en deux étapes. Celles d'un usage très courant sont évaluées lors du stockage des jeux d'essai ; celles plus spécialisées ne sont calculées que lorsqu'une méthode y fait explicitement appel.

D'où la structure de la base.

```
/* Libellés et mots des jeux d'essai */
entité 2000 LIBELLE /* Libellés */
début
   entité 6 TXT
   début
     LIB-CONT mot (30)
   fin
   LIB-LONG de 1 à 180
   NB-MOIS de 1 à 40
/* Liste non redondante des mots du texte */
  entité 40 REF-MOTS
  début
     NO-MOTS de 1 à 5000
     000-LIB de 1 à 40
  fin
/* Synonymies créées par abréviation-liaison par anneau */
/* Conservation des résultats obtenus de la méthode en cours d'exécution */
   REF-ABREV réfère ABR-SYN de une ABREVIATION
```

```
/* Mots des jeux d'essai */
entité 5000 MOTS-LIB
début
  MOT-CONT mot (30) avec clé unique fin
  FREQ-GEN de 1 à 1000
                         /* Nbre occurrences */
/* Fréquence des lettres du mot */
                         /* Pourcentage */
  FREQ-LITT de 0 à 100
   entité 26 DEC-LETTRE
   début
   FREQ-LET de 1 à 10
                         /* Nore occurrences */
   fin
/* Référence vers des Abrev-non-calculées */
   REF-MOT-DIC de 1 à 2000
   LIST-ABR inverse tout ABRELIST de un MOTS-DIC
/* Références vers des décompositions */
/* Même Num pour Syll ou Phon */
   NO-DECPHON de 1 à 5000
fin
/* Abréviations calculées */
entité 2000 ABREVIATION /* Un libellé donne un mot */
début
   ABR-SYN anneau
   /* Les synonymies ne sont référées que pour une méthode donnée */
   ABR-CONTENU mot (30) avec clé unique fin
fin
```

A. Reprenons terme à terme la structure pour introduire les raisons qui nous ont amenés à choisir ce mode de représentation, mettre en évidence ce qui est un choix délibéré et ce qui est une contrainte du SGBD (Système de Gestion de Base de Donnée) Socrate [S1].

Les entités en Socrate sont des ensembles de données répétitives que l'on nomme, et auxquels on peut se référer lorsqu'ils sont au niveau le plus haut. Ces entités contiennent des caractéristiques de type mot ou nombre (entier seulement) ou liste de valeurs. Les caractéristiques "mot" ou "nombre" peuvent parfois servir de clé de recherche pour l'entité qui les contient. Ainsi, le "dictionnaire" MOTS-LIB qui contient tous les mots utilisés dans les libellés, admet pour clé de recherche unique et alphabétique MOT-CONT qui est le contenu du mot stocké dans l'entité. L'annonce que nous faisons par la phrase "avec clé unique fin" de l'utilisation de cette clé permet, en outre, d'utiliser automatiquement l'adressage dispersé très performant fourni par Socrate. Néanmoins, lorsque certaines informations dans la base ont une implantation fixe, comme ici le dictionnaire des mots, l'accès le plus rapide est donné en produisant le numéro d'occurrence de la réalisation de l'entité référée. C'est la raison pour laquelle, pour les libellés, nous avons adopté la structure en deux niveaux : l'entité "LIBELLE" (1er niveau) contient les références vers les mots du texte par NO-MOTS de REF-MOT, qui contient à son tour le numéro de l'entité MOT-LIB (2ème niveau) correspondant au mot du texte.

La position du mot dans le libellé est donnée par le numéro d'occurrence de la réalisation dans l'entité REF-MOT correspondante.

Enfin, en stockant dans l'entité ABREV les chaînes abrégées images des libellés par la transformation des méthodes, nous utilisons cette chaîne de caractères abrégée comme clé, ce qui permet de repérer très facilement les libellés pour lesquels une méthode donnée produit une même abréviation. Nous construisons alors un anneau chaînant entre eux ces libellés, ce qui évite de nouvelles recherches lorsqu'on veut détecter des collisions d'abréviation; cet anneau est lui aussi géré par Socrate.

B. Après ces quelques remarques sur la structuration de la base, quelques explications sur l'écriture d'une structure en Socrate: il est nécessaire de fournir, lors de la définition d'une base Socrate, une borne supérieure absolue du nombre de réalisation de chaque entité. Seules existent, dans l'espace réel de la base, les entités effectivement

engendrées. Pour une entité, sa portée est définie par les mots début, fin. Une entité peut contenir plusieurs autres entités.

Les caractéristiques des entités sont soit de type "mot" (avec sa longueur), soit de type "entier" compris entre une valeur minimum et maximum, soit de type "référence", soit enfin de type "liste de valeurs", chaque "valeur" étant considérée comme une chaîne de caractères. L'écriture est celle donnée dans notre structure.

Il est nécessaire de bien faire la différence dans la structure que nous proposons, entre le texte, sous forme libre, du libellé qui est considéré comme au maximum une chaîne de 180 caractères stockés (pour pouvoir être manipulés) dans 6 mots Socrate de 30 caractères chacun - limite imposée par le système Socrate - et les mots du libellé référencés par REF-MOTS et stockés en tant que chaîne de caractères (de 30 caractères au plus) dans MOT-CONT de MOTS-LIB.

2.2.2. Génération de la base

 \checkmark

Dans cette structure, on voit qu'un texte à traiter appelé libellé est actuellement limité à une chaîne de caractères composée au plus de 40 mots. Les deux caractéristiques de longueur en caractères du texte et de longueur en mots sont d'ailleurs stockées de manière à n'être calculées que lors de la saisie.

Le découpage du texte en mots est effectué lors de la saisie. Les mots ne sont pas stockés dans l'entité "LIBELLE" mais référencés par elle. Le stockage se fait dans l'entité "MOTS-LIB" où chaque mot n'est présent qu'une seule fois avec toutes ses caractéristiques. Ceci évite la redondance des traitements des mots, facilite les mesures de fréquence, mais augmente un peu le temps de saisie. Tout mot doit d'abord être cherché dans ce dictionnaire des mots avant d'être stocké. Cette recherche par clé (différenciation alphabétique) n'est pas reproduite trop souvent car nous stockons dans le libellé le numéro de réalisation de l'entité "MOTS-LIB" comme moyen ultérieur de recherche.

Ce début de description du processus de création dans la base des éléments utiles au travail ultérieur met en évidence certains chaînages qui font appel à la notion de réalisation physique d'une entité, plutôt qu'aux chaînages implicites réalisés par le système. Nous avons souvent choisi cette méthode pour augmenter la rapidité des recherches sur une base qui, par ailleurs, dans son état actuel présente une certaine permanence. Cela nous oblige à gérer nous-mêmes bien des modifications, mais elles sont peu nombreuses par rapport au grand nombre d'accès ou de recherches auxquels aboutissent les méthodes. Nous revenons plus tard sur ce point.

En outre, le nombre d'occurrences des lettres de l'alphabet dans le mot est définitivement stocké à l'introduction d'un mot nouveau dans "MOTS-LIB" pour éviter plusieurs balayages du mot, caractère par caractère.

2.2.3. Les dictionnaires

A cette structure, il faut ajouter, ainsi que nous l'avons vu en 2.1, des possibilités de suppression de mots inutiles et d'enregistrement d'abréviations spéciales ou standards. Il semble logique de prévoir pour ces deux caractéristiques divers dictionnaires et antidictionnaires que l'utilisateur peu utiliser, créer, modifier et auxquels il peut accéder suivant des jeux de priorité dont il est seul maître.

Les antidictionnaires sont des listes de mots à ne pas prendre en compte. Cela est équivalent à des listes de mots dont l'abréviation est vide. C'est ainsi qu'ils vont être stockés et reconnus comme "antidictionnaires" dans la base. Mais au niveau du traitement, ils jouent bien ce rôle opposé à celui d'un dictionnaire puisque nous supprimons des mots du libellé traité, les mots appartenant aux antidictionnaires utilisés par la méthode, et que nous réduisons le texte sur lequel s'applique la méthode aux seuls mots significatifs. Un dictionnaire, lui, assure la correspondance entre un mot et son abréviation. Cette abréviation peut être occasionnellement réduite au mot vide.

Nous avons décidé d'enregistrer, à titre d'ensemble fourni avec la base, un antidictionnaire ANTIDIC et un dictionnaire d'abréviations spéciales STANDIC (Annexe [A4]). Par ailleurs, en incluant dans la base des dictionnaires que l'utilisateur peut nommer, créer, modifier à son gré, nous pensons lui laisser une liberté suffisante de ne pas calculer certaines abréviations, mais de les stocker et de les introduire en fonction de propriétés (position du mot ...)

qu'il choisit. Le détail de cette saisie est donnée au chapitre VI, nous explicitons ici seulement la structure qui reflète les options suivantes d'implantation :

```
/* Dictionnaires des abréviations non calculées */
                         /* Nom dictionnaire */
entité 10 CAR-DICO
début
  NOM-DIC MOT (10)
   ANTIDIC MOT (1)
                         /* A N */
fin
entité 2000 MOTS-DIC
                         /* Mots et abr. des dico */
   MOT-CONT MOT (30) avec clé unique fin
/* Abréviations */
   entité 10 ABRELIST
      ABRE-DON MOT (10)
   fin
fin
```

Un dictionnaire est connu par son nom. A ce nom, l'entité CAR-DICO permet d'affecter un numéro. Si un mot ayant une valeur donnée dans MOT-CONT de MOTS-DIC (structure unique) appartient au n^{ième} dictionnaire, la caractéristique ABRE-DON de la n^{ième} entité de ABRE-LIST sera définie. Cette méthode permet de ne conserver qu'une seule fois le mot entier et de disposer dans la même entité de tous ses équivalents.

Nous n'étudions ici que l'implantation des dictionnaires dans la structure de base et nous expliquons le jeu des priorités au niveau de la description des méthodes (2.4.4. et 6.2.2., Règles 2 et 6).

2.3. REALISATION DES FONCTIONS DE BASE

Nous avons déjà dit que nous voulions composer diverses propriétés pour choisir les dictionnaires ou le mode de calcul par lesquels nous allions abréger un libellé composé de mots. Pour cela, il faut d'abord disposer de tout un jeu de fonctions élémentaires qui évaluent ces propriétés et de certaines fonctions paramétrées de traitement de caractères. Nous les reprenons une à une.

Les fonctions évaluées lors de la saisie et qui sont stockées sont :

- la longueur des libellés en mots et en caractères
- la longueur des mots en caractères, leur position dans le libellé
- la fréquence des lettres dans un mot.

Les fonctions enregistrées dans la base, lors de la création de celle-ci, sont en fait des tables de données permettant d'initialiser le contenu de certaines entités. Elles sont évidemment extrinsèques aux jeux d'essai :

- la fréquence des lettres dans la langue de référence
- le type des lettres.

Les dictionnaires sont fournis à part par l'utilisateur en une procédure de saisie spéciale qui n'est pas obligatoire s'il n'en a pas besoin (6.3.). Nous considérons comme des paramètres de la méthode exprimée par l'utilisateur les priorités respectives des dictionnaires pour le cas où un même mot appartient à plusieurs dictionnaires pris en compte en même temps, l'insertion de séparateurs entre les mots abrégés lorsqu'ils sont concaténés pour former un identificateur, la prise en compte d'une longueur maximale et les suites de lettres qui jouent un rôle spécial.

C'est aussi dans les descriptions des méthodes que l'utilisateur du système exprime comment, en fonction de certaines propriétés, il retient certaines lettres pour en faire une abréviation.

2.4. LES METHODES D'ABREVIATION OU LA COMPOSITION DES FONCTIONS

Nous venons de définir les fonctions élémentaires dont nous nous servons pour choisir un mode d'abréviation. Montrons maintenant ce qu'est une méthode.

Une méthode travaille mot à mot en associant à chaque mot, caractérisé par composition de plusieurs prédicats, une manière d'abréger ce mot liée à ces prédicats. Par ailleurs, l'ensemble des mots d'un libellé ayant été abrégé, le résultat - qu'il soit une abréviation unique ou un texte abrégé - peut être remanié par un travail global sur le texte intermédiaire.

2.4.1. Propriétés générales du résultat

Nous verrons plus tard que les propriétés globales que nous proposons en option d'une méthode sont déclarées en tête de celle-ci (chapitre 6). Ce sont par exemple :

la longueur maximum admise lorsque l'abréviation du texte du libellé est concentré en un mot unique.

C'est aussi

la possibilité de séparer les abréviations de chaque mot du libellé par des tirets pour former un mot abrégé composé.

Ce sont enfin

des traitements spéciaux de caractères, suppression de doublets, ou de collisions lorsque deux textes ont même abréviation résultant d'une même méthode.

Nous offrons aussi à l'utilisateur

la possibilité de se définir des traitements très spécifiques et de les appeler sous forme de fonction.

2.4.2. Propriétés des libellés

Montrons maintenant comment travaille une méthode dans sa tâche d'abréviation mot par mot.

Un premier prédicat sert de filtre pour caractériser le libellé lui-même ou filtre-libellé, de manière à travailler différemment suivant cette propriété du texte. Nous n'avons retenu que la longueur, en nombre de mots.

Ainsi, une méthode peut comporter la description d'un mode de calcul spécifique aux textes de moins de trois mots, et d'un autre pour les textes de 3 à 10 mots, un autre enfin pour les textes plus longs.

Cette longueur n'est cependant pas la donnée initiale que nous avons stockée dans la base. Nous avons, en effet, pensé que la suppression de mots non significatifs par usage d'antidictionnaire devait conduire à ne considérer que les mots significatifs restant après "transformation-réduction" du texte initial pour mesurer la longueur intéressante, en nombre de mots significatifs. Elle est implicitement utilisée dès qu'une méthode utilise des antidictionnaires. Il est bien évident que l'usage de ce filtre est facultatif, la méthode n'étant alors pas décomposée en plusieurs filtres-libellés.

Par exemple, la méthode suivante : pour tout libellé, prendre les deux premières lettres du premier mot significatif et la première lettre de chacun des suivants.

2.4.3. Propriétés des mots

Dans la portée d'un même filtre-libellé, nous caractérisons ensuite le mot par plusieurs prédicats évalués successivement par une intersection logique entre eux. Lorsque cette suite de prédicats a donné une réponse vraie, sont choisis soit les dictionnaires à utiliser pour rechercher une abréviation au mot, soit le ou les calculs permettant de choisir certains caractères dans le mot pour obtenir ainsi une autre abréviation.

Ce filtre-mot est construit à partir des prédicats suivants, évalués sur les fonctions proposées au paragraphe précédent.

- 1) Le premier est le *prédicat de position* qui fournit l'intervalle de position dans lequel doit se trouver le mot pour que le calcul s'applique.
- 2) Nous considérons ensuite une expression de fréquence unique. Elle est complexe car, à ce niveau, le mot peut être caractérisé par trois fréquences :

- a la fréquence générale par rapport à une langue déterminée,
- b la fréquence de ce mot par rapport à tout le jeu d'essai traité,
- c enfin, la fréquence dans le texte du libellé.

Une expression de fréquence permet de prendre en compte l'une seule des trois mesures ci-dessus : nous pensons en effet que, lorsqu'on s'intéresse à l'une d'elles, les autres ne sont plus simultanément très significatives.

Cette expression permet de spécifier des calculs pour des mots ayant une fréquence comprise dans un intervalle absolu, ou pour une fréquence dans un intervalle proche des maximum ou minimum absolus atteints sur tout le jeu d'essai par la fréquence considérée. Enfin, elle donne aussi le droit de demander le traitement qui suit pour le ou les mots du texte pour lesquels la fréquence considérée est la plus élevée ou la plus faible.

Par exemple, l'expression peut prendre les formes suivantes :

- fréquence générale du mot < 3 %,
- fréquence relative du mot dans le jeu \geq 90 % du maximum atteint sur le texte
- fréquence relative du mot dans le jeu = MAX (fréquence de tout mot du jeu).
- 3) Ayant situé les mots dans les textes, les ayant ensuite caractérisés par leur fréquence, nous pouvons encore différencier le mécanisme d'abréviation par application d'un prédicat de longueur donnant une borne inférieure et supérieure de la longueur du mot pour lequel le mécanisme sera défini. A la différence des deux précédents, ce prédicat est intrinsèque au mot.

Ces prédicats sont, lors de l'exécution de la méthode, évalués dans l'ordre où ils ont été énoncés, constituant ainsi une partie du filtre-mot. Nous avons figé cet ordre pour refléter une certaine logique entre les propriétés du mot. Mais le filtre ne fait pas nécessairement appel à toutes ces propriétés; ainsi les trois filtres suivants sont possibles:

- a Position (mot) entre 3 et 6
- b Position (mot) < 4 et Longueur < 10
- c Fréquence (mot) \geq 0.9 Max (fréquence-jeu) et longueur < 8.

Ces trois propriétés sont les seules considérées comme propriétés propres du mot devant éventuellement figurer pour caractériser un traitement spécifique du mot. Nous avons, cependant, voulu permettre de contrôler le traitement d'un mot en fonction des traitements précédemment exécutés sur les autres mots

du libellé.

- Ainsi, peut-on par exemple conserver dans X1 trace de la nature de la dernière lettre retenue du mot précédent, X1=1 si consonne, X1=2 si voyelle, et appliquer ensuite des traitements différents au mot en cours pour tenter d'obtenir une abréviation prononçable.
- On peut, autre exemple, garder dans X2 la longueur intermédiaire de l'abréviation globale du libellé au niveau courant de manière à modifier la politique d'abréviation suivant l'évolution de cette longueur par rapport à la position du mot dans le texte.

 Nous avons décidé d'enregistrer ces traces des exécutions antérieures dans des compteurs. Ils sont modifiés sur demande explicite de l'utilisateur au moment de l'exécution de l'action dont on veut garder la trace. Puis ils sont testés, au niveau d'un filtre-mot par exemple dans un prédicat de compteur.

Ces deux exemples ne sont pas particulièrement simples, mais ils veulent rappeler que notre propos est de pouvoir assez facilement définir de bonnes méthodes. Et l'usage montre qu'une bonne méthode n'est pas nécessairement une méthode très simple à décrire.

2.4.4. Traitements du mot : dictionnaire ou calcul

- A. Revenons à la composition de fonctions. Pour choisir un mode d'action, nous avons jusqu'à maintenant pris en compte :
 - la longueur du texte du libellé mesurée en mots significatifs
 - la position du mot dans le texte
 - une relation de la fréquence du mot dans un certain contexte
 - des compteurs reflétant la trace des choix antérieurs.

Pour un mot répondant au contexte ainsi cerné, une méthode propose alors un traitement. Ce contexte est obtenu par recherche dans les filtres-libellés du premier filtre vrai pour le libellé considéré, puis, pour un mot du libellé par la recherche du premier filtre-mot lié au filtre-libellé retournant une valeur vraie pour le mot.

Exemple : Antidictionnaire ANTIDIC

filtre-libellé : $longueur \leq 3$

filtre-libellé : longueur > 4 et longueur < 7

filtre-libellé : longueur = 4

filtre-mot : Position = 1 : traitement (31)

 $filtre-mot: Position \leq 3 \ et \ longueur \leq 4: traitement (32)$

filtre-mot : Position = 3 et longueur > 4 : traitement (33)

Le filtre qui s'applique au mot "mange" dans le libellé
"le petit chien mange son os" est le suivant :
Par antidictionnaire, le texte devient "petit chien mange os"
texte de 4 mots et "mange" de longueur = 5 > 4 en troisième position
se voit appliquer le traitement 33.

On voit que cette recherche est séquentielle. Elle est détaillée au Chapitre 6.

B. Le traitement est défini à partir de deux modes de recherche d'abréviation. Le premier consiste à avoir prédéfini des abréviations dans des dictionnaires saisis avant exécution de la méthode (Chapitre 6), et à rechercher pour chaque mot son abréviation dans un ou plusieurs dictionnaires. L'ordre d'appel des dictionnaires est une loi de priorité qui provoque l'arrêt de la recherche quand l'abréviation est trouvée. On peut, à ce propos, noter que la structure Socrate que nous avons définie et l'existence d'une chaîne d'inverses donnant la correspondance entre un mot et les dictionnaires qui le contiennent accélèrent grandement cette recherche.

Si une abréviation prédéfinie existe dans les dictionnaires pris en considération dans le contexte de traitement, elle est utilisée. Si aucune abréviation prédéfinie n'est considérée, c'est-à-dire si dans ce contexte de traitement aucun dictionnaire n'est utilisé, c'est que le mode de traitement est de type calcul, et dans ce cas, un calcul est défini dans la méthode utilisée.

Lors de l'utilisation des dictionnaires, lorsqu'aucune abréviation prédéfinie n'existe pour le mot considéré, il se peut qu'aucun mode de calcul n'ait été défini dans ce contexte. Le mot est alors laissé pour compte et son abréviation est vide ; on passe à la recherche du contexte de traitement du mot suivant du libellé.

Par contre, si un mode de traitement de type calcul a été défini dans la méthode, on évalue celui-ci pour ce mot courant.

On voit donc que, dans la mesure où l'on fait appel à eux, les dictionnaires ont une priorité absolue sur les calculs. Maintenant, précisons cette notion de calcul.

2.4.5. <u>Propriétés des caractères ou lettres prises en compte dans un mode de calcul</u>

Un calcul est l'exécution d'un certain nombre d'actions dont le contexte est défini par évaluation de quelques prédicats portant sur les lettres du mot.

Le calcul s'exécute de la manière suivante. Jusqu'à ce qu'on rencontre éventuellement une indication explicite contraire, on se déplace dans le mot de gauche à droite.

Pour la lettre courante, qui au début est la première du mot, on recherche le contexte d'action qui lui correspond parmi les combinaisons de prédicats définissant les filtres-lettres liés au filtre-mot dans lequel nous sommes. Ces prédicats sont d'abord :

- 1) Un prédicat de position qui exprime l'intervalle de position des lettres dans le mot pour lesquelles ce qui suit est à considérer. Ainsi, peut-on faire jouer des rôles particuliers aux premières ou aux dernières lettres du mot.
- 2) On peut ensuite définir un prédicat de type. Nous n'avons pas encore rencontré ce prédicat, car nous ne possédons pas sur les mots de caractérisation intrinsèque. Nous pourrions envisager de définir un mot comme nom, ou sujet, verbe, adjectif, etc ... en mettant en évidence une caractéristique syntaxique, mais nous n'en disposons pas actuellement. Par contre, nous savons reconnaître une voyelle d'une consonne et nous envisageons même d'affiner ces caractérisations de type phonétique en : labiale, dentale, gutturale, sourde, muette ... C'est l'utilisation de ces caractérisations des lettres qu'utilise le prédicat de type par simple citation.

- 3) Le prédicat de fréquence défini pour les lettres, évalue au niveau de la lettre courante le même genre de propriété que celle du mot dans le texte. On dispose seulement d'une mesure supplémentaire, celle de la fréquence dans le mot. L'expression de fréquence a la même structure que celle des mots.
- 4) Enfin, comme dans le filtre-mot, des prédicats de compteurs permettent de garder une trace de situations antérieures.

Par exemple, le type de la dernière lettre choisie pour appartenir à l'abréviation ou la longueur de l'abréviation par rapport au mot initial, etc.

Un filtre-lettre est donc composé de l'un ou de plusieurs de ces prédicats qui sont évalués dans l'ordre de l'exposition ci-dessus pour savoir quelles actions effectuer en fonction des caractéristiques de la lettre courante. Ces actions étant celles qui forment une abréviation, nous les exposons maintenant.

2.4.6. Les actions de sélection

A ce niveau, il est possible d'exécuter cinq types d'actions :

1) La première consiste à *prendre*, en fonction des caractéristiques de la lettre courante, cette lettre si elle a telle ou telle nouvelle caractéristique.

On a par exemple la 4ème lettre et on ne veut la prendre que si c'est une voyelle.

Ou bien la lettre courante étant une des moins fréquentes du jeu d'essai, on ne veut la prendre que si c'est une consonne. Ou bien encore, la lettre courante étant une voyelle, on accepte de la prendre si c'est une muette (par exemple, pour finir une abréviation).

PRENDRE une lettre, cela veut dire qu'on l'ajoute par concaténation aux lettres déjà retenues dans le mot ou le libellé pour faire partie de l'abréviation. Cela veut dire aussi qu'on la place dans l'abréviation créée par sélection de caractères en respectant l'ordre des caractères dans le texte initial.

Il est aussi possible que cette lettre ne réponde pas à la caractérisation du verbe PRENDRE signalée plus haut. On peut alors soit considérer "qu'elle a eu ses chances" et passer à la suite, soit vouloir lui appliquer une autre action, et dans ce cas il ne faut pas avancer.

Le verbe PRENDRE est donc précisé et conditionné par l'action d'avancement dans la chaîne de caractères qui dépend du type de lettre cherché. Si tout type est accepté dès que l'on a exécuté PRENDRE non conditionnel, il faut avancer dans la chaîne de caractères car toute lettre du mot initial n'intervient qu'une fois dans l'abréviation.

Lorsqu'on a pris une lettre effectivement, il est possible de lier à cette action des modifications de valeur de compteurs, contrôlés par l'utilisateur qui veut garder pour la suite une trace de cette action.

2) La deuxième action que nous nous sommes proposés de réaliser ensuite consiste dans la démarche suivante. La lettre courante étant définie comme précédemment, nous voulons *trouver* parmi les lettres qui suivent un certain nombre d'entre elles répondant à certaines conditions et les prendre pour l'abréviation.

TROUVER va donc être caractérisé par le champ d'action dans lequel nous voulons qu'il agisse puis par les caractéristiques des lettres que nous cherchons. Ce champ se situe à droite du caractère sélectionné par filtre.

Exemple: A partir de la lettre en cours de traitement, nous désirons trouver trois consonnes si elles existent. Mais nous pouvons aussi sur le même champ trouver deux voyelles en ne sachant pas dans quel ordre les unes et les autres apparaissent.

Par ailleurs, ces cinq lettres étant trouvées sur le champ donné, nous ne voulons plus repasser pour une recherche de caractère sur les lettres retenues.

Le déplacement de l'index de position dans le verbe TROUVER doit être assez contrôlé, pour permettre les deux recherches précédentes sur un même champ. Le verbe TROUVER doit donc en outre être qualifié pour spécifier si le balayage d'une partie du mot auquel il conduit se fait de manière irréversible avec déplacement de l'index de position dans la chaîne de caractères, ou si ce balayage ne provoque aucun déplacement effectif dans la chaîne jusqu'à ce que tous les choix aient été faits sur le champ de recherche.

Comme précédemment enfin l'action de TROUVER des caractères qui sont retenus pour l'abréviation peut nécessiter des modifications de compteur pour en avoir une trace.

Nous voyons que TROUVER peut provoquer de grands déplacements dans le mot; dans tous les cas, le contexte de filtre-lettre suivant sera choisi parmi ceux proposés pour la lettre dont la position est définie par l'index courant.

Dans l'exemple ci-dessus, la position de l'index à la fin de la recherche et du calcul est sur la lettre qui suit la dernière lettre sélectionnée, c'est-à-dire celle de plus haut index parmi les cinq. S'il n'y en a pas cinq, c'est pareil.

Par contre, si pour les voyelles, sachant que nous avons déjà trouvé les consonnes, nous acceptons de nous déplacer, le déplacement a lieu jusqu'au bout du champ prédéfini, éventuellement donc jusqu'au bout du mot s'il ne contient plus qu'une voyelle. Les lettres trouvées sont prises en compte pour l'abréviation dans l'ordre de leur apparition dans le mot.

Le système ainsi proposé offre des possibilités assez souples de sélection de lettres parmi les chaînes de caractères variées des divers mots.

3) Mais il peut être souhaitable à certains moments de reconnaître l'existence de lettres ayant certains caractères définis dans le filtre-lettre sans exécuter ensuite d'autre action que d'en garder la trace dans un compteur ou même plus simplement se contenter d'avancer l'index de position dans le mot.

L'action "vide" a pour rôle de provoquer le simple déplacement d'index, car ce déplacement, sauf quand il est nié comme précédemment, est transparent à l'utilisateur.

Une modification de compteur isolée est exécutée sur demande à chaque passage sur certains filtres-lettres, en même temps que s'effectue le déplacement d'index.

Nous avons ainsi vu les actions que l'on propose comme conséquence de l'application d'un filtre-lettre. Elles permettent d'utiliser le contexte créé ou un contexte plus vaste pour proposer la sélection de caractères.

- 4) Nous avons signalé que le balayage du mot se fait de gauche à droite dans la situation normale. Mais, si pour terminer une abréviation on veut récupérer les dernières consonnes ou voyelles du mot, il paraît souhaitable de pouvoir reprendre les choix précédents en procédant en sens inverse pour le balayage à partir de la fin du mot. Nous proposons cette action qui conditionne ensuite, à la fois le champ d'application des filtres-lettres évalués après elle et celui des choix et des fonctions. Cette action de saut au bout du mot avec inversion de sens n'est exécutée qu'une fois sur un mot donné et le balayage est limité à la partie du mot non encore utilisée.
- 5) Nous avons enfin ajouté la possibilité de demander des actions spécifiques à l'utilisateur par appel de fonction. Cela permet une extensibilité des choix par réalisation de programmes de traitement spéciaux sur la base de l'utilisateur.

Ces actions spécifiques ne peuvent pas être en effet toutes prévues dans l'interprétation que nous faisons des descriptions de méthodes écrites dans le langage décrit au Chapitre 6.

Citons un exemple :

Un éventuel utilisateur a demandé que l'on essaye de faire des abréviations prononçables. Pour qu'il en soit ainsi, nous devrions avoir des fonctions complexes étudiant à chaque niveau si la séquence de lettres retenues correspond à quelque chose de prononçable en français, fonction elle-même très difficile à définir.

Nous ne le faisons pas, mais supposant que les filtres et les actions conséquentes correspondent à des alternances de voyelles et de consonnes, ce qui est déjà un pas vers quelque prononciation, il reste que d'un mot au suivant l'alternance n'est pas donnée. On peut envisager alors une fonction qui "mette des lettres en réserve" pour l'abréviation en fonction du mot suivant, et qui ainsi réalise cette alternance.

2.4.7. Un premier schéma de la grammaire descriptive d'une méthode

Nous avons vu comment les fonctions sont composées pour définir des contextes de travail pour des choix de caractères. Nous donnons pour clore ce paragraphe la syntaxe de la grammaire qui correspond au mode de description et de conception de méthode que nous avons proposé.

```
Méthode = options-globales* antidictionnaires* filtre-libellé*.

Filtre-libellé = prédicat-longueur 0/1 filtre-mot*.

Filtre-mot = prédicat-position 0/1 prédicat-fréquence 0/1 prédicat-longueur 0/1 prédicat-compteur 0/n traitement.

Traitement = dictionnaires | dictionnaires calculs | calculs.

Calculs = [filtre-lettre actions]*.

Filtre-lettre = prédicat-position 0/1 prédicat-type 0/1 prédicat-fréquence 0/1 prédicat-compteur 0/n.

Actions = [choix-prendre | choix-trouve]* modif-compteur* fonctions* inversion-sens 0/1.
```

A chaque terme de la partie droite d'une règle est associé le nombre d'occurrences possibles de celui-ci, écrit sous la forme a^n

$$a^{n/m} = \{a^k, \forall k \in [n, m]\}$$

$$a^* = \{a^n \forall n \in [0, +\infty]\}$$

$$a^+ = \{a^n \forall n \in [1, +\infty]\}$$

2.5. EXPRESSION DES METHODES DANS LA STRUCTURE PRECEDENTE. TRADUCTION D'ABREVIATIONS MANUELLES

Au schéma proposé doit maintenant correspondre un lot d'exemples pour évaluer l'adéquation du schéma à l'expression de méthode. Nous disposions de divers jeux d'essai, comportant d'une part des libellés, d'autre part les identificateurs que des analystes avaient créés manuellement par abréviation. Nous avons décidé dans les premiers exemples d'essayer d'obtenir automatiquement les mêmes résultats que ceux qu'ils ont définis manuellement, ou du moins des résultats proches des leurs.

Dans le projet G3 développé par E.D.F., toutes les notions sont nommées par abréviation de la "désignation de l'information" (Annexe [A1]), le mode d'abréviation est très bref, pas très mnémonique et limité à cinq caractères. Nous l'avons pris comme premier exemple ; le deuxième est extrait du projet DM, Dépense de matériel de l'Etat ; nous disposons d'une partie des identificateurs définis et répertoriés dans le dossier d'analyse, ainsi que des libellés qui leur correspondent.

Le nombre d'identificateurs véhiculés par DM est très élevé (400 environ dans le prototype) et l'attitude des analystes qui les ont baptisés proche de la nôtre : recherche d'unicité et de mnémonicité.

De ces deux exemples, nous essayons de déduire quelques pistes de définition de "bonnes méthodes" que nous appliquons à ces jeux d'essai. Nous ne discutons les résultats qu'au paragraphe 2.6, nous intéressant surtout ici à l'expression des méthodes sous forme des prédicats proposés et non à leur exécution.

2.5.1. G3, Méthode d'abréviation devant donner des noms différenciés de cinq caractères au plus

Pour trouver la méthode d'après le jeu d'essai manuellement défini qui nous a été donné, nous analysons deux groupes donnés : les libellés et leurs abréviations (Annexe [A1]).

<u>Les libellés</u>: Ils n'excédent pas cinq mots avec une majorité à trois ou quatre mots.

Ils comportent quelques groupes de mots très répétitifs qui servent de pivot.

Ce sont :

organisme
unité technique
compte
code et code élémentaire et code taxe
acte élémentaire
taxe
majoration
test fiscal, test fiscalité et test.

Nous pouvons alors constater que ce pivot a été généralement abrégé sur trois lettres s'il s'agit d'un mot long et isolé (sauf code = c et taxe = taxe) et sur une seule lettre par mot s'il s'agit d'un pivot composé de deux mots.

Certains mots sont systématiquement négligés. C'est surtout parce qu'ils n'apportent guère d'information comme "nombre" dans "nombre d'heures", "numéro" dans "numéro de pièce", l'objet étant désigné par son contenu, ou parce qu'ils sont moins importants que d'autres informations comme "code" dans "code rubrique" ou "code heure". Pouvons-nous traduire toutes ces variantes dans l'expression algorithmique d'une méthode d'abréviation ? Il est certain que non car, à l'étude, la procédure suivie par celui qui a défini les noms abrégés tient compte d'habitudes peu déterministes. Comment exprimer en effet que nous abrégions "mouvement" par "mvt" et "employeur" par "emp", à moins de beaucoup développer les dictionnaires spéciaux au détriment du calcul, surtout quand le même "mouvement" est abrégé "mouv" ailleurs.

Il ne nous est pas non plus possible de réaliser l'interversion de termes qui apparaît par exemple entre :

"test fiscal travaux atelier imposition"

et "tfiat" qui est donc l'abréviation de "test fiscal imposition travaux atelier". Cette inversion de position réalisée systématiquement peut être supprimée par l'utilisateur sans que la contrainte imposée soit trop lourde.

Nous proposons la méthode suivante :

Méthode 1 : Définition en clair

Pour les libellés d'un seul mot, prendre leur abréviation, si elle existe dans le dictionnaire spécial, ou le standard, sinon effectuer le calcul suivant :

Conserver les mots de quatre lettres au plus, sinon prendre les trois premières lettres des mots plus longs (plus de 4 lettres) et la quatrième si c'est une consonne.

Pour les libellés de plusieurs mots, ne conserver que les mots significatifs. Abréger le premier mot grâce à son abréviation spéciale si elle existe, sinon en prenant la première lettre des mots de moins de 8 caractères ou les trois premières pour ceux qui sont plus longs.

Dans les libellés de quatre mots, pour le deuxième mot, prendre sa première lettre si le mot est un pivot fréquent, sinon son abréviation spéciale si elle existe, ou effectuer le calcul suivant :

Prendre la première lettre des mots de moins de 8 caractères, les deux premières des mots plus longs. Prendre la première lettre des autres mots.

Dans les libellés de plus de 4 mots, prendre la première lettre de chacun.

Dans tous les cas, ne pas excéder 5 caractères.

Méthode 1: Définition avec ABREGE

Commentaires

option : longueur-abréviation<5

antidictionnaire : antidic seuls les mots "significa-

tifs" entrent en jeu

filtre-libellé : longueur-libellé = 1 un seul prédicat filtre-mot : longueur-mot < 4 un seul prédicat

dictionnaires : spécial, antidic

calcul: filtre-lettre: sans aucune élimination

action : PRENDRE de lettre

filtre-mot : pour les mots de plus de

4 caractères

dictionnaires : spécial, antidic

calcul : filtre-lettre : position-lettre < 3</pre>

action : PRENDRE

filtre-lettre : position-lettre = 4 double prédicat

et type = cons

action : PRENDRE

filtre-libellé : longueur-libellé < 4 libellés de 2 à 4 mots

filtre-mot : position-mot = 1 premier mot

longueur-mot < 8 "court"

dictionnaires : spécial, standic

calcul: filtre-lettre:

action : PRENDRE

filtre-mot : position-mot = 1 "long"

dictionnaires : spécial, standic

calcul : filtre-lettre : position-lettre < 3</pre>

action : PRENDRE

filtre-mot : position-mot = 2 deuxième mot

freq-jeu (mot) > 90 % (Max (freq-jeu de tout mot))

longueur-mot < 8 "court", pivot

calcul : filtre-lettre : position-lettre = 1

action : PRENDRE

filtre-mot : position-mot = 2

freq-jeu (mot) > 90 % (Max (freq-jeu de tout mot))

calcul : filtre-lettre : position-lettre < 3 "long", pivot</pre>

action : PRENDRE

filtre-mot : position-mot = 2 non pivot,

longueur-mot < 8 "court"

dictionnaires : spécial

calcul : filtre-lettre : position-lettre = 1

action : PRENDRE

filtre-mot : position-mot = 2

dictionnaires : spécial non pivot,

action : PRENDRE

filtre-mot : tout autre mot, soit 3e et 4e

filtre-lettre : position-lettre = 1

action : PRENDRE

filtre-libellé : tout libellé de plus de 4 mots

filtre-mot : position-mot = 1

longueur-mot < 8

dictionnaires : spécial, standic

calcul : filtre-lettre : position-lettre = 1

action : PRENDRE

filtre-mot : position-mot = 1 dictionnaires : spécial, standic

filtre-lettre : position-lettre < 3

action : PRENDRE

filtre-mot :

filtre-lettre : position-lettre = 1 pour tout autre mot

action : PRENDRE que le premier

Nous voyons dans cet exemple la décomposition qu'il nous faut faire. Le groupe sélectionné par les prédicats est souvent celui que l'on recherche.

Nous avons indiqué en annexe [A1] les mots qui sont supposés être présents dans les divers dictionnaires. Ces dictionnaires sont un des avantages et un des inconvénients des méthodes. Avantage car ils permettent de créer des exceptions, inconvénient car il faut les définir en même temps que la méthode. Dans le cas de l'exemple, ils servent bien leur propos car les mots enregistrés ne sont pas trop nombreux.

Avant de pouvoir exécuter cette méthode sur le jeu d'essai correspondant, il faut prévoir une saisie des textes de libellés et des mots des dictionnaires suivant la procédure expliquée au chapitre 6 : interface avec l'utilisateur.

C'est au paragraphe 2.6. que nous discutons de la validité des résultats obtenus par exécution de la méthode en comparant ceux-ci aux abréviations manuelles qui avaient ét proposées dans ce cas et que nous avons cherché à imiter.

Nous proposons maintenant un deuxième exemple, en tentant toujours d'"imiter" une abréviation manuelle.

2.5.2. Méthode 2 : ''DM'', Dépenses de matériel de l'Etat

Les données sur lesquelles nous travaillons sont présentées en Annexe [A2]. Ici encore, nous analysons les données constituées d'un texte en clair, le libellé, et d'une abréviation fixée manuellement.

Nous en dégageons quelques difficultés pour trouver une méthode et quelques éléments constructifs, à la suite de quoi une méthode est définie en clair. Elle est ensuite remplacée par les prédicats et traitements décrits en Abrège.

Les difficultés rencontrées viennent de cas particuliers dus à l'attitude des analystes qui ont défini les identificateurs.

Ce sont surtout les cas suivants :

- Deux libellés identiques ont des codes différents [n°2], [n° 3]. Ceci provient de ce que l'analyste qui a écrit les textes des libellés n'a pas jugé nécessaire d'indiquer que l'action explicitée dans cette notion pouvait avoir des contextes différents et significatifs. Le code donné par l'analyste a donc une sémantique plus riche que celle du libellé initial. Nous ne pouvons évidemment l'admettre.
- Tous les codes contiennent un préfixe dont la signification est liée au rôle de la notion dans le projet "DM". Nous avons systématiquement ignoré ce préfixe. Au chapitre 7, nous proposons quelques réflexions liées à ce sujet.
- Certains mots des libellés sont systématiquement remplacés par un synonyme dans le code ("retour" dans le code, "renvoi" dans le texte). Bien que cette attitude paraisse gratuite, il est facile de créer cette équivalence par l'usage d'un dictionnaire.
- Les méthodes permettent de traiter les mots un à un dans un calcul mais pas les mots composés (liés par des tirets dans le texte initial) ou les groupes de mots.
 - Or, dans le jeu d'essai proposé, un groupe de mots comme "bons d'engagement" est présent sous trois formes. En clair, dans quelques libellés, en abréviation standard dans les codes "beng", en abrégé

très bref dans certains textes de libellés "be".

- La difficulté peut être tournée assez facilement si la méthode n'utilise aucun prédicat de position du mot et si la chaîne "bon" est toujours abrégée "b" (par un dictionnaire spécial par exemple, et "engagement" réduit à "eng" par calcul ou par dictionnaire, la chaîne "be" qui, par bonheur, ne correspond à aucun mot courant non significatif pouvant être elle aussi sans difficulté dans un dictionnaire.

Mais ceci risque de nous amener à créer un nombre élevé de mots à traitements spéciaux, ce qui nécessite une définition manuelle de dictionnaires divers. Une telle situation, si elle est trop fréquente, risque de rendre inutiles les tâches automatiques.

- Un autre palliatif peut être un changement d'attitude de l'utilisateur qui, sachant qu'il va utiliser un procédé automatique, se contraindra, sauf dans le cas où "bon d'engagement" est une notion solitaire, à employer toujours la même terminologie (be ou beng par exemple).

Partant de là, nous proposons la méthode suivante, dont les résultats sont discutés au paragraphe 2.6.

Méthode 2 : Définition en clair

Pour les libellés de moins de 4 mots significatifs, prendre l'abréviation du dictionnaire spécial ou la calculer ainsi :

pour chaque mot, prendre les trois premières lettres et la quatrième si celleci est une consonne, sauf si cette consonne est une répétition de la troisième. Pour les libellés de 4 mots significatifs ou plus, prendre l'abréviation du dictionnaire spécial-court, sinon la calculer ainsi :

pour le premier mot, appliquer la règle précédente isolant 4 lettres au maximum ; pour les suivants, cette règle mais en isolant un maximum de 3 lettres, deux si la troisième est une voyelle.

Cette expression condensée n'est évidemment pas possible dans le mode d'expression très décomposé que nous avons choisi pour notre présentation.

Nous traduisons donc celle-ci sous forme de filtres, prédicats, actions.

Méthode 2: Définition avec Abrège

Commentaires

options

: doublets éliminés

antidictionnaires

: antidic

antidictionnaire standard

de Abrège

filtre-libellé

: longueur-libellé < 4

mesurée sur les mots signi-

ficatifs seulement

pour chaque mot

filtre-mot

dictionnaire

: spécial

calcul : filtre-lettre : position-lettre < 4</pre>

action

: PRENDRE

filtre-lettre

: position-lettre = 4

action

: PRENDRE consonne

filtre-libellé

: longueur-libellé > 4

prédicat facultatif. Complé-

ment du précédent

filtre-mot

: position-mot = 1

dictionnaire

: standic

calcul : filtre-lettre : position-lettre < 3</pre>

action

: PRENDRE

filtre-lettre

: position-lettre = 4

action

: PRENDRE consonne

filtre-mot

pour tout mot dont la

position $\neq 1$

dictionnaire

: speccourt, standic

speccourt est déclarée par l'utilisateur et plus prio-

ritaire que standic

calcul : filtre-lettre : position-lettre < 3</pre>

action

: PRENDRE

filtre-lettre

: position-lettre = 3

action

: PRENDRE consonne

Dans cette méthode, nous faisons usage de trois dictionnaires et plutôt que de supprimer les doublets lors de la seule concaténation de deux mots abrégés, nous les supprimons partout.

Un utilisateur non satisfait par ce procédé standard peut demander la programmation en Socrate d'une fonction doublet qui sera appliquée lors des seules concaténations de 2 mots entre eux.

En Annexe [A2], nous pouvons voir le nombre d'éléments contenus dans les dictionnaires et antidictionnaires.

Il est à noter que les libellés de ce jeu d'essai sont beaucoup plus longs que les textes du jeu G3, ceci parce qu'ils comportent certaines conjonctions qui ont disparu dans la définition du premier jeu, mais le nombre de mots significatifs est à peu près le même.

2.6. RESULTATS DE DEUX METHODES IMITANT LE PROCESSUS MANUEL. DISCUSSION

Les difficultés rencontrées dans la description de méthode sous forme de prédicat ne semblent pas insurmontables. Nous étudions maintenant les résultats.

Nous regardons tout d'abord jusqu'à quel point les deux méthodes ont donné des résultats proches du procédé manuel.

Ensuite, nous regardons en quoi ces résultats sont satisfaisants ou insuffisants d'après nos objectifs d'unicité, de prononçabilité et de mnémonie.

2.6.1. Adéquation dans l'imitation

Méthode 1:

Nous avons trois versions différentes des résultats (Annexe [A1]) pour une même méthode. Ceci montre le rôle important que jouent les dictionnaires.

Dans les **Résultati**, les dictionnaires sont réduits le plus possible. On voit alors que l'identité entre l'abréviation proposée dans le jeu d'essai et l'abréviation calculée n'est pas souvent réalisée. Cela n'atteint pas 50 %.

Par ailleurs, ces résultats présentent une ambiguité sur un jeu de 80 libellés, ambiguité créée par la troncature de l'abréviation à 6 caractères qui empêche de prendre dans une séquence de chiffres (conservée intégralement par option standard) le dernier chiffre seul significatif (75 et 76èmes libellés).

Qu'en dire sinon ? Que les abréviations ne paraissent pas beaucoup plus longues que celles faites manuellement, pas beaucoup plus lisibles non plus. Elles sont un peu moins bonnes sur quelques points :

- Dans les libellés courts (2 mots) les mots courts sont encore réduits à 2 lettres, alors qu'une autre méthode ou un "pivot" dans un dictionnaire améliorerait les choses. La procédure manuelle choisit plus librement les caractères significatifs (Lib n° 68, 69, 71 ... 77 ...).
- Dans les libellés longs dont un mot habituellement considéré comme significatif, se trouve négligé par la méthode manuelle. L'information choisie est alors concentrée au profit de mots plus significatifs (libellés n° 86, 83, 84, 85). Pour nous, mettre ces mots dans un antidictionnaire réservé aux libellés longs est possible, mais un peu coûteux.

Dans les Résultats2, nous constituons des dictionnaires pour améliorer l'adéquation au jeu manuel. Sous réserve de modifier les textes pour faire correspondre dans tous les libellés où ils sont présents TFI et TFD à "test fiscal imposition" et "test fiscal déduction", ce qui donne un début correct à 13 libellés sur 80, nous améliorons surtout la méthode en constituant un dictionnaire de "pivots" qui vient contredire la règle d'abréviation des libellés longs.

Dans ce cas, se pose la question des mots en même position, mais abrégés très fortement dans un texte long et non dans un texte court comme "élémentaire" en 18 à 23. Il semble qu'il manque une règle pour les textes de deux mots.

Il est évident que, sachant la règle "une lettre retenue par mot pour les textes de quatre à cinq mots ou plus", il est difficile d'identifier la signification de TFDEI [68] ou TFDPI [66], même si on ne les rencontre que dans des applications de comptabilité.

Néanmoins, l'équivalence est en général assurée au prix d'une saisie pas trop importante de dictionnaires.

Résultat3 est simplement une amélioration légère de Résultat2 par accroissement des dictionnaires. On peut se demander si le gain est suffisant pour faire ainsi grandir les dictionnaires, et augmenter le travail de l'utilisateur. Ceci serait à considérer dans un cas où le jeu d'essai est un sous-ensemble du jeu final.

Méthode 2:

Ici, la situation est très différente de la précédente. Nous avons déjà émis des réserves avant même de tenter une imitation automatique. Les résultats sont convaincants dans leur inadéquation. Nous analysons les raisons de celle-ci, et proposons quelques améliorations, sous la forme d'autres méthodes jointes à leurs dictionnaires et de quelques recommandations à faire à l'utilisateur qui définit les libellés.

L'inadéquation dans l'imitation provient de quatre attitudes non automatisables de l'analyste qui a défini les abréviations manuelles. En annexe [A2] nous avons indiqué par A1, A2, A3, A4 les interventions de ces démarches dans l'abréviation manuelle.

A1: Un libellé est traité deux fois et différemment, produisant deux abréviations différentes. L'analyste a négligé de compléter la sémantique du libellé et a ajouté implicitement un sens à l'abréviation. Notre démarche étant déterministe, il est logique d'exiger que le libellé soit explicite et que les libellés soient différents entre eux, au moins par une numérotation. Cependant, comme nous ne testons pas à la saisie la différence ou l'identité entre les textes, nous pouvons aussi appliquer une fonction générale de numérotation des synonymes puisque nous en proposons une.

La difficulté que nous avons rencontrée ici vient d'attitudes contradictoires entre deux analystes. L'un a défini l'identificateur par son contenu, l'autre a voulu différentier les noms pour une même notion parce qu'elle avait des rôles différents. Nous pensons que le système Abrège, en vérifiant l'unicité du nom pour un même libellé, devrait permettre d'éviter ce genre d'incohérence dans le système en obligeant à une différentiation explicite des libellés s'il y a lieu de la faire.

A2: La deuxième attitude est plutôt inverse de la précédente. Un libellé très explicite comme "contrôle ordonnateur sur les bons d'engagement" est abrégé "contord1", alors que "Bons d'engagement" est plus souvent abrégé "BE" ou "BENG". Là, l'analyste a implicitement considéré un "contrôle de type 1" comme étant toujours sur les Bons. Mais cela nous paraît porter atteinte à la lisibilité de l'abréviation surtout lorsqu'on ne pénalise pas plus la longueur.

Nous avons aussi classé dans la même catégorie d'anomalie une autre attitude qui consiste à remplacer le terme employé dans le texte par un autre terme dans l'abréviation en faisant ainsi "glisser" le sens du texte. Par exemple

le texte "Diffusion des BE et des PSP à leurs destinataires" est abrégé DIFF1BUCO avec BUCO pour "bureau courrier", soit que l'on veuille dire que c'est le bureau courrier qui s'en charge, soit qu'il soit le destinataire.

Il semble indispensable d'exiger de l'analyste qu'il unifie l'abréviation et le texte explicatif d'une notion. Nous avons analysé cette démarche sous le nom suppression-remplacement. Elle est à proscrire.

- A3: L'anomalie répertoriée ici est la suivante. Un terme, utilisé tantôt en clair, tantôt en abrégé dans le texte du libellé, est ensuite abrégé de diverses manières dans le nom de la notion. L'exemple type est fourni par le groupe de mots "Bons d'engagement" qui est systématiquement abrégé "BE" dans les textes des libellés, mais qui, dans l'abréviation, apparaît sous la forme BE et sous la forme BENG. Il en est de même pour "titre de créance" et TC, administrateur de crédit et ADMCREDIT et AC ... Ce mode "d'abréviation-désabréviation" est remplacé dans la méthode par l'abréviation systématique du "groupe de mots" dans le texte même du libellé, et application dans la méthode d'un équivalent par dictionnaire.
- A4: Enfin lorsqu'il abrège les textes qu'il propose, l'analyste supprime systématiquement certaines qualifications. Plutôt que de créer un antidictionnaire spécial, nous donnons comme équivalents de certains qualificatifs la chaîne vide dans le dictionnaire spécifique à ce jeu d'essai. C'est ainsi que nous supprimons exemplaires [58], duplicata [63] [76], original [75], qui qualifient l'exemplaire utilisé dans la notion. Cela revient à établir une hiérarchie dans les descriptions données dans les libellés et à négliger certains éléments intéressants pour le texte mais secondaires pour l'abréviation. Lors d'une création de méthode sur un jeu d'essai, ceci peut se faire dans un deuxième temps par extension de dictionnaires.

2.6.2. Evaluation par rapport aux objectifs. Autres méthodes

A la suite de cette analyse des anomalies ou des incohérences entre la méthode manuelle et la méthode automatique, nous voyons qu'il ne faut pas, dans les circonstances actuelles, demander une trop grande identité des résultats. Il nous paraît plus constructif de reprendre cet exemple et de considérer en quoi les résultats répondent à nos objectifs de lisibilité et de diversité et de les étudier aussi pour évaluer s'ils sont prononçables et mnémoniques.

Nous n'appliquons pas cette deuxième étude aux résultats de la première méthode, car nous avons vu qu'une contrainte très forte sur la longueur des abréviations ne permet pas de considérer d'autre critère d'évaluation que le nombre de collisions.

Par contre, cette étude nous conduit à différencier davantage les prédicats utilisés pour améliorer les résultats par rapport à nos objectifs.

Une première analyse des résultats montre que bien des libellés du jeu d'essai comportent quatre ou cinq mots significatifs. Or, la méthode entraîne pour bien des mots la prise en compte de trois ou quatre lettres. Pour des libellés de quatre mots significatifs, on arrive ainsi souvent à des abréviations de 12 caractères et plus dans 20 % des cas sur tous les libellés et 50 % sur ceux de plus de 4 mots. Or, il semble qu'une abréviation trop longue et non entrecoupée de séparateurs explicites comme le tiret ne soit pas facile à retenir et que son emploi soit lassant pour le programmeur à qui elle est imposée. Ainsi apparaît peut-être une limite supérieure de longueur, pour laquelle nous devons affiner la méthode en fonction de la longueur des textes de manière à ne pas provoquer de synonymies par troncature brutale au 12ème ou au plus au 14ème caractère. En fait, il semble bien que cette troncature ne provoquerait pas de synonymies-collisions sur le jeu d'essai que nous possédons. Mais en ne diversifiant pas les règles suivant la longueur, nous enlevons tout rôle sémantique aux derniers mots, sans aucune justification.

Une autre remarque est liée à la "prononçabilité" de nos abréviations. La politique de Méthode2 consiste à garder des consonnes comme fin d'abréviation des mots pris un à un et à éliminer les voyelles. Ceci nous conduit à des successions imprononçables de consonnes du type des identificateurs REJTITRCRE, RELOBICERT ... où ces consonnes ne sont même pas séparées par des tirets, pour nous aider à les vocaliser.

Nous allons donc rechercher une méthode faisant une meilleure part aux voyelles. Peut-être pouvons-nous aussi faire précéder des abréviations spéciales, courtes, comme BE, DI pour DCE-DI (lui-même abréviation de "direction centrale ... "), AC, TC, par un tiret pour bien isoler ces pivots-clés qui sont inchangeables et pas toujours prononçables, utilisant ainsi comme abréviation -TC, -BE, -DI, etc ... Ceci est très simplement réalisable par les dictionnaires.

Nous n'avons pas grand chose à ajouter comme critiques à la Méthode2 dans le contexte précis où nous l'avons définie. Nous proposons donc Méthode3 que nous appliquons ensuite à deux jeux d'essai. Celui du jeu DM pour lequel elle a été pensée et celui d'un jeu proposé pour une autre application informatique (de gestion de Congrès) [A3].

Le contexte est donc différent pour ce qui est du vocabulaire, mais nous pouvons alors regarder quelle est la généralité et l'adéquation de la méthode testée en évaluant plus précisément les problèmes de saisie de dictionnaire.

Méthode 3: Définition en clair

Nous proposons les traitements plus différenciés suivants :

Ne travailler que sur les mots significatifs, déterminés par l'antidictionnaire standard. Limiter la longueur maximale à 14 caractères.

Libellés d'un mot : prendre son abréviation spéciale ou ses huit premières lettres.

Libellé de 2 mots: pour chaque mot, prendre les cinq premières lettres à condition que la 4ème et la 5ème ne soient pas toutes deux des consonnes, et seulement s'il n'y a pas d'abréviation spéciale.

Libellé de 3 mots: abréviation spéciale ou 4 lettres, sauf si la 3ème et la 4ème sont des consonnes. La 4ème est alors négligée.

Libellé de 4 mots: abréviation spéciale ou standard, ou sinon, pour le 1er mot, la même règle de 4 lettres que ci-dessus; pour le 2ème mot, les 2 premières lettres et la 3ème si elle est nécessaire à une alternance de type avec la 1ère lettre du mot suivant; pour le 3ème et le 4ème, 2 lettres seulement, en gardant la 3ème pour l'euphonie

Libellés de 5 mots: prendre les 3 premières lettres du premier mot, s'il ou plus

n'a pas d'abréviation spéciale. Pour les autres mots, prendre les abréviations ou 2 ou 3 lettres en assurant l'alternance début-fin entre 2 mots.

Supprimer les collisions par numérotation successive de celles-ci à la fin du travail.

La méthode ainsi définie est améliorée par divers éléments contenus dans le dictionnaire spécial au jeu d'essai.

L'abréviation de "BE", bon d'engagement, est dans le dictionnaire précédé d'un tiret, ainsi que pour quelques autres abréviations spéciales.

Nous avons un peu remanié les textes du jeu d'essai dans une optique d'abréviation automatique de ceux-ci par références aux remarques faites en 2.5.2. (Annexe [A2]).

Remarquons que certains adjectifs peu signifiants ont été stockés dans le dictionnaire avec une abréviation équivalente vide. Cela évite de les éliminer définitivement pour un autre jeu d'essai par intervention d'un antidictionnaire supplémentaire et ils interviennent ainsi dans le calcul de la longueur du texte sans intervenir dans l'abréviation.

Traduisons la méthode, puis discutons nos divers résultats.

Méthode 3:

options

: doublets éliminés

longueur maximum de l'abréviation = 14

collisions numérotées.

antidictionnaires

: antidic

filtre-libellé

: longueur-libellé = 1

filtre-mot

:

dictionnaire

: spécial, standic

calcul: filtre-lettre

: position-lettre < 8

action

: prendre

filtre-libellé

: longueur-libellé = 2

filtre-mot

:

dictionnaire

: spécial, standic

1

0

| calcul : filtre-lettre | : | position-lettre < 3 |
|------------------------|---|---|
| action | : | prendre |
| filtre-lettre | : | position-lettre = 4 |
| action | : | prendre sans déplacement type consonne, compteur + prendre (sinon) type consonne, compteur + |
| filtre-lettre | : | position-lettre = 5 type-lettre = consonne compteur = 0 |
| action | : | prendre |
| filtre-lettre | : | position-lettre = 5 |
| action | : | prendre compteur + 0 |
| filtre-libellé | : | longueur-libellé = 3 |
| filtre-mot | : | |
| dictionnaire | : | spécial |
| calcul : filtre-lettre | : | position-lettre < 3 |
| action | : | prendre |
| filtre-lettre | : | <pre>position-lettre = 3 type-lettre = consonne</pre> |
| action | : | prendre augmenter compteur 1 |
| filtre-lettre | : | <pre>position-lettre = 4 type-lettre = consonne compteur = 1</pre> |
| action | : | compteur + 0 |
| filtre-lettre | : | position-lettre = 4 |
| action | : | prendre compteur ← 0 |
| filtre-libellé | : | longueur-libellé = 4 |
| filtre-mot | : | position-mot = 1 |
| dictionnaire | : | spécial |
| calcul : filtre-lettre | : | position-lettre < 3 |
| action | : | prendre |
| filtre-lettre | : | position-lettre = 3 type-lettre = consonne |
| action | : | prendre augmenter compteur 1 |
| filtre-lettre | : | position-lettre = 3 |
| action | : | prendre compteur ← 0 |
| filtre-lettre | : | position-lettre = 4 type-lettre = consonne compteur = 1 |
| action | : | compteur + 0 |

filtre-lettre : position-lettre = 4

action : prendre

compteur + 0

filtre-mot

dictionnaire : spécial

calcul : filtre-lettre : position ≤ 2

action : prendre

filtre-lettre : position = 3

action : fonction locale : euphonie

filtre-libellé : longueur-libellé > 5

filtre-mot : position = 1

dictionnaire : spécial

calcul : filtre-lettre : position-lettre < 3</pre>

action : prendre

filtre-mot : position > 1

dictionnaire : spécial

calcul : filtre-lettre : position-lettre < 2</pre>

action : prendre

filtre-lettre : position-lettre = 3

action : fonction locale : euphonie

Nous remarquons tout de suite la lourdeur de cette écriture qui est due en partie aux explications un peu détaillées que nous donnons. On peut juger de la forme définitive en se reportant à la traduction Abrège donnée au Chapitre 6, § 6.2.3.

Par ailleurs, la répétition de certaines successions de filtres-lettres pour des calculs identiques mais liés à des prédicats antérieurs différents ne peut être actuellement évitée, même lors de l'écriture dans le langage qui réalise l'interface entre Abrège et l'utilisateur. Il faudrait simplement pour cela pouvoir nommer le filtre-lettre et le calcul dont fait partie ce prédicat, et le rappeler alors par son nom au lieu de reécrire toute la description.

Etudions maintenant les résultats de la méthode sur le premier jeu d'essai, celui de départ DM. (Annexe [A2]).

La méthode choisie nous assure des abréviations ayant une longueur moyenne de 10 caractères, et ne présente pas de collisions au sens du terme où deux libellés distincts donneraient la même abréviation.

En limitant la longueur à 14 caractères, on se donne la possibilité de numéroter les collisions sans troncature de l'abréviation et aussi d'accepter les abréviations spéciales précédées d'un tiret qui sont un peu plus longues que les deux caractères choisis, dans la plupart des cas, sur le jeu d'essai DM.

Le nombre de troncatures imposées par la limitation de longueur à 14 caractères est très faible (3 % dans l'exemple). Nous pouvons à ce propos faire une remarque. Les cas de troncature ont eu lieu évidemment dans des libellés longs et pour des textes où le nombre d'abréviations spéciales précédées de tirets est élevé.

Les alternances choisies entre les voyelles et les consonnes donnent en moyenne des "mots" assez lisibles, et nous pouvons constater que l'introduction du tiret devant certaines abréviations spéciales très condensées provoquent une césure qui aide beaucoup à la lisibilité du texte.

Avec 10 à 12 caractères par identificateur, nous pensons que la mémorisation ne sera pas immédiate, mais la connaissance de la signification du mot, de son mode de "construction" allié à la lisibilité devraient permettre une reproduction fidèle et un emploi assez facile.

Il nous faudrait pour en dire plus l'expérience des utilisateurs sur une assez longue période, ce que nous n'avons encore pu obtenir.

Il semble important de souligner le rôle que jouent les dictionnaires dans cet exemple. Ils contribuent en effet très largement à la qualité du résultat en fournissant des "points fixes" aux utilisateurs sur des éléments répétitifs qui auraient, sinon, considérablement augmenté la longueur des textes initiaux.

Le vocabulaire utile pour un tel jeu est finalement assez réduit et surtout très spécifique. Le dictionnaire apporte un élément supplémentaire de spécificité des termes que l'utilisateur peut exprimer lui-même indépendamment de toute fréquence.

Nous avons voulu dans l'exemple suivant étudier une nouvelle fois cet aspect. C'est la raison pour laquelle, repartant d'une méthode plutôt satisfaisante dans l'exemple ci-dessus, nous l'avons exécutée en donnant une attention minimale aux dictionnaires de manière à étudier un résultat assez brut. Nous le retravaillons ensuite simplement grâce aux dictionnaires.

Ce jeu d'essai (Annexe [A3]) nouveau est plus vaste que le précédent. Il comporte toutes les notions, environ 200, du système de gestion de Congrès mis au point par Grenoble-Accueil. Le vocabulaire est très disjoint du vocabulaire précédent, les textes sont relativement longs avec beaucoup de libellés comportant quatre à cinq mots significatifs. Nous avons réalisé des essais en deux temps, avec très peu de dictionnaires autres que l'antidictionnaire, puis en augmentant le dictionnaire spécial et en utilisant à nouveau des abréviations précédées de tirets.

Considérant les résultats de la méthode 3 en Annexe [A3] sur le jeu d'essai des notions du système de gestion des congrès de Grenoble-Accueil, nous pouvons d'abord facilement constater que toutes les abréviations sont différentes. Nous avons un premier résultat obtenu en utilisant un minimum de mots dans des dictionnaires. Nous constatons ainsi que la méthode donne des abréviations de longueur à peu près homogène de dix caractères.

Ces abréviations sont en fait assez prononçables en général, mais elles ont un air d'étrangeté qui est un peu gênant pour la mémorisation. Essayons d'en déterminer l'origine.

- 1 Il semble que la méthode fasse apparaître un certain nombre de séquences de caractères inhabituelles en français qui contribuent à l'étrangeté des résultats.
- 2 La décision que nous avons prise dans cet exemple de faire un usage réduit de dictionnaires spéciaux empêche de trouver des "points fixes" dans les abréviations par reconnaissance d'éléments inchangés, les abréviations données de certains mots.

3 - Dans les règles appliquées au libellé de 4 à 5 mots, nous tronquons les mots très tôt (2 lettres), ce qui nous amène à rencontrer l'abréviation "con" ou même "co" pour congrès, congressiste ... Le contenu du texte abrégé est alors difficilement décodable.

Nous reprenons donc notre exemple en acceptant un allongement de l'abréviation pour employer tout d'abord plus de dictionnaires. Il faut au préalable effectuer un travail de sélection des mots qui vont posséder une abréviation spéciale et supposer que ces choix sont assez bons pour que la méthode associée à ses dictionnaires reste correcte même sur d'autres éléments du même système. Il est à noter que la modification du contenu des dictionnaires étant indépendante de la définition de la méthode, l'adaptation du système "par les dictionnaires" en est facilitée, comme nous le verrons mieux au Chapitre 6.

Revenons maintenant à l'étrangeté des mots créés. Elle provient de suites de lettres que nous savons vocaliser (prononciation) mais qui, telles quelles, sont inhabituelles en français du fait d'une coupure abrupte sur la position de la lettre sans tenir compte de ce qui habituellement était l'expression d'un phonème avec éventuellement des lettres muettes que nous sommes habitués à rencontrer. Cet aspect phonétique est sensible particulièrement lorsque nous rencontrons des dyphtongues que nous coupons comme "oi", "ou" Un autre aspect qui est plus évident encore est la multitude d' "anomalies orthographiques" que nous rencontrons en fin de mot. Ces "anomalies orthographiques" sont des séquences de lettres anormales en français, c'est-à-dire peu fréquentes ou inconnues bien que prononçables. Cela vient peut-être de ce que la méthode ne tient jamais compte des dernières lettres des mots, mais coupe au milieu de ceux-ci. Il faudrait essayer d'autres méthodes tenant compte de ces remarques. Notre propos n'est cependant pas de multiplier les exemples. Les prédicats et les actions que nous avons proposés permettraient d'utiliser les dernières lettres comme nous avons utilisé les premières.

Nous voudrions maintenant revenir encore une fois sur nos objectifs initiaux.

Nous n'avons pas, dans l'exemple ci-dessus, utilisé la longueur des mots. La mise au pluriel de certains mots ne nous pose donc de problème que lorsque nous créons l'abréviation de "résidence" ou "inscription" dans le dictionnaire spécial pour nous apercevoir quelques lignes plus loin que ces mots sont employés au pluriel. Nous sommes obligés dans le dictionnaire de stocker les 2 mots au singulier comme au pluriel pour assurer une seule abréviation.

Par ailleurs, nous pouvons aussi remarquer que les mots que nous remplaçons par une abréviation vide dans le dictionnaire spécial sont souvent des adjectifs: la plupart du temps, nous ne gardons pas ceux-ci. Pour reconnaître et traiter automatiquement ces deux "maladresses" du système actuel, il nous faudrait disposer de caractéristiques des mots issues d'une analyse morphologique et syntaxique. Nous verrons au Chapitre 4 ce qu'il faut en penser.

Nous avons donc dressé un premier bilan. Dans le contexte de libellés définissant des identificateurs pour des applications informatiques du type de celles que nous avons présentées, nous arrivons à définir des méthodes à peu près satisfaisantes quant à la prononçabilité. Les résultats obtenus ne sont pas encore très mnémoniques. Il semble que la seule alternance consonne-voyelle qui aide à la prononciation ne soit pas suffisante pour assurer une bonne "reconnaissance" des mots composant l'abréviation. Parce que plus qu'un apprentissage "par coeur" des abréviations, il nous semble que la mémorisation se fera par codagedécodage.

C'est dans cet esprit que nous avons voulu étudier quels résultats donnerait l'emploi de propriétés plus phonétiques comme la décomposition en phonèmes et même en syllabes que nous proposons au chapitre suivant.

CONCLUSION

Avant de clore ce chapitre, nous voudrions consacrer un peu plus de temps à un objectif fonctionnel que nous avons signalé au Chapitre 1 et dont nous n'avons pas reparlé jusqu'à maintenant. Il s'agit d'abréger des textes non pour obtenir un identificateur mais pour conserver la structure de phrase en abrégeant mot à mot et en gardant donc à chaque mot son identité sémantique.

Dans ce cas, le problème de longueur de l'abréviation qui était jusqu'à maintenant une de nos principales préoccupations ne se pose plus de la même façon. Ce qui compte ici c'est que chaque mot soit identifiable. Nous ne présentons pas ici d'exemple où nous prenons un nombre donné de lettres en fonction de la longueur du mot, des caractéristiques des lettres rencontrées en balayant le mot (consonne ou voyelle).

Il nous semble, en effet, encore plus que précédemment que la prise en considération des syllables, des phonèmes et si nous le pouvons du rôle syntaxique et de la morphologie, s'impose.

La syntaxe de titres de livres par exemple est souvent élémentaire et proche de celle de nos libellés de notion. Mais ce n'est plus vrai dans des textes de petites annonces pour lesquels cependant ce système semblerait utilisable. Les catalogues eux aussi ont une structure textuelle proche des exemples qui ont été traités jusqu'à maintenant, mais sur un vocabulaire souvent plus large. Il ne faut pas alors que l'emploi des dictionnaires devienne une contrainte irréalisable pour un utilisateur. Il faut donc supprimer les difficultés signalées au-dessus qui obligent à introduire des singuliers et des pluriels dans les dictionnaires.

Pour reconnaître les mots traités un à un, il paraît indispensable de tenir compte de leur décomposition syllabique. On ne peut donc prévoir la position de la césure de manière fixe, car, par exemple, un mot de 5 lettres peut comporter deux ou une syllabe : pains, beaux, parti, envie ... et si l'on décide de ne prendre qu'une syllabe, la chaîne retenue variera beaucoup en longueur.

Le jeu d'essai "Congrès" se prêterait assez bien par la nature de ses textes à un tel mode d'abréviation pour nous fournir un exemple simple. Mais nous attendons d'avoir élargi notre système de prédicats pour traiter un exemple de ce type.

CHAPITRE 3

LA DEMARCHE PHONETIQUE ET SYLLABIQUE

3.1. NECESSITE D'UNE ANALYSE PHONETIQUE ET SYLLABIQUE

Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'alternance voyelle-consonne ne donne pas une trace des mots suffisamment claire pour que l'abréviation obtenue soit facilement mémorisable.

Par ailleurs, lorsque nous ne voulons plus former un identificateur unique à partir du texte du libellé, mais conserver la structure de texte par abréviation mot à mot, les mots doivent alors être reconnaissables individuellement dans leur abréviation. Il semble, dans ce cas, que la plupart des mots sont abrégés par conservation d'un certain nombre de syllabes; c'est du moins l'impression que l'on a en lisant des catalogues ou des petites annonces.

Ainsi, on peut lire: "pers" pour personne, "affect." pour affectueux, "enf." pour enfant, etc....

Bien souvent, ce qui remplace le mot est une partie tronquée sur la première ou la deuxième syllabe, suivant la longueur de celui-ci.

Cette première impression est fondée sur un concept de syllabe très approximatif, un peu celui qui permet de découper en 12 'pieds' les alexandrins des auteurs classiques.

La conclusion que l'on peut en tirer est que cette troncature ne peut pas être définie par la seule position des caractères. La deuxième est la certitude que les abréviations spontanées sont de nature 'acoustique', respectant un certain nombre de sons du mot ou de nature 'morphologique' ne conservant que la racine de celui-ci.

Tentons maintenant de définir précisément les termes de phonèmes et syllabes. Les "phonèmes" sont les sons simples significatifs que l'on peut isoler dans une langue donnée. Ils permettent d'identifier la chaîne parlée par opposition ou distinction des sons entre eux. Notre problème est d'associer un son déterminé à une chaîne de caractères ou graphème, sachant que, suivant le contexte, les caractères ne sont pas prononcés de la même façon, certains d'entre eux pouvant même s'amuîr /* e, s, r */. Nous référant à l'ouvrage d'A. Martinet "Eléments de Linguistique Générale" [M1], nous pouvons constater que cette correspondance n'est pas facile à définir, qu'elle comporte des règles de base aussitôt infirmées par toutes sortes d'exceptions.

Par ailleurs, la langue française comporte de nombreux phonèmes (38 environ) et l'analyse des traductions d'un mot en phonèmes varie suivant le contexte d'emploi du mot ou la personne qui le prononce.

Par exemple : dans "les animaux" et "les troupeaux", le s à la fin de "les" n'est pas prononcé lorsqu'aucune liaison ne s'impose.

Nous savons que l'analyse et la correspondance grapho-phonémique que nous voulons établir n'a pas besoin d'être très fine et d'entrer dans toutes les subtilités de la prononciation. Mais il nous a paru plus simple de rechercher l'emploi de solutions existantes plutôt que de nous plonger dans l'étude de cette traduction, à partir des multiples informations du livre d'A. Martinet.

Les syllabes ont une définition bien moins précise que les phonèmes car elles ne sont pas des unités simples, mais elles sont définies comme "l'ensemble des phonèmes qui, dans un contexte déterminé, peuvent se prononcer d'une seule émission de voix". Il nous paraît très souhaitable de disposer d'un outil capable de découper la chaîne phonétique en syllabes. Etant donné les conditions dans lesquelles nous voulons l'employer -chaque mot étant traité en dehors de tout contexte- nous recherchons une solution simple et pratique, même si elle est phonétiquement élémentaire.

3.2. RECHERCHE ET CHOIX D'UN OUTIL POUR LA TRADUCTION GRAPHO-PHONEMIQUE

Avant de rechercher un outil réalisant la traduction grapho-phonémique, nous devons remarquer que celle-ci est intimement liée à la langue employée. Dans notre cas, nous nous intéressons évidemment au français, mais ceci est une limite linguistique de notre système. En particulier, nous ne pourrions pas utiliser cette analyse pour l'abréviation des "Titres de périodiques analysés au bulletin signalétique du CNRS", alors que le problème qui se pose à ceux qui réalisent ce document est précisément un de ceux que nous aurions aimé résoudre. Les "Titres" sont en effet écrits dans des langues très diverses et le mode d'abréviation est à la fois phonétique et morphologique.

Parmi les différentes possibilités que nous avons recensées, nous avons retenu celles présentées par J. Vaissière [V1], par notre collègue Y. Chiaramella [C1], celle enfin de Coulon et Kayser [CK1]. Essayons de situer ces propositions pour expliquer notre choix.

La thèse de J. Vaissière "Contribution à la synthèse par règles du français" présente en deuxième partie une étude approfondie de ce problème de traduction grapho-phonémique. L'auteur cherche, en effet, à traduire un texte écrit sous forme phonique dans le but de faire prononcer le texte par vocodeur. L'ensemble des règles et cas particuliers de la prononciation du français y sont présentés. Nous ne jugeons pas utile de reproduire ici cette étude. Nous voulons seulement exposer ici les raisons pour lesquelles nous n'utilisons pas les résultats qu'elle propose.

Après étude du problème de traduction grapho-phonémique, J. Vaissière a décidé, parce qu'elle avait en outre besoin de l'analyse morphologique de textes, de faire correspondre à chaque mot du vocabulaire sa traduction phonémique dans un dictionnaire. Elle utilise pour cela le dictionnaire de base de son analyseur morphologique dans lequel tout mot doit être indexé pour être reconnu. Or, cet emploi de dictionnaire ne convient pas à un système comme Abrège où les vocabulaires des divers utilisateurs ne sont pas prévisibles. Nous ne pouvons par avance créer ce dictionnaire, et nous ne pouvons pas non plus demander ce travail à l'utilisateur, à qui nous voulons fournir des abréviations. Ce serait contraire à l'objectif de simplicité de l'interface entre Abrège et ses usagers.

En outre, l'analyseur morphologique du français, qui nous était le plus accessible [C2] et dont nous reparlons au chapitre suivant, est un logiciel PIAF réalisé sous CP-CMS sur le 360-65 du CICG. Notre prototype, lui, est réalisé en Socrate que nous avons choisi (Chap. 1, § 3) pour sa transportabilité entre IRIS 50 et l'IBM 360 sous OS, et pour l'aide efficace qu'un logiciel pour bases de données offre à la création de prototypes. Les deux systèmes 360-OS et 360-CP-CMS ne peuvent communiquer que par échange de fichier-données sur bande (si l'on fait abstraction des toutes récentes possibilités du réseau Cyclade). La contrainte d'un dictionnaire complet du vocabulaire et les difficultés de communication entre les systèmes auraient beaucoup pénalisé le prototype d'Abrège à l'exécution. Nous avons donc cherché d'autres solutions.

Dans sa thèse, J. Vaissière signale (Partie II - Introduction - B) que deux méthodes peuvent être utilisées pour convertir la suite de graphèmes en phonèmes. La méthode du dictionnaire, qui donne pour chaque mot du texte sa traduction phonémique, est la méthode qu'elle a utilisée. L'autre méthode est celle d'un programme de conversion grapho-phonémique, dit programme orthoépique qui reconnaît la suite des "graphèmes" et les convertit selon certaines règles en suites de phonèmes. Nous nous sommes orientés vers un tel logiciel pour simplifier, comme nous le signalions ci-dessus, la tâche de l'utilisateur d'Abrège.

Avant de présenter le logiciel que nous avons retenu, signalons que, pour résoudre ce même problème de conversion, un de nos collègues, Y. Chiaramella a (dans le même temps où nous adoptions une solution sous Socrate) réalisé un "transducteur de conversion ortho-épique" sous le système PIAF mentionné ci-dessus. C'est le programme PIAFPHO. Il pourrait être intéressant de l'utiliser dans un contexte de réalisation où nous voudrions aussi disposer de l'analyse morphologique du français puisque les deux outils sont compatibles. Mais les incompatibilités avec Socrate demeurent actuellement.

Finalement, nous avons retenu la solution proposée par D. Coulon et D. Kayser dans "Analyse de réponses rédigées en français courant pour une réalisation d'Enseignement programmé" [CK1].

Dans le projet d'enseignement assisté par ordinateur fonctionnant en langage naturel qu'ils ont défini et qui était déjà opérationnel en 1972, les auteurs ont été confrontés au problème suivant : éliminer dans les réponses des étudiants une partie des anomalies orthographiques pour reconnaître des phrases sensées, mais mal orthographiées. Pour aboutir à ce résultat, ils ont décidé d'utiliser un codage phonétique de la phrase alors reconnue comme suite de ses phonèmes [K1]. Pour cela, ils analysent donc chaque texte, caractère par caractère, pour le traduire dans la chaîne des phonèmes équivalents.

Des hypothèses simplificatrices réduisent à 26 le nombre des phonèmes "reconnus" et permettent de confondre en un seul certains phonèmes très différents, comme s et x, ai et aille, etc ... [CK1] [K1].

Nous avons constaté que l'analyseur ainsi obtenu est bien suffisant pour nous qui cherchons essentiellement à découper la chaîne des caractères du mot en groupes de lettres décrivant un même son, sans que la différentiation fine des phonèmes ne nous soit nécessaire (comme elle l'est dans le cas de J. Vaissière).

Pour nous, cet outil est donc directement utilisable et fournit un automate complètement spécifié. Nous devons toutefois traduire les programmes originels (écrits pour NCR4130 en langage d'assemblage) en Socrate, sous forme de la base dont nous discutons l'implantation au paragraphe suivant.

3.3. IMPLANTATION DE L'ANALYSE PHONETIQUE

3.3.1. L'automate. Son implantation

La thèse de D. Kayser [K1] et l'article précédemment cité de la RAIRO [CK1] donnent les détails d'implantation de l'automate phonétique tel qu'il fut réalisé par D. Coulon et D. Kayser. Dans la mesure où nous ne pouvions pas nous en servir tel quel, nous avons surtout utilisé comme document de travail la table des phonèmes et celle de l'automate présentées en pages 74 à 78 de l'article cité. Nous les avons reproduites en annexe, jugeant inutile de reproduire ici des résultats que nous n'avons pas modifiés.

Nous expliquons le mode d'utilisation de cette table d'automate pour l'analyse phonétique et l'implantation Socrate que nous avons réalisées.

- a) Dans la table de l'automate correspond, à chaque ligne, l'état dans lequel se trouve l'automate à un instant donné. Cet état est défini par la chaîne de caractères reconnue mais non encore associée à un phonème. A chaque colonne correspond le caractère lu par l'automate. Dans chaque case, à l'intersection d'une ligne et d'une colonne, se trouve la règle de transition de l'automate donnant le nouvel état, l'action de progression dans la chaîne d'entrée et l'écriture éventuelle sur la chaîne de sortie (phonème). Il y a 38 états (c'est-à-dire 38 lignes dans la table), 27 caractères (auxquels correspondent 18 colonnes seulement, voir exemple cidessous) et 26 phonèmes de sortie. En fait, le triplet (nouvel état, phonème de sortie, progression de l'index) définissant la transition de l'automate, n'est pas toujours explicité dans la table :
- le nouvel état est implicite lorsqu'il est défini par le seul caractère d'entrée repéré par l'index de position sur la chaîne d'entrée
- le phonème de sortie n'est défini que lorsqu'il est effectivement reconnu

- la progression de l'index n'est pas indiquée lorsqu'elle consiste simplement en un déplacement d'une position vers la droite dans la chaîne d'entrée.

 $\underline{Exemple}$: La ligne donnant les transformations de l'automate pour l'état courant A est la suivante :

| | ы | а | bfjvw | dgpq | c | е | h | i y | k | Z | m | n | 0 | r | s x | t | и | z |
|---|-----|---|--------|--------|---|---|--------|-----|---|----|----|----|----|----|-----|----|--------|----|
| | FIN | A | | | | - | | AI | | | AN | AN | | | | | | |
| Α | a | + | a * | a * | a | a | a + | + | a | a | * | * | a | a | a | a | 0 + | a |
| · | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |

Dans les colonnes 1, 4, 5, ..., le phonème à est définitivement reconnu (inscrit sur la chaîne de sortie), de même que 0 en colonne 17. L'action + correspond à la lecture des 2 caractères suivants sur la chaîne d'entrée. Le premier sert à définir le nouvel état, le deuxième détermine le caractère courant.

Dans certains cas (colonnes 8, 11, 12), le nouvel état est obtenu par concaténation des caractères de l'état courant avec la lettre courante, ou par prise en compte d'une seule parmi deux lettres A en colonne 2).

Certaines lettres (f, m, n, p, ...) peuvent être géminées. N'en tenant pas compte au niveau de la différentiation phonétique, nous testons cependant cette situation qui provoque éventuellement l'avancement d'un caractère de plus en entrée (action *).

Lorsque le nouvel état n'est pas précisé, il est constitué par le caractère lu pris indépendamment de celui qui l'a précédé, et l'action d'avancement donne le nouveau caractère lu.

Certains caractères sont regroupés en une seule colonne (3, 4):
b, f, j... Ceci permet de condenser l'écriture de l'automate
quand plusieurs lettres provoquent les mêmes reconnaissances de
phonème. Lorsque l'état suivant n'est pas explicite comme pour P, G,
D, Q, on passe dans l'état global "/" (3ème ligne de l'automate)
où est testé le redoublement du caractère. Celui-ci est ensuite
reconnu, comme donnant dans tout voisinage et sans ambiguîté le
phonème de sa "lettre". Il y a, dans ces cas, correspondance triviale:

graphème (simple ou géminé) - phonème.

b) Pour l'implémentation sous Socrate, nous avons choisi une structure reflétant ce tableau, mais qui traduit économiquement le contenu des transitions: puisque le nouvel état est la plupart du temps déduit du caractère lu en entrée et non explicité dans le triplet, nous pouvons choisir une expression du tableau "par les exceptions" qui conduit à un très petit nombre de contenus de case différents.

Pour cela, nous enregistrons ce contenu dans l'entité PH-CONF. Chacune des réalisations de cette entité détermine la transition de l'automate lorsqu'on est dans une configuration qui admet cette réalisation comme contenu de case.

La structure est complétée par :

- 38 réalisations de l'entité PH-ETAT dont chacune correspond à une ligne de la table
- 26 réalisations de l'entité T-PHON dont chacune correspond à un phonème de sortie
- 27 réalisations de l'entité ALPHA dont chacune correspond à un caractère possible de la chaîne d'entrée.

Chaque réalisation de PH-ETAT comprend la chaîne d'entrée définissant l'état (qui sert de clé de recherche de l'état) et les 18 références aux contenus des cases de la ligne par le numéro correspondant de réalisation de PH-CONF.

Les réalisations de T-PHON et ALPHA contiennent, outre les identifications qui permettent de les retrouver, des caractéristiques intrinsèques que nous utiliserons dans les méthodes d'abréviation (type, fréquence générale ...) D'où les éléments de la structure Socrate ci-dessous :

```
entité 38 PH-ETAT /* Ligne de l'automate

début

PH-CHAINE mot (3) /* Chaîne d'entrée définissant l'état */
entité 24 LET-CONF /* Une case par colonne

début

MEM-CONF de ! à 100 /* Numéro du contenu de la case */
fin
fin
```

```
entité 100 PH-CONF
début
   NV-PH-ETAT mot (3) /* Nouvel état, indéfini s'il est standard */
   NV-PHON de 1 à 30
                        /* Numéro dans T-PHON du phonème reconnu */
   PH-ACT (6 2) (L1 L2 R1 R2 NE SO) /* Action à effectuer */
fin
entité 27 T-PHON
début
   N-PH mot (2) /* Graphème explicitant le phonème */
                    /* SOU LAB DEN ... */ /* Type du phonème */
   TYP-PH mot (3)
   FREQ-PH de 1 à 10000 /* Nombre d'occurrences du phonème dans le jeu d'essai */
   CODE-TAB-SYLL de 2 à 4 /* 2=VO 3=SOURD 4=EXPLOSIVE */
fin
                 /* Codification pour l'analyseur syllabique. Numéro de colonne */
entité 27 ALPHA /* Alphabet assurant la correspondance */
                 /* Lettre-colonne de la table phonétique */
début
                 /* Le stockage des caractéristiques des lettres */
  LETTRE mot (1) Avec clé unique ordonnée fin /* Recherche alphabétique */
   TYPE (2 1) (V C)
                                   /* Consonne-voyelle */
   PRONONC (5 2) (SR SO RA MU ...) /* Prononciation */
   FR-D-R de 1 à 1000 /* Fréquence dans le langage */ /* 1000 pour exprimer un %*
  FR-G-R de 1 à 10000 /* Fréquence dans le jeu d'essai */
  CODE-TAB-PHON de 1 à 24 /* Correspondance colonne de l'automate phonétique */
fin
Reprenons l'exemple de la ligne A.
          La réalisation correspondante de PH-ETAT serait la suivante :
          PH-ETAT (2)
                         /* A est la deuxième ligne de la table */
         PH-CHAINE : A
          LET-CONF(1)
                        MEM-CONF : 19
          LET-CONF(2)
                        MEM-CONF : 2
                  (3)
                                 : 14
                  (4)
                                 : 14
                  (5)
                                 : 20
                  (6)
                                 : 20
                  (7)
                                 : 15
```

(8)

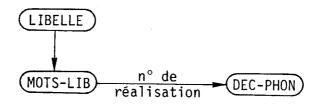
: 16

LET-CONF(9) MEM-CONF : 20

```
(10)
                                : 20
                 (11)
                                : 17
                 (12)
                                : 17
                 (13)
                                : 20
                 (14)
                                : 20
                 (15)
                                : 20
                 (16)
                               : 20
               (17)
                                : 18
                 (18)
                               : 20
         PH-CONF(14)
                NV-PH-ETAT : U
                NV-PHON
                         : 17 /* Numéro du phonème T-PHON : a */
                         : 'NE' /* Redoublement */
                PH-ACT
         PH-CONF(16)
                NV-PH-ETAT : 'AI'
                NV-PHON
                         : U
                PH-ACT : L2 /* Lecture de 2 caractères */
L'algorithme d'utilisation de cette table d'automate est le suivant :
         si NV-PH-ETAT de Ph-CONF = U
         alors
            NV-ETAT + CAR-COUR (MOT)
            NV-ETAT + NV-PH-ETAT de PH-CONF
         finsi
         si NV-PHON ≠ U
         alors
            Ajouter dans DEC-PHON du mot courant NV-PHON de PH-CONF
         Exécuter ACTION (PH-ACT de DEC-PHON)
```

3.3.2. Stockage des résultats

Les résultats de l'analyse phonétique sont constitués par les décompositions phonétiques respectives de chacun des mots d'un ensemble de libellés à abréger. Cette décomposition (suite des phonèmes équivalente au mot) est une donnée statique, mais dont nous pouvons avoir besoin plusieurs fois pour un ensemble donné, soit que le même mot apparaisse plusieurs fois dans l'ensemble, soit que plusieurs méthodes soient essayées sur le même ensemble. C'est pourquoi, nous avons choisi de stocker ces résultats dans la structure même de l'ensemble des libellés. Ainsi, l'analyse phonétique est effectuée la première fois qu'une méthode fait appel à des propriétés phonétiques sur les libellés donnés. La présence dans la base des résultats de cette analyse est alors mémorisée de telle sorte que l'analyse ne soit pas effectuée à nouveau lors d'un autre essai sur les mêmes libellés. Les décompositions phonétiques sont rattachées aux "MOTS-LIB" de la structure Abrège par une référence dans l'entité MOTS-LIB donnant le numéro de réalisation de l'entité DEC-PHON qui correspond à la décomposition phonétique du MOT-LIB.



L'entité DEC-PHON est la suivante :

entité 5000 DEC-PHON début

entité 20 SUITE-PHON /* Suite des phonèmes du mot */

NO-PHON de 1 à 26 Numéro du phonème dans la table des phonèmes NB-LTR de 1 à 5 Longueur en lettres du phonème

FREQ-PHON de 1 à 10 Nombre d'occurrence de ce phonème dans le mot fin

fin

Dans cette implantation, nous avons donc fait les hypothèses suivantes :

- un mot est composé au plus de 20 phonèmes
- il n'existe pas de phonème traduisant une chaîne de plus de 5 lettres (eaux = 0 nous paraît même un maximum)

- il n'existe pas de mot contenant plus de 10 fois le même phonème.

Remarques:

- 1) Nous conservons la *longueur du phonème* en lettres de manière à disposer effectivement de la décomposition de la chaîne de caractères du mot en phonèmes. Cette longueur est liée à l'orthographe du mot.
- 2) Nous calculons le nombre d'occurrences des phonèmes dans le mot de manière à pouvoir éventuellement tenir compte de la fréquence du phonème relative au mot et de celle du phonème dans le jeu d'essai.
- 3) Par ailleurs, dans les "données permanentes" de la base Abrège fournies avec l'initialisation de celle-ci, se trouve, pour chaque phonème, une propriété de type liée à sa prononciation.

La manière d'utiliser ces propriétés des décompositions phonétiques des mots dans une méthode est expliquée au § 5 de ce chapitre.

3.4. ANALYSE SYLLABIQUE. AUTOMATE. IMPLANTATION

L'analyse phonétique constitue le point de départ de l'analyse syllabique (rappelons que la syllabe est une suite de phonèmes qui peuvent se prononcer d'une seule émission de voix).

L'automate que nous utilisons est déduit de la définition suivante ; très réduite, vis-à-vis des diverses situations possibles [R1] :

"Deux consonnes différentes se séparent (ac-teur) (ex | 'z'emple) mais que deux consonnes dont la deuxième est une liquide (1, r) forment un groupe explosif avant lequel se fait la division".

Nous en avons tenté une traduction moins contextuelle : nous avons, pour respecter la règle de séparation des phonèmes consonnes, séparé ceux-ci en deux classes, les phonèmes consonnes sourds, CS, et les phonèmes consonnes explosifs, CE.

Les phonèmes sourds terminent une syllabe s'ils sont suivis d'un phonèmeconsonne. Les phonèmes explosifs provoquent la rupture de l'émission vocale, ils commencent une syllabe nouvelle. Les consonnes sourdes sont :

les phonèmes-consonnes explosifs :

Nous en déduisons les règles d'analyse suivantes, en fonction du type de phonème rencontré :

| | Ancien état | Phonème courant | Nouvel état | Actions reconnues |
|----|-------------|-----------------|-------------|--------------------|
| 1 | VO | VO . | VO | |
| 2 | VO | CE | CE | SYLLABE |
| 3 | VO | CS | VO CS | |
| 4 | VO | fin | | SYLLABE |
| 5 | VO CS | VO | CS | SYLLABE - ARRIERE1 |
| 6 | VO CS | CE | CE | SYLLABE |
| 7 | VO CS | CS | CS | SYLLABE |
| 8 | VO CS | fin | fin | SYLLABE |
| 9 | CE | VO | VO | |
| 10 | CE | CE | CE | |
| 11 | CE | CS | CS | |
| 12 | CE | fin | fin | SYLLABE |
| 13 | CS | VO | VO | |
| 14 | CS | CE | CE | |
| 15 | CS | CS | CS | |
| 16 | CS | fin | fin | SYLLABE |

Seule, la cinquième configuration de l'automate provoque un retour arrière dans le déplacement de gauche à droite dans la chaîne des phonétiques.

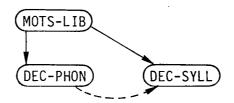
Nous ne donnons ici qu'un seul exemple. Quelques autres sont fournis en annexe [A8] comme exemples d'utilisation de cet analyseur.

| Exemple: | Mot | WH | ISK | Y w | | |
|--------------------|------------|------|-------|-----|----|----|
| | Phonèmes | ٧ | i s k | i | | |
| | TYPES-PHON | CE | VO | CS | CS | VO |
| ${\it Configurat}$ | ions | 8 | 3 | 7 | 12 | 4 |
| | SYLLABES | WHIS | | KY | | |

L'implantation de cet automate est l'analogue de celle du précédent. Il y a 4 états et 12 configurations.

Remarques:

1) L'analyse syllabique fournit la chaîne des phonèmes équivalents à la syllabe, le nombre de ceux-ci, la longueur de la syllabe en phonèmes et en caractères. La même raison qui nous a incité à n'exécuter qu'un minimum de fois l'analyse phonétique nous conduit à profiter de la souplesse qu'offre un système de gestion de base de données, pour conserver ces propriétés de chaque syllabe des mots, des libellés donnés dans la structure de la base. D'où la structure :



```
entité 5000 DEC-SYL

début

entité 15 SUIT-SYLL

début

NB-PH de 1 à 5 /* nombre de phonèmes */

NB-LTR de 1 à 10 /* nombre de lettres de la syllabe */

fin
```

Comme auparavant pour les décompositions phonétiques, nous avons ici évalué une approximation des maxima de longueur d'un mot en syllabe (15 SUTT-SYLL), d'une syllabe en phonème (NB-PHON \leq 5) et d'une syllabe en lettres (NB-LTR < 10).

2) La définition que nous avons donnée de la syllabe ne nous permet de mettre en évidence aucune propriété non triviale de celle-ci.

Nous ne définissons en particulier aucune relation d'équivalence sur l'ensemble des syllabes, ce qui exclut de tenir compte de la notion de fréquence et d'un type donné de syllabe.

3) Enfin, nous voudrions signaler une caractéristique d'implantation que nous avons adoptée pour disposer simultanément de l'accès à la décomposition phonétique et la décomposition syllabique d'un mot. Nous avons traduit le lien entre un MOTS-LIB et sa décomposition phonétique par le numéro de réalisation de l'entité DEC-PHON stocké en NO-DECPHON dans MOTS-LIB. Nous avons engendré la décomposition syllabique DEC-SYLL sur le même numéro de réalisation de telle sorte qu'ainsi, ce NO-DECPHON soit aussi un NO-DECSYLL (implicite).

3.5. EXTENSIONS DES METHODES D'ABREVIATIONS

Après avoir présenté les moyens par lesquels nous réalisons les analyses phonétiques et syllabiques, nous montrons comment peuvent être utilisées, dans les méthodes d'abréviations, les nouvelles caractéristiques des mots ou des parties de mots dégagées par ces analyses.

Ces propriétés définissent dans le mot des champs autres que la lettre, plus vastes, eux-mêmes décomposables. Ainsi, un mot n'est plus considéré seulement comme une suite de lettres, mais aussi comme suite de syllabes décomposables en phonèmes composés de lettres.

Nous définissons donc de nouveaux prédicats utilisables pour caractériser les mots et de nouveaux moyens de calculs, le champ d'action du calcul n'étant plus seulement donné par la position et le type de chaque caractère.

L'extension de la définition de méthodes d'abréviations se situe donc tout d'abord au niveau du filtre-mot. Et nous pouvons ensuite introduire des prédicats de syllabes ou filtre-syllabe, des filtres-phonèmes et étendre en conséquence le schéma des calculs.

3.5.1. Extension du filtre-mot

Pour le filtre-mot, nous avons précédemment considéré qu'il était le résultat d'une intersection logique entre les prédicats suivants pris dans l'ordre de citation :

- prédicat de position du mot dans le libellé
- prédicat de fréquence du mot relativement à l'ensemble des libellés ou au langage
- prédicat de longueur du mot mesurée en caractères

- prédicat de compteur rendant compte d'actions antérieures.

En considérant ces prédicats d'une part et les propriétés nouvelles que nous avons mises en évidence d'autre part, nous voyons que seule la longueur peut être évaluée différemment

longueur du mot en syllabes en phonèmes en lettres.

Nous précisons donc l'unité que nous prenons en considération dans l'expression de ce prédicat. Un prédicat de longueur ne s'exprimera qu'avec une seule unité. Ceci exclut un prédicat faisant référence à plusieurs longueurs, comme par exemple :

Mot de plus de 3 syllabes et de moins de 15 lettres.

Un tel prédicat serait évidemment utilisable mais, en fait, nous pensons que lorsque nous nous intéressons au nombre de syllabes du mot (par exemple), le champ qui nous intéresse est l'unité prononçable "syllabe" et non une combinaison indistincte de toutes les propriétés.

Nous pourrons toujours réviser cette analyse lorsque notre expérience de fabrication de "bonnes méthodes" sera plus grande. Notre option fondamentale pour l'instant est de garder au raisonnement une certaine simplicité.

Le prédicat de compteur ne se trouve pas explicitement modifié. Mais il peut maintenant tenir compte d'actions nouvelles, de niveau syllabique par exemple.

3.5.2. Extensions des contextes de calcul

De la même manière que nous avons délimité précédemment le champ d'une action de choix par un filtre-lettre, nous pouvons maintenant le faire au niveau des phonèmes ou des syllabes par un filtre-phonème ou un filtre-syllabe, composés de prédicats caractérisant phonèmes ou syllabes.

A ce niveau, nous avons décidé d'imposer une contrainte de simplicité cohérente avec celle du prédicat de longueur d'un filtre-mot.

En II.5, nous avons montré qu'un calcul est composé d'actions dont le champ est défini par des prédicats caractérisant les lettres dans des filtres-lettres. Ici, nous imposons que tout calcul travaille sur des champs de même nature, soit syllabiques, soit phonétiques, soit littéraux, mais exclusivement les uns des autres.

Les filtres exprimés dans un calcul sont donc tous de même nature filtres-syllabes ou filtres-phonèmes ou filtres-lettres ; ceci n'exclut pas que les actions de choix isolent seulement quelques lettres d'une syllabe ou un phonème de celle-ci.

Filtre-syllabe - Il comporte seulement trois prédicats.

- 1) <u>Prédicat de longueur</u>: il exprime la longueur en lettres ou en phonèmes des syllabes pour lesquelles les actions de calculs qui suivent sont définies. Il comporte donc une unité exprimée en lettres ou phonèmes et une expression de longueur.
- 2) <u>Prédicat de position</u>: comme pour les lettres, il exprime l'intervalle de position des syllabes dans le mot. La propriété de position qui sert à l'évaluation du prédicat est le numéro de réalisation de l'entité SUTT-SYLL dans l'entité DEC-SYLL décrivant le mot puisque les syllabes, lors de l'analyse, sont stockées consécutivement dans leur ordre d'apparition.
- 3) <u>Prédicat de compteur</u> jouant le même rôle que dans un filtre-mot ou filtre-lettre.
- 4) <u>Aucun type de syllabe, aucune fréquence</u> n'ayant été dégagés, ces prédicats n'existent pas (3.4., Remarque 2).

Comme pour les prédicats des filtres-mots ou filtres-lettres, l'évaluation du filtre est le résultat d'une intersection logique entre ces trois filtres. Nos conventions imposent, en outre, cet ordre d'écriture des prédicats.

Nous pouvons, par ces règles, exprimer un filtre-syllabe traduisant la phrase suivante :

"Si les 2ème et 3ème syllabes du mot comportent chacune moins de 4 lettres, et si le contexte transmis par le compteur X1 est 1, faire ...".

Filtre-phonème

- 1) <u>Prédicat de longueur</u> : celle-ci ne peut être exprimée qu'en caractères le prédicat joue le même rôle que précédemment.
- 2) <u>Le prédicat de position</u>, défini comme précédemment, est évalué grâce au numéro de réalisation de l'entité courante SUIT-PHON de DEC-PHON.
- d'analyse syllabique et un type qui exprime sa prononciation réelle (labiale sourde, sonore ...), cf. Martinet [M1] p. 72-73. Nous avons pensé que, pour le développement ultérieur des méthodes d'abréviations, un tel critère pouvait être souhaitable. Nous voulons remarquer, cependant, que les simplifications que nous avons introduites dans la différentiation des phonèmes nous obligent à certains choix arbitraires au niveau des types; ceux-ci ne reflètent pas ainsi toutes les propriétés des sons. Malgré les insuffisances phonétiques de ce prédicat, nous pensons qu'il pourrait aider à la construction prononçable d'abréviations de meilleure qualité.
- 4) <u>Prédicat de fréquence</u>: nous ne possédons aucune étude statistique nous permettant de stocker, pour chaque phonème, une fréquence relative au langage. Les propriétés de fréquence pour lesquelles nous exprimons un prédicat sont donc celle de fréquence relative à un mot et celle relative à l'ensemble des libellés par cumul des résultats sur les mots. Ce prédicat exprime les mêmes relations de fréquences que le prédicat équivalent pour une lettre, en permettant d'associer un calcul particulier aux phonèmes les plus fréquents ou les moins fréquents du jeu d'essai ou du mot.
- 5) <u>Le prédicat de compteur</u> joue le même rôle que les autres prédicats de ce type.

Le résultat de l'évaluation du filtre-phonème est toujours l'intersection des prédicats exprimés dans l'ordre ci-dessus.

3.5.3. Extensions des actions et des traitements

Nous avons construit les traitements autour des trois actions de base que nous avons définies en 2.4.6 : PRENDRE, TROUVER et "VIDE". Simplement, les contextes de chacune d'entre elles s'étant élargis, nous les avons étendues

en donnant à l'utilisateur les moyens de les définir plus précisément.

1) <u>PRENDRE</u> est toujours une action de choix dont le contexte est celui défini par le filtre qui la précède. Le contexte n'est plus maintenant limité àun caractère. Il peut être formé d'une syllabe dans le cas d'un filtre-syllabe ou d'un phonème. Nous conservons à cette action de choix la possibilité de provoquer un avancement conditionnel dans la chaîne des caractères du mot et d'enregistrer les résultats du choix par des modifications de compteur.

Nous lui ajoutons la possibilité de PRENDRE dans une syllabe le deuxième phonème par exemple, en exprimant, en complément du verbe-action PRENDRE que l'élément choisi est situé en un certain point de l'unité (2ème phonème) et que, depuis ce point, nous cherchons à retenir n éléments d'un certain type (phonème dans cet exemple). Le résultat du choix, quel qu'il soit, nous fait avancer dans la chaîne des caractères, sauf spécification explicite contraire, jusqu'à la fin de l'unité syllabique ou phonétique du contexte.

"(pour une syllabe de trois phonèmes) PRENDRE un phonème, et PRENDRE un phonème consonne après le premier phonème".

Le résultat d'une telle action sur les syllabes soulignées des mots suivants serait :

HUISSIER = ui/sié; s est le résultat du premier prendre. Le deuxième balaye la syllabe sans trouver de phonème consonne et le résultat final est seulement -ss-, traduction du premier phonème dans ses caractères.

PATE = p a t (le e est muet); le premier p est pris, puis la deuxième action rencontre t, phonème qui est transcrit -te-. Le résultat de ces deux PRENDRE est donc -pte-.

2) TROUVER est toujours une action dont le contexte initial est précisé par les filtres. La recherche et le choix qu'elle effectue se situe sur ce contexte (syllabe, phonème ou lettre courant du mot) et à droite de ce contexte dans le mot sur la partie caractérisée "par les compléments de TROUVER". La progression se fait sur des limites de syllabes, si le contexte de calcul est syllabique, sur des limites de phonèmes pour un contexte phonétique.

Exemple: (Etant positionnés sur la deuxième syllabe du mot)
TROUVER un phonème voyelle sans modifier l'index de position,
et TROUVER deux phonèmes consonnes en partant du dernier phonème
de la syllabe.

Nous montrons sur divers mots le résultat d'une telle action et la manière dont est ensuite déterminée la position dans le mot pour le filtre suivant

a) ACTIONNER : a c/s i o/n é

Le contexte de l'action est s i o.

Le premier TROUVER sélectionne i , phonème, et la lettre -i-. Le deuxième TROUVER part du phonème o et ne rencontre qu'un seul phonème consonne n qui se traduit -nn-. Le résultat final est la chaîne -inn-, et l'index est positionné à la fin du mot, puisque les deux dernières syllabes ont été balayées.

b) HABILITATION: a/b i/l i/t a/s i õ

Le premier TROUVER sélectionne -i-, le phonème de la syllabe bi. le deuxième TROUVER part de ce phonème -i- et retient les phonèmes -l- et -t- des troisième et quatrième syllabes.

Le résultat est -ilt-, l'index de position étant au début de la cinquième syllabe -si \circ -.

L'extension essentielle de l'action TROUVER est donc liée à la plus grande richesse des compléments possibles qui définissent le choix. Celui-ci ne se fait plus seulement caractère par caractère, mais par groupe de caractères liés par leur appartenance à un phonème ou une syllabe. L'autre volet de cette extension est une progression dans le mot par bonds liés à la nature du contexte.

Avant de traiter un exemple qui montre la nouvelle puissance de ces actions et leur intérêt, nous voulons faire remarquer que notre but n'a pas été de permettre l'accès à n'importe quelle combinaison de phonèmes, syllabes ou lettres par une action de choix mais de donner certaines actions à contexte relativement précis. C'est au travers d'exemples que la signification de ces actions s'illustrera le mieux.

3) L'action "VIDE" conserve la même sémantique qu'auparavant : un filtre ayant isolé un caractère ou une suite de caractères, nous voulons seulement savoir que nous "sautons" ce contexte en enregistrant éventuellement cela par modification d'un compteur.

Le déplacement de l'index de position dans le mot est d'une syllabe, d'un phonème ou d'une lettre, suivant la nature du filtre. La seule modification est donc l'unité de déplacement de cet index.

- 4) L'action <u>BOUT</u> se trouve inchangée, jouant toujours le rôle d'inverseur du sens de balayage.
- 5) Les fonctions spécifiques demandées et écrites par l'utilisateur existent toujours. Elles sont enrichies du fait que l'on peut maintenant faire appel, pour les écrire, aux propriétés syllabiques et phonétiques qui conservent mieux les "sons".

3.5.4. Schéma étendu de la grammaire descriptive d'une méthode

Pas plus que précédemment au Chapitre 2, nous ne précisons le mode d'expression exact des divers prédicats et des actions complexes TROUVER et PRENDRE.

Nous en donnons le détail au Chapitre 6 par la syntaxe et la sémantique du langage Abrège qui sert à l'utilisateur d'interface avec le système pour décrire les méthodes qu'il veut exécuter.

La grammaire suivante très réduite explicite seulement l'enchaînement des prédicats et des actions.

Filtre-lettre = prédicat- $position^{0/1}$ prédicat-type prédicat-fréquence prédicat-compteur.

Actions = $[choix-prendre \mid choix-trouve]^*$ modif-compteur* fonctions* inversion-sens $^{0/1}$.

3.6. NOUVELLE EXPRESSION DE METHODE UTILISANT LES EXTENSIONS

L'exemple que nous proposons ici reprend le jeu d'essai CONGRES et propose une méthode d'abréviation sur ce jeu de nature beaucoup plus syllabique que la méthode 3 du Chapitre 2 (2.6.2.).

Cette méthode exprimée en clair est la suivante :

METHODE 4: Utiliser l'antidictionnaire standard et celui appelé

ANTISPE propre à ce jeu d'essai pour supprimer les mots
non significatifs.

Sur les textes ainsi transformés, appliquer les règles suivantes en limitant la longueur des abréviations à 14 caractères.

- Pour les libellés d'un mot, si le mot a moins de 8 caractères, le prendre tout entier, sinon, s'il a 4 syllabes ou plus, prendre les 3 premières et la première lettre de la quatrième.
- Pour les libellés de 2 mots, prendre soit l'abréviation spéciale de chaque mot si elle existe (dictionnaire), soit les deux premières syllabes de chacun. Si la deuxième syllabe du premier mot se termine par un phonème consonne, prendre le premier phonème voyelle rencontré ensuite.
- Pour les libellés de 3 mots, prendre ou l'abréviation spéciale aux mots ou la première syllabe de chaque mot et le premier phonème de la deuxième syllabe.
- Pour les libellés de 4 mots, prendre l'abréviation spéciale aux mots ou la première syllabe de chacun.
- Pour les libellés de 5 mots et plus, prendre l'abréviation spéciale aux mots ou le premier phonème-consonne et le premier phonème-voyelle de chaque mot.

Nous voyons que, dans toute cette méthode, les choix proposés s'attachent à ne pas détruire les sons. Cependant, ce qui nous importe maintenant, ce n'est pas d'en faire un bilan, mais d'en proposer une expression cohérente avec notre analyse des méthodes.

Méthode 4: Expression schématique

options : doublets éliminés

longueur maximum = 14 collisions numérotées

antidictionnaires : ANTIDIC et ANTISPE filtre-libellé : longueur-libellé = 1

filtre-mot : longueur-mot-lettre ≤ 8 Cette méthode ne permet

calcul: filtre-lettre:

action : PRENDRE

filtre-mot : longueur-mot-syll > 4 "hébergées") qui seront négligés à l'exécution.

calcul : filtre-syllabe : position < 3</pre>

action : PRENDRE

filtre-syllabe : position = 4

action : PRENDRE 1 lettre en position 1

filtre-libellé : longueur-libellé = 2

filtre-mot :

dictionnaires : SPECIAL

calcul : filtre-syllabe : position = 1

action : PRENDRE

filtre-syllabe : position = 2

actions : PRENDRE phonèmes position < longueur-syllabe (phon),

INDEX fixe

PRENDRE phonème position = longueur-syllabe (phon),

pas de traiter tous les

mots (plus de 8 lettres,

moins de 4 syllabes comme

compteur + 1 si phonème-consonne

PRENDRE et compteur + 1 pour phonème-consonne avec position = longueur-syllabe (phon) ; index fixe PRENDRE et compteur + 0 pour phonème-voyelle avec

position = longueur-syllabe

filtre-syllabe : position = 3

compteur = 1

action : TROUVER 1 phonème-voyelle

compteur + 0

filtre-libellé : longueur-libellé = 3

filtre-mot

dictionnaires : SPECIAL

calcul : filtre-syllabe : position = 1

action : PRENDRE

filtre-syllabe : position = 2

action : PRENDRE 1 phonème

filtre-libellé : longueur-libellé = 4

filtre-mot

dictionnaires : SPECIAL

calcul : filtre-syllabe : position = 1

action : PRENDRE

filtre-libellé : longueur-libellé > 5

filtre-mot :

dictionnaires : SPECIAL

calcul : filtre-phon : position-phonème = 1

TROUVER 1 phonème-consonne depuis 1, INDEX fixe

TROUVER 1 phonème-voyelle depuis 1.

Remarques:

Nous pouvons constater que ce mode d'expression ne travaille pas sur des bornes fixes de position des caractères, mais permet simplement d'exprimer nos choix. Dans le mode antérieur d'expression, nous aurions dû, pour obtenir un résultat équivalent, travailler sur des combinaisons de valeurs de compteurs susceptibles d'exprimer les résultats de l'analyse syllabique et phonétique qui auraient été très complexes à maîtriser.

Si nous considérons les abréviations (Annexe [A3]) obtenues sur le jeu d'essai CONGRES par cette méthode, nous constatons que la longueur moyenne est proche de la méthode 3. La facilité de prononciation n'est pas fondamentalement améliorée. Mais, lorsque l'on sait que les abréviations ont été reconstituées à partir de syllabes, nous sommes tentés de lire syllabe par syllabe comme si l'abréviation individuelle de chaque mot était séparée de la suivante par un point ou un tiret.

Par exemple:

GROUPFONCTAUT lu comme GROUP-FONCT-AUT
ATCARTRAIT lu comme AT-CAR-TRAIT
ENSCHAMBDISP lu comme ENS-CHAMB-DISP
ANALERREURS lu comme ANAL-ERREURS
GROUAGTOUHOT lu comme GROU-AG-TOU-HOT.

Les exemples ci-dessus ont été volontairement pris sur des libellés de longueur variable. Nous voyons que, pour les libellés de 2 ou 3 mots, ce découpage permet de reconstituer pas mal d'information. Pour ceux de 4 mots, la "cesure" mot par mot se fait intuitivement sur les anomalies dans les séquences de lettres rencontrées "OUA", "GT", "OUHO". On peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux introduire des tirets entre tous les mots grâce à une option de la méthode. Mais nous devons alors remarquer que les libellés les plus difficiles à traiter ceux de 4 mots et plus sont aussi ceux qui sont les plus pénalisés par l'introduction de séparateurs. C'est la raison pour laquelle nous y avons renoncé.

3.7. <u>UNE METHODE D'ABREVIATION DE TEXTE PRODUISANT UN TEXTE ET NON UN IDENTIFICATEUR</u>

Nous avons souhaité, dans l'analyse fonctionnelle du système Abrège pouvoir profiter des méthodes d'abréviations pour abréger des textes tout en conservant suffisamment d'information pour que ceux-ci restent lisibles.

L'exemple que nous proposons ici est issu du système Gestion des Congrès déjà utilisé. Dans ce système, la liste des notions est assortie d'un dictionnaire du projet destiné à expliciter le contenu sémantique de chaque notion. Il nous semblerait pratique, si ce dictionnaire doit être stocké dans le système, d'en avoir une version explicite abrégée. Nous proposons une méthode susceptible de donner cette version.

Méthode 5: Enoncé des principes

Dans une telle méthode, dont le but est l'abréviation mot à mot, la place du mot dans le texte n'a plus grande importance. Chaque mot va être abrégé pour lui-même et ce qui importe est que son abréviation soit discriminante par rapport à celle des mots proches.

administrateurs, administration, administratif
ne peuvent être tous abrégés
adm. ou admin.. On préfèrera adminrs, adminon et adminif, par
exemple.

Nous avons donc ici à construire de bonnes règles à partir de filtres-mots et de calculs sur les mots.

Par ailleurs, dans un tel mode d'abréviation, la structure du texte a une grande importance. S'il semble possible de supprimer un certain nombre d'articles, il paraît souhaitable de conserver des prépositions significatives comme auprès, pendant ... Cela exclut pour nous l'utilisation de l'antidictionnaire standard du système, qui est très exhaustif; nous faisons usage d'un antidictionnaire plus réduit. Il semble, en outre, souhaitable de ne pas traiter ces mots comme nous traitons verbes, adjectifs ou substantifs et d'en proposer plutôt une abréviation par dictionnaire.

Méthode 5 : Expression schématique

Traduction en clair

Pour tout libellé, faire

options : mot à mot Abréger mot à mot sans limite

de longueur

antidictionnaires : ANTIDICRED Antidictionnaire réduit

filtre-libellé :

filtre-mot

: longueur-mot-lettre<6 1) Pour les mots de 6 caractères

dictionnaire : SPECPREP SPECDIC au plus, prendre leur abréviation

calcul: filtre-lettre: si elle existe ou les

action : PRENDRE conserver.

filtre-mot : longueur-mot-syll=2 2) Pour les mots de 2 syllabes

dictionnaire : SPECPREP SPECDIC (et + de 6 lettres)

calcul: filtre-syllabe: position = 1 Prendre leur abréviation si elle

action : PRENDRE existe ou prendre la première

filtre-syllabe : position = 2 syllabe.

action : PRENDRE 2 lettres Dans la 2ème syllabe

PRENDRE 1 lettre Prendre les 2 premières lettres depuis L

et la dernière.

filtre-mot : long-mot-syll = 3 3) Pour les mots de 3 syllabes

dictionnaire : SPECPREP SPECDIC Prendre leur abréviation si elle

action : PRENDRE Prendre la lère syllabe

filtre-syllabe : position = 2 (Prendre la lère lettre de la

action : PRENDRE 1 lettre 2ème syllabe)

filtre-syllabe : position = 3

action : PRENDRE 2 lettres Les 2 dernières lettres de la

depuis L-1 troisième.

filtre-mot : long-mot-syll > 4 4) Pour les mots de 4 syllabes et

dictionnaire : SPECPREP SPECDIC plus, prendre l'abréviation

action : PRENDRE les deux premières syllabes

filtre-syllabe : position = 3

action : PRENDRE 1 phonème Le premier phonème de la 3ème

INVERSION de Balayage

filtre-syllabe : position = L

PRENDRE 1 phonème le dernier phonème.

Remarques:

- 1) Considérons les résultats en Annexe [A3]. Il est certain tout d'abord que la longueur de l'abréviation de chaque mot croît avec la longueur de celui-ci. Elle se stabilise sur les mots de 4 syllabes et plus.
- 2) L'exemple met en évidence l'intervention de l'exécution sur l'expression de la logique. Le premier filtre-mot qui s'adresse aux mots de moins de 7 lettres peut avoir une intersection non vide avec les 2 suivants, mais a priorité sur eux à l'exécution. Ainsi

"erreur" sera conservé comme tel et non abrégé "errr" par le 2ème filtre-mot, alors qu'à l'exécution "accueil" est abrégé "accl" par le jeu du 2ème filtre, puisqu'il est refusé par le premier.

De même, "anime" n'est pas modifié, alors que "animer" est abrégé en "aner".

3) Remarquons ce mauvais résultat ; il vient de la briéveté de la 1ère syllabe et nous tentons d'améliorer cette règle de la manière suivante :

3 bis) Pour les mots de 3 filtre-mot : long-mot-syll = 3

syllabes, prendre l'abréviation : SPECPREP SPECDIC dictionnaire

calcul: filtre-syllabe: POSITION = 1, existante ou

long-syll-lettre < 2 prendre la lère syllabe et si

elle est courte, incrémenter un : PRENDRE action

compteur AJOUTER 1 COMPTEUR

filtre-syllabe : POSITION = 1 sinon

la prendre sans modification du : PRENDRE action

compteur.

Si la lère syllabe était courte, : POSITION = 2,

prendre la 2ème syllabe si elle long-syll-lettre < 2 est courte (mois de 3 lettres) compteur = 1

: PRENDRE FIXE et le premier phonème de la 3ème action

: TROUVER 1 phonème desinon action

puis dernier phonème

: POSITION = 2filtre-syllabe

filtre-syllabe

Ce qui, alors, donne pour "animer" l'abréviation "animer", pour "groupement" toujours "groupnt".

4) Il semblerait souhaitable, étant donné nos habitudes par ailleurs, de mettre un point à la fin de chaque mot abrégé pour le différencier de ceux qui n'ont pas été modifiés, ce qui peut se faire par une fonction générale et peut-être faudrait-il inclure un tiret entre ce qui est extrait de la partie gauche du mot et ce qui vient de la partie droite "ani-er." et "group-nt".

3.8. CONSIDERATIONS SUR LES RESULTATS

Nous ne voulons pas ici trop approfondir les divers résultats des deux méthodes 4 et 5 proposées ci-dessus à titre d'exemple d'utilisation de Abrège.

3.8.1. Les résultats de la méthode 4

La première, plus facile à exprimer que la méthode 3, donne des résultats équivalents quant à la longueur. Elle ne donne pas plus de collisions que la méthode 3, mais cela vient essentiellement de la structure des libellés. Nous ne pensons pas que de telles méthodes risquent de produire de nombreuses collisions parce que les collisions ont des chances d'être rares lorsque l'on combine des mots différents en tenant compte, en outre, de leur position et de leur longueur.

La prononciation des abréviations résultantes n'est pas tellement améliorée puisque nous nous sommes moins attachés à l'alternance consonnes-voyelles, mais il nous semble que le respect des syllabes donne des résultats plus mnémoniques. Néanmoins, ceci est encore une opinion personnelle que, seul, l'usage peut permettre de vérifier.

3.8.2. <u>Les résultats d'une méthode 'mot à mot'</u>. La méthode 5

La méthode 5, qui travaille en mot à mot, donne des résultats relativement satisfaisants. Les textes abrégés [A3] nous paraissent, pour qui en connaît le contexte, assez facilement décodables à la première lecture. Il semble parfois regrettable que la méthode ne respecte pas la "racine" des mots. Mais cette notion d'origine morphologique ne peut être introduite actuellement. Nous en discutons au Chapitre 4 suivant. Nous ne disposons pas encore malheureusement d'un module d'évaluation statistique des résultats

pour savoir quel taux de compression du code nous atteignons ainsi. Ce résultat serait pourtant très intéressant, ainsi que la reconnaissance des mots que l'abréviation individuelle confond.

L'évaluation fait l'objet du Chapitre 5, mais nous voudrions terminer celuici sur quelques réflexions liées à cette dernière remarque.

3.8.3. <u>L'abréviation mot à mot par Abrège</u>

L'abréviation mot à mot est différente de l'abréviation unique de plusieurs mots par concaténation. Nous avons vu dans la méthode 5 que le mot est ici abrégé pour lui-même.

Le mode d'exécution et surtout de stockage des résultats nous paraît, dans ces conditions de travail, coûteux car le prototype que nous avons réalisé travaille toujours comme s'il formait, à partir d'un libellé, une abréviation unique. C'est ainsi que le mode d'abréviation mot à mot est simplement obtenu par insertion d'un espace entre les abréviations individuelles de chaque mot. Ceci n'est pas très important. Nous avons réservé dans la structure des libellés la place pour un texte en entrée de 180 caractères, ce qui représente à peu près une phrase simple de définition, il suffit de modifier la structure de l'abréviation elle-même pour stocker dans 4 mots Socrate, soit 120 caractères, la phrase résultante et réserver l'emploi de cette zone au cas où l'option mot à mot est déclarée.

Ceci modifie seulement l'entité ABREV-CALC de la manière suivante :

entité 20.000 ABREV-CALC /* contenu de l'abréviation */

```
ABR-CONTENU Mot (30) avec clé unique fin /* premier mot qui sert à la */
/* recherche des abréviations homonymes pour une */
/* méthode donnée */
```

entité 4 ABR-TXT-CONT début

```
ABRT-CON mot (30) /* dans le cas de mot à mot, on stocke ici la */
/* suite du texte abrégé du libellé. Les */
/* collisions n'ont plus de sens */
```

fin

L'action de "concaténation d'abréviation de mot" étant étendue pour satisfaire à ce mode de stockage.

Ce qui nous paraît inadapté à cet emploi, c'est le mode de calcul de l'abréviation de chaque mot. Ce calcul est, dans ce cas, indépendant de tout contexte du mot dans le libellé. Or, ceci n'était pas vrai dans le calcul d'identificateur. A cause de cela, l'exécution d'une méthode recalcule à chaque occurrence d'un mot dans un libellé l'abréviation de celui-ci dans le contexte où il se trouve. Pour abréger des textes, il semblerait plus efficace d'abréger d'abord un à un par calcul cohérent avec la méthode chacun des mots stockés dans MOT-CONT de MOTS-LIB, de garder l'abréviation dans une caractéristique supplémentaire de MOTS-LIB, puis d'abréger les textes en recherchant soit l'abréviation dans un dictionnaire, soit l'abréviation calculée du mot. La structure pourrait alors être :

```
entité 5000 MOTS-LIB

début

MOT-CONT mot (30) avec clé unique fin

:
:
:
entité 10 MOT-ABR /* on peut ainsi stocker une abréviation par méthode */
```

MOT-ABR-CONT mot (20)

fin

début

fin

La modification essentielle étant ici dans la logique des phases d'exécution.

Notons seulement au passage la simplicité relative de la modification, essentiellement due au fait que nous n'avons pas à gérer des fichiers puisque nous utilisons un SGBD.

CHAPITRE 4

LES CARACTERISTIQUES MORPHOLOGIQUES

DES ABREVIATIONS

4.1. POURQUOI UNE ANALYSE MORPHOLOGIQUE ?

Nous avons remarqué, dans le chapitre précédent, et en particulier lors de l'abréviation de textes mot à mot, que nous aimerions parfois disposer de propriétés de mots non spécifiquement orthographiques ou phonétiques.

Le livre de A. Martinet [M1] étudie l'importance d'une bonne connaissance du rôle et de la structure des mots pour la reconnaissance du langage. Nous voudrions, pour en montrer l'intérêt, revenir sur deux exemples. Le premier est le jeu d'essai dont nous avons abrégé les libellés descriptifs dans la fin du chapitre précédent. Nous avons alors remarqué comment le hasard de nos choix syllabiques donnait un mauvais résultat dans le cas de syllabes initiales courtes comme dans le mot "animer." \(\to \) "anier".

Nous pouvons évidemment rajouter des règles gérant de plus en plus de cas particuliers pour une méthode syllabique comme nous l'avons fait antérieurement pour les méthodes purement alphabétiques. Mais nous sommes tentés de dire que les mots adjectifs, substantifs, verbes ou adverbes sont généralement formés

- d'une racine portant une part importante du sens du mot
- de préfixes ou suffixes modifiant ou précisant cette sémantique, de désinances significatives du rôle et du contexte du mot.

Et comme lorsque nous avons introduit l'analyse phonétique et syllabique du mot pour tenir compte de propriétés plus globales que celles des caractères – ce qui a eu un effet simplificateur sur l'expression des méthodes –, nous souhaiterions introduire des propriétés morphologiques et syntaxiques, espérant gagner ainsi une puissance supérieure pour Abrège.

Le deuxième exemple que nous avons peu cité jusqu'à maintenant est la documentation sur la 'Norme pour la création d'un code international pour l'abréviation des titres de périodiques" (Annexe [A6]). Les abréviations dans ce contexte se font soit par contraction de la partie désinence-suffixe après conservation de la racine, soit par troncature de la racine elle-même. Les choix de conservation des parties de mots, mais aussi des articles, sont liés à la reconnaissance du rôle morphologique et syntaxique du mot comme critères de choix de règles d'abréviation.

Par exemple:

- certaines règles s'appliquent aux adjectifs
- le pluriel est censé être reconnu et supprimé.

Nous n'avons pas cherché à traduire toutes les règles de la Norme. Il est certain qu'elles supposent l'usage de nombreux dictionnaires. Il est aussi très difficile de réaliser un analyseur valable pour toutes les langues rencontrées. Mais nous pouvons nous inspirer de cette documentation pour comprendre les besoins des auteurs de la Norme : la préoccupation de ces derniers est, en effet, proche de la nôtre, à savoir obtenir des équivalents de textes assez courts : les titres et les références de publications scientifiques périodiques ou occasionnelles.

Nous avons, pour cela, recherché les outils d'analyse morphologique et syntaxique existants (comme nous l'avons fait pour la phonétique) afin de ne pas affronter des problèmes aussi complexes en partant de rien.

Le développement, dans une équipe proche de la nôtre, d'un système destiné à automatiser ces analyses nous a conduits à étudier plus précisément ce qu'elle proposait. Le Système PIAF [C2] est un programme interactif d'analyse du Français dont le but est de permettre de réaliser ces analyses morphologiques et syntaxiques en tenant compte des progrès faits par la linguistique dans ce domaine. Il nous semble bien refléter les difficultés propres à l'analyse du français, même si son implantation apporte d'autres difficultés quand on cherche à réaliser une interface PIAF-Abrège. Ce système fait donc l'objet de l'étude qui suit.

4.2. LE SYSTEME PIAF. PROGRAMME INTERACTIF D'ANALYSE DU FRANCAIS [C2]

Nous voulons seulement donner les grandes lignes du fonctionnement de PIAF pour expliquer nos décisions concernant l'analyse morphologique.

Le rôle de ce programme est bien, ainsi que nous le désirions, de donner pour une occurrence de mot tous les découpages possibles de celui-ci en :

bases, préfixes et suffixes, désinences ou groupes de désinences.

Ainsi, PARTIE sera reconnu comme

la base PART

IE désinence d'un substantif féminin

I E désinences de participe passé féminin du verbe.

Cet exemple montre qu'un mot peut appartenir à des classes différentes : classe substantif, classe verbale.

Le découpage est ici parti de la même base mais à la même chaîne de caractères peuvent parfois s'appliquer plusieurs bases. L'exemple habituel est le substantif "COUVENT" et le verbe "COUVENT".

a) Les constituants du Système Piaf : dictionnaire, modèle, règles de transition.

Le système d'analyse comporte un dictionnaire grâce auquel on cherche la plus longue chaîne du mot se superposant à un élément du dictionnaire. Celui-ci donne alors les autres "possibles" plus courts.

Ce dictionnaire donne donc les "graphies" qui servent de base à l'analyse morphologique (les bases, les préfixes, suffixes et désinences).

Comme à une base donnée ne peuvent être associés tous les préfixes suffixes et désinences possibles en français, le système comporte des modèles morphologiques décrivant les associations permises pour une base donnée, et les règles de passage d'un modèle à un autre pour une base donnée. Ces modèles sont interprétés par un automate d'état fini.

Les états successifs de l'automate, ainsi que les règles de transduction d'une graphie en morphèmes, sont exprimés par des règles présentées dans un format déterminé qui permet leur interprétation.

b) Le fonctionnement général.

Le dictionnaire est un outil de travail conçu pour minimiser le temps de recherche des éléments qui valident ou invalident un modèle. Tout mot est étudié par le système soit parce que ses règles de transduction sont données dans les modèles (par exemple : "aimer"), soit parce qu'il est indexé dans le dictionnaire par une relation d'équivalence avec un "mot de base" (par exemple : mang-er / aim-er ou

après / avant).

Cette indexation est facilitée par le caractère interactif du système qui permet une prise en compte dynamique des mots non encore reconnus.

Des modèles nouveaux peuvent aussi être introduits de manière interactive (voir par exemple *l'analyse phonétique PIAFPHO* [C1]).

L'ensemble de ce système est écrit sous CP/CMS, le dialogue pouvant être réalisé sur télétype ou écran de visualisation. Une saisie en traitement par lot est néarmoins possible.

c) Les résultats.

L'analyse morphologique est réalisée mot à mot pour les textes donnés. Pour chaque mot, le système produit toutes les décompositions valides du mot avec, pour chacune d'elles, les divers constituants morphémiques qui ont été successivement validés - bases-préfixes-désinences - ainsi que les classifications auxquelles ont conduit les dérivations. Par exemple :

aimera: aim er a verbe indicatif futur 3ème pers. singulier.

Dans cet exemple, le résultat est non ambigü, mais il arrive souvent que plusieurs décompositions aient été ainsi également validées. C'est alors à l'utilisateur d'indiquer quelle est la bonne dérivation, à moins qu'un programme d'analyse syntaxique ne soit également appliqué. Toutefois, les travaux correspondants sur l'analyse syntaxique du français sont encore en pleine évolution à l'heure actuelle.

4.3. PROBLEMES LIES A L'EVENTUELLE UTILISATION DE PIAF DANS LE SYSTEME ABREGE

4.3.1. Difficultés contingentes de réalisation

Un certain nombre de caractéristiques du système PIAF font que la réalisation d'une interface PIAF-Abrège présenterait de graves difficultés.

1) Le système PIAF est réalisé sous CP/CMS, en grande partie en PL1. Le logiciel que nous avons écrit est réalisé sous Socrate "ERIA", compatible IRIS 50-SIRIS 2 et 360-OS. Nous ne pouvions travailler sous les 2 systèmes simultanément car le système à machine virtuelle CP/CMS ne transmet pas de fichiers compatibles sous OS.

Actuellement, une version Socrate "sous CP" étant à l'étude au C.I.C.G., en travail commun avec ERIA, nous pourrions peut-être envisager de communiquer entre deux machines virtuelles pour transmettre textes et résultats de l'une à l'autre, ceci dans une autre version d'Abrège, évidemment.

2) Le système PIAF est interactif, Abrège ne l'est pas. Nous avons, en effet, réduit le système Abrège dans cette version à un système à traitement par lot (nous discutons de la transformation d'Abrège en système interactif dans nos conclusions au Chapitre 7).

L'interface PIAG-Abrège, dans ces conditions, aurait dû nécessairement être réalisée par transport de l'information via un fichier classique sur bande (les disques ne sont pas organisés de la même manière dans les deux systèmes).

Nous pouvons faire un bilan des informations que nous devons transmettre dans une telle perspective.

- Il faut : tous les textes ou tous les mots
 - l'indexation donnant pour chaque mot les modèles à appliquer.

En échange de quoi, nous obtenons la ou les décompositions morphologiques et les classifications de chaque mot.

L'absence de possibilité d'interaction et de communication entre systèmes alourdit ou complique l'exploitation de ces résultats, en raison, en outre, de la nature de ceux-ci.

- a en introduisant un délai de traitement donc d'obtention des résultats définitifs (passage d'un système à l'autre, car ils ne "cohabitent" pas sur le 360).
- b en introduisant une spécificité de système (emploi de CP/CMS) qui ne peut être levée que par emploi du réseau Cyclades pour le transfert, ce qui, même actuellement, n'est pas une procédure simple. Nous voulons réaliser un prototype simple, pas "un monstre".

4.3.2. Réflexions sur l'opportunité d'une analyse morphologique

Après les considérations ci-dessus liées aux logiciels et à leur emploi, et qui reflètent surtout notre attitude vis-à-vis de la création d'un système "mixte", nous devons surtout étudier la nature même des informations sur lesquelles nous travaillons et les conséquences de l'emploi éventuel de l'analyse morphologique sur les phases de saisie des données et d'exécution des méthodes.

- 1) L'obligation où nous nous trouvons d'indexer chaque mot du vocabulaire employé pour permettre sa reconnaissance suppose soit un gros travail après la saisie des données, soit la donnée préalable d'un dictionnaire dont l'analyse risque de ne pas satisfaire l'utilisateur. En outre, ceci ne peut être transparent à l'utilisateur et alourdit considérablement la saisie et les modifications de jeu d'essai pour une amélioration du système qui n'est tout de même pas un des points clé de nos objectifs.
- (plusieurs décompositions pour une même graphie) que l'on ne peut lever qu'en replaçant chaque mot dans son contexte. Ceci, devant être fait au retour du traitement des données par le système PIAF, allonge les délais avant l'exécution d'une méthode de type morphologique et suppose, au niveau des mots de chaque texte, la saisie d'informations complémentaires pour choisir la décomposition morphémique spécifique de chaque occurrence.

 Remarquons que cette pluralité existe aussi dans l'analyse phonétique où, seul, l'emploi d'un analyseur simplifié permet de la masquer. Mais elle est alors moindre et joue un faible rôle au niveau du découpage du mot suivant ses phonèmes. C'est surtout l'interprétation précise du graphème en phonème qui change. Les propriétés que nous utilisons pour caractériser les phonèmes n'en sont pas fondamentalement modifiées. Nous avons vu, dans le premier exemple concernant le mot "partie" que ceci n'est plus vrai lors de l'analyse et de la décomposition morphologique.

4.4. CONCLUSION

Au terme de ces réflexions, nous avons renoncé à ajouter définitivement au système Abrège, lors de l'abréviation, la possibilité de prendre en compte des propriétés morphologiques des mots.

Cela pourrait, toutefois, être utile dans la réalisation de certaines applications spécifiques où l'utilisateur serait motivé pour réaliser l'indexation des textes, ou, dans le cas de vocabulaires spécifiques bien connus et réduits. Cela est à peu près inutile lors de la réalisation d'identificateurs. Les dictionnaires que nous proposons peuvent servir à donner, comme abréviation, la racine de certains mots usuels ou spécifiques.

Dans le cas d'abréviation de textes, nous pouvons encore proposer aux utilisateurs de faire un large usage de dictionnaires. Pour reprendre alors une remarque que nous avons faite (fin du § 2.6.2) concernant la nécessité où nous nous trouvions de stocker à la fois dans les dictionnaires les formes singulier et pluriel des mots, peut-être pourrions-nous modifier les méthodes. On peut essayer d'employer des règles de troncature de désinences (par dictionnaire de celles-ci) avant abréviation des mots lorsque leur "racine" est contenue dans un dictionnaire des racines à reconnaître.

Ceci modifierait un peu la grammaire des méthodes (application de fonctions générales avant le traitement individuel du mot) et augmenterait les contraintes de préparation de méthode par ajout de dictionnaires. Mais un tel résultat intermédiaire peut être obtenu sans provoquer de résultat ambigü, comme dans l'analyse morphologique, et sans compliquer le traitement propre des textes, donc l'exploitation.

CHAPITRE 5

EVALUATION ET VALIDATION DE METHODES

L'un de nos objectifs fondamentaux, lors de la définition d'Abrège, a été de permettre la création de "bonnes méthodes" d'abréviation. Nous avons bien montré la nécessité de celles-ci, mais nous n'avons jamais précisément défini en quoi une méthode pouvait être considérée comme bonne ou mauvaise, dans quelle mesure ce caractère était permanent ou plus ou moins passager.

Dans ce chapitre, nous voudrions donc nous attacher à la définition de quelques critères permettant l'évaluation de méthodes. Nous voulons aussi montrer les limites de nos possibilités de validation. Enfin, puisque rien n'a été implémenté à ce jour répondant à cet objectif, nous donnons les grandes lignes de ce que doit être la phase de validation ainsi que des éléments organiques de sa réalisation.

5.1. LES VALIDATIONS IRREALISABLES

Nous avons déjà dit plusieurs fois l'impossibilité où nous nous trouvons de mesurer scientifiquement la plus ou moins bonne mémorisation des abréviations obtenues. Ceci ne peut se faire que par l'intermédiaire des méthodes de validation de la psychologie cognitive. Celles-ci supposent des tests nombreux, sur des populations variées, durant des périodes de durée variable pour mesurer la mémorisation à court et à long terme, toutes conditions irréalisables pour un produit développé avec des moyens assez simples. Nous avons donc renoncé, pour cet objectif de mémorisation, à rechercher plus que l'analyse subjective de la satisfaction ou l'insatisfaction de quelques utilisateurs d'Abrège.

Il est aussi malaisé de mesurer une caractéristique de prononçabilité des identificateurs. Il semble pourtant que les identificateurs imprononçables seront difficiles d'emploi et risquent de provoquer des erreurs d'orthographe, signes d'une mauvaise mémorisation. L'étude des corrélations entre la mémorisation et la prononçabilité semble intéressante mais difficile à réaliser. Nous nous contentons encore une fois de l'opinion de l'usager.

Il n'est pas davantage possible de mesurer la valeur sémantique de l'identificateur ou de la comparer à la sémantique du libellé. Celle-ci ne serait sûrement pas la même pour les analystes-programmeurs d'un projet en cours de réalisation, pour les utilisateurs non impliqués dans le projet, mais qui sont familiers avec son contenu, pour toutes ces personnes "2 ans après" et pour un étranger, lors du premier contact avec la documentation de ce projet. Il y a certainement une corrélation entre cette valeur sémantique et les caractères de "décodabilité immédiate" des identificateurs, de mémorisation à court et à long terme.

La validation de "prononçabilité" est de type phonétique, les deux autres nous renvoient à la psychologie cognitive. Toutes trois font appel à une physique du comportement trop complexe pour que nous tentions de l'étudier dans un contexte d'emploi aussi imprécis que celui d'Abrège.

5.2. CE QU'IL EST REALISTE D'ENVISAGER. LES OBJECTIFS

Abrège est fondamentalement un outil de compactage de texte. A ce titre, il semble important de mesurer un certain nombre de variables qui pourraient permettre de comparer les résultats respectifs de diverses méthodes appliquées au même jeu d'essai.

Par ailleurs, lors de la définition d'une méthode, l'utilisateur a, au mieux, une idée globale du genre des libellés sur lesquels va travailler la méthode : il ne peut pas, avant de définir une méthode, mesurer tous les paramètres possibles pour savoir que considérer lors de l'abréviation (par exemple

la fréquence des mots le dénombrement du vocabulaire les longueurs des textes en mots, caractères ...).

Nous n'avons pas non plus prévu un premier passage de "caractérisation statistique" de jeu d'essai. Cela pourrait, cependant, s'avérer utile comme "sous produit" de la phase de saisie, pour guider l'utilisateur vers un type de méthode plutôt qu'une autre. Mais cela n'est pas.

Nous envisageons, en fait, une évaluation a posteriori, de la manière dont l'exécution a utilisé les propriétés prises én compte dans une méthode. Ce pourra être par exemple :

- l'utilisation globale des dictionnaires
- l'utilisation individuelle des mots des dictionnaires
- l'ordre et le nombre de passages sur les filtres
- le nombre de validation des filtres
- les choix, leur utilisation positivement et négativement.

Une telle évaluation peut mettre éventuellement en évidence des règles jamais atteintes, des dictionnaires inutiles, des règles très employées, mais insuffisamment détaillées pour la satisfaction de l'utilisateur quant au résultat final.

Nous avons donc essentiellement deux objectifs :

- le premier est de caractériser les résultats les uns par rapport aux autres,
- le deuxième est de mesurer l'exploitation qui est faite de la base et d'une méthode.

Nous tentons maintenant de préciser pour chacun de ces objectifs les paramètres que nous pensons pouvoir mesurer.

5.3. LE CODE OBTENU. MESURES

Les abréviations sont considérées comme des codes de libellés, obtenus par compactage. Nous leur appliquons donc quelques mesures classiques pour de tels procédés.

- a) Evaluation de la longueur des mots-abréviations obtenus.
 - Mesure de cette longueur pour chaque mot (c'est une donnée de la base).
 - Mesure d'une longueur moyenne, et de son écart type.
 - Présentation graphique des longueurs des mots relativement les uns aux autres.
- b) Evaluation de la longueur obtenue par rapport à la longueur du libellé initial.
 - Taux de compactage.

Comme précédemment, nous proposons de calculer d'abord un résultat absolu pour chaque libellé, puis des écarts statistiques permettant une certaine analyse des données.

Il est à remarquer que cette mesure paraît particulièrement intéressante dans le cas d'abréviation du libellé mot à mot lorsque le texte conserve sa structure.

c) Mesures de la différence entre les abréviations.

La première mesure dont nous avons signalé l'importance à plusieurs reprises est celle du nombre et du taux de collisions. Il semble important, pour faciliter à l'utilisateur l'analyse des éléments de la méthode qui ont provoqué ces collisions, d'ajouter à ces résultats une édition des collisions et des textes initiaux associés. Il paraît, cependant, superflu d'ajouter en outre une trace de l'exécution de la méthode sur tous les libellés dans le but d'en éditer une dans les cas de collision.

La deuxième mesure est celle d'une collision partielle sur les débuts de mots que nous baptisons "début-collision". Cela paraît être une information dont l'utilisateur pourrait se servir, pour évaluer d'une part s'il peut raccourcir les identificateurs sans risque de collision, d'autre part pour étudier dans quelle mesure des débuts identiques servent ou desservent la mémorisation.

Comment mesurer ces "débuts-collisions"? En donnant pour des longueurs de chaînes de caractères différentes le nombre d'identificateurs ayant même début et le nombre de chaînes de cette longueur correspondant à ces collisions. Mais cela n'est pas très défini et peut être une information partiellement erronée. En effet, si deux identificateurs sont en début-collision sur cinq caractères par exemple, mais pas sur 6, il paraît peu significatif de les considérer à nouveau en début-collision sur toutes les chaînes plus courtes de 1, 2, 3 et 4 caractères. Il faut donc mesurer seulement les débuts-collisions sur la chaîne la plus longue possible.

Ceci risque d'être long et pas très performant si le jeu d'essai comporte beaucoup de libellés. Nous n'avons pas encore étudié comment optimiser cet algorithme.

Quant aux informations fournies lors de cette mesure, elles peuvent être de nature graphique (répartition en fonction de la longueur de la chaîne) ou explicite par édition de groupes d'identificateurs comportant un début-collision. Cette forme de résultats moins statistique est probablement plus utile pour une comparaison subjective des résultats.

d) Mesures de l'information perdue totalement à l'abréviation.

Il y a d'abord la perte d'informations peu significatives par utilisation des antidictionnaires. A ce titre, il serait probablement intéressant de donner des résultats concernant le nombre de mots initiaux des libellés et le nombre de mots utilisés dans l'abréviation, après la suppression des mots non

significatifs. Nous pouvons facilement disposer de cette information, le problème à ce niveau étant celui de savoir sous quelle forme transmettre cette information à l'utilisateur pour qu'il puisse en faire usage quand il définit des libellés.

Par ailleurs, nous sommes parfois conduits, en exécutant la méthode, à donner à certains mots une abréviation vide non parce que les dictionnaires en décident ainsi - ce qui est connu de l'utilisateur - mais parce qu'aucun filtre ne s'applique au mot considéré. Il paraît important que l'utilisateur puisse clairement savoir dans quels cas la méthode qu'il a définie produit ce résultat.

Enfin, il semble souhaitable de considérer une mesure "d'écrétage" lorsque la méthode comporte une limite de longueur pour l'identificateur. On est alors conduit à supprimer la partie droite de l'abréviation qui est exédentaire. Une connaissance explicite des libellés "écrétés", ainsi que des mesures du taux d'écrétage, de la répartition de ceux-ci en fonction du nombre de mots significatifs du libellé, peut orienter l'utilisateur vers une amélioration de la méthode.

Ce sont, pour l'instant, les mesures essentielles qu'il nous semblerait utile d'implanter dans Abrège, dans le but de guider l'utilisateur qui recherche la ou les bonnes méthodes d'abréviation. Nous voyons que ces résultats sont fondamentalement de deux types :

- des informations éditées de listes de valeurs : listes de collisions, de libellés écrétés, de mots négligés
- des informations statistiques : dénombrements, taux, écart type, graphe de résultats numériques.

Nous étudions en 5.5 les problèmes d'implantation.

5.4. L'EXECUTION D'UNE METHODE. UTILISATION DES PROPRIETES, DES REGLES : BILAN D'EXPLOITATION

Lorsqu'un utilisateur définit une méthode ou en emploie une prédéfinie, il ne sait pas très bien suivant quels critères vont être abrégés les libellés. Ceux-ci peuvent en effet être traités essentiellement en fonction des dictionnaires ou de certaines règles, le passage à travers la méthode étant conditionné par la nature des données, bien entendu. Nous envisageons donc d'ajouter à l'évaluation des résultats une évaluation d'exploitation des méthodes.

Dressons donc un bilan des accès qui semblent importants ; nous suivons pour cela la structure même d'une méthode. Il nous faut connaître le rôle joué par :

- . les filtres aux divers niveaux
- . les dictionnaires
- . les choix
- . les fonctions spéciales à l'utilisateur.
- a) Les filtres C'est par une connaissance de nature statistique sur la consultation des filtres et la réalisation effective des prédicats que nous pourrons d'une part analyser les sections de méthode "inutiles" car non consultées, d'autre part tenter des corrélations avec les résultats des mesures de qualité des abréviations, enfin connaître le fonctionnement réel de la méthode.
- b) Les dictionnaires L'importance de leur rôle dans l'abréviation conduit à envisager deux niveaux d'analyse. Dans la mesure où les dictionnaires ne sont consultés que lorsqu'ils contiennent une abréviation du mot, le taux global de consultation semble déjà une information intéressante. Il paraît, cependant, encore plus fructueux de prévoir une analyse détaillée de cette consultation au niveau du mot. Si cette trace ne pénalise pas trop l'exploitation de la méthode, nous disposerons alors d'informations exhaustives quant au rôle des dictionnaires.
- c) Les choix Comme pour les dictionnaires, il est important d'évaluer au moins partiellement le résultat des actions de choix définies dans les méthodes. Celles-ci ont cependant un rôle moins simple que celui des dictionnaires. Deux informations paraissent importantes : dénombrer, pour chaque choix, d'une part le nombre de fois où il a été envisagé (à l'exécution), d'autre part le nombre de fois où il a effectivement conduit à la saisie de caractères pour l'abréviation.
- d) <u>Les fonctions spéciales</u> Lorsque celles-ci ne sont pas appliquées à tout coup, il faut connaître leur contexte d'emploi. Ce sera, par exemple, une trace des cas où une deuxième méthode a été exécutée pour lever des collisions, ou bien une trace des caractères insérés pour l'euphonie dans la chaîne retenue par les choix, etc. Dans la mesure où ces fonctions sont définies et programmées en Socrate par l'utilisateur, nous lui laissons aussi la charge d'analyser lui-même ses résultats en lui proposant seulement de dénombrer et éventuellement de situer par rapport aux

libellés l'intervention de ces fonctions.

Avant de passer aux éléments directeurs de l'implantation d'une évaluation dans Abrège, nous tenons à signaler un aspect du problème d'évaluation : c'est celui de la présentation adéquate des résultats pour que la masse d'informations que nous pourrions ainsi donner soit perçue par l'utilisateur non comme un agrégat amorphe, mais comme un ensemble structuré facilitant les corrélations. Dans cet esprit, cependant, nous avons décidé de ne pas faire toute l'évaluation d'un seul coup. Nous la présenterons à l'utilisateur comme une partie de la méthode qu'il lui faut demander explicitement après la partie algorithmique de la description de méthode. Il peut ainsi s'attacher séparément à différents aspects et ne pas pénaliser l'exécution par le coût de phases de validation qui ne l'intéressent pas. Nous revenons sur ce point au Chapitre 6, en donnant un schéma de ce que sera cette description dans le langage proposé à l'utilisateur.

5.5. IMPLANTATION DE L'EVALUATION

Lorsque nous avons divisé l'évaluation en deux parties, l'une concernant les résultats, l'autre l'exploitation d'une méthode, il semble que nous ayons mis en évidence deux types de cette évaluation : un temps d'évaluation ou plutôt de stockage d'informations pour l'évaluation en cours de travail, puis un temps de mesures a posteriori sur les résultats. Le troisième temps est celui de l'édition et des calculs statistiques sur les informations brutes.

- En effet, c'est en cours d'exploitation que nous devons garder trace des accès aux filtres, aux choix, aux dictionnaires et que nous devons conserver une trace du résultat positif ou négatif des actions.
- C'est apparemment plutôt quand une méthode a été entièrement exécutée qu'il faut mesurer la longueur moyenne des abréviations et dénombrer collisions et début collision.
- Pour obtenir les résultats cherchés, il faut ensuite, dans une troisième phase, effectuer des calculs plus statistiques sur ces résultats premiers qui ne sont que des dénombrements d'ensembles ayant certaines propriétés.

Puisque nous avons dit au paragraphe précédent que nous ne traitions pas ici de la manière dont nous interprétons l'expression des désirs de l'utilisateur

en langage Abrège, nous ne précisons donc pas non plus comment nous sélectionnerons les éléments à réaliser pour chaque phase. Nous nous intéressons ici à la réalisation globale de toute évaluation pour les trois phases précédentes.

a) Evaluation en cours d'exploitation

Nous n'avons pas encore parlé de la manière dont nous réalisons l'exécution d'une méthode. Disons simplement que cette exécution est obtenue par stockage dans une structure Socrate de la description de la méthode proposée par l'utilisateur (phase de transcription du langage en une sorte de pseudo-code qui est l'entité DESCR-METHODE créée), puis l'exécution proprement dite est l'interprétation du contenu de cette entité par un programme qui évalue les filtres et active les choix et fonctions spécifiques.

Dans ce contexte, il suffit de rajouter, dans l'entité DESCR-METHODE, les caracté ristiques d'évaluation des accès qui nous intéressent et de réaliser aux divers niveaux de l'interprétation la mise à jour de ces caractéristiques.

Celles-ci étant de nature simple (par exemple, compteur de filtre), il est avantageux de les mettre à jour à tout coup plutôt que de se demander si l'action est à faire ou non. C'est en phase 3 (édition) que nous choisirons d'exploiter les résultats intéressant l'utilisateur.

b) Evaluation des résultats

Notons que certains résultats (comme le nombre de mots "significatifs" d'un libellé pris en compte par une méthode) demandent un stockage intermédiaire en cours d'exécution. Nous proposons pour les résultats de ce type de nous ramener au cas a).

Les autres éléments d'évaluation sont donnés par analyse des résultats d'exécution de la méthode. Nous réaliserons donc des programmes qui calculent chaque type de dénombrement indépendamment des autres par balayage des résultats enregistrés dans la base de donnée. Il serait peut-être plus performant d'étudier s'il existe une hiérarchie entre les critères demandés, mais ceci ne peut être que le résultat d'une analyse fine du problème.

Notons simplement au passage la facilité que nous donne le SGBD Socrate d'accéder à toutes ces caractéristiques, de telle sorte que nous n'avons pas été obligés de réaliser toute cette analyse en même temps que celle de l'exécution de la méthode comme nous aurions probablement été obligés de le faire avec un système de gestion par fichiers classiques. Pour réaliser notre prototype, Socrate nous donne une souplesse d'accès à tous les niveaux qui

permet, en outre, d'étudier ce que devrait être une réalisation classique correcte après avoir mis en évidence toutes les informations et tous les accès nécessaires.

c) Les statistiques et l'édition

Pour donner à l'utilisateur des résultats statistiques dans une forme satisfaisante (édition), il faut préalablement avoir réalisé l'analyse des données que nous avons enregistrées dans la base. Nombreux sont les logiciels d'analyse de données (souvent des "utilitaires" fournis par le constructeur). Il est donc inutile d'en réaliser la programmation à notre tour.

Nous réaliserons donc simplement à l'exécution des bandes de données prêtes à être employées par le logiciel choisi d'analyse de données, pour toutes les données dont l'utilisateur aura exprimé le désir d'une analyse statistique. Une phase spéciale de traitement en réalisera ensuite l'analyse et l'édition.

Les seules données directement éditées seront à la demande les libellés et leur abréviation ou les abréviations seules.

CHAPITRE 6

SPECIFICATIONS EXTERNES DU SYSTEME ABREGE

L'objet de ce chapitre, au terme de la description de ce que réalise Abrège, est de montrer comment se présente Abrège à un utilisateur. A la lecture des chapitres précédents nous avons constaté que l'utilisateur a principalement trois tâches à réaliser, lorsqu'il veut tester des méthodes.

- 1 Définir une ou plusieurs méthodes qu'il désire essayer
- 2 Définir les dictionnaires dont il compte faire usage
- enfin 3 Définir les données sur lesquelles il veut travailler.

Après cela il peut enfin demander l'exécution d'une ou plusieurs méthodes, sur tout ou partie des données.

Nous supposons évidemment que l'utilisateur dispose d'une base Abrège avec tous ses programmes car l'initialisation de celle-ci n'est pas de son ressort. Dans ces conditions nous lui proposons de s'exprimer dans un langage simple que nous décrivons dans ce chapitre. Ce langage est interprété et sert à la création de tous les éléments nécessaires à l'exécution.

Nous proposons ce langage dans le cadre que nous nous sommes fixé d'exécution de chaque phase en mode de traitement par lot. L'interprétation du langage devrait être un peu différente dans le cas d'un traitement conversationnel interactif (il faudrait rajouter des primitives d'interaction pour changer de niveau d'interprétation à la demande), mais le langage pourrait rester fondamentalement le même.

Le langage actuel comporte déjà une interprétation à deux niveaux.

- Au premier niveau, l'utilisateur exprime la nature de la tâche qu'il veut réaliser - définition de méthode, de dictionnaire, saisie de donnée ou exécution -
- Au deuxième niveau, il exprime le contenu de la phase de traitement.

Le langage est défini successivement à ces deux niveaux et pour chaque phase. Les parties syntaxiques de la description servant à spécifier la forme extérieure de ce que l'utilisateur a besoin d'exprimer. Les parties sémantiques explicitent les résultats que l'utilisateur peut attendre de ce qu'il a écrit et précisent la conduite tenue par le système dans la plupart des cas d'erreur.

6.1. LANCEMENT DES DIFFERENTES PHASES

6.1.1. La Grammaire

Les diverses phases de travail sont demandées dans un ordre quelconque à l'exception de l'exécution qui doit avoir été précédée des trois phases de définition. Elles peuvent en outre être demandées indépendamment les unes des autres au cours de tâches - au sens système - différentes. Le début et la fin de chacune d'elles sont marqués par un mot clé.

L'emplacement de la phase d'exécution après les trois définitions n'est qu'une contrainte sémantique que la syntaxe n'a pas à prendre en compte : il peut arriver qu'une tâche se limite à l'exécution sur des données et des méthodes déjà définies. On peut même, dans une tâche unique, faire suivre l'exécution par des modifications des données ou des dictionnaires en vue d'une autre exécution. Bien entendu nous vérifions à l'interprétation qu'aucune exécution de méthode n'est demandée sans que la base correspondante (identifiée par un numéro), les dictionnaires et les données nécessaires, soient présents.

A ce niveau, la grammaire se limite donc à :

tâche-abrège = définition - exécution ****

définition-exécution = def-méthode | defmodif-dico |

defmodif-données | demande-exécution

Au niveau 1, chaque phase est encadrée de mots-clés spécifiques précédés de deux étoiles. D'où :

def-modif-données = **LIBELLE definit-modifie-supprime-des-libellés **FLIBELLE
demande-exécution = **EXECUTE description-de-demande-d'exécution **FEXECUTE

Les règles "description-de-méthode" etc sont des règles qui font uniquement intervenir le deuxième niveau du langage. Nous les explicitons donc par la suite.

6.1.2. Interprétation d'une tâche

Les deux niveaux de description d'une tâche sont reflétés par la structure de l'interprétation. L'interprétation de niveau I est gérée par un automate d'états finis - que nous avons baptisé AUTO-AUTO, qui appelle lors de la reconnaissance du mot clé correspondant l'automate-interpréteur spécifique de chaque phase.

AUTO-AUTO gère donc l'appel de quatre automates d'analyse de niveau II

- un automate de METHODE
- un automate de DICTIONNAIRE
- un automate de LIBELLE
- un automate d'EXECUTION.

Cet automate principal reprend le contrôle chaque fois que l'on rencontre en entrée un mot-clé commençant par deux étoiles.

6.1.3. Erreurs de syntaxe dans l'enchaînement des phases

Les erreurs que nous considérons ici sont uniquement celles détectées par l'automate principal. Elles sont de deux natures :

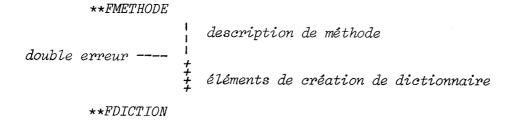
- oubli de fermeture d'une phase
- oubli de définition de la nature d'une phase.

La première erreur - oubli de **FMETHODE, **FLIBELLE ... - est détectée si l'on rencontre l'introduction d'une nouvelle phase avant la clôture de la précédente. Dans ce cas la phase en cours est terminée, autant que possible, et la nouvelle phase est lancée après édition d'un message.

La deuxième erreur est fatale à la phase non identifiée. Cependant ceci peut se produire dans des situations d'interprétation différentes.

Dans la première situation, c'est au début de la tâche ou après la marque de fin d'une phase que l'on détecte l'absence du mot-clé d'identification de la phase. Dans ces conditions, le texte est balayé jusqu'à l'apparition d'une marque de fin de phase (sans retour en arrière une fois que le contexte a pu être précisé) et un message est édité.

Dans la deuxième situation, l'absence d'identification de phase est masquée par l'absence simultanée d'une marque de fin de la phase précédente. C'est la situation dans l'exemple suivant.



Nous nous trouvons alors en cours d'interprétation dans un automate spécifique de la première phase. Cette interprétation ne sait pas se poursuivre sur la suite "création de dictionnaire" et détecte une anomalie à chaque phrase du langage qui décrit une action sur les dictionnaires. Le balayage avec message pour chaque anomalie continue jusqu'à retour du contrôle à l'automate principal.

En fait dans ce cas, cela revient à dire que les automates spécifiques n'apprennent pas d'une erreur à l'autre qu'ils ont "quitté" leur domaine de définition. Ce n'est pas très important car une telle erreur tient du paradoxe ou bien est le fruit d'une destruction anormale des éléments décrivant une tâche.

Nous décrivons maintenant chaque phase de niveau II dans l'ordre logique de construction d'un essai

- définition de méthode
- définition de dictionnaires
- saisie des données
- demande d'exécution.

Une dernière remarque s'impose, liée au format d'entrée d'une description de méthode. Celui-ci est libre, à la seule condition de respecter les contraintes suivantes :

- ne pas écrire de ligne de description de plus de 60 caractères
- ne pas couper de mot ou de nombre en allant à la ligne.

Nous avons imposé cette règle pour prévoir la saisie de descriptions en mode conversationnel par télétype ou console à écran. La saisie actuelle a cependant lieu par perforation de cartes d'après des bordereaux de format libre.

6.2. LANGAGE DE DESCRIPTION DE METHODE

Si nous avons vu aux chapitres 2 et 3 quelles serait pour nous la structure de description d'une méthode, nous n'y avons pas décrit le langage qui permet à l'utilisateur de s'exprimer. Nous présentons ici la grammaire totale qui reflète à la fois les éléments spécifiques des caractères (chapitre 2) et ceux des propriétés phonétiques des mots (chapitre 3). Nous en explicitons la sémantique par des exemples ponctuels, puis en traduisant en Abrège les méthodes que nous avons décrites dans les chapitres précédents.

6.2.1. La grammaire de description des méthodes

(Les symboles spéciaux, les mots-clés écrits en majuscules et les variables numéro, nombre et identificateur sont considérés comme terminaux).

- 1 description-de-méthode = $*\underline{n}\underline{u}\underline{m}\underline{e}\underline{r}\underline{o}$ options antidicos^{0/1} filtre-libellé⁺
- options = $[*TIRET | *ESPACE]^{0/1} *DOUBLET^{0/1}$ $[*COLLISION [numéro|CHIFFRE]]^{0/1} [*FG identificateur^+]^{0/1}$ $[*LONG \le nombre]^{0/1}$.
- 3 antidicos = *ANTIDIC identificateur*.
- 4 filtre-libellé = *LIB [*NBMOT longueur] $^{0/1}$ filtre-mot⁺.
- filtre-mot = *MOT position^{0/1} fréquence^{0/1} taille^{0/1} compteur*

 [dicos|dicos calculs|calculs].
- 6 dicos = *DIC identificateur⁺.
- 7 calculs = filtre-syllabe | filtre-phonème | filtre-lettre |.
- 8 position = *POS expression.
- 9 expression = ope expr-simple | DE expr-simple A expr-simple.
- 10 fréquence = Natfreq [ope valfreq | DE valfreq A valfreq | *MIN | *MAX]

- 11 natfreq = *FREQG | *FREQR | *FREQL | *FREQM.
- 12 valfreq = nombre [% | % MIN | % MAX] $^{0/1}$.
- 13 taille = unité longueur.
- 14 unité = *NBSYLL | *NBPHON | *NBLETR.
- 15 longueur = ope nombre | DE nombre A nombre.
- 16 expr-simple = nombre | L/nombre | L-nombre | L.
- 17 ope = $< | \leq | = | \geq | >$.
- 18 compteur = *X nombre expression.
- 19 filtre-syllabe = $*SYLL taille^{0/1} position^{0/1} compteur* actions^{0/1}$.
- 20 filtre-phonème = *PHON taille $^{0/1}$ position $^{0/1}$ type $^{0/1}$ fréquence $^{0/1}$ compteur* actions $^{0/1}$.
- 21 filtre-lettre = *LETR position $^{0/1}$ type $^{0/1}$ fréquence $^{0/1}$ compteur* actions $^{0/1}$.
 - Remarque: Le choix entre ces trois types de filtre est déterminant pour le niveau de travail de la méthode: syllabique, phonétique ou littéral, ainsi que l'exprime la règle 7.
- 22 actions = choix* modif-compteur* fonction* *BOUT^{0/1}.
- 23 choix = [*TROUVER | *PRENDRE] *FIXE $^{0/1}$ [*N \leq expr-simple] $^{0/1}$ [*DEPUIS expr-simple] $^{0/1}$ modif-compteur* [type | *SY | *PH | *LT | *(xxxxx)*].

- *V0 | *CS
- 25 modif-compteur = $[*A \mid *Z \mid *D] \times \underline{nombre}$.
- 26 fonction = *F identificateur.

6.2.2. Sémantique d'une description

Règle 1: Une méthode est identifiée par son numéro - *numéro - Nous avons limité à 10 le nombre de méthodes pouvant être présentes simultanément dans la base.

En tête d'une méthode viennent ensuite les 'options' globales à celles-ci, puis la liste des antidictionnaires utilisés, enfin les divers filtres portant sur les libellés, qui vont différencier les traitements des libellés entre eux.

L'ordre de définition des filtres-libellés est un ordre de priorité pour l'exécution de la méthode. Le premier "bon" est celui pris en compte. Dans ce cas, les suivants sont inutilisés pour le "libellé courant".

Exemple règle 1 :

**METHODE *4 *TIRET *LONG < 12 *ANTIDIC ANTIDIC ANTISPE

*LIB ... (traitement des libellés satisfaisant le premier filtre)

*LIB ... (traitement des libellés satisfaisant le 2ème filtre et pas le premier)

*LIB ... (traitement des libellés satisfaisant le 3ème filtre et ni le 1er ni le 2ème)

 $\star\star FMETHODE$

Règle 2 : Options

Les options globales sont de deux types : les options standard implémentées en permanence dans le système et celles (*FG) spécifiques à un utilisateur et implémentées à sa demande. Toutes sont significatives de traitements exécutés lors de la création de l'abréviation finale d'un libellé à partir des abréviations de chaque mot dont on a retenu des caractères.

*TIRET = un tiret '-' est introduit entre les abréviations élémentaires des mots. Ainsi

"règle de gestion" (libellé) abrégée après traitement sur les mots en 'RGL' et 'GEST' (abréviations élémentaires) donne comme abréviation finale 'RGL-GEST' au lieu de 'RGLGEST'.

- *ESPACE = un espace est introduit entre les abréviations élémentaires des mots. Cette option, ainsi que l'indique la grammaire, est exclusive de la précédente.
- *DOUBLET = lors de la concaténation des abréviations élémentaires des mots entre eux. la chaîne de caractères finale est balayée de manière à supprimer tous les doublets de caractères identiques.

 Exemple : "Récapitulation des principes de calculs" abrégé en 'RECAP' 'PRINC' 'CALC' donnerait avec cette option 'RECAPRINCIPALC' et non 'RECAPPRINCCALC'.

 Les doublets internes aux abréviations élémentaires des mots

Les doublets internes aux abréviations élémentaires des mots sont eux-mêmes éliminés.

'Apparition' abrégé en 'APPARIT' donnerait 'APARIT'.

- *COLLISION numéro (a) ou *COLLISION CHIFFRE (b) au terme du calcul des abréviations sur le jeu d'essai, les collisions d'abréviation pour la méthode exécutée sont connues grâce au chaînage des libellés initiaux. Cette option tente la suppression des collisions. C'est en fait une fonction générale qu'un utilisateur a demandé et que nous avons implantée de manière permanente dans le système.
- a) *COLLISION numéro : le numéro indiqué est celui d'une méthode de calcul qui va servir à recalculer les abréviations litigieuses pour les seuls libellés concernés. Un nouveau bilan de collision est effectué au terme de cette démarche sans qu'une autre action soit tentée, en cas de nouvelles collisions.
- b) *COLLISION CHIFFRE: les libellés qui ont produit des collisions sont chaînés entre eux. Les collisions sont supprimées par balayage de cette chaîne et ajout d'un chiffre à chaque abréviation dans l'ordre de balayage.

Exemple : 'Liste des administrateurs'

et 'Liste des administrations' ayant produit tous deux

'LIST-ADM' sont abrégés

'LIST-ADM1' pour le premier rencontré

'LIST-ADM2' pour le deuxième.

*FG identificateur

L'identificateur est celui d'une fonction spéciale à l'utilisateur. Lors de l'exécution, la présence dans la base des fonctions citées est vérifiée (3 au maximum). En cas d'absence l'exécution n'est pas entreprise. Ces fonctions peuvent être de deux natures :

a) A même titre que COLLISION, ce peut être un travail supplémentaire lors de la formation ultime de l'abréviation. Elles s'intègrent alors au niveau du calcul final des abréviations.

Citons pour exemple une fonction EUPHONIE qui, prenant les abréviations calculées de chaque mot du libellé en cours de traitement, irait voir si d'un mot à l'autre il y a alternance consonnevoyelle. Lorsque cette alternance n'est pas réalisée, la fonction tenterait de le faire par ajout (en prenant la dernière lettre du mot) par suppression de lettre dans l'abréviation ou par insertion de tiret en cas d'impossibilité.

b) Ce peut être aussi une fonction de prétraitement de libellé, par exemple pour ajouter un traitement spécial de sigle ou de chiffres et éviter d'exécuter la méthode pour ces mots, sans pour autant faire appel à des dictionnaires.

L'insertion de ces fonctions suppose une bonne connaissance du programme qui interprète les méthodes dans lequel nous prévoyons donc quelques points d'appels de fonctions. Elles sont évidemment à écrire en Socrate. L'intérêt de leur déclaration explicite dans la méthode est de mettre en évidence les ajouts au noyau central.

*LONG < nombre : limite au nombre indiqué la longueur ultime de l'abréviation par troncature de celle-ci.

La longueur maximum actuellement retenue est de 30 caractères. Nous n'avons pas implémenté les conséquences de la remarque 3.8.3 sur le traitement mot à mot au Chapitre 3.

Les caractères tronqués ne sont pas conservés.

La longueur de l'abréviation définitive est à la fois déterminée par les abréviations élémentaires des mots et par les fonctions spéciales, les options tirets ou espace. La troncature n'est donc effectuée que lorsqu'elles ont été effectuées.

De même, lors de la suppression des collisions par ajout de chiffres, les chiffres ne doivent pas être tronqués.

Ainsi, si l'abréviation est limitée à 8 caractères et que l'on a collision (éventuellement après troncature) sur des mots de 8 caractères, on supprimera un ou deux caractères de plus pour permettre l'ajout, des chiffres.

Alors

ADMICENT pour 'administration centrale'
ADMICENT pour 'administrateur central'
sont transformés par le jeu des collisions chiffrées en
ADMICEN1
ADMICEN2.

Règle 3 : antidicos = *ANTIDIC identificateur⁺

En tête de la méthode sont annoncés les antidictionnaires qui vont être utilisés sur tous les libellés. Lors de la déclaration descriptive de la méthode, ils sont cités par leur nom sans aucune vérification d'existence au niveau de la base Abrège (conséquence de la liberté que nous avons laissée dans l'écriture des phases préparatoires de l'exécution).

Leur existence en tant qu'antidictionnaires (car dans la base ils sont partie constituante de l'ensemble des dictionnaires) est contrôlée au début de l'exécution de la méthode. En cas d'absence, l'exécution n'est pas entreprise.

Leur emploi est le suivant : Pour chaque libellé, supprimer les mots non significatifs, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à l'un des antidictionnaires cités, pris dans l'ordre d'écriture (qui est une priorité). Au niveau de l'exécution, le libellé initial est alors recopié sans les mots non significatifs dans un libellé "de travail". La longueur du libellé alors considérée est celle du libellé de travail limité aux seuls mots significatifs, dont la position dans le texte se trouve aussi modifiée. Ces dernières valeurs sont celles prises en compte dans le calcul des prédicats.

Le libellé initial est inchangé (il y a conservation des données).

 $\underline{\textit{Exemple}}$: Dans l'exemple que nous proposons pour la $\underline{\textit{règle 1}}$, nous citons deux antidictionnaires ANTIDIC et ANTISPE.

Prenons le libellé de 7 mots suivants

"CONTROLE PAR LE TRESOR, VISA, PRECOMPTE EVENTUEL"

2 3 4 5 6

Si 'PAR' et 'LE' appartiennent à ANTIDIC et que EVENTUEL a été stocké dans ANTISPE par un utilisateur désireux de supprimer les adjectifs, le libellé de travail devient

"CONTROLE TRESOR VISA PRECOMPTE"

1 2 3 4

avec les déplacements de position que nous avons notés. C'est à partir de ce libellé réduit que s'effectuent ensuite tous les calculs de la méthode, y compris l'exécution des options citées ci-dessus.

ANTIDIC est un nom "réservé" à l'antidictionnaire standard que nous proposons avec Abrège. Il contient les articles, pronoms et prépositions, ainsi que les locutions usuelles comme "en vue" qui devront être écrites d'un seul

tenant lors de la saisie des données "envue" pour éviter la suppression de mots significatifs "vue". Voir Annexe [A4] pour plus de détails.

Nous avons limité à 10 le nombre total des dictionnaires et antidictionnaires résidant simultanément dans la base (ANTIDIC est compris dans ce chiffre).

La règle pourrait donc se reécrire :

antidicos : $\star {\sf ANTIDIC}$ identificateurs $^{1/10}$

mais ceci est une simple limite d'implémentation, qui n'est pas fondamentale pour la grammaire.

Règle 4 : filtre-libellé = *LIB [*NBMOT longueur] $^{0/1}$ filtre-mot⁺.

Cette règle exprime ce que nous avons dit au chapitre 2. Le seul prédicat caractérisant le libellé est un prédicat de longueur. Ce prédicat n'est pas obligatoire : s'il est absent, le traitement qui suit est toujours appliqué.

Ainsi la méthode suivante :

```
**METHODE*2*LIB *NBMOT < 5 (*MOT ... *SYLL ... filtre-mot)

*LIB *NBMOT DE 5 A 10 (*MOT ... *SYLL ...)

*LIB (*MOT ... *SYLL ...)
```

contient des règles pour les libellés de moins de 5 mots, de 5 à 10 mots et pour tous les libellés de longueur supérieure à 10.

L'ordre d'exécution n'est pas indifférent car les filtres-libellés sont testés dans leur ordre d'écriture. Aussi la méthode suivante serait syntaxiquement exacte mais sémantiquement bien pauvre.

```
**METHODE*3*LIB (*MOT ... *PHON ... filtre-mot)

*LIB *NBMOT < 5 ...

*LIB *NBMOT DE 5 A 10 (...).
```

En effet seul le premier filtre est toujours utilisé puisque son prédicat est vide, donc vrai pour tout libellé. Le traitement qui correspond à ce filtre est alors utilisé sur tous les libellés, et les autres ne servent jamais.

Aucune vérification n'est effectuée à la déclaration d'une méthode pour reconnaître la disjonction des prédicats et leur "bon ordre" pour l'interprétation (ce qui explique la possibilité du type d'erreur sémantique ci-dessus).

Expression du prédicat de longueur : Après rappel de l'unité qui est la seule reconnue pour la longueur d'un libellé -le mot-, "longueur" est une règle qui exprime une ou deux bornes dont les valeurs sont des entiers.

Règle 15 : longueur = ope nombre | DE nombre A nombre

Nombre est un entier dont la valeur minimale est 1 et la valeur maximale est 40 d'après l'implémentation actuelle de la base.

Par ailleurs dans la deuxième forme de l'expression de longueur vérifie, lors de son interprétation, que la première borne exprimée est inférieure à la deuxième.

Les contraintes d'implantation limitent actuellement à 10 le nombre de filtres-libellés présents dans la description d'une méthode. Ce nombre choisi comme une borne "raisonnable" peut être facilement modifié par recompilation de la base si l'usage nous conduit à le considérer comme insuffisant. C'est une limite dans le stockage des descriptions de méthode qui n'apparaît qu'au niveau "structure" de la base.

-Règle 8- -Règle 10- -Règle 13- -Règle 18-
Règle 5 : Filtre-mot =
$$\star$$
MOT position $^{0/1}$ fréquence $^{0/1}$ taille $^{0/1}$ compteur $^{0/n}$ [dicos | dicos calculs | calculs]

a) Le filtre comporte les 4 prédicats annoncés aux chapitres 2 et 3 (taille, position, ...). Cependant lorsqu'ils sont toujours vrais (donc "indifférents") ils sont omis dans l'écriture du filtre. Le filtre-mot est alors général à tout mot et le calcul qui suit ou les dictionnaires dont l'emploi est demandé sont utilisés pour tout "mot" consultant ce "filtre".

Exemple:

"Pour tout mot prendre la première syllabe" s'exprimerait

*MOT *SYLL *POS=1 *PRENDRE *SY

calcul

b) Par ailleurs, la partie traitement différente des filtres [dicos | dicos calculs | calculs] ne peut être vide. Il peut y avoir définition seulement de dictionnaires, ou uniquement de calculs, mais l'une des deux options de traitement doit être présente. Elles sont reconnues par la présence des mots-clés

*DICO

ou *LETR ou *SYLL ou *PHON

Le détail des filtres et des traitements est explicité au niveau des règles correspondantes.

Lorsqu'à la suite d'un filtre-libellé plusieurs filtres-mots sont présents, l'exécution se déroule de la manière suivante :

pour tout mot du libellé en cours, rechercher le premier filtre-mot qui passe (suite des prédicats vraie) et exécuter le traitement défini :

- par recherche dans les dictionnaires s'il y en a
- par calcul si la recherche a été négative ou n'était pas définie.

De même que nous avons limité la description d'une méthode à 10 filtreslibellés, nous avons considéré que chaque filtre-libellé ne comporte pas plus de 15 filtres-mots.

Règle 6 : dicos = *DIC identificateur⁺

L'interprétation immédiate est équivalente à celle de la règle 3. On veut utiliser des dictionnaires. On les cite par leur nom. La vérification d'existence des dictionnaires cités n'a lieu qu'à l'exécution, avant l'entrée dans la méthode. Ainsi ne commence-t-on pas inutilement les passages dans les divers filtres.

10 dictionnaires et antidictionnaires seulement peuvent coexister dans la base.

A l'exécution, ayant pour un mot donné d'un libellé trouvé le premier filtremot "qui passe", si la règle 6 a été utilisée pour ce filtre-mot, on recherche la présence du mot dans les dictionnaires cités.

Ce mot, comme tous les autres, a été à la saisie rangé dans MOTS-LIB, ensemble des mots contenus dans les libellés. Parmi les caractéristiques de l'entité qui lui correspond, se trouve une "chaîne d'inverses", chaîne de 10 bits qui indique la présence ou l'absence du mot dans les dictionnaires des utilisateurs. (mise à jour lors de la saisie des libellés et des dictionnaires).

En cas de présence dans le dictionnaire cité dans la règle, celui-ci est consulté. Il fournit pour le mot la chaîne de caractères que l'utilisateur veut voir utilisée comme équivalent dans l'abréviation. Cette chaîne peut éventuellement être réduite à "un blanc", ce qui revient à supprimer la représentation du mot dans l'abréviation finale (abréviation vide).

Les dictionnaires ont pour ordre de priorité d'emploi l'ordre de citation. Si le mot n'est pas présent dans le premier dictionnaire cité, on le recherche dans les suivants jusqu'à épuisement de la liste.

Lorsque la règle 5 (filtre-mot) présente la forme

*MOTS ... filtres ... dicos calculs

La partie calcul est inutilisée si le mot est présent dans l'un des dictionnaires cités : on passe au mot suivant du libellé.

La partie calcul est effectuée si aucun des dictionnaires cités ne contenait le mot en cours.

Lorsque la règle 5 ne propose que des dictionnaires, mais qu'aucun d'eux ne contient le mot courant, celui-ci est abandonné et le traitement passe au mot suivant du libellé courant.

Règle 7 : Calculs = filtre-syllabe | filtre-phonème | filtre-lettre |
Nous voyons ici l'expression de ce que nous avons dit au chapitre 3. Pour un mot donné, le mode de calcul est de type "unique" parmi les trois proposés.

En effet lorsque le filtre-libellé est trouvé, lorsque le filtre-mot du mot courant est obtenu, un seul calcul est possible et il s'exprime par des suites d'actions, dont l'emploi est conditionné par des filtres tous de même nature : syllabe ou phonème ou lettre, exclusivement les uns des autres.

Les règles 19, 20 et 21 expriment ce que nous avons dit aux chapitres 2 et 3 des prédicats propres à chaque type de calcul. Au niveau où nous nous trouvons, jonction entre la description et l'évaluation de prédicats pour caractériser l'élément clé de l'action, nous avons décidé d'approfondir l'expression propre de ces prédicats avant d'étudier les actions possibles (déjà citées en 2 et 3).

Nous avons donc présenté la grammaire dans cet esprit. Les règles 8, 9, 10, 13, 18 expriment la syntaxe des prédicats précisée par les règles intermédiaires. Les contraintes d'implantation limitent à 20 les variantes de calcul liées à un même filtre-mot, c'est-à-dire le nombre de filtres-syllabe, filtres-phonèmes ou filtres-lettres associés.

Règle 8 : (ainsi que les règles 9 et 16) prédicat de position *POS expression

Suivant la nature du filtre dans lequel il est présent, ce prédicat caractérise la position du mot, de la syllabe, du phonème ou de la lettre.

Cette position peut être inférieure, supérieure ou égale [ope] à la borne exprimée dans expression ou comprise entre les bornes données - Règle 9 - Expression - qui fixent un intervalle fermé (la position égale à la valeur de l'une des bornes met le prédicat à vrai).

L'expression des bornes est simple. C'est un entier ou l'expression d'un déplacement entier relatif à la longueur de l'unité du filtre définie par le contexte.

Ainsi, dans un filtre-mot

*POS \leq 10 est explicite, ainsi que

*POS \geq L-5. L est alors sémantiquement interprété comme la longueur du libellé courant exprimée en mots.

Dans un filtre-syllabe, la sémantique du prédicat "*POS DE 1 A L/2" est : position d'une syllabe située dans la première moitié du mot, la longueur de celui-ci étant mesurée en syllabes. La division ici est en fait une division entière de la longueur.

On voit que cette sémantique est simple mais permet d'exprimer des prédicats de position variables avec la longueur.

Nous effectuons sur les bornes proposées quelques vérifications simples dans la mesure où elles sont possibles, c'est-à-dire seulement sur les valeurs de bornes entières, les autres n'étant interprétables qu'à l'exécution.

Nous vérifions que :

- lorsque deux bornes sont exprimées (forme DE ... A ...), la plus petite est la première
- une borne ne dépasse pas le champ des valeurs possibles (par implémentation) de la position :

dans le contexte mot, cette valeur est de 40 (mots par libellé) dans le contexte syllabe, c'est 10 (syllabes pour un mot) dans le contexte phonème, c'est 20 (phonèmes pour un mot) et au maximum 30 caractères pour un mot.

Aucune vérification n'est effectuée quant à la disjonction des prédicats de position pour des filtres de même niveau syntaxique (filtres-mots ou autre) et sémantique. En effet, les prédicats de position peuvent être utilisés conjointement à d'autres types de prédicat (longueur, etc). Nous respectons définitivement la règle d'exécution "Premier vrai, premier utilisé".

Règle 10 : Fréquence = Natfreq [ope valfreq | DE valfreq A valfreq | *MIN | *MAX]

La forme extérieure de l'expression d'un prédicat de fréquence est apparemment proche de celle des prédicats de position.

Nous sommes ici obligés de préciser la nature de la fréquence prise en considération. Nous avons retenu quatre types de fréquence - Règle 11 -

- *FREQG : une fréquence générale extrinsèque aux données. C'est la fréquence :
 - . d'un mot en français, choisie par référence littéraire
 - . d'une lettre en français.
- *FREQR: fréquence d'occurrence de l'unité considérée (mot, phonème, lettre) relative à l'ensemble des libellés stockés. Elle est évaluée à la saisie des jeux d'essai.
- *FREQL : la fréquence d'occurrence est exprimée ici relativement au libellé courant (pour mots, phonème ou caractères).
- *FREQM : fréquence d'un phonème ou d'une lettre relative au mot.

Le type de l'élément pour lequel on veut utiliser la fréquence est défini contextuellement.

Lors de la définition d'une méthode, nous vérifions uniquement que le prédicat comporte une nature de fréquence cohérente avec le contexte :

*FREQG n'existe que pour les lettres et les mots *FREQR pour les mots, les phonèmes, les lettres *FREQL *FREQM pour les phonèmes, les lettres

Aucun prédicat de fréquence ne caractérise les syllabes, ainsi que l'indique la syntaxe de la règle 19, pour les raisons que nous avons données au chapitre 3.

Comme pour la position, le prédicat de fréquence peut être défini en comparant la valeur de la fréquence de la variable courante à une ou deux bornes.

A ce schéma simple, nous avons ajouté deux fonctions, l'une de minimum, l'autre de maximum.

Dans le contexte mot, l'expression suivante "*MOT ... *FREQG *MIN" signifie : "Mots du libellé courant dont la fréquence d'utilisation en français est la plus faible".

Le champ d'évaluation de ces deux fonctions est celui du contexte englobant l'unité en cours de traitement.

Pour un mot, *MIN (ou *MAX) signifie minimum (ou maximum) de la fonction de fréquence parmi toutes les valeurs prises sur les mots du libellé.

Pour un phonème ou une lettre, c'est le minimum (ou maximum) de la fonction de fréquence parmi toutes les valeurs prises sur le mot courant.

L'expression des bornes qui définit le champ de valeur des fréquences pour le prédicat est très simple. C'est une valeur donnée en absolu ou en relatif, valfreq - Règle 12 -

Fréquence absolue : c'est, en fait, le nombre réel d'occurrences de l'élément considéré, non relativisé par les autres occurrences des autres éléments. Il est évidemment impossible de parler de fréquence absolue dans la langue française. Nous disposons de ce nombre d'occurrences pour les mots, les phonèmes et les lettres sur l'ensemble des libellés, sur le libellé courant et pour les phonèmes et les lettres sur le mot courant. Néarmoins, nous pensons que cette variable n'a de sens que pour :

- le nombre d'occurrences d'un mot dans un libellé,
- le nombre d'occurrences de lettres ou de phonèmes dans un mot.

Nous n'avons cependant pas enregistré de contrainte sémantique correspondant à cette remarque. Aucune "erreur" n'est donc signalée pour une citation peu significative mais que nous savons évaluer.

Fréquence relative : nous proposons de considérer trois expressions de cette fréquence. L'une, directe, est exprimée comme un pourcentage. Pour des raisons de simplicité, nous avons limité ce pourcentage à une expression entière (1 % ou 30 %, mais pas 1,5 % ou 0,5 %).

Les deux autres expressions sont données relativement aux minimum et maximum de toutes les valeurs prises par la fréquence sur l'ensemble considéré.

Nous acceptons ainsi les diverses expressions suivantes, dont nous détaillons le sens, en les resituant dans leur contexte de filtre-mot, filtre-phonème ou filtre-lettre.

*MOT ... *FREQG > 10 % .. : pour les mots dont la fréquence en français est supérieure à 10 %

*MOT ... *FREQL DE 3 A 10 ... : pour les mots présents 3 à 10 fois dans le libellé courant

*MOT ... *PHON ... *FREQL \geq 90 % MAX ... : pour les phonèmes du mot courant

dont la fréquence est supérieure à 90 % du maximum de fréquence atteint par un phonème sur le libellé courant.

*MOT ... *LETR ... *FREQM *MIN : pour la ou les lettres les moins fréquentes du mot courant.

Règle 13 : Taille : unité longueur

Cette règle exprime le prédicat de longueur. L'unité est en syllabes phonèmes ou lettres - Règle 14 -

La longueur d'un mot peut s'exprimer suivant les trois unités, tandis que celle d'une syllabe n'a de sens qu'en phonèmes ou lettres et celle d'un phonème en lettre.

La vérification de cohérence de l'unité avec la nature du filtre est effectuée sémantiquement.

L'expression des bornes auxquelles la longueur de l'élément courant est comparée est simplement un entier - Règle 15 -. Nous vérifions la cohérence entre la valeur de la borne et les limites liées à l'implantation de la base : mots de 30 caractères au plus, de 15 syllabes, de 20 phonèmes, syllabes de 5 phonèmes au plus et 5 lettres, phonèmes de 5 lettres au plus.

Les prédicats de longueur sont donc par exemple :

```
*MOT ... *NBSYLL DE 3 A 6 ... : mot de 3 à 6 syllabes

*MOT ... *NBPHON < 5 ... : mot de moins de 5 phonèmes

*MOT ... *SYLL ... *NBPHON > 3 ... : syllabe du mot courant de 3

phonèmes et plus

*MOT ... *PHON ... *NBLETR > 2 ... : phonème de plus de 2 lettres.
```

Règle 18 : Compteur = *xnombre expression

Nous avons étudié dans la règle 8 la syntaxe des expressions - règle 9 -. La sémantique de l'expression de compteur est très élémentaire car nous ne pouvons prévoir les valeurs prises ; nous avons simplement pensé que celles-ci seraient toujours positives.

Dans la base, nous avons limité à 10 le nombre de compteurs utilisés dans une méthode pour conserver une trace des actions. Les compteurs prennent leurs valeurs dans l'intervalle [0,100].

Si l'usage prouve la nécessité de compteurs négatifs, nous modifierons cet intervalle (car cette contrainte est encore une fois simplement implantée dans la structure de la base).

Enfin, remarquons que l'indépendance des traitements d'un libellé à un autre conduit à remettre tous les compteurs à zéro au début du traitement d'un libellé. Dans tous les autres cas, la gestion des compteurs est assurée par l'utilisateur lorsqu'il exécute des actions "modif-compteur", c'est-à-dire dire lors du passage d'un mot à un autre dans le libellé en particulier.

Règles 19 - 20 - 21 : Filtre-syllabe, filtre-phonème, filtre-lettre

La syntaxe de chacun de ces filtres reflète l'analyse des divers prédicats possibles suivant la nature du filtre faite en 3.5. Les prédicats de position, fréquence, longueur et compteur viennent d'être précisés pour tous les contextes de filtre où ils sont utilisés. Seul, reste à

préciser le prédicat de type - règle 24 - qui est la citation d'un mot de type dont nous vérifions qu'il est cohérent avec la nature du filtre : type pour un phonème dans un filtre-phonème ou type pour une lettre dans un filtre-lettre.

Nous ne donnons pas d'exemple d'application de ces règles, car l'expression est très similaire de celle des filtres-mots et les exemples complets de méthodes traités dans la suite de ce chapitre proposent plusieurs filtres correspondant à ces règles.

Règle 21 : Actions = choix* modif-compteur* fonction* *BOUT^{0/1}

Les actions consécutives à la reconnaissance d'une "unité de travail" (syllabe, phonème, lettre) pour laquelle les filtres passent doivent fondamentalement conduire à choisir des caractères pour l'abréviation. Elles sont exécutées dans l'ordre de description, c'est-à-dire suivant l'ordre correspondant aux termes de la règle 21.

Nous détaillons au niveau de la règle 22 la syntaxe et la sémantique des "choix".

Signalons simplement que nous limitons à 4 les choix possibles dans un même contexte de filtre.

Que des choix aient été décrits ou pas, les "modif-compteur" témoignent du passage par les filtres qui ont conduit à ce niveau. Les modifications peuvent concerner, par contrainte d'implantation, 3 compteurs seulement.

Les "fonctions" permettent l'insertion dans la base standard de programmes spécifiques à l'utilisateur pour le traitement des mots - Règle 26.

Comme pour les fonctions générales - Règle 2 -, leur existence dans la base n'est vérifiée qu'au moment de l'exécution.

A ce niveau, l'utilisateur peut mettre en oeuvre au plus 3 fonctions parmi les 10 dont nous lui autorisons la définition.

Si l'action BOUT est présente, elle correspond à une demande d'inversion du sens de balayage avec positionnement de l'index de l'unité courante à la fin du mot.

Par exemple:

Si l'exécution de toutes les actions qui ont précédé *BOUT a placé l'index courant sur la troisième syllabe d'un mot de 10 syllabes, l'exécution de *BOUT place l'index sur la dixième syllabe et spécifie que le balayage du mot se fait dorénavant pour toute évaluation de filtre et toute action, de droite à gauche jusqu'à la troisième syllabe incluse.

Cependant, lorsque l'exécution de la méthode conduit à rencontrer plusieurs fois *BOUT sur un même mot, nous vérifions simplement que les conditions de travail témoignent déjà de la prise en compte de cette action.

Dans le contexte de l'exemple ci-dessus, si nous rencontrons à nouveau *BOUT alors que l'index est placé sur la 5ème syllabe par un balayage de droite à gauche depuis la 10ème, nous poursuivons l'évaluation des filtres et l'exécution des actions dans l'ordre 5ème, 4ème, puis 3ème syllabe qui est ici la syllabe terminale de l'exécution, sans modifier le sens de balayage.

Dans la sémantique de cette règle, nous voyons que les "actions" efficaces relativement à la sélection de caractères sont les "choix" et éventuellement les "fonctions". Dans le cas où la réalisation de la règle ne comporte ni choix ni fonction active relativement à la progression de l'index de position de l'unité courante, nous considérons que l'action est l'action VIDE (elle est vide relativement à la sélection de caractères) et nous faisons à l'exécution progresser l'index de l'unité courante (syllabe, phonème, lettre) de un dans le sens de balayage en cours.

Une telle action modifie donc le contexte qui a été défini par les filtres, en faisant progresser l'index de telle sorte que la même syllabe ou le même phonème ne soient pas "filtres" deux fois de suite.

Nous donnons ici trois exemples d'enchaînement d'actions efficaces et d'actions conduisant à l'action "vide".

Exemple 1:

*PRENDRE *SY *Z X1 *A X2 *F EUPHONIE *BOUT

Dans ce cas, toutes les actions sont citées. On prend la syllabe courante. Le compteur X1 est remis à zéro, tandis que X2 est incrémenté de 1. La fonction EUPHONIE spéciale à l'utilisateur est appliquée. On inverse le sens de balayage en conservant comme syllabe terminale la syllabe qui suit celle qui vient d'être entièrement retenue par l'action prendre, sauf si le sens de balayage a déjà été inversé : dans ce cas, la syllabe voisine à gauche de la syllabe retenue est le nouveau contexte d'évaluation de filtre. A moins évidemment que le calcul sur le mot ne soit terminé.

$\underline{\textit{Exemple 2}}$: Action VIDE avec modification de compteur $\star A$ X3

Dans ce cas, le seul témoignage du passage dans le filtre courant est l'incrément du compteur X3.

L'index de position est déplacé vers l'unité voisine (le contexte n'est pas précisé dans cet exemple).

Le voisinage est "droit" si aucune action *BOUT n'a été demandée dans les phases précédentes sur le mot courant. Le voisinage est "gauche" sinon.

Exemple 3 : Action VIDE

Enfin, il est possible que l'action demandée soit uniquement l'action vide. C'est ce qui est détecté ici.

*MOT *PHON ...

*PHON *NBLETR > 3 *X1 > 2 *PRENDRE *PH *Z X1 *BOUT

 $\star PHON \star NBLETR = 1 \star X1 = 0$

*PHON *NBLETR \geq 2 *POS = L *X1 = 0 *PRENDRE *PH

Le troisième filtre-phonème conduit simplement à "passer" les phonèmes d'une lettre quand le compteur X1 est nul.

Nous avons donc pour la règle 21 précisé l'enchaînement des actions citées et la définition du mode de progression dans les cas les plus simples. La règle 23 définit les actions standard de recherche de caractères telles que nous les avons étudiées aux chapitres 2 et 3. Nous les reprécisons partiellement ici.

Règle 23 : Choix = [*PRENDRE | *TROUVER] *FIXE $^{0/1}$ [*N \leq expr-simple] $^{0/1}$ [*DEPUIS expr-simple] $^{0/1}$ modif-compteur* [type | *SY | *PH | *LT | *(xxxxx)*]

Nous voyons qu'un choix est soit l'action PRENDRE, soit l'action TROUVER. Le contexte de recherche des caractères, précisé par les "compléments" du verbe, est pour PRENDRE l'unité courante - syllabe, phonème ou lettre dans un filtre-syllabe, filtre-phonème ou filtre-lettre respectivement -, l'unité courante et son voisinage, défini par le sens de balayage du mot pour TROUVER. Nous avons déjà partiellement analysé ceci aux chapitres 2 et 3. Nous reprenons ici le détail des compléments des choix, ainsi que la politique de sélection qui leur correspond.

Il y a cinq compléments :

- 1) = FIXE indique si l'action provoque ou non le déplacement de l'index de position.
- 2) = "*N < expr-simple" exprime combien d'éléments sont recherchés.
- 3) = "*DEPUIS expr-simple" après que l'on en ait rencontré k = expr-simple.
- 4) = "modif-compteur*" est la liste des modifications de compteurs provoquées par la sélection d'un élément et répétées à chaque nouvelle sélection.
- 5) = "type | *SY ..." définit la nature de ce que nous avons appelé un élément. Dans "type", le nom cité indique si l'élément "typé" est un phonème ou une lettre d'un type déterminé, tandis que *SY, *PH, *LT correspondent à n'importe quel syllabe, phonème ou lettre rencontré quel que soit son type. Par ailleurs, la chaîne "xxxxx" (par exemple "w x z y k") correspond à la recherche explicite d'un exemplaire de l'un de ces caractères dans l'élément. Ce complément du choix est obligatoirement présent, ainsi que le montre la grammaire. Il nous sert, en fait, d'indicateur de fin de définition d'action et "caractérise" tous les compléments antérieurs. Pour le type d'élément demandé, il est souhaitable que soit respectée la compatibilité avec le filtre qui a déterminé l'action. Compatibilité large, c'est-à-dire qu'un filtre-syllabe permet le choix de n'importe quel type d'élément, mais qu'il paraît incohérent de demander le choix d'une syllabe quand on a

analysé les caractéristiques d'une lettre par un filtre-lettre.

Nous avons donné la signification principale des divers termes. Nous les reprenons maintenant dans le contexte spécifique des verbes PRENDRE et TROUVER pour montrer les problèmes que peut poser leur emploi.

PRENDRE - Le filtre qui précède cette action a positionné l'index de début d'unité sur le ième caractère du mot.

a) Dans le contexte d'un filtre-syllabe, cela veut dire, en outre, que nous sommes au début de la $k^{\mbox{\scriptsize lême}}$ syllabe du mot, dont la longueur est connue (dans la décomposition syllabique).

Dans ce cas, si le type est seul précisé, nous cherchons depuis le début de cette syllabe un élément du type voulu.

- *Si le type est *SY, nous prenons toutes les lettres de la syllabe.
- *Si le type est *PH, nous retenons les lettres du premier phonème.
- *Si le type est *LT, nous retenons la première lettre de la syllabe.
- *Si le type est celui d'un phonème qualifié (*PV par exemple, phonème voyelle), nous recherchons le premier de la syllabe et retenons ses lettres. S'il est absent, nous passons au choix suivant.

Par exemple:

Si la syllabe est 'VAIL' de 'travail', le premier phonème-voyelle rencontré est A dans 'AIL' que nous retenons.

Si la syllabe est 'beaux', nous retenons les quatre lettres 'eaux' pour \hat{o} , en conservant même les muettes.

Dans le mot antre, les phonèmes reconnus seraient \tilde{a} tr, et dans la deuxième syllabe 'tre' aucun phonème-voyelle ne serait reconnu.

*Si le type est une chaîne de 1 à 5 caractères *(xxxxx)*, on recherche dans la syllabe un caractère correspondant à l'un de ceux proposés.

Pour les caractères *(x y z k w)* par exemple, le mot 'relaxez' verrait les lettres x et z sélectionnées pour sa dernière syllabe 'xez', si *N=2, sinon seul le x est retenu.

Par contre, pour un choix:

*PRENDRE *(fghqo)*

Sur le mot 'aggraver', dont on considère la deuxième syllabe 'ggra', un seul 'g' est retenu pour l'abréviation.

Dans le cas où des compléments *N ... *DEPUIS ... (k) sont exprimés, cela veut dire que l'on recherche n éléments lorsqu'on en a déjà trouvé (k). Ceci est essentiellement possible pour l'action PRENDRE dans le contexte actuel de filtre-syllabe.

On peut, par exemple, rechercher deux phonèmes consonnes après le premier. Ceci s'exprime par :

*PRENDRE *N=2 *DEPUIS 1 *PC

Dans la deuxième syllabe du mot a gres te, traduit phonétiquement $a \mid g \mid r \mid s \mid t$, les phonèmes $r \mid s \mid s$ sont sélectionnés et traduits en 'r' et 's', après avoir "passé le g".

Dans la deuxième syllabe du mot a ver ti, a |v| e r |t| i, seul le |r| sera retenu car on rencontre la fin de la syllabe, contexte de l'action PRENDRE avant d'avoir trouvé deux phonèmes consonnes.

En reprenant ces deux exemples, signalons que les modifications de compteur éventuellement demandées sont exécutées deux fois dans le premier exemple et une fois dans le deuxième.

L'action *PRENDRE *N=2 *DEPUIS 1 *A X1 *Z X2 *PC aurait donc comme résultat

cas conserveraient leur valeur initiale.

X1 + X1 + 2 dans le premier exemple et X2 + 0 (agreste) X1 + X1 + 1 dans le deuxième exemple et X2 + 0 (averti) Pour un mot comme anion a/n i \tilde{o} , la deuxième syllabe donnerait un résultat négatif pour ce choix. Les compteurs X1 et X2 dans ce

Si *FIXE est précisé, l'index de positionnement est conservé au début de la syllabe, sinon il est déplacé au début de la syllabe suivante si elle existe.

Le contexte de départ, donc le contexte du filtre-syllabe, est néanmoins conservé jusqu'à la fin de l'exécution de toutes les actions. Nous expliquons par la suite la sémantique propre à l'enchaînement des actions d'un même filtre.

b) Précisons le rôle des compléments de PRENDRE dans le contexte d'un filtre-phonème.

Ce qui a été isolé par les filtres est donc un phonème unique, éventuellement décomposable en lettres.

On ne peut donc pas demander de choisir une syllabe sur ce contexte même si la syllabe est réduite à ce phonème.

Si le type demandé est *PH, tout le phonème, toutes les lettres qui le composent sont retenus pour l'abréviation.

Si le type est phonème qualifié, celui-ci est retenu s'il correspond à cette qualification.

Dans ces deux cas, les modifications de compteurs du choix sont effectuées une fois si le phonème est retenu, et inopérantes sinon.

Dans ces deux cas, il est impossible de préciser ce choix de compléments *N ... et *DEPUIS, car un seul élément peut être retenu.

On peut enfin rencontrer tous les compléments en recherchant certaines lettres dans un phonème, comme cela s'est présenté dans une syllabe. Le contexte est simplement un peu plus réduit. Le rôle d'un tel détail de choix (lettre dans un phonème) peut parfois être de mettre en évidence des lettres muettes.

On peut, par exemple, sur le dernier phonème d'un mot, effectuer le choix suivant

*PRENDRE *(n s r x z)*

sur un phonème filtré comme phonème-voyelle.

Les conditions de sélection, de modification de compteur, d'avancement pour l'action suivante sont, au contexte près, prédéfinies en a).

c) Dans un cas de filtre-lettre, l'action PRENDRE se réduit à prendre ou négliger la lettre définie par le filtre.

La lettre est prise si elle est du type demandé, et dans ce cas, les modifications de compteur exprimées en complément de ce choix sont exécutées une fois chacune. La position en fin d'action est sur la lettre suivante, sauf si *FIXE a été spécifié.

TROUVER - La différence de sémantique de cette action provient essentiellement du changement de contexte. Deux cas se présentent suivant le sens de balayage, c'est-à-dire suivant que dans l'exécution d'autres actions sur le même mot, on a rencontré la commande *BOUT ou pas.

Si le balayage est normal, c'est-à-dire de gauche à droite, le contexte de TROUVER est ainsi défini.

Dans la syllabe ou le phonème où se trouve l'index courant après l'évaluation du filtre, on tente la recherche des éléments demandés par les compléments de TROUVER. Si l'unité courante, syllabe, phonème ou lettre, ne suffit pas à répondre à la demande, on poursuit cette recherche sur le voisinage à droite de l'unité. On s'arrête lorsque la demande est satisfaite ou lorsque l'on rencontre la fin du mot.

Ceci a déjà été exprimé particulièrement dans les exemples du § 3.5.3.

Nous explicitons encore une fois les divers résultats possibles en exprimant quelques actions et leurs résultats dans divers cas :

- 1 ... *TROUVER *LT à la suite d'un filtre-syllabe équivaut à prendre la première lettre de la syllabe. L'emploi de trouver est abusif car on n'a jamais besoin de sortir du contexte immédiat. L'action *PRENDRE donne le même résultat.
- 2 ... *TROUVER *SY à la suite d'un filtre-lettre par contre est faux car la notion de syllabe est inconnue lorsque le travail s'effectue pour les filtres au niveau des lettres.
- 3 ... *TROUVER *N<3 *DEPUIS 2 *A X1 *VO dans un contexte de filtre-syllabe demande la recherche de 3 voyelles (lettres) après qu'on en ait rencontré déjà 2 en incrémentant à chaque sélection le compteur X1. Pour les exemples suivants, nous le supposons initialement nul.
- Dans BEAUTE alors que le filtre a placé l'index au début de la première syllabe

les lettres retenues sont U et E (le dernier) à la fin X1 = 2

l'index de position pour l'action suivante est à la fin du mot.

Dans ce cas, lorsqu'on aura effectué toutes les actions qui suivaient le même filtre-mot, l'index sera effectivement à la fin du mot et le calcul terminé.

- Dans DIMINUTION découpé en syllabes DI-MI-NU-TION, lorsqu'on est placé au début du mot

les 2 premiers I sont reconnus et négligés à cause de la clause *DEPUIS 2, puis sont retenues les lettres U, I, O, avec X1 = 3 et l'index de position à la fin du mot malgré l'existence de 4 syllabes car ce n'est pas avant d'être entré dans la quatrième que l'on a trouvé les voyelles cherchées.

- Dans AUXILIAIRE découpé en AU-XI-LIAI-RE par l'analyse syllabique les lettres retenues seraient -IIA- respectivement en quatrième, sixième et septième position dans le mot.

 XI=3 à la fin de cette sélection.

 l'index de position pour l'action suivante est sur le R du début de la dernière syllabe.
- Nous donnons ici l'exemple d'une action complexe qui suit un filtre-lettre, dont le contexte initial est donc très réduit *TROUVER *N=2 *DEPUIS 1 *A X0 *Z X1 *CS

 Trouver 2 consonnes après la première rencontrée. Si l'action a eu un résultat effectif, incrémenter X0 du nombre d'éléments trouvés, remettre X1 à zéro.

Dans BEAU, si nous supposons que nous sommes sur la première lettre au départ

aucun caractère ne peut être sélectionné X0 n'est pas modifié

X1 non plus

l'index de position est à la fin du mot pour la fin de cette action.

Dans CONGRES, après avoir admis que le G sur lequel on est positionné du fait du filtre et d'actions antérieures, est une consonne

on retient R et S

X0 est augmenté de 2

X1 = 0

l'index de position est la fin du mot pour cette action donc pour les conditions de passage au filtre suivant.

Dans CONGRESSISTE, dans les mêmes conditions que pour CONGRES, les résultats seraient les mêmes, sauf pour l'index de position qui serait sur le deuxième S pour la suite du travail.

Nous désirons seulement répéter une condition d'exécution des actions qui est liée à leur contexte initial :

l'action porte sur des unités de même nature que le filtre ou de nature "plus petite", c'est-à-dire pour un filtre-syllabe sur des syllabes, phonèmes ou lettres mais pour un filtre-lettre sur des lettres seulement.

Nous étudions maintenant les conditions d'enchaînement des actions PRENDRE et TROUVER suivant que l'utilisateur a bien spécifié *FIXE ou pas.

Il nous importe de savoir où est l'index indiquant la position de début d'une action, de savoir si cette position est toujours considérée comme "correcte", enfin de connaître la position de cet index à la fin de diverses séquences d'actions.

Nous appliquons quatre principes d'exécution :

- 1 Le contexte de départ défini par la nature du filtre et l'index de position au début des actions est connu pendant l'exécution de toutes les actions dépendant d'un même filtre. Il est, en particulier, utilisable pour une fonction spécifique de l'utilisateur quelle que soit la séquence de PRENDRE et TROUVER qui a précédé cette action.
- 2 Le contexte d'exécution effectif de PRENDRE est toujours le contexte initial. Si une séquence PRENDRE-TROUVER est telle que le contexte a été déplacé (*FIXE non exprimé), l'action PRENDRE est inopérante.
- 3 Le contexte de TROUVER est "libre", l'action est exécutée même si l'index de position n'est pas en position initiale.
- 4 La position finale de l'index à la fin d'une séquence est celle du plus grand déplacement de l'index effectué. Elle est *toujours* au début d'une unité de même type que le filtre (syllabe-phonème ou lettre) qui n'a pas été consultée.

Les exemples suivants explicitent les conséquences de ces options.

*SYLL *POS=1 *PRENDRE *FIXE *N=2 *VO *PRENDRE *FIXE *CS *PRENDRE *DEPUIS L *CS

Ceci équivaut à rechercher et prendre dans la première syllabe, si elles existent, 2 voyelles et une consonne, puis après la fin de la syllabe, trouver une consonne.

Pour le mot AN/TI/QUE

- . la première action sélectionne le A. Index toujours au début du mot
- . la deuxième action sélectionne le N. Index toujours au début du mot
- . la troisième action sélectionne le T. La position pour le filtre suivant (indépendamment de fonctions spécifiques éventuelles) est, au début de la première syllabe, non consultée : Q de QUE. Résultat du quatrième principe.

Pour le mot NAUTIQUE

- . A, U sont sélectionnés
- . N l'est à son tour et sa position relativement à A et U est conservée :

le résultat des deux actions est la chaîne des caractères "NAU", index au début du mot

. T est sélectionné

Le résultat final est NAUT, index pour le filtre suivant sur Q.

Pour le mot BAUX, d'une seule syllabe, les caractères retenus seraient BAU, l'action TROUVER ayant un champ de sélection vide et l'index indicatif serait en fin de mot.

*SYLL *POS=1 *PRENDRE *N=2 *VO

*PRENDRE *CS

*PRENDRE *DEPUIS L *CS

Cet exemple illustre surtout par comparaison avec le précédent le résultat des options 2 et 3.

Dans un cas comme celui-ci, un message signalerait à l'utilisateur les risques de l'exécution d'une telle méthode lors de l'analyse de la description de méthode.

Pour le mot ANTIQUE

- la lère action sélectionne le "A", index de position sur le "T"
- la 2ème action trouvant un "contexte décalé" n'est pas exécutée
- la 3ème action s'effectue à partir du "T" et sélectionne "Q". L'index de position est à la fin du mot. Le calcul pour ce mot se termine (sauf fonction spéciale) et propose comme abréviation "AQ".

Pour le mot NAUTIQUE, l'index est à la fin, la chaîne de caractères sélectionnées est "AUQ".

Pour BAUX, la chaîne sélectionnée est "AU".

Nous avons encore à illustrer le cas de séquences *TROUVER *FIXE ... dont les contextes d'analyse sont variables pour déterminer la position finale de l'index, afin d'éclairer la 4ème règle ci-dessus.

*SYLL *POS=1 *TROUVER *FIXE *N=2 *VO *TROUVER *FIXE *N=2 *CS *TROUVER *DEPUIS L *VO

trouver deux voyelles et deux consonnes, puis au-delà de la syllabe courante une voyelle.

Pour le mot NAU / TI / QUE

lère action : sélectionne AU, index au début de la syllabe "NAU", mais la position maximale atteinte est le U.

2ème action : sélectionne N et T, index au début de la syllabe "NAU", mais position maximale atteinte est le T de la 2ème syllabe.

3ème action : sélectionne I, index de position à la 3ème syllabe "Q".

Dans ce cas, la dernière position atteinte est celle qui détermine la position finale.

Pour le mot A / NI / CRO / CHE

lère action : sélectionne A et I, index au début du mot, mais position maximale atteinte sur I.

2ème action : sélectionne N et le premier C, index au début du mot et position maximale atteinte sur "C" de la 3ème syllabe.

3ème action : sélectionne à nouveau le I et désigne la fin de la 2ème syllabe comme élément atteint.

Mais la position finale atteinte ayant été le C de la 3ème syllabe, la position terminale est sur le C de début de la 4ème syllabe CHE avec comme Chaîne retenue

'ANIC'.

Ceci montre comment nous tenons compte des unités déjà partiellement balayées.

Une dernière possibilité d'erreur est à signaler. C'est l'enchaînement d'actions contenant toutes *FIXE.

Pour éviter que l'exécution de telles actions conduisent à reconsidérer deux fois dans les filtres la même unité, le complément *FIXE de la dernière action PRENDRE ou TROUVER est arbitrairement supprimé lors de la génération de la méthode, un message signalant cette attitude à l'utilisateur.

Il reste enfin trois règles de la grammaire à préciser, règles auxquelles nous avons déjà souvent fait référence dans nos exemples.

Les premières options de type caractérisent les phonèmes ; nous avons actuellement retenu :

```
*PV pour phonème-voyelle
```

*PC pour phonème-consonne

*PCS pour phonème-consonne sourd au sens de l'analyse syllabique

*PCE pour phonème-consonne explosif)
et encore pour les phonèmes

*SOU sourd *SON sonore *NAS nasal

d'après une première classification de MARTINET, p. 73

Nous ne pouvons conserver de caractéristiques plus complexes, car alors la différenciation des phonèmes serait trop fine.

Pour les lettres, nous avons seulement retenu consonne *CS et voyelle *VO après avoir envisagé de conserver des caractéristiques de prononciation car celle-ci est trop contextuelle et est davantage révélée par les phonèmes.

Règle 25 : modif-compteur : [*A | *Z | *D] Xnombre

- *A ajouter 1 au compteur cité Xn (n ϵ [0,9])
- *Z remise à zéro du compteur X, $(n \in [0,9])$
- *D décrémenter de 1 le compteur Xn (n ϵ [0,9])

Nous rappelons une contrainte déjà citée dans la règle 23 : au même niveau d'une action, on ne peut enregistrer plus de trois modifications de compteur.

Par ailleurs, aucune vérification n'est faite pour savoir si deux modifications consécutives ne sont pas contradictoires en portant sur le même compteur : *A X1 *Z X1 par exemple.

Nous avons étudié extensivement la grammaire descriptive de méthodes telle qu'elle est reconnue actuellement. A la suite du Chapitre 5, nous envisageons de la compléter par des règles permettant de reconnaître les demandes d'évaluation de l'utilisateur.

6.2.3. Interface d'une demande d'évaluation

Nous considérons que la demande d'évaluation est une partie de la description d'une méthode qui s'ajoutera en fin de description. Nous voulons rapidement donner ici la grammaire de cette description et expliquer quel sera, à notre avis, le fonctionnement correspondant d'Abrège.

Après la dernière action de la méthode avant **FMETHODE, nous proposons donc d'ajouter la demande d'évaluation.

- R26 demande évaluation = \star EVAL (liste abréviation-texte | liste-abréviation) $^{0/1}$ eval-méthode $^{0/1}$ eval-acces $^{0/1}$
- R27 liste abréviation-texte = *LIB-ABR nombre, nombre
- R28 liste abréviation = *ABR nombre, nombre
 donne la liste des abréviations avec ou sans leur libellé initial
 depuis le libellé n1 jusqu'au libellé n2, où n1 et n2 sont les numéros
 de réalisation d'entité
- R29 eval-méthode = collisions $^{0/1}$ compactage $^{0/1}$ longueur $^{0/1}$ écrétage $^{0/1}$ début-collision $^{0/1}$
- R30 eval-acces = dictionnaire $^{0/12}$ phonétique $^{0/1}$ syllabique $^{0/1}$ filtre-lib $^{0/1}$ filtre-mot $^{0/1}$ calcul $^{0/1}$ choix $^{0/1}$ La structure générale de ces règles sera la donnée du mot-clé significatif de la demande, puis de la nature des résultats souhaités par exemple
- R31 collision = $*COLLISION *NERE^{0/1} *LISTE^{0/1} *TAUX^{0/1}$ ou
- R33 longueur = $*LONGUEUR *MOYEN^{0/1} *STAT^{0/1} *GRAPH^{0/1}$ de même pour les accès
- R36 dictionnaire = *ACCES-DIC nom⁺ *NOMBRE^{0/1} *REPARTITION^{0/1} *REPART-STAT^{0/1} où l'on demande soit un dénombrement simple et global, soit la répartition de ceux-ci par mot, soit des statistiques sur cette répartition.

Il est important d'expliquer à ce niveau la démarche que nous adoptons dans la réalisation de cette interprétation.

La reconnaissance d'une demande d'évaluation entraîne à l'exécution la mise à jour de compteurs témoignant des accès aux filtres, aux règles, aux choix, aux dictionnaires, ainsi que le calcul de variables numériques décrivant les variations du compactage, de la longueur des abréviations, etc.

La reconnaissance de "la forme de sorties" demandée entraîne la création de "fichiers de données" préparés dans le format adéquat pour l'emploi de programmes utilitaires de traitement de données qui soient susceptibles de fournir les résultats dans la forme demandée (statistique, graphique). A la suite de la création des fichiers utiles, a lieu une édition complète de consignes à l'opérateur lui indiquant comment exécuter la phase de traitement de données à partir des fichiers créés.

Nous n'entrons pas plus dans le détail de cette phase qui reste globalement à implanter.

6.3. EXPRESSION EN ABREGE DES METHODES CITEES EN EXEMPLE

Nous avons, aux Chapitres 2 et 3, conduit cinq méthodes d'abréviation. Nous les écrivons dans la forme reconnue par Abrège, en laissant au lecteur le soin de se rapporter à l'expression en clair donnée précédemment.

```
Méthode 1 (Chapitre 2, page II.23)
**METHODE 1 *LONG < 5 *ANTIDIC ANTIDIC
 \starLIB \starNBMOT = 1
      *MOT *NBLETR < 4 *DIC SPECIAL STANDIC
                         *LETR *PRENDRE *LT
      *MOT *DIC SPECIAL STANDIC
            *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 3 LT
            *LETR *POS = 4 *PRENDRE *CS
 *LIB *NBMOT < 4
       *MOT *POS = 1 *NBLETR < 8
            *DIC SPECIAL STANDIC
            *LETR *POS = 1 *PRENDRE *LT
       *MOT *POS = 1 * NBLETR > 8
            *DIC SPECIAL STANDIC
            *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 3 *LT
       \starMOT \starPOS = 2 \starFREQR \geq 90 % MAX \starNBLETR < 8
             *DIC SPECIAL
             *LETR *POS = 1 *PRENDRE *LT
       *MOT *POS = 2 *FREQR \geq 90 % MAX *NBLETR \geq 8
             *DIC SPECIAL
             *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 2 *LT
       *MOT *LETR *POS = 1 *PRENDRE *LT
  *1 TB
       \starMOT \starPOS = 1 \starNBLETR < 8
             *DIC SPECIAL STANDIC
             *LETR *POS = 1 *PRENDRE *LT
        \starMOT \starPOS = 1 \starNBLETR \geq 8
             *DIC SPECIAL STANDIC
             *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 3 *LT
        *MOT *LETR *POS = 1 *PRENDRE *LT
 ** FMETHODE
```

Nous remarquons ici que nous avons traduit par l'action TROUVER la recherche des trois premières lettres du mot, ce qui économise l'usage répétitif des filtres-lettres pour prendre à chaque fois un seul caractère jusqu'au troisième.

**FMETHODE

Aucune remarque à ajouter sur cette écriture proche de celle de la méthode précédente.

Dans cet exemple, aucune limite de longueur n'est imposée, mais tous les doublets des abréviations sont supprimés.

```
Méthode 3 (Chapitre 2, page II.36)
**METHODE 3 *DOUBLET *COLLISION CHIFFRE *LONG \leq 14
            *ANTIDIC ANTIDIC
*LIB *NBMOT = 1 *MOT *DIC SPECIAL3
                      *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 8 *LT
 *LIB *NBMOT = 2 *MOT *DIC SPECIAL3
                       *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 3 *LT
                       *LETR *POS = 4 *PRENDRE *FIXE *A X1 *CS
                                      *PRENDRE *Z X1 *VO
                       *LETR *POS = 5 *CS *X1 = 0 *PRENDRE *LT
                       *LETR *POS = 5 *PRENDRE *LT *Z X1
 *LIB *NBMOT = 3 *MOT *DIC SPECIAL3
                      *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 2 *LT
                       *LETR *POS = 3 *PRENDRE *FIXE *A X1 *CS
                                      *PRENDRE *Z X1 *V0
                      *LETR *POS = 4 *CS *X1 = 0 *PRENDRE *LT
                      *LETR *POS = 4 *PRENDRE *LT *Z X1
 \starLIB \starNBMOT = 4 \starMOT \starPOS = 1
                      *DIC SPECIAL3 STANDIC
                      *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 2 *LT
                      *LETR *POS = 3 *PRENDRE *FIXE *A X1 *CS
                                      *PRENDRE *Z X1 *VO
                      *LETR *POS = 4 *CS *X1 = 0 *PRENDRE *LT
                      *LETR *POS = 4 *PRENDRE *LT *Z X1
                 *MOT *POS > 2 *DIC SPECIAL3
                      *LETR *POS = 1 *TROUVER *N= 2 *LT
                      *F EUPHONIE
*LIB *NBMOT > 5
     *MOT *POS = 1 *DIC SPECIAL3
                    *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 3 *LT
     *MOT *DIC SPECIAL3
          *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 2 *LT *F EUPHONIE
```

**FMETHODE

```
Méthode 4 (Chapitre 3, page III.22)
**METHODE *DOUBLET *COLLISION CHIFFRE *ANTIDIC ANTIDIC ANTISPE
          *LONG < 14
\starLIB \starNBMOT = 1
      *MOT * NBLETR < 8 *LETR *TROUVER *N = 8 *LT
      \starMOT \starNBSYLL > 4 \starSYLL \starPOS = 1 \starTROUVER \starN = 3 \starSY
                         *SYLL *POS = 4 *PRENDRE *LT
 \starLIB \starNBMOT = 2
      *MOT *DIC SPECIAL4
            *SYLL *POS = 1 *PRENDRE *SY
            *SYLL *POS = 2 *PRENDRE *FIXE *N < L *PH
                            *PRENDRE *FIXE *N = 1 *DEPUIS L-1 *A X1 *PC
                            *PRENDRE *N = 1 *DEPUIS L-1 *Z X1 *PV
            *SYLL *POS = 3 *X1 = 1 *TROUVER *N = 1 *PV
 \starLIB \starNBMOT = 3
      *MOT *DIC SPECIAL4
            *SYLL *POS = 1 *PRENDRE *SY
            *SYLL *POS = 2 *PRENDRE *N = 1 *PH
 \starLIB \starNBMOT = 4
      *MOT *DIC SPECIAL4
           *SYLL *POS = 1 *PRENDRE *SY
 *LIB *NBMOT = 5
      *MOT *DIC SPECIAL4
            *SYLL *POS = 1 -TROUVER *FIXE *N = 1 *PC
                            *TOMIVER *N = 1 *FV
```

**FMETHODE

Méthode 5 (Chapitre 3, page III.26)

Cette méthode est celle dont le but est de fournir une abréviation mot à mot.

```
**METHODE *ESPACE *ANTIDIC ANTIDICRED
```

*LIB *MOT *NBLETR < 6
*DIC SPECPREP SPECDIC

 \star LETR \star PRENDRE \star N = L \star LT

peut aussi se traduire
*LETR *TROUVER *N = L *LT

 \star MOT \star NBSYLL = 2

*DIC SPECPREP SPECDIC

*SYLL *POS = 1 *PRENDRE *SY

*SYLL *POS = 2 *PRENDRE *FIXE *N = 2 *LT

*PRENDRE *N = 1 *DEPUIS L-1 *LT

*MOT *NBSYLL = 3

*DIC SPECPREP SPECDIC

*SYLL *POS = 1 *PRENDRE *FIXE *N = L *LT

*TROUVER *N = 1 *DEPUIS L *LT

*SYLL *POS = 3 *PRENDRE *N = 2 *DEPUIS L-2 *LT

*MOT *NBSYLL > 4

*DIC SPECPREP SPECDIC

*SYLL *POS = 1 *TROUVER *N = 2 *SY

*SYLL *POS = 3 *PRENDRE *N = 1 *PH *BOUT

*SYLL *PRENDRE *N = 1 *PH

**FMETHODE

Nous pouvons remarquer dans ces quatre descriptions que nous avons souvent remplacé une action initialement (Chap. 2 et 3) définie par PRENDRE en une action définie par TROUVER, parce qu'à partir d'un certain point on recherche n éléments identiques.

L'intérêt d'une telle modification est que l'on évite ainsi de reévaluer des filtres dont on connaît parfaitement le résultat pour prendre les n éléments que l'on recherche.

Les nombreux dictionnaires cités doivent maintenant être saisis. Nous avons cité:

antidic antispé antidicred spécial standic speccourt spécial3 spécial4 specprep et specdic.

Soit 10 dictionnaires qui peuvent tous "cohabiter" dans la base.

6.4. LA SAISIE DES DICTIONNAIRES

Pour la saisie des dictionnaires destinés à jour le rôle que nous avons défini précédemment, nous avons défini trois actions de base :

- La définition d'un dictionnaire et de ses éléments
- La modification de caractéristiques existantes
- La suppression d'éléments.

La grammaire d'une définition de dictionnaires est donc la suivante :

Règle D1 - def-modif de dictionnaire = [*DICO identificateur actions-dicos⁺]⁺.

actions-dicos = définition-dic | modification-dic | suppression-dic.

Règle D2 - définition-dic = *DEF (*M mot *A mot)⁺.

Règle D4 - suppression-dic = \star SUP (\star M mot)* | (\star DE \star M mot, \star M mot)* | (\star A mot)* | (\star DE \star A mot, \star A mot)*.

Nous reprenons cette grammaire terme à terme pour en expliciter la sémantique.

Règle D1 - Lors d'une même saisie, il est possible de "travailler" sur plusieurs dictionnaires.

Si l'identificateur est déjà présent dans la base, les actions suivantes sont définies comme des mises à jour ; la définition d'éléments nouveaux correspond à des ajouts.

Si l'identificateur est un nom nouveau, nous vérifions que la base prévue (comprenant 10 dictionnaires et antidictionnaires) permet effectivement la création d'un dictionnaire nouveau. En cas d'impossibilité, un message est édité et la phase de saisie négligée jusqu'au dictionnaire cité suivant.

L'identificateur d'un dictionnaire ne peut excéder 10 caractères (sinon son nom est tronqué).

Toute citation de nom de dictionnaire est suivie d'au moins une action sur celui-ci.

Règle D2 - DEF (*M mot *A mot $^{0/1}$)+

La définition des éléments nouveaux d'un dictionnaire se fait par donnée simultanée d'un mot et de son abréviation correspondante. Il est possible qu'aucune abréviation ne soit donnée. Dans ce cas, le mot du texte correspondant à celui du dictionnaire a une abréviation vide dans la chaîne de caractères créée par la méthode. Si le dictionnaire ne comporte que des abréviations vides, il s'agit d'un antidictionnaire.

Nous vérifions la validité de cette caractéristique "antidictionnaire" par balayage de tous les éléments du dictionnaire et vérification de l'existence en tout point d'abréviation vide.

Lorsqu'un élément est défini dans le dictionnaire, mais qu'il existe déjà dans celui-ci, la nouvelle définition n'est pas prise en compte (puisqu'il existe par ailleurs une fonction de modification), mais un message est édité.

Règle D3 - modification-dic = *MOD ...

Cette règle présente deux formes de base, l'un de modification élément par élément, l'autre de modification de tout un ensemble d'éléments repéré par deux bornes.

a) Modification élément par élément

Il existe deux cas de modifications : le cas où l'on veut modifier l'élément servant à la référence, c'est-à-dire le mot du dictionnaire et le cas où l'on change une abréviation donnée. Dans les deux cas, en outre, la recherche de l'élément dans le dictionnaire peut se faire soit par le mot, soit par son abréviation.

Ceci conduit à 4 formes de modification mot à mot

1) *M mot *M mot = signification avec recherche par mot et changement de celui-ci

de l'abréviation

3) *A mot *M mot = recherche du mot dont l'abréviation est donnée

et modification du mot ainsi abrégé

terme terme de de recherche modification

Il est à noter que si la recherche par mot conduit à une recherche par clé unique, nous n'avons aucune hypothèse équivalente pour la recherche par abréviation, car deux mots du dictionnaire peuvent avoir même abréviation.

Nous avons donc supposé que l'utilisateur qui emploie une recherche par l'abréviation "sait ce qu'il fait" et nous nous arrêtons à la première abréviation cohérente trouvée.

A ce propos, il paraît utile d'introduire une remarque concernant l'exécution de telles modifications.

Les modifications avec recherche par mot mettent en oeuvre une utilisation de l'unicité des mots du dictionnaire dans une recherche avec hash-code. Celle-ci est donc supérieure (surtout dans les "gros" dictionnaires) à la recherche séquentielle que nous sommes obligés de faire pour les abréviations.

b) Modification par blocs d'éléments

Partant de l'hypothèse que la modification globale d'éléments d'un dictionnaire n'intéressait que la modification d'abréviations, nous n'avons ici que deux formes liées au mode de recherche par mot ou par abréviation, en prenant les blocs tels qu'ils sont "rangés" au niveau des réalisations d'entité

MOTS-DIC; leur liste est connue de l'utilisateur car nous éditons les dictionnaires créés à la fin de chaque saisie. Les abréviations de tous les mots compris dans la réalisation du dictionnaire entre les deux bornes citées (celles-ci étant incluses) sont modifiées par la liste qui suit employée élément par élément.

Ceci suppose évidemment que l'utilisateur dispose d'une "liste valide du dictionnaire" au moment il écrit cette modification et qu'elle est encore valide au moment où il l'exécute. Nous vérifions simplement qu'il y a autant d'éléments dans l'intervalle que dans la liste de citation, avant de faire la modification.

Règle D4 - Suppressions

Elle peut concerner un dictionnaire entier, c'est le cas de la règle

*SUP Φ , c'est-à-dire où ce mot-clé est aussitôt suivi d'un autre mot-clé.

En général, on rencontrera *DICO nom *SUP *DICO ... ou **FDICTION car il est absurde de faire des modifications sur un dictionnaire que l'on supprime.

Le dictionnaire et ses abréviations, ainsi que les liens avec les mots des libellés sont supprimés au terme de l'exécution.

L'autre version supprime des mots dans le dictionnaire cité avant la modification. La référence comme précédemment dans les modifications de valeur peut se faire par mot ou abréviation avec les contraintes d'exploitation déjà décrites.

Celle-ci est décrite par simple citation du terme ou du bloc à supprimer.

La suppression est une suppression "physique" dans la base.

Enfin, signalons que lors de la réalisation de toutes ces actions, nous mettons à jour, dans la mesure où cela est possible, les liens entre les mots des dictionnaires et l'ensemble des mots des libellés (entité MOTS-LIB).

Nous n'effectuons évidemment que les actions syntaxiquement correctes et nous éditons une liste des actions exécutées et de celles refusées. Il est

raisonnable de supposer que les actions demandées sont indépendantes les unes des autres.

Donnons maintenant un unique exemple de définition, puis de modification de dictionnaire en prenant comme base le dictionnaire de la méthode 1, SPECIAL qui contient surtout les "pivots" du texte.

Saisie de SPECIAL

**DICTION

*DICO SPECIAL *DEF *M TECHNIQUE *A T

*M IMPUTATION *A I

*M COMPTE *A CPT

*M CONTRE *A C

*M ELEMENTAIRE *A E

*M MOUVEMENT *A MVT

*M FISCALITE *A F

**FDICTION

Ceci correspond à une première saisie du dictionnaire. Lors d'un autre passage, on a envie de le modifier un peu, d'où la nouvelle phase

```
**DICTION *DICO SPECIAL
```

*DEF *M NOMBRE *A

*M TAXE *A TAXE

*M MONTANT *A

*M TEST *A T

*M CODE *A C

*M 1% *A 1%

*MOD *M MOUVEMENT *A MOUV

*DEF *M AGENT *A

*M CMVT *A *M GDF *A GDF

*M 991 *A 1

*M 994 *A 4

**FDICTION

On voit que SPECIAL va "éliminer" certains mots sans que pour autant ceux-ci soient considérés comme non significatifs pour l'abréviation.

6.5. LA SAISIE DES DONNEES

La base est maintenant prête à "travailler" puisque nous avons tous les éléments fonctionnels, les méthodes, les dictionnaires.

Reste maintenant à saisir les données sur lesquelles l'utilisateur veut étudier des méthodes.

Pour cela, il va évidemment donner les textes des libellés sur lesquels il veut que travaillent les méthodes, un à un. Nous supposons que peuvent ainsi s'introduire des erreurs et nous avons prévu la suppression et la modification de textes. Et puisque la suppression introduit des "trous" dans l'ensemble des libellés, nous avons aussi envisagé une fonction d'insertion.

Notons dès maintenant que cette saisie avec les possibilités de modifications n'a rien d'un"éditeur de texte". Nous avons décidé de simplifier les modifications au maximum en définissant essentiellement une fonction de remplacement de texte par un autre.

Pour ces textes, nous respectons le format des entrées standard en SOCRATE en les limitant à des lignes de 60 caractères. L'analyse de l'existant semble montrer qu'en limitant à 180 caractères, soit 3 lignes, la longueur des textes, nous n'introduisons pas de limite contraignante, même au niveau du traitement des textes mot à mot car ceux-ci sont faits de phrases courtes.

6.5.1. La grammaire pour la saisie des libellés

**LIBELLE déf-modif-données **FLIBELLE.

Règle L1 - déf-modif-données = (Définitions|Modifications|Suppressions|Insertio

L2 - définitions = *DEF descr-texte⁺.

L3 - descr-texte = *" texte60 (*1 texte60 (*2 texte60) $^{0/1}$) $^{0/1}$ "*.

- - L6 insertions = *INS ((*UN num-texte descr-texte) | (*DE num-texte num-texte (descr-texte) +)) +.
 - L7 num-texte = nombre de 0 à 2000.
 - L8 texte60 = texte de 1 à 60 caractères.

6.5.2. Sémantique d'une description de saisie

- Règle L1 : Cette règle montre essentiellement que la définition d'éléments nouveaux, les modifications et les suppressions peuvent apparaître dans un ordre quelconque.
- Règle L2 Règle L3: Les définitions se font texte par texte sans répétition du nom de l'action définition *DEF.

 Ils sont, en fait, stockés dans l'ensemble des libellés à la première place disponible. Nous n'avons pas permis à l'utilisateur d'imposer en plus une numérotation des textes.

 Le texte lui-même est donné sur une à trois lignes suivant sa longueur.

FORMAT:

La saisie étant prévue sur carte, nous imposons la contrainte suivante : Les caractères *", *1, *2 de début de ligne de texte doivent se trouver perforés en colonne 1 et 2.

Le caractère de fin de texte '"*' doit se trouver sur la même carte que la "dernière ligne" entre les colonnes 3 et 64.

Le format interne du texte est libre à l'intérieur d'une ligne, mais il n'est pas permis de couper un mot sur deux lignes.

A ce niveau, il paraît souhaitable de donner quelques précisions sur l'usage qui est fait du texte donné.

Décomposition du texte

Tout d'abord, ce texte est stocké tel quel dans la base avec seulement une "condensation" de plusieurs espaces successifs en un seul. Ensuite, il est décomposé mot à mot, les mots étant séparés les uns des autres par des espaces, des signes de ponctuation ou des tirets. Les tirets étant en français une marque de mots composés, ceux-ci sont découpés suivant leurs termes (pour éviter de les tronquer à 30 caractères), et le tiret est conservé comme premier caractère du deuxième mot.

Les chiffres ne sont pas traités séparément et nous avons seulement tenté de reconnaître les sigles de la forme 'x.x.x.'... comme un seul mot. Les sigles présentant une autre forme, 'xx.xx..' par exemple, devront être écrits sans point séparateur si l'on ne désire pas les découper.

Comme nous pouvons le noter, les traitements effectués actuellement sont simples car nous avons pour premier but de traiter des textes simples. Nous pourrions facilement modifier ce module de traitement des textes.

Règle L4: Modifications

Nous avons adopté deux modes d'expression des modifications, soit élément par élément, soit par modification de tout un groupe de libellés.

La première forme *UN ... permet d'une part la recherche par citation du texte (dont les blancs sont "condensés"), d'autre part la citation du numéro d'entité libellé correspondant. Celui-ci est facilement connu de l'utilisateur car à la fin de chaque "séance" de traitement (définition, suppression ...) de libellés, nous éditons les textes stockés dans l'ordre des numéros d'entité de la base.

Il semble de ce fait que ce mode de citation, plus rapide et plus sûr, soit à préconiser, car la moindre erreur dans la citation du texte empêche la reconnaissance de celui-ci. Ceci est évidemment une sécurité mais pénalise lourdement le traitement.

La deuxième forme *DE ... définit un sous-ensemble de l'ensemble des libellés par les bornes d'un intervalle (fermé), exprimé sur l'ensemble des réalisations de l'entité LIBELLES.

Les bornes de cet intervalle sont repérées (comme ci-dessus) soit par citation du texte et recherche séquentielle sur l'ensemble, soit par numéro de libellé et accès direct par le numéro de réalisation de l'entité.

Avant d'effectuer une modification, nous vérifions qu'à la suite du mot-clé *PAR figurent autant de textes que d'éléments dans l'intervalle (bornes comprises). La modification n'est pas réalisée, pour éviter d'avoir ensuite de nouvelles modifications à reprendre.

Règle L6 : Les Suppressions

Les suppressions se font par citation. Il est certain que la citation du texte entier accroît la sécurité de l'action, mais ici encore pour la rapidité de l'accès fourni et la simplicité d'écriture, nous proposons l'emploi du numéro d'entité. La suppression provoque une destruction "physique" du libellé dans la base.

Règle L7: Insertion

Dans la mesure où une insertion ne peut se faire qu'au niveau d'une entité libre -nous n'allons pas faire des insertions qui modifieraient toute la base - la définition de cette action demande la citation explicite de la "place" que l'on désire occuper, ou de l'intervalle d'entités encore indéfinies que l'on désire remplir.

Le contexte d'écriture est sinon le même que pour les règles précédentes.

6.5.3. Informations complémentaires sur la saisie des données

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de connaître le détail de l'exécution de cette saisie, nous explicitons un peu la manière sont elle se déroule.

La saisie comporte plusieurs phases :

- 1 La reconnaissance des actions demandées et de l'exactitude syntaxique de leur expression.
- 2 L'exécution effective si la phase 1 est correcte de toutes les actions demandées.
- 3 La mise à jour de la base Abrège pour tous les nouveaux éléments introduits : décomptes pour les fréquences, liens avec les dictionnaires, mots nouveaux, etc ...

Avant d'en détailler le contenu plus précisément, notons que cette saisie est donc a priori une action assez longue à exécuter.

Dans le mode de traitement par lot utilisé, ceci ne pose pas de problème particulier si ce n'est celui du coût.

Dans l'hypothèse de la transformation d'Abrège pour permettre son emploi en mode conversationnel, il paraîtrait souhaitable de séparer la troisième phase des précédentes pour ne pas provoquer lors de chaque saisie une attente longue et irritante pour l'utilisateur assis devant son terminal. Notons, cependant, que la saisie doit raisonnablement toujours être exécutée en mode de traitement par lot, sauf lorsque l'on veut introduire quelques corrections et modifications ponctuelles, dans les données déjà enregistrées.

Phase 1 - Analyse syntaxique et validation sémantique -

L'analyse syntaxique est réalisée par un automate résidant dans la base. Il procède du même principe que l'analyse phonétique.

Lorsque les mots-clés ne sont pas ceux prévus, un message est édité et aucune action n'est effectuée.

Tout texte rencontré est analysé pour vérifier la cohérence de sa description avec la syntaxe (séquence des cartes correctes ...).

Si le texte doit agir comme référence, nous vérifions en outre sa présence dans la base.

Cette analyse conduit à la création d'un fichier intermédiaire où la saisie est en fait traduite en un "pseudo-code" plus condensé. Ainsi, les textes de référence "trouvés" sont remplacés par le numéro de réalisation de l'entité LIBELLES correspondante, ce qui évite de recommencer deux fois la recherche séquentielle de celle-ci.

Sur ce fichier, sont aussi stockés les erreurs détectées et les messages associés. L'emploi de ce fichier intermédiaire est évidemment "transparent" à l'utilisateur.

<u>Phase 2</u> - En cas de détection d'erreur, cette phase est réduite à l'édition de toutes les anomalies détectées dans la saisie.

Si la description de saisie est correcte, les actions demandées sont reprises une à une ; les textes sont conservés dans l'entité libellé, et décomposés mot à mot avec mise à jour du dictionnaire des mots utilisés MOTS-LIB au niveau des occurrences des mots ou par ajout des mots nouveaux.

<u>Phase 3</u> - Au terme de cette saisie, on met à jour les références qui lient les mots des libellés de MOT-LIB aux dictionnaires (et les chaînes de bit des inverses). On recalcule la fréquence d'occurrence des caractères. Enfin, on édite un nouvel état des libellés pour l'utilisateur.

Nous ne donnons pas ici d'exemple de saisie. Il suffit de se reporter aux bordereaux donnés en annexe [A9] pour en avoir un échantillon. Nous n'avons pas prévu de numéroter les lignes de définition d'une saisie pour pallier un éventuel désordre dans les cartes. Les colonnes 73 à 80 étant libres il serait bien facile à l'utilisateur de le faire pour remettre facilement ses données en état lors d'un incident. Par ailleurs, l'emploi actuel des cartes peut être remplacé à l'usage par celui de bandes, ou même de disque (traité par SOCRATE comme une bande). Il suffit pour cela de changer l'instruction de lecture du programme de saisie. Cette relative maladresse vient de ce que nous avons écrit tous nos traitements en SOCRATE afin que ceux-ci soient totalement "transparents" à l'utilisateur. Il ne pouvait en être ainsi si nous utilisions l'interface SOCRATE-COBOL pour les données et SOCRATE seulement pour la mise à jour de la base et l'analyse syntaxique. L'avantage de la version actuelle est de permettre à l'utilisateur d'écrire en Abrège seulement et d'ignorer les diverses phases du travail.

6.6. LA DEMANDE D'EXECUTION D'UNE METHODE

Cette dernière phase consiste simplement à préciser quelle méthode l'utilisateur veut exécuter et sur quelles données. On peut en effet avoir stocké dix méthodes et 2000 libellés. Le résultat de cette demande est l'exécution de tout ce qui a été décrit dans la méthode en fonction des données, libellé par libellé.

Cependant, avant exécution, le système vérifie que tous les dictionnaires cités dans la méthode sont présents dans la base, que toutes les fonctions sont définies. En cas d'absence de l'un de ces éléments, l'exécution est différée et un message d'erreur est édité.

La grammaire de cette demande est la suivante :

demande-execution : **EXECUTE description-de-demande-d'execution **FEXECUTE.

Règle X1 : description-de-demande-d'exécution : *METH numéro *LIB (*TOUT|(*DE num *A num)*).

Nous voyons que cette demande ne concerne qu'une seule méthode, mais la grammaire de "niveau 1" permet d'enchaîner plusieurs exécutions.

Nous avons décidé de simplifier cette demande en repérant les libellés par leur numéro de réalisation d'entité. Une référence par texte serait possible mais les risques d'erreur de citations sont plus élevés et la référence est plus complexe à implanter.

Lorsque l'utilisateur demande une exécution, il a déjà saisi les données et le système lui a donc fourni une liste complète des libellés avec leur numéro de réalisation.

CHAPITRE 7

AMELIORATION ET EVOLUTION DU SYSTEME ABREGE. CONCLUSION

7.1. REALISATION CONVERSATIONNELLE D'ABREGE

Nous avons présenté un prototype conçu entièrement en système de traitement par lot essentiellement en raison du logiciel dont nous disposions en 1975, soit sur l'IRIS 45 de l'I.U.T. de Grenoble dont la configuration (absence de virgule flottante cablée, partition mémoire centrale disponible) entraîne des dégradations de performances importantes du système Socrate, soit sur l'IBM 360 sur lequel la première version de Socrate implantée en OS sous ASP-MVT est uniquement prévue pour le traitement par lot.

Nous disposons actuellement d'une version conversationnelle de Socrate sous OS implantée sur IBM 360 sous CP. Ces nouvelles conditions d'exploitation permettent donc d'envisager une version conversationnelle d'Abrège, dont les spécifications sont facilitées par le choix du système Socrate. Les améliorations porteraient surtout sur la saisie; elles porteront aussi sur les possibilités accrues d'interrogation de la base Abrège, par exemple pour obtenir l'abréviation de certains libellés seulement, ou pour demander l'exécution d'une méthode "point par point" sur des libellés "intéressants".

7.1.1. Saisie conversationnelle. Points-clefs. Limites

Lors de la définition des méthodes, il paraît surtout intéressant de faire usage de la conception modulaire de l'analyse syntaxique par "automates enchaînés" (Annexe [A8]) pour éditer des erreurs détectées en analysant les filtres-mots, syllabes, phonèmes ou lettres, ou les choix, de manière à permettre la correction immédiate de ces erreurs.

Si la saisie des données paraît raisonnablement devoir être traitée toujours en temps différé, la correction des erreurs qui ont pu s'y insérer, la modification de certains textes par l'utilisateur, dans le but de modifier l'abréviation résultante pour une meilleure conservation de la signification, sont des fonctions pour lesquelles un système interactif paraît naturel.

Les dictionnaires quant à eux ne sont justiciables d'un traitement par lot que lorsque ce sont de "gros dictionnaires", sinon leur saisie dans la base est plus "agréable" sous un système interactif. Dans tous les cas, leurs modifications justifient un tel système.

Ces diverses fonctions interactives peuvent aisément être ajoutées au système existant, les modules écrits pouvant être réutilisés directement, avec cependant la limite actuelle d'une conception de la base pour une exploitation "monoutilisateur".

7.1.2. Exécution ponctuelle. Interrogation de la base

La base ayant été conçue pour permettre de stocker plusieurs méthodes, une interrogation sur les résultats ponctuels de celles-ci peut aider à déterminer quelles améliorations apporter aux points difficiles et quelles conclusions tirer des résultats.

Dans un tel contexte, il paraît important de revoir les conditions d'emploi de l'évaluation. Nous avons en effet inclu celle-ci dans la description des méthodes. Mais nous avons aussi précisé au chapitre 5 que certains éléments, ceux de traces en particulier, étaient probablement à mesurer à tout coup même si l'on n'édite le résultat que conditionnellement. Les autres cas ne sont pas évalués systématiquement parce que les données déjà présentes dans la base permettent l'évaluation a posteriori. Les conditions d'une évaluation différée sont réalisées donc dans chaque cas. Il est logique de permettre l'expression et l'exécution de cette demande, seulement lorsque cela est demandé par l'utilisateur, c'est-à-dire lorsqu'il a pris connaissance des abréviations d'une méthode et qu'il se pose des questions précises sur les résultats.

Puisque nous disposons à tout instant des résultats bruts nécessaires à l'évaluation, la seule difficulté est la mise en oeuvre, à la demande, des programmes statistiques dont nous avons supposé qu'ils n'étaient pas inclus dans la base sous Socrate.

7.2. EXTENSION D'ABREGE A D'AUTRES CLASSES DE METHODES

Notre expérience dans l'écriture de méthodes d'abréviations ainsi que diverses remarques qui nous ont été formulées à propos de la version actuelle du système Abrège nous ont déjà suggéré des extensions possibles à des classes de méthodes non encore descriptibles.

7.2.1. Prise en considération de "groupes de mots"

La première extension suggérée est celle de trouver un moyen de traiter des "groupes de mots", unité à abréger globalement, comme "compte courant", "bon d'engagement", "service direction et méthodes" rencontrés dans les exemples traités. Les groupes de mots doivent être reconnus comme une entité insécable pour le traitement de la méthode et abrégés comme tels. C'est donc l'option inverse de ce que nous avons choisi de faire lorsque nous découpons les mots composés au niveau des séparateurs, et que nous les abrégeons mot à mot.

Les groupes de mots intéressant une application particulière ne sont pas une donnée intrinsèque du langage. En fait, il faut qu'ils aient été désignés d'une manière quelconque par l'utilisateur pour que l'on puisse en repérer la nature particulière.

Dans ces conditions, on peut envisager plusieurs techniques :

- Les transformer artificiellement en "mots composés" reconnus par la présence de tirets et modifier le programme qui reconnaît les mots des textes en ne coupant pas les mots composés. La seule difficulté est alors le risque de dépassement de longueur du groupe de mot lorsque nous voudrons le stocker dans un "mot" Socrate de 30 caractères, comme la structure actuelle le prévoit. Sous réserve de résoudre ce problème, nous pouvons soit lui appliquer les règles existantes de calcul d'abréviation ou d'utilisation de dictionnaires, soit ajouter une caractéristique "groupe de mot" et ajouter au système des règles spéciales de même nature que les filtres-mots et les traitements qui les suivent.

- On pourrait aussi reconnaître les groupes de mots, en prévoyant entre les mots des liens de chaînages qui seraient créés par des "déclarations de groupes de mots". Ensuite les traitements seraient modifiés suivant le même principe que ci-dessus.

7.2.2. Reconnaître la syntaxe de "qualifications en cascade"

Nous avons dit au chapitre 4 que nous renoncions à l'analyse morphologique aussi bien qu'à l'analyse syntaxique des textes en raison des ambiguités de leurs résultats. Mais il faut aussi constater que les textes de définition pour créer des identificateurs ont souvent une structure de qualifications en cascade, témoin dans l'exemple suivant "Rejet de la proposition de dépense". Il serait intéressant de savoir reconnaître cette structure particulière des textes. Cela suppose une analyse qui fait usage des mots outils significatifs de relations comme "de", "du", "en", "par", ainsi qu'un classement entre ces relations pour permettre de déterminer un "parenthésage" de la phrase. Pour cela, il n'est pas nécessaire de reconnaître toute la syntaxe de la langue naturelle, mais un sous-ensemble extrêmement limité.

L'analyse syntaxique des relations de qualification serait particulièrement intéressante s'il en résultait un parenthésage unique et non ambigu du texte. On peut cependant se rendre compte facilement que cela n'est pas possible ; prenorsun exemple :

"Codification des bons d'engagement du service direction-moyens (SERDM) par le service informatique".

Le "par ..." qualifie tout ce qui précède mais doit-on parenthéser la première partie suivant cette forme :

"codification (des bons d'engagement) (du SERDM)" ou celle-là :

"codification (des bons) (d'engagement du SERDM)".

Ce choix est sémantique. Peut-être faut-il proposer à l'utilisateur un "Guide de la définition" qui, en définissant une syntaxe de compléments de noms assez figée, permette cette analyse sans ambiguité.

Nous n'avons pas approfondi cette question. Remarquons simplement que l'emploi d'une analyse syntaxique de ce type doit être préalable à l'utilisation des antidictionnaires tels que nous les avons décrits. Il faut aussi noter que le parenthésage reintroduit la notion de "groupes de mots" que nous n'avons pas conservée dans la version actuelle du prototype. Répétons enfin que la prise en compte de cette structure spécifique du texte est une amélioration d'Abrège pour la production d'un mot unique et n'a aucun sens dans des petites annonces par exemple où la structure est plus une juxtaposition d'éléments sémantiquement différents séparés par des virgules.

Nous n'avons pas approfondi davantage les problèmes introduits par la prise en compte de ces nouvelles caractéristiques du texte. Nous pensons qu'il faut avant cela analyser les moyens et les limites du système dans sa version actuelle pour mieux préciser comment interviendraient ces propriétés nouvelles des textes dans les méthodes d'abréviation.

7.2.3. Quelques modifications dans l'écriture des méthodes

Nous avons déjà remarqué au chapitre 6, page VI.38 que lorsque nous décrivons des méthodes, nous sommes parfois amené à décrire le même filtre mot suivi des mêmes actions dans deux contextes de libellés identiques, ou la même suite d'actions dans des contextes filtrés différemment.

Dans un tel cas, on est tenté de faire référence à la première description sans la reécrire. Pour cela on pourrait autoriser un mode de déclaration donnant un nom à un filtre mot puis ensuite faire référence à ce nom au lieu de reécrire le texte. Prenons un exemple :

Dans Méthode2, page VI.37, la politique de sélection des caractères pour les mots des libellés de 3 mots et pour le premier mot des libellés de quatre mots est la même et elle est assez longue à exprimer. On pourrait remplacer tous les filtres-lettres décrits par des citations de filtre-lettre, ainsi :

```
:
*lib *nbmot = 3 *mot *dic spécial3

*letr letr1 *pos = 1 ...

*letr letr2 *pos = 3 ...

*letr letr4 *pos = 4 ...
```

*lib *nbmot = 4 *mot *pos = 1 *dic spécial3 standic *letr *ref letr1 *letr *ref letr2 *letr *ref letr4

où letr1, letr2, letr4 sont des noms donnés aux filtres-letr-actions qui sont au niveau de la déclaration.

Une telle notion est équivalente à celle de macro-instruction dans bien des langages. On pourrait par ailleurs, si les méthodes se compliquent, introduire même des macro instructions paramétrées.

Cette modification intervient uniquement au niveau de la grammaire de description et de l'interprétation du langage de description lors de la phase de contrôle et de stockage de la méthode dans une structure Socrate, mais ne change rien quant à la classe des méthodes interprétées.

7.2.4. Quelques extensions des classes de méthodes

Nous avons déjà rencontré au cours de nos essais quelques limites d'expression de méthodes qui sont liées au mode d'exécution de celles-ci. Citons deux exemples :

- 1 Le premier est simplement lié à la définition du champ des actions : nous avons dit combien nous voulions d'éléments lors d'une recherche de caractères (*N < ...), à partir de quel point nous les prenions en compte (*DEPUIS ...) mais nous n'avons pas donné à l'utilisateur la possibilité de limiter son balayage à deux ou trois syllabes du mot sans aller jusqu'au bout si à l'exécution la caractéristique n'est pas trouvée. Cela reviendrait à ajouter un complément *JUSQUA du verbe TROUVER pour lequel on signalerait le nombre de syllabes, phonèmes ou lettres consultés.
- 2 Le deuxième exemple est lié au mode d'exécution séquentiel que nous avons choisi. Celui-ci intervient de manière très contraignante tant au plan de l'écriture que dans la définition des méthodes reconnues.

Ainsi nous avons choisi d'interpréter une description de méthode en nous arrêtant sur le premier filtre libellé qui retourne la valeur vraie pour le libellé en cours de traitement et en utilisant exclusivement les filtres mots et les calculs qui lui sont associés comme méthode d'abréviation des mots de ce libellé.

Rappelons que la sémantique actuelle d'exécution est la suivante :

- Al pour un libellé trouver le premier filtre libellé fl(i) qui retourne la valeur vraie
- All faire : pour un mot du libellé, trouver le premier filtre flm(i,j) qui retourne la valeur vraie
 - alors A1.2.1 si le mot a une abréviation par les dictionnaires cités, en faire usage
 - A1.2.2 trouver le filtre-unité (syll, phon, letr) flmu(i,j,k) qui retourne la valeur vraie
 - A1.2.3 faire le calcul

sinon passer au mot suivant, refaire A12.

Nous aurions pu adopter une autre sémantique où les filtres-libellés et les filtres-mots ne soient pas ainsi hiérarchisés, mais où ils soient au même niveau. Dans ce cas, notre recherche du traitement à appliquer serait la suivante :

pour tout mot du libellé en cours, trouver le premier filtre libellé qui retourne la valeur vraie et qui contienne un filtremot qui retourne la valeur vraie.

Cette interprétation met l'accent sur l'importance du mot comme base de calcul d'une abréviation et diminue le nombre des cas où un mot pris dans un libellé se trouve sans filtre-mot satisfaisant (comme dans la méthode3, page VI.39). Par ailleurs, cette écriture plus coûteuse à l'exécution puisqu'elle peut amener à évaluer plus de filtres libellés et de filtres mots, est plus économique d'écriture. Ainsi par exemple, si la méthode est la même pour l'abréviation de tous les premiers mots de tous les libellés, il suffit dans ce cas d'écrire un filtre libellé global contenant un seul filtre-mot concernant le premier mot. La sémantique d'exécution est alors :

Pour un libellé en cours de traitement, pour le mot du libellé courant.

- A. 1 trouver un filtre-libellé fl(i) qui passe pour le libellé courant
- A1.2 trouver un filtre-mot qui passe pour le mot courant alors utiliser dictionnaires ou calculs correspondants, puis passer au mot suivant, $i \leftarrow 1$, refaire A1 sinon i + i+1, refaire A1.

Il est certain que la classe de méthodes ainsi reconnue est plus vaste que celle que nous avons admises en simplifiant au maximum l'algorithme d'évaluation du prototype. Nous nous contenterons ici de montrer les simplifications que cela apporte dans l'écriture de la méthode 3 par rapport à l'expression au chapitre 6 (page VI.38) sans chercher à délimiter plus précisément les "bornes" de cette nouvelle classe.

Méthode 3

```
**METHODE 3 *DOUBLET *COLLISION CHIFFRE *LONG < 14
            *ANTIDIC ANTIDIC
*LIB *NBMOT = 1 *MOT *DIC SPECIAL3
                *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 8 *LT
*LIB *NBMOT = 2 *MOT *DIC SPECIAL3
                     *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 3 *LT
                     *LETR *POS = 4 *PRENDRE *FIXE *A X1 *CS
                                    *PRENDRE *Z X1 *VO
                     *LETR *POS = 5 *CS *X1 = 0 *PRENDRE *LT
                     *LETR *POS = 5 *PRENDRE *LT *Z X1
*LIB *NBMOT = 4 *MOT *POS > 2 *DIC SPECIAL3
                *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 2 *LT
                *F EUPHONIE
*LIB *NBMOT > 5
     *MOT *POS = 1 *DIC SPECIAL3
                   *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 3 *LT
     *MOT *DIC SPECIAL3
          *LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 2 *LT *F EUPHONIE
```

*LIB *NBMOT > 3 *MOT *DIC SPECIAL3

*LETR *POS = 1 *TROUVER *N = 2 *LT

*LETR *POS = 3 *PRENDRE *FIXE *A X1 *CS

*PRENDRE *Z X1 *V0

*LETR *POS = 4 *CS *X1 = 0 *PRENDRE *LT

*LETR *POS = 4 *PRENDRE *LT *Z X1

**FMETHODE

Le dernier filtre-libellé est accédé seulement pour les libellés de trois mots et le premier mot des libellés de quatre mots car sinon l'ensemble des mots des libellés est recouvert.

Nous voulons insister sur le fait que dans cet exemple la syntaxe du langage n'est pas modifiée et que seule la sémantique en a été modifiée.

7.3. CONCLUSION

Le risque encouru lors de la réalisation d'un produit informatique est de lui apporter des améliorations ou soit disant telles par stratification successive, sans marquer une pause entre les différentes versions, pause consacrée à une validation de l'outil informatique dans des conditions normales d'exploitation. Quel que puisse être l'intérêt a priori des extensions proposées, il nous paraît prioritaire de consacrer nos efforts à venir à une évaluation précise de l'efficacité d'utilisation d'Abrège dans des conditions normales d'exploitation.

Nous voulons en souligner plus particulièrement trois :

1) - Il nous paraît intéressant de voir quel est le degré de conscience des utilisateurs que nous considérons comme intéressés par la réalisation de méthodes automatiques d'abréviations, à l'égard des mécanismes que ces méthodes mettent en oeuvre.

En effet, ce travail a supposé une analyse assez fine de mécanismes phonétiques ou syllabiques qui sont le fondement de la classe de méthode que nous avons proposée. Nous ne connaissons pas encore l'étendue du travail qu'il nous faudra non pour apprendre le langage de description aux utilisateurs, mais pour leur apprendre la définition d'une méthode.

Tout comme la connaissance de la syntaxe et de la sémantique d'un langage de programmation n'est pas la garantie d'une bonne programmation, la connaissance des mécanismes, de la syntaxe et de la sémantique d'Abrège n'est pas une garantie de définition de "bonnes méthodes", si ceux qui s'en servent n'ont pas une méthodologie de mise en oeuvre. La disponibilité d'un langage de haut niveau pour exprimer un algorithme ne diminue pas le travail de conception nécessaire pour définir cet algorithme.

Quels que soient la souplesse et le niveau de synthèse que nous avons voulu donner à Abrège, nous ne connaissons pas encore le travail nécessaire et la formation requise de la part des utilisateurs d'Abrège pour concevoir une méthode avant de la formuler en Abrège.

- 2) Nous avons vu que nous envisagions dans des projets informatique d'engendrer automatiquement les identificateurs par abréviation des libellés associés. Mais nous pouvons aussi pour évaluer le degré de compréhension et de respect des méthodes automatiques procéder autrement : nous pouvons définir en français une méthode d'abréviation (de la classe de celles proposées) et la donner comme norme de construction des identificateurs, par exemple dans les projets que réalisent les étudiants de 2ème année de l'I.U.T., en demandant qu'à chaque identificateur soit associé le libellé correspondant. Il serait alors intéressant d'utiliser Abrège comme un processeur de contrôle, a posteriori, des normes de travail qui ont été fixées, et d'évaluer selon la nature des normes celles qui sont le plus facilement respectées.
- 3) Il est possible aussi d'envisager l'effet de rétro-action de l'outil informatique Abrège sur le processus de définition des libellés. Il serait intéressant, dans un cadre qui reste à définir, de monter le protocole expérimental suivant : fabrication d'une centaine de libellés avec obligation pour ceux qui les ont écrits de fabriquer le code d'identification correspondant, sans imposer aucune méthode particulière. Puis dans une deuxième étape, de proposer aux intéressés des codes d'identification produits par une certaine méthode à partir de ces libellés, en leur demandant de revoir alors les libellés de définition qu'ils ont écrits et éventuellement la méthode utilisée. Il est probable que dans ces conditions les libellés changeront légèrement pour que leur traitement

par la méthode soit le plus efficace possible. Nous aurions ainsi non une mesure, mais une information sur la manière dont les personnes qui prennent en compte une méthode d'abréviation réagissent à celle-ci.

BIBLIOGRAPHIE

[C1] CHIARAMELLA, Y.

Définition d'un transducteur morpho-phonétique interactif. COLING 76. OTTAWA, Juillet 1976.

[C2] COURTIN, J.

Le système PIAF, programme interactif d'analyse du français. Séminaire de Programmation. Grenoble, Mars 1975.

[CK1] COULON, D. et KAYSER, D.

Analyse des réponses rédigées en français courant pour une réalisation d'enseignement programmé.

R.A.I.R.O. (6ème année, Juin 1972, B-2, pp. 61-98).

[H1] HINTZMAN, D.L.

Learning and memory in a Discrimation Net. Computer studies in the Humanities and Verbal Behavior. 1-1968, pp. 191-199.

[K1] KAYSER, D.

Etude d'un analyseur et d'un compilateur conçus pour l'enseignement assisté.

Thèse 3ème Cycle. Université de Paris VI, Juin 1970.

[K2] KREMER, M.

Projet "GEOSEMANTICA". Codification sémantique de noms des minéraux. C.R.I. Ecole des Mines de Paris. Mars 1971.

[L1] LENCI, M.

Les bases de la codification sémantique. C.R.I. Ecole des Mines de Paris. Mars 1974.

[LG1] LOUIS-GAVET, G.

Compactage de données structurées.

Thèse présentée à l'Université de Lyon I. Juin 1974.

[M1] MARTINET, A.

Eléments de linguistique générale. Armand-Colin, Paris, 1970. [MS1] MAINE de, P.A.D., and SPRINGER, G.K.

Details of the SOLID System July 1968.

Clearinghouse, US Dept., Commerce, Springfield, Va, PB182, p. 476-511.

[N1] NUGENT, W.R.

Compression word coding techniques for information retrieval. Journal of library Automation, Vol. 1/4, December 1968.

[P1] PATRICK, E.A.

Concepts of an Estimation System, an Adaptive System, and a Network of Adaptive estimation Systems.

IEEE. Transactions on systems science and cibernetics. Vol. SCC-5, no 1, Janvier 1969.

[R1] REITMANN, W.R.

Cognition and thought. New York, Wiley, 1965.

[R2] ROBERT, M.

Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française. Société du nouveau Littré, 1967, Page XXV.

[S1] SOCRATE

Manuel d'opération / Manuel d'utilisation. Eca-Automation, Juillet 1974.

[SK1] SCHWARZ, E.S., and KLEIBOEMER, A.J.

A language element for Compression Coding. Information and Control, Vol. 10 (pp. 315-333), 1967.

[V1] VAISSIERE, J.

Contribution à la synthèse par règle du français. Thèse de 3ème Cycle. Université de Grenoble III. Novembre 1971.

[V2] VALABREGUE, H.

La transcription phonétique par ordinateur des mots français écrits et la génération automatique de noms de marque. I.B.M. Service développement scientifique. Etude nº FF2-0073. Juin 1968.

[V3] VICKERY, B.C.

Techniques modernes de documentation. Analyse des systèmes de recherche de document.

DUNOD. Collection sigma. 1962.

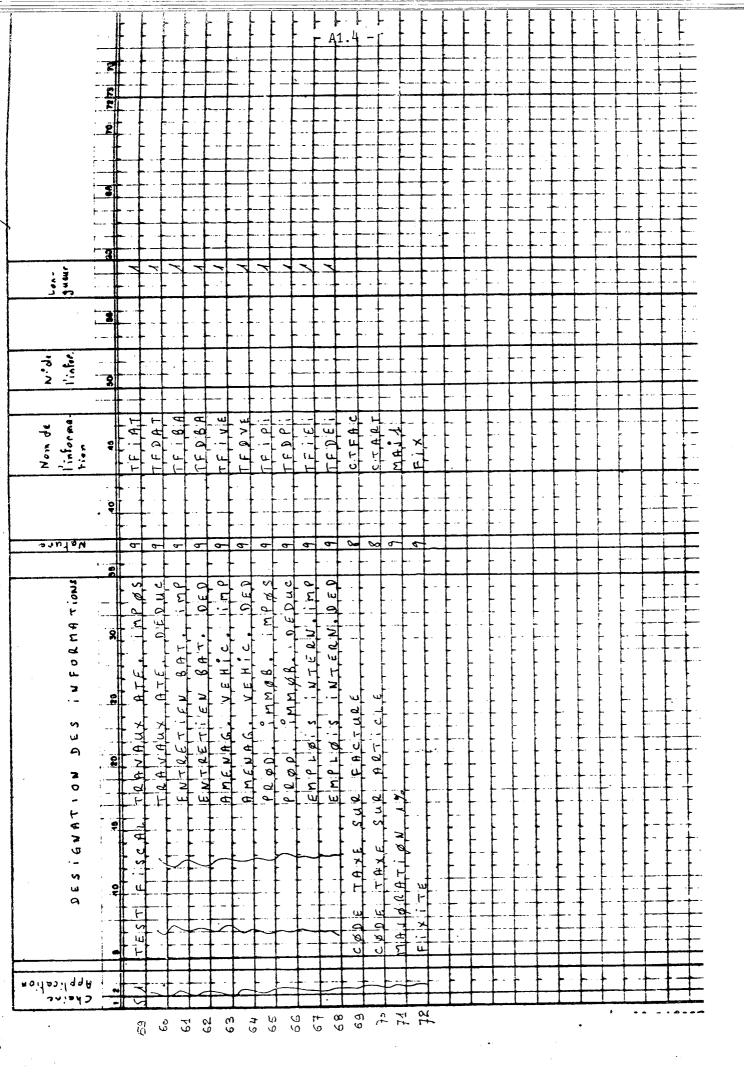
ANNEXE A1

ENSEMBLE DES LIBELLES. PROJET G3

| | _ | | | | | | | | , | | | | | í | | | | | | | | | | | | -,- | |
|---|-----------------------|---------------|--------------|--|-----------|---------------------|---------------------|----------------|---------|-------------|---------------|------------------------|-----------|---------------|-----------------|------------------|----------------|------------|----------------------------|-------------------------|--------------|---------------|--------------------|----------------|--|-------------------|----------------|
| Court Sales | 1 | 7 | + | | - | T | + | + | F | F | A 1. | | 7 | Ŧ | F | F | F | F | - | | - | | _ | ł | . | <u> </u> | 7 |
| • | - ∦ | | - | - | | ł | + | | 1 | + | | | _ | | + | 1 | 1 | 1 | <u> </u> | | . ‡ | | - F | - - | + | + | 1 |
| | | | | | | - | | + | + | +- | + | + | + | ـــ بَ | | Ł | - | + | | | | \dashv | | | - | _ |] |
| | - | | | | 1 | 1 | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | | - | - | - | + | + | | 士 | | | | - + | | <u> </u> |
| | 2 | \dashv | + | -+- | 1 | 1 | 1 | + | | | 1 | 土 | | | | 1 | - | | 1- | | _ | - | | | -+ | | |
| A1.1 | ē | | | | . F | - | | | | - | | | | | | + | | | | <u> </u> | | | | - | | | _ |
| | | | - | + | | + | -‡- | <u> </u> | | | | | - | | - | - | - | + | | - - | . } | ŀ | | <u> </u> | F | | |
| ANNEXE | | | | -t | | + | | | _ | | | | _ | | | - | <u>.</u> | | - | - | | | - | | | - +- | - |
| AN | E | | | I | + | - | | - | + | -+ | +- | +- | | - 🛨 | | - + - | <u> </u> | | | | + | | | | 1 | | |
| | | | | | 1 | | | | 1 | - | - | - F. | | | - | - | | . } . | | + + | - | 1 | | | | | |
| | | | | | | + | | - | | | | | _ | | - | Ŧ | - | - | - | - | | - } | | k | | - + | |
| | - <u>e</u> | | | | | + | | | | \pm | | 上 | 士 | <u> </u> | | 土 | | +- | + | 1 | | | | | | | - ' |
| , č | | $\overline{}$ | 7 | 7 | 3: | 5 | 3 | 7 | ِ عِي | <u> ७</u> | 9 | | 9 | <u> </u> | 7 | 7 | - ا | | 2 - 4 | 1 | امر | ب | | ~ | | | _ |
| 1 2 2 3 4 5 4 5 4 5 4 5 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 4 5 6 6 4 5 6 4 5 6 6 4 5 6 6 4 5 6 6 6 6 | | | | • | | | | 上 | | | 1 | <u> </u> | # | | | - | + | | +- | - | | | - | - | - | | - |
| | £ | | - | - } | - | ŀ | + | - | + | + | Ł | ĿŁ | | + | | | | _‡_ | . <u> </u> | | | 1 | | _ | | | |
| | | | - | - | 1 | 1 | | - | - | F | F | | . | + | + | + | ·- | + | + | | | | | | | | |
| ٠ . | | | | | | 十 | _ | _ | 1 | | | | - | _ | | - | 1 | - | - | - | 3 | ••• | 7 | . 7 | او ـ | - | |
| N°de Uinfoc | Ş | - | 0 | 7 | 2 2 | 20 | 4 | 20 | 40 | 2 | 7 | 7 | 4 | \ <u>\</u> | 90 | 00 | 2 | 67 | 0 9 | 6.3 | 9 | | | | -4 | 67 | |
| | | | - | - | | | | | | - | | -+ | | } | + | - | + | + | | <u> </u> | | | | - | - | | |
| | | | U | -60 | | \downarrow | | | + | 耳 | 0 | 90 | d | ->- | 5 | | <u>_</u> | | | | Ξ | ā | 8 | | E | H | |
| Non de l'informa | 6. | ۍ ا | & RGFC | 90600 | - | e - | e | A B | 4 | 132 | PTC | 7.98 | PTPA | रेण केंप्रें | C.P. I. N.T | . + | C 9 C P | C A A B | - ' | | | Γ. | υ Φ | CSTOT | Z U A V | TIM OH | |
| Non Tinfo | | 266 | 201 | 2 | 17 | , <u>-</u> | H | 1 | 3 | o J | 4 | e.p. | 0 | น | ار 2 | C A j | U U | CA | 9 6 | 7 7 7 | u U | 2 | U U | <u>u</u> | ē | E | |
| | | - | Ī | | 7 | 7 | | Ť | | 1 | T | - | - | | - | - | | F | + | - | 1 | - | | | - | - + | |
| | , Č | ļ | + · · | + | | | 1 | | - | - † | | | | | | 1 | | | | | - | ļ. | | - | | | |
| | • | | | | - | - | F | -[| - | | | | | • • + | + | 1 | | | | | <u> </u> | <u> </u> | | | | | |
| <u>क्रमण्ड</u> ेहर | | | | | | \rightrightarrows | \rightrightarrows | | _ | \dashv | \dashv | | | | | | | | | + | - | - | - | OE | - | | |
| | , | | + | - | - - | . } | | | - | | - | | | | | _ | | | | | + | _ | | | | | |
| <u>.</u> | | 1 | F | F | - | - | - | | | - | - } | | . | - | + | . } | - | L | <u> </u> | <u> </u> | t | 1.4 | OBUT SSEMENT | - | | - + | 1 |
| | | 上 | | <u> </u> | | | | T 11 3 | | | | | | | | Į | - [| | | H . | + > | 1 | - \ ' Σ | - | | | |
| ۵ ا | Ş | | + | <u> </u> | - | - > | | EM | . | | | | | | | - - + | w | 1- | <u>a</u> | P. A. R. T. | 1 | 4 | + 12 | Ţ | Ī | - | |
| FORM Times | | | Ţ., | F | | Ø | r 1 | | . | - | | - | - | | | - | , - | EMENT | ELEMENTINIET IN PUT, ATIEN | | F | | , v | 1 1 | | - | |
| | ** | # | 4 | \$ + | | AT | ω U | 5 | | - | | - | | | . [| 2 | P A & T | 3 | 1 | CONTRE | 4 | בן כ | 카 <i>-</i> | - | - | | |
| *** | | <u>.</u> | + | | | <u>+</u> | - · - | Н | | | | | | | | | | | 3 | - | - | 3 1 | | \$. | - | - | |
| ₩ ; | | H | 1 6 | | | ر ع | i Gin E | B | | | - C | _ \ | | | ט ב | 4 | Ü | · - [| 2 | V Ø | 3 | | 4 2 | 1 | - | | |
| 14 | - | #- | 1 7 | A B B II T I S S G II E N T | | I MIP UT | 8 | A B DUT SS | | | PARTI | 80 u T i S S E M E N T | . 'Y | | NIERNE | I MIP UT A TI BN | CONTRE | 9.8 dutiss | • + | [| | Г | į | Γ | + - | | |
| Ε, | . [| | + | 1.5 | - | | ł I | | | 8 | Œ | - ~ | · - | L | 144 | ب | 3 | - Ø | w | ELEMENT BIRE | ELEMENTA INC | E LEMCALITY E | ELEMENTHIE | ا اِن مار | u | - | |
| 20 | | #- | - + - ? | | TECHNIDAE | TECHNIQUE | W | OUE | | | Ġ | S | PORTICAL | - | 2 | _ } | O | , e | - | 7 | <u>-</u> |] | - | - | \$ - + | - + | - |
| - | - | # | 1 - | 2 6 | Q | 6 | CHNIOUE | G | | 4 | CONTRE | | ر ا | > | | | W | | 타 | 9-1 | H G | 7 | -[| - 1 | -[| + - | † 1 |
| 4 | - | = | | 1 6 | <u></u> | > | 2 | 2 | - , | ļ '= | + | 3 | , H | 3 | _ W | ं ज | 57 | - 5 | > | 7 | ≥ [; | ₹ | 3 7 | 2 (| 7 | + | + |
| 6 2 A T | | #, | u tu | ا دو ر | X | X | × 3 | ECHNI | 7 | 1 5 | 0 N | 8 | 9 | mouvene | COMMPTE | PINGLYSE | RVALYS | BINALYSE | I E | בן פר | ٤ . | 4 | য্ য | E t | - | 7 1 1 1 T | |
| - | | 1. | 4 | | | υ · | L | [¬ | - | [·- | ر ا | ₹ | 9 | 10 | 74 | Ŋ | N P | N.A | <u>u</u> | 7 | 7 6 | الا | 4 - | -1 1 | -[| 1 - | |
| 55 G | | e . | 7 | 7 | | | 1 | 1 : | U | \ w | w | n | 1 | ٤ | ြဲပ | ď | Ā | 9 | [بدا | ا | - | ł | w C | υ <u>,</u> . | <u>.</u> ا | | - 1 |
| 9 | ì | # | <u>원</u> | zļ. Il. d | - L | 7 1 | 7 5 | 121 1- | 1,0 | 10 | 10 | 9 | <u>1</u> | 1 | c ₁ | <u> </u> | - 121 | 13 | <u> </u> | 1 | 寸. | uţ. | الم | الم | | <u> </u> | |
| | | 0, 9 | ORGPINISTRE | Charles of the control of the contro | 4 N 1 T E | | U VI TE | J : _ | 7-91100 | NO TOTAL ON | CAMPTE | 191107 | 7 L & W Y | 200 | S 10 0 S | CODE | 0,00 | 0.0 | <u>2</u> 2 | P C 7 | 9 | C P E | C D P E | | Sp. 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 | 2.4 T W T L T F T | |
| | | ام | ट्य <u>े</u> | 6 7 9 7 | | | | 2 | ر ص | ر ر | Ū | ن ا | 2-2 | <u> </u> | S | บ | ن ک | Ü | خ | ₾ | J | <u>ا</u> | ٠ | <u>u '</u> | 4 | <u> </u> | |
| | | # | \mp | - | - | - | + | - | | - | - | 1 | 1 | +- | _ | | | | | _ | + | - | - | + | - | - | |
| achashic. | t : > - | ~ | 1 | 4 | <u> </u> | _ | <u> </u> | | - | - | <u> </u> | <u> </u> | - | + | - | | | | | | \perp | \pm | 1 | | | | |
| <u> </u> | | -!! | ≺' | <u> </u> | <u>}</u> |) 1/ | <u>.</u> 0 4 | ا ا | - C | . c | n 4 | Ç : | | <u> </u> | 1 7 | 1,1 | 27 | C) | - 5. | 2 | સ્ | જે | 35 | <u></u> | G : | ω ο γυπ = γ | S. Arriv |
| | | | Υ. | - 0 L | | 4 | | • | - | • | | • | • | | | | | | | | | | | | | | |

| gaidarina she) | | -1 | 7 | A | 14 | \exists | ₹ | J | | | | | | | | | | | | | - | 7 | - | T | ı | 1 | | - J |
|---|----------------|----------|--|--|--------------|--------------|------------|--|--------------|----------------|--------------|------------|----------|--------------|--|--------------|----------------|--|----------------|--|----------------|----------|--|----------|----------|---------------|--------------|-----------|
| | | | - | - | | - | | _] | - | _ | _ | 7.4 | _ | - | | | - | - | _] | - | - | | | | | } | | |
| · · | - | - George | - | | - | - | | - | - | - | _ | A1. | ۷ ٦ | | - | - | | - } | - | - } | • } | | • • • • | . } | - 1 | - | - † | 4 |
| - | | _ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | \Box |
| | - | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | - + | | |
| | ₩. | | | | | | | | | | | | | | | ~ | | | ^ - | | | | | | | | | \exists |
| | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | _ | |
| | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | : | | | | | | | | { | - ‡ | } |
| - | | | 200 | | | | | | | | _ | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | - | | | | | } | | |
| | ¦ | | | | | | | | | | | - | | | - | | | | | | - | | | - | | | | |
| | 6 | | | | | - | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | _ | | | L. | | ļ | | | | | | | | ! | | | |
| - | } | | | | | | | | | | | - | | | - | | | | | - | | | | | | | | |
| | _ h | | | | | | | | | | | | | | | L . | | | : | | | | | | | | | |
| | | | | | | - , | | _ | | | | | _ | | | | ├ | - | | | | | | | | | | |
| 9 4 6% | | 30 | 6 | 4 | 62 | -6 -2 | S | | - | - | - | - | | <u> </u> | | _ | t | | L | | | | | | | | | |
| 769 |) \ | - | | | | | | | | | - | | <u> </u> | | | | [· | <u> </u> | | | | | | | | | |] |
| - | 8 | | | - 1 | } | - | - | | | - | - | + | - | - | | - | - | | <u> </u> | - | - | - | | | | + | - | |
| - | - | | | | | | | | | <u> </u> | | <u>t</u> | <u> </u> | <u> </u> | <u> </u> | | _ | | <u> </u> | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | Ţ | | <u> </u> | <u> </u> | | Γ_ | | | | | | | | <u> </u> | <u> </u> | | |
| - 10 G | - # | | ⊗ | | <u> </u> | | | | - | - | <u></u> | +- | - | - | | | | | | | | | - | | + | ļ | | _ |
| N. oh | 5 | | 1 7 | ∞ ~ | 2 | 30 | - 4 | 2 | L- | | | <u> </u> | | | <u> </u> | İ | | | | | | | | <u> </u> | | | | - |
| | | | | - | | | | L | ļ | - | | | - | <u> </u> | ļ | - | | ļ | - | - | | - | | | 1 | | | |
| | | -3 | | - | - | | , yu | | - | - | - | +- | - | - | | | + | | | - | | | | | | | | |
| Non de l'informa- rion | 45 | 1981 | د | w | | S | 0.1868 | v | | | Ι. | | 1- | | Ī- | | | | Ţ | Γ- | | - | - | | - | Ι. | | |
| E 30 6 | £] | . 8 | 9 P P L | D A T E | ļ _ | Mais | , w | \ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \ | | | | - | - | - | + | L | - | - | + | - | - | - | + | - | | L | | |
| 2 - 2 | | | 9 | - 0 | 7 2 | Σ | ے ` | 2 | | _ | | <u> </u> | | _ | _ | _ | ١. | _ | | | - | | | | | | | |
| , mary 1124 | - 4 | | | | | | Ţ | | Γ | | | | Ţ | Ι. | Ę. | 1 | _ | - | | - | | - | | + | - | - | ٠- | - |
| | ç | - | | | + | } . | ļ | | | | | - | | | 1 | | + | - | <u> </u> | + . | | ļ | + | - | + | - | | |
| | - | | | | | | | | | | <u> </u> | | | <u> </u> | | | | | | | | _ | | † | | Ī | ļ | |
| भगरागुरु | | | _ | | <u></u> | | | ļ | _ | | - | - | ├ | _ | | - | - | ┼ | - | | | | - | ├─ | | | - | - |
| 342019 | - | | €>> | - | | | - | - | - | <u> </u> | - | 1- | + | | | | | | | <u> </u> | <u> </u> | | | | | | | |
| | 5 | | - | <u> </u> | <u>[</u> | | | - | | <u> </u> | | Γ. | | | <u> </u> | <u> </u> | <u> </u> | _ | | | | | <u> </u> | - | | | | _ |
| 687 | | - | - | - | - | } | - | } | - | | } | + - | - | } | - | | - | - | t | + | - | t | - | | - | | | |
| | | | | <u> </u> | | | | | | | Ĺ | | | Ţ | Ī | Ţ., | 1 | <u> </u> | Ϊ | | [| [| L | Ţ | Γ. | T | - | ļ |
| 9 | 0 | | ļ | - | r | - | + | - | | | ļ | + | + - | | | ļ | - | | - | + | - | - | + | | <u> </u> | - | - | - |
| | 0, | | - | + | } | - | | + | - | - | - | - | + | | 1 | 1 | <u> </u> | ļ | | [| | Ţ | Ţ | | - | Ţ | Ţ - | |
| 0 | 1 | | Ţ | | - | Ï | [| | | | Ţ. | | Ţ | | Ţ., | | | | - | Ĺ | - | - | - | + | Ĺ | } | | |
| in Forne Tieus | 8.8 | L | 1 | - | + | + | + | - | - | + | - | + | ŀ | + | + | + | F | + | - | + | + | ł | - | - | | - | 1 | |
| - | 50 | | | İ | | <u> </u> | | <u> </u> | L | | Ì | | | | | | 1_ | Ţ., | 1 | | | Ţ., | | ļ | | | Ĺ. | Ī |
| | | - | Ţ. | Γ | <u> </u> | Ī | | ļ | - + | - | | + : | - + | - | +- | ļ | | + - | - | + . | + | - | - | - | + | | - | ÷ |
| 5 5 5 | | | - - - - - - - - - - | + | | ╁ - | - | - | + | † ····· | + | † - | - | - | | + - | | + | İ | - | İ | İ | İ | <u> </u> | | 1 | İ. | + |
| 9 | | | | | 1 | ļ | Ι | | Ι | |] - | I | Į. | Ţ | Į. | ļ | | Ţ | F | [. | [| [] | F | ļ | - | ļ - | | L |
| Europh | - 5 | - | ├ | | + - | | - | + | - | + | - | + . | + | - | + | + | + | - | + | - | + | H | + . | † | + | + | + | ţ · - |
| 0 | : + | | - | | | | 7. J | | | | <u> </u> | - | <u> </u> | t_ | | † | | <u> </u> | <u>L.</u> | | Ĺ | | L | | İ | İ. | | |
| - | | | | I_ | I - | Ι | | | <u> </u> | Ţ | Γ. | Ţ - | <u> </u> | Ţ | Ţ | - | ļ | ļ | ↓_ | + | - | <u> </u> | | - | + | + - | + | - |
| GWATION | - 61 | | + = | + | - | + | [d | } | + | - | + | + | } . | + | | + | - | H | + | + | t | - | t | † | Ì | 1 | 1 | } ~ |
| 3 | | tn : | S. | <u>†</u> - | ţ | | | | t | | 1 | | | | | | | | | Ţ | | I | Ţ | Ţ | | - | F | + - |
| 9 | į | - | | 4 | + | - | L G | 1 | - | + | + | + | 1 | + | + | + | - | - | + | - | F | + | + | + | F | + | + | |
| Vi | 67 | 1 10 | 100 | - | - | + | 1 6 | Ì | - | f | + | - | t | t | - | <u> </u> | _ | İ | | 1 | | <u> </u> | <u> </u> | | <u></u> | Ĺ | Ť | 1 |
| D E | Ç. | ل_ ا | U | | Ţ | Î | <u>a</u> | Ţ | Ţ. | Ţ | Ţ | 1 | <u></u> | | Ţ | L | - | 1 | ļ | | <u> </u> | + | + | + | <u> </u> | + - | + | Ĺ |
| G G | | <u></u> | ļ:- | +- | | | 70 | 1 - | + - | + - | | + | ·- | +- | +- | - | - | + | + | | + | + | † | + | - | <u>†</u> | <u> </u> | |
| 4.00 P | | 6 | 10 | - 1 | <u>L</u> . | _= | Σ | Įš | Ĺ | İ | | 1- | | 1 | <u> </u> | 1: | 1 | 1 | | 1 | 1 | Ι | I | Ţ | Ţ | | 1- | -i |
| desta | 1 | { · ~ | 7008 | DIATE | 1 | S. 1 6 17 | NUMFOO | OF NC | - | Ι | Γ | Ţ. | I | Ĺ- | ļ | ļ | ļ | | + | | - | + | + | + - | - | +- | | |
| <u> </u> | 6 | - | T, C | 1 5 | <u> </u> | 1 2 | -2 | 10 | - | + | + | +- | +- | + | - | +- | - | +- | +- | + | 1 | 1 | | | 士 | - | | - |
| # # # # # # # # # # # # # # # # # # # | ,] | | 1 | | | | T. | L | | 1 | | | | | | 1 | T | <u>-</u> . | ļ | 1 | - | Ī | F | 1 | | - | | L . |
| स्ताहरू ज्ञाहर ज्ञाहरू है। स्वाप्त कार्या देवा | ~ | - | ╁- | - | - | | - | 1 | + | - | - | + | +- | | +- | | + | | - | +- | +- | + | + | 1 | <u> </u> | <u> </u> | | 1 |
| - | - | | xo c | <u> </u> | | ; c | υ ι i ι | 0 - | η Σ | - | سين | | - | * | - | _ | | | d | - | - | - | | 1 | * | - | | |
| | | | _ | _ ` | | _ | . : | | ~ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Phenos Prohication S C C C C C C C C C C C C C C C C C C | | | | _ | | | |
|--|------------------|----------|-----------|---------|----------------|---|--|
| DES GRATION D | | • | 3 6 6 7 | | | | |
| # D | ES IN FORMATIONS | Natur | | 1. See. | 10 2 4 6 5 7 . | | |
| 000 | 95 98 | 40 | 45 | 2 | 2 | 2 | 77 F7 F2 |
| | | 8 | - 6 | - | | | |
| | | 8 | 4766 | | | | |
| 9.XE | | - | 7447 | | | | |
| R XE TAUX | | 1 | TAXE | | | | |
| 3. d 3.× | | | BTAZE | - | | | |
| XE NATE | | Ь | 17 | - | | | |
| NTARTO | | Ç | SVID | | | | |
| BOE EN QU PAR AT | E L i E B | \ | ENP BR | - | | | |
| 60 E 6 T P N | - | 8 | Z P L A Z | - | | | |
| F (2 1 31 F | T , Ø U | 6 | PEGIN | - | | | A |
| | 2 | в | VD P | - | | | |
| JORPTION FRAIS | Г | 6- | 3 to 12. | - | | | |
| JORATION | e . | 5 | m A , A c | | | | |
| SCRICE A | 967 | 0 | MAJ AA | | + | | |
| VAUX SERVICES | FACTURABLES | | TSF. | | + | | |
| S EQUIPEMEN | | 6 | MA, FE | | - | | |
| ACION FRAIS | GENERAUX CENT | 6 | MAJFC | | + | | |
| NTERETSINT | ALAIRE | 5 | - N - 1 | | - | | - |
| Y \ Fiscabite in | MPSITION | 5- | TEIMP | | + | | |
| iscarité D | EDUCTION | 6 | TFDED | | | | - - - - - - - - - - - - - - - - - - - |
| cht Fachu | EMP | σ | TEIFA | | 7 | | |
| FACTU | E DEDECTION | c | TEDEA | | 7 | | |
| 3 1 2 8 8 2 | SHAGATHE | ð | TF . M.9 | | | | - - - - - - - - - - - |
| ·- | S MAG. DED | ь | TFOMB | | + | | + + + |
| 1 | | | | | | | + |
| | | | | | + | | + |
| | | | | | - | | |



| | 15 | - 3 | | | | | - | F 3 | - 9 | | | | | - 2 | · } | - 9 | | = 3 | - 1 | | - | F . | | | r | | | |
|----------------------|-----------------|----------------|-----------------|--|----------------|-----------------|--------------|--|----------------|---|-------------|-----------------|------------------|---------------|----------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|-----------|-------------|------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| | 1 | . | - j | أأ | - | - | + | - 1 | - } | - 1 | - A | 1.5 | - | | - } | - } | - | - | - | - | - | - | - | | - | - 1 | | L |
| | 1 | | | | | | | | | } | } | } | | | | | | | | | | | | | | | | + |
| | | | • | | | | | | | | } | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1 | - 🕇 | _ | | | 1 | ~ } | | | | | | | | | | | | | | | | | | | i | | L |
| ÷ | 21 | | | † | | | | t | | † | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| | 2 | _ | \neg | 1 | | | | | | | | | | | | | | | _ [| _ I |] |] | | L | | | | 1 |
| ,- | - ii | | | | | | | | | | | | | _ [| | _ | | } | | | | | | | | 1 | | + |
| , | 2 | [| | | | . [| _ [| | | | | | | _ ↓ | | | | | { | | | | | | | | | + |
| | IL | | L | | - 1 | | } | | | | | | | | | } | | | | } | - | | - | L ; | | | | |
| _ | | | | | | | | | | | | | - | | | } | | _ } | | | | | , - | | | | | +- |
| | - 1 | _ } | | | | | | | | | | | } | | | | | | | } | - | | | - | | | | + |
| ! | | | | | | | | | | + | } | | | | | } | | | + | } | | | | | | | | + |
| - | 3I | | | | | | } | | | | - | | } | | | } | | | | | | | | | | | | + |
| , p- | # | | Ļ | | | } | | } | } | } | } | } | · - | } | } | } | ~ - | - | | | | | - | | | | | ÷ |
| • . | # | | | } | • | | } | } | | } | | | | | | } | | + | | | | | | | | | | + |
| ; | - #- | - | | } | } | } | | } | } | | } | | } | } | · } | } | - | | - • • 🛉 | } | | - · | - | | - | | | + |
| . :- | 9 | | | | | | } | | | | | | -+ | } | | · - 🛉 | - | | - { | { | | | - | - . | | | | 1 |
| | -311 | J | ╮╁ | -3 | 2 | | - | €0 | | ~ | | 급 | 겁 | ᆿ | ~ | Ø | | | | | | | | | | | | 十 |
| 3 u eu ? | - | } | 3 | | - | | ==0 | | | - | | -1 | -7 | -7 | | | | | | | | | | | | | - | T |
| E 6 | · - - | - + | • • } | - t | · ተ | • | • | - h | - | ٠ . | • • • | • • • • • | · | † | | ` | | | | - | | | | | | | | |
| | - il | - † | $\neg \uparrow$ | | | | | | _ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Ĺ |
| | 8 | + | | - † | t | - 1 | 1 | - | ·- t | . | - | 1 | 1 | _ [| | | | | | | | [| | [| | | [| |
| } | | | · † | | | . | | | | | | | | 1 | | | | | | [| | L | | _ | L | L . | _ | - |
| | - # | | · · † | · | • † | _ | - · - } | _ | | | _ | | | | | | | | | | | | | | <u> </u> | | | + |
| <u> </u> | 1 | \neg | | | | _ | | | 1 | Ø | ی | | 9 | ् | | | |] | |] | | L . | | - | - | | ١. | 1 |
| ار مارد! ا | | 1 | عا | [÷n[| > | _ | اِی آ | [[| -00 | 3 | رئ مخ | 30 | 5 | 3910 | 70 | - | L | L | L | | | <u>_</u> _ | - | | _ | ļ | | + |
| ≥ ≟ " | 9 | 77 | ~ | ~ | ~ | ~ | دي | ~ | حی | د. | 3 | ~√ | 3 | ~ | -7 | <u>, 7</u> | | | | | | - | - | | - | | | + |
| | | \Box | | | | | | | | | [| } | } | _ ↓ | | | | ├ | L. | } | | ļ . | | | | | | + |
| | | | 1 | | | | | | | | | | | _ | | | | | | | | | | | ┼ | ├ | | + |
| ~ · | 1 | _ , | | _ | } | | _ | | | | | ٠, . | . ¬ | ㅋ | \ <u>'</u> | ω | | | | | _ | - | F | | | + | - | + |
| چ و | _ - | -익 | ل . | - 9 | - 에 | - [- | _ | - 00 | . ㅋ | - 그 | | 2 | - 9 | 9 | - 크 | - <u>-</u> | - | - 1 | | - ¦ | L | } | - | 1 | F . | + | | + |
| ۽ ڇِي ج | 443 | . 끘 | . 길 | - 9 | - 그 | - 2 | - | 3 | - 7 | 17.7 | , u | . , 귀 | - 그 | ,, ,,, | . 8 | . T | - | } | - | - | - | - | + | - | t | 1 | <u> </u> | † |
| Nom de l'informa | 1 | MATR | NAM | C , A P | SEMP | CMV7 | <u>၂</u> | caub | CHEC | L D 9 H 0 | H D H J | 4 | HEURA | | RUBHE | MONHE | <u>.</u> | } | - | - | • | - | r | 1 | 1 | † · | • | r |
| | -#- | 4 | -1 | | ~ | \dashv | \dashv | ~~ | - 4 | - 4 | | 7 | | _ | | -7 | | | | | | | <u> </u> | | | | | T |
| | - #- | | . } | - • | . } | • } | - | r t | • | - } | · } | - + | } | 1 | - } | | | - | - | - | - | | <u> </u> | Ì | 1 | 1 | - | Ť |
| | င္ခဲ့ | · | • } | - + | - } | . | | r - t | } | | | | | | † | } | | | • | | | | t | T | | | | T |
| | * - | -+ | | | } | | 1 | r | | † | } | } | | | | | | | | | _ | Ι. | | T | | | | T |
| | - # | | • } | r ''t | - | - | | r t | | | | ····· † | | - 1 | - | | | - | | | | <u> </u> | | | | | | I |
| Natura | - | _ | $\overline{}$ | 00 | | 0 | 00 | 2 | ص | 8 | 00 | 2 | S | 7 | 9 | | | | | | | | | | | | | |
| | - 11 | | \neg | | | | | | | | | | [| - | | | | | | | L. | | Ĺ | | <u></u> | ļ., | | - 1 |
| | 9 | | | <u>[]</u> | | | | | | | | | | | | | | | | | | <u> </u> | | | <u> </u> | | | + |
| 2 | | | | [4 | | | | | | | | | . | | - | | | - | | - : | L . | L | - | - | - | - | - | + |
| . Ö | _ [[| _ [| | ۵ ای | [] | | | | | | | | } | | | | _ | | ļ., | | | - | - | | | ļ | | + |
| ד נסט | [| | | <u>(</u> ပ | | | ļ., J | | L I | ! | | | | | | | <u></u> . | | | | | F | L | | | - | | Ļ |
| | | | | L | | L . | _ ! | _ | L 4 | | | | - 1 | | 77 | | - | | | ١. | Ļ. | - | - | į | - | | - | + |
| ٤. | 3[[| _ | _ | T m | . ! | - | | ļ. 1 | L - 1 | | ٠. ١ | | | | - 2 | S | - | ٠. ا | | | L | + | - | - | | | - | -1 |
| FORMA | 1 | ا بم | _ | F 2 | ~ . | Ļ | ļ ' | I | . | - | - } | - | 166 | 7.66 | HEURE | URES | - | - | - | - | - | - | L | | - | }- | | + |
| 0 | | . | _ | 8 | ļ ! | - | - | | - | - | - | - | - 5 | . 6 | 1.6 | | - | - | - | } | } | } | } | 1 | Ļ | + | | + |
| tr- | - 11 | - } | _ | | ļ ' | - | - | - 1 | - 1 | - | - | - | - 0 | - 0- | - 1 | 7 | - | - | - | - | } | L | - | + | ŀ | + | } | L |
| 3 | 4 | 1 | - | 1 | - ' | - | - | } | - | | - | - | - h | | | <u> </u> | | - | - | } | } | † | † | 1 | t | 1 | + | 1 |
| • | 82 | -··· } | - | 1 | F٠ | | - | | ⊦ ∤ | | F .1 | - { | 7 | C M V T | 0,000 | H , O | + | | | + · | - | | T | t | - | † | - | Ì |
| | 1 | - 1 | - | } | - | - - | - | | | | 1 | - | - | | 1 T | 10 | ÷ ··· | - | | - | 1 | - | _ | t | 1 | T | | 1 |
| M N | # | | | 1 B | | - | } - | + | - | 6 | 6.6 | • | D M | ے۔۔۔ د ا | اء - ا | - ح | | ٢ | | - | 1.1 | | Ì | - | 1 | Γ | Ī | 1 |
| | . # | r | _ | AN | 1 ~ | - " | 1 | - | | <u></u> | † | | | <u>Y</u> | <u>-</u> آ | | - | | Ι | | | T | | | Γ- | I | | 1 |
| 9 | G | | - | Г | 3 | | 1 | t | - | 1- | ī- | | _ | | 3 | VO MAGE | Γ. | | | Γ | | I | Ī | Ι | | | | Ī |
| . 73 | 2 | | | 7 2 | - W | - | - | | | , > | > | 5 | - 54 | · • | | 2 | ¥ | | Γ . | Ī | | | | Τ | Γ | Ε. | | Ī |
| 0 | - | | F | i & | T > | ┝ • ⊢ | 1 | | 1 | ک ا <u>ک</u> | ٥ يا د | FURES | HEURES | n N | l | 2 | | | Γ | | | | [| | I | I_{-} | L | |
| | - # | ū | 2 | . | 8 | Į≥ | | ч | | J | ้อ | 8 | ď | 'n | ردا | 8 | Ţ | <u> </u> | | | | | | L | I | L. | 1 | į |
| ۲ | | GEV | S.E.W | 1- | | E N.T | | _ | _ | | | 3 | 3 | 3 | ਤ | > | | | | Ω | | | 1 | | | 1 | | ļ |
| œ i | ₽∭ | a | آ ر | 1 0 | 0 | Įξ | 1 | [e | Ĭ | [· | | [\u | $[-\pi]$ | []v | [e | E | 1 | | [| | | - | | | | ļ | 1 | • |
| - G V A T | | | 4 | [] | [[| [\(\psi \) | w I | [·- | [W | W | W | | L | 0 HENR | A : 6 = E | - 3 | | - | L | L | 1 | 1 | + | - | F | 1 | - | d |
| G | 1 | [\vi | [-] | [\ | ر لا | - | ۲]. | [~ | િવ | 19 | 10 | - | L - | - | 1 0 | 1 6 | * | <u></u> | <u> </u> | L | Ļ | - | - | - | F | + | ! | |
| · - ! | | اند_] | د_ا | MPWTAT | <u></u> | = | 1 d | 2 u B R i Du | HEURE | Y EU GE | N.CURE | 9 | 9 | 9 | [∽ | ļ. | L | - | 1 | L . | ļ., | - | - | - | | - | + | - |
| S E S | Ш | ာ ပ | | | CF | 1 9 2 | 1 | 12 | l m | I_{ID} | $1/\bar{n}$ | ļ | ļ | | چ | 1 5 | | | <u> </u> | | 1 | + | + - | | + | | + | |
| u | 2 | | Ш | | | | ر] | 12 | ĻŦ | ۲. ــــــــــــــــــــــــــــــــــــ | 7 | 111 | 'n | , Jr. | ۳۳ | <u> </u> | 1- | ╁ | | | ∔ | + | | + | +- | + | + | - |
| a | | L · - | 9 | | L:= | - | L | 1 | | L - | | 5 | હ | ہے۔ | _ | ↓ . ⊄ | - | | - | ├ | | . | + | + | | + | +- | 4 |
| Į. | | اي ا | | w | | 777 | <u> w</u> | W | CODE | Ţ. | 12 | | NOTIBRE | NO 17 18 10 E | 77. | NATINGH | | +- | +- | + | ╁╸- | + | | | + | + | + | |
| | , H | m'Ark | U.S. | CIDID | 10 | S S | 0 | (A) | ⊢ ≏ | ر رو | C [Ø D | F- ~ | F | - 2 | 0 | 1 = 3 | | + | - | | - | +- | + | + | + | + | + | |
| | - 1 | - 5 | 13 | F- = | 1 m | £ & | 1 3 | 1 8 | <u>e_</u> | -5 | <u> </u> | 1 5 | 1 2 |) E | <u>8</u> | F-6 | <u>;</u> } — | | + | +- | +- | +- | +- | + | + | +- | | - |
| | _ | _2_ | | 4 0 | 1 8 | ب ا | <u> </u> | +9 | ا ا | ۲ | ۲ ۲ | | ≤ | | 1- | +- | +- | + | - | + | \vdash | | + | +- | + | + | 1 | _ |
| | | | _ | | | | | | | | + | - | - | _ | - | - | + | + | +- | + | + | Ť | - | + | +- | 1 | 1 | |
| | | | | - | - - | <u> </u> | 1 | + | <u> </u> | - | - | - | - | - | | | - | 1- | † · | † | 1 | - | <u>†</u> . | 1 | † | 1 | 1 | |
| Applicatio | # | | | | \checkmark | - | | \leftarrow | | \sim | - | 1 | | | \sim | - | | + | + | + | + | + | | - | | _ | 1 | |
| Application | 6.1 | 6 3 | _ | 1 . | | ł | 3 | ì | 1 | | I | i | į | ١ | 1 | 1 | 1 | 1. | I. | 1. | _L | | 1 | | | | | |
| Chaine Applicatio | 6. | | , , | - V | 2 /2 |) [| - (4 - 11 | <u>।</u> ह | 7 % | | 1 C | , ,0 | 78 | - 12 O |) \(\times \) |) × | | 4 | | - | | | | ٠, | | | | - |

** SOCRATE STARTED ** V1.6

LE 133.76 A 22.41.14

FXFC CAL-EDIT-LIB

ANNEXE A1.2

3 0001

0001

0095

RESULTAT SANS EMPLOI DE DICTIONNAIRES

METHODE NUMERO 1

ORGANTSME!

1. 3 ABREVIATION : ORG

ORGANISME#FISCH-COMPTABLE/

ABREVIATION : ORGEC

OR GANTSME#ABOUTTSSEMENT/

ABREVIATION : ORGAB

UNITERTECHNIQUE!

ABREVIATION : UTE

UNITERTECHNIQUERIMPUTATION/

ABREVIATION : UTEIN

UNITE #TECHNIQUE #ORIGINE/

ABREVIATION : UTEO

UNITERATECHNIQUE ##ABOUTISSEMENT##/

5 ABREVIATION : UTEAB

COMPTS/

ABREVIATION : COMP

COMPTS#TMPUTATION/

ABREVIATION : CIM

COMPTE #CONTRE #PARTIE!

ABREVIATION : CP

COMPTS#ABOUTTSSEMENT/

ARREVIATION : CAB

COMPTE #PARTICULIER/

ARREVIATION : CPA

CODE#MOUVEMENT/

ABREVIATION : CMO

SOUS#COMPTE#INTERNE!

L 2 ABREVIATION : CI

CODE#ANALYSE#IMPUTATION/

ABREVIATION : CAIM

CODF#ANALYSF#CONTRF#PARTIE/

١. ABREVIATION : CAP CODE#ANALYSE#ABOUTISSEMENT/ ABREVIATION : CAAB ACTE#FLEMENTAIRE#IMPUTATION/ ABREVIATION : AELIM ACTF#ELEMENTAIRE#CONTRE#PARTIE/ ABREVIATION : AELP CODE#FLEMENTAIRE/ ABREVIATION : CEL CODE#ELEMENTAIRF#IMPUTATION/ ABREVIATION : CELIM CODE#FLEMENTAIRE#CONTRE#PARTIE/ ABREVIATION : CELP CODE#FLEMENTAIRE#ABOUTISSEMENT/ ABREVIATION : CELAB CODE#STATISTIQUE/ ABREVIATION : CST l. QUANTITE/ ABREVIATION : QUAN L **NONTANT/** ABREVIATION : MONT L 4 LTBELLE/ ABREVIATION : LIB APPLICATION/ ABREVIATION : APPL L DATE/ ABREVIATION : DATE AN/ 2 ABREVIATION : AN MO IS/ ABREVIATION : MOIS NUMERO#DE#PIECE/ ABREVIATION : NP L SENS/ ABREVIATION : SENS L CREDIT/ ABREVIATION : CRED L ATEL JER/ ABREVIATION : ATEL

TAXE #MONTANT/

L 2 ABREVIATION : TM

TAXE#TAUX/

L 2 ABREVIATION : TT

TAXE#ASSIETTE/

L 3 ABREVIATION : TAS

TAXE #NATURE/

L 2 ABREVIATION : TN

MONTANT#SOLDE/

L 2 ABREVIATION : MS

CODE#EN#OU#PAR#ATELIER/

L 2 ABREVIATION : CA

CODE#PLAN/

L 2 ABREVIATION : CP

REGIME#OMEXPLOITATION/

L 3 ABREVIATION : REX

TEST#VILLE#DE#PARIS/

t 3 ABREVIATION: TVP

MAJORATICH#FRAIS#INDIVISIBLE/

L 5 ABREVIATION : MAJFI

MAJORATION#APPROVISIONNEMENT#COMPTE/

L 5 ABREVIATION : MAJAP

MAJOPATION#APPROVISIONNEMENT#ARTICLE/

L 5 ABREVIATION : MAJAP

TRAVAUX#SERVICES#FACTURABLES/

L 5 ABREVIATION: TSEFA

FRAIS#EQUIPEMENT/

L 3 ABREVIATION : FEQ

MAJORATION#FRAIS#GENERAUX#CENT/

L 5 ABREVIATION : MFGEC

TEST#INTERETS#INTERCALAIRE/

L 5 ABREVIATION : TININ

TEST#FTSCALITE#IMPOSITION/

L 5 ABREVIATION : TFIIM

TEST#FISCALITE#DEDUCTION/

L 5 ABREVIATION : TFICE

TEST#FISCAL#FACTURE#IMPOSITION/

L 5 ABREVIATION : TFFIM

TEST##FISCAL#FACTURE##DEDUCTION#/

L 5 ABREVIATION : TFFCE

TEST#FISCAL#SORTIES#PAGASIN#IMPOSITION/

L 5 ABREVIATION : TESMI

TEST#FISCAL#SORTIES#MAGASIN#DEDUCTION/ L 5 ABREVIATION : TESMD

TEST#FISCAL#TRAVAUX#ATELIER#IMPOSITION/
L 5 ABREVIATION : TFTAI

TEST#FISCAL#TRAVAUX#ATELIER#DEDUCTION/ L 5 ABREVIATION: TETAD

TEST#FISCAL#ENTRETIEN#BATIMENT#IMPOSITION/ L 5 ABREVIATION : TEENB

TEST#FISCAL#ENTRETIEN#BATIMENT#DEDUCTION/ L 5 ABREVIATION : TFENB

TEST#FISCAL#AMENAGEMENT#VEHICULE#IMPOSITION/ L 5 ABREVIATION : TEAVI

TEST#FISCAL#AMENAGEMENT#VEHICULE#DEDUCTION/ L 5 ABREVIATION: TFAVD

TEST#FISCAL#PRODUCTION#IMMOBILIERE#IMPOSITION/ L 5 ABREVIATION: TFPII

TEST#FISCAL#PRODUCTION#IMMOBILIERE#DEDUCTIGN/ L 5 ABREVIATION : TFPID

TEST#FISCAL#EMPLOIS#INTERNES#IMPCSITION/ L 5 ABREVIATION: TFEII

TEST#FISCAL#EMPLOIS#INTERNES#DEDUCTION/ L 5 ABREVIATION: TFEID

CODE#TAXE#SUR#FACTURE/

L 3 ABREVIATION : CTF

CODE#TAXE#SUR#ARTICLE/

L 3 ABREVIATION : CTA

MAJORATION#1%/

L 4 ABREVIATION : MAJ1

FIXITE/

L 3 ABREVIATION: FIX

MATRICULF#AGENT/

L 4 ABREVIATION : MATA

NCM#DE#L"AGENT/

L 2 ABREVIATION : NA

CODE#IMPUTATION#ANALYTIQUE#GAZ#DE#FRANCE/ L 5 ABREVIATION : CIMAN

SERVICE#EMPLOYEUR/

L 3 ABREVIATION : SEM

CODE#CARTE/

L 2 ABREVIATION : CC

CODE#RUBRIQUE/

L 3 ABREVIATION : CRU

COCE#HEURE/

L 2 ABREVIATION : CH

CODE#HEURE#CMVT#991/

L 5 ABREVIATION : CHCPV

CODE#HEURE#CMVT#994/

L 5 ABREVIATION : CHCPV

NCMBRE#DMHEURES/

L 2 ABREVIATION : NH

NOMBRE#D"HEURES#CMVT#991/

L 5 ABREVIATION : NHCMV

NOMBRE#D#HEURES#CMVT#994/

L 5 ABREVIATION : NHCMV

COCE#RUBRIQUE#OU#CODE#HEURE/

L 5 ABREVIATION : CRUCH

MONTANT#QU#NOMBRE#D#FEURES/

L 3 ABREVIATION : MNH

FIN METHODE 1

% LOGOUT

LOGGUT BASE: ABRSOCI

** SOCRATE STARTED ** V1.6 LE 133.76 A 23.44.41

EXEC AUTOMATE-ANALYSE 2 ANNEXE A1.3 3 **LIBELLE MODIFICATION DES DONNEES *MOD POUR RESULTAT2 *UN 74 *PAR 5 **CODE IMPUTATION ANALYTIQUE GDF** 6 7 *DE 54 67 *PAR * TEST FISCAL IMPOSITION FACTURE** 8 *"TEST FISCAL DEBUCTION FACTURE"* 9 10 *"TEST FISCAL IMPOSITION SORTIE MAGASIN"* 11 *"TEST FISCAL DEDUCTION SCRITE MAGASIN"* 1.2 **TEST FISCAL IMPOSITION TRAVAUX ATELIER** *"TEST FISCAL DEDUCTION TRAVAUX ATELIER"* 13 14 *"TEST FISCAL IMPOSITION ENTRETIEN BATIMENT"* 15 **TEST FISCAL DEDUCTION ENTRETIEN BATIMENT** **TEST FISCAL IMPOSITION AMENAGEMENT VEHICULE** 16 17 **TEST FISCAL DEDUCTION AMENAGEMENT VEHICULE** 18 *"TEST FISCAL IMPOSITION PRODUCTION IMMOBILIERE"* 19 **TEST FISCAL DEDUCTION @RODUCTION IMMOBILIERE** 20 *"TEST FISCAL IMPOSITION EMPLOIS INTERNES"*

TEST FISCAL DEDUCTION EMPLOIS INTERNES

21

| ** SOCRATE STARTED ** V1.6 LE 133.76 A 23.47.1 | ** | SOCRATE | STARTED * | * V1-6 | LE 133.76 | A 23.47.18 |
|--|----|---------|-----------|--------|-----------|------------|
|--|----|---------|-----------|--------|-----------|------------|

1 EXEC TRACE-DIC DICTIONNAIRES

Les éléments utiles à G3 sont indiqués avec une →

3 SPECIAL

DICTIONNAIRE : SPECIAL

--> CONTREPARTIE

-- IMPUTATION

--> ELEMENTAIRE

BE BE SCC SCC ORIGINAL BONS 8 ENGAGEMENT E PSP PSP EXEMPLAIRES EX DUPLICATA SERDM CREDIT -CR DECAUDINGEORGES DECAUDIN **ADMINISTRATEUR** AD **ADMINISTRATEURS** TYPE1 11 DIVERSES CONCERNANT TECHNIQUE T COMPTE **CPT** MOUVEMENT MVT

CP

I

E

| | NUMERO | ••• |
|-------------------|--------------|-----------|
| \longrightarrow | TAXE | TX |
| > | CODE | C |
| \rightarrow | MAJORATION | LAM |
| → | GENERAUX | ••• |
| | CMVT | ••• |
| → | 1% | 13 |
| \rightarrow | GDF | GDF |
| \rightarrow | 991 | 1 |
| \rightarrow | 994 | 4 |
| | QUANTITE | CUANT |
| | PIECE | PIECE |
| > | NOMBRE | ••• |
| > | HEURES | HE |
| \rightarrow | STATISTIQUE | STAT |
| → | EXPLOITATION | EXP |
| \rightarrow | FISCALITE | F |
| | DCE | , • • • , |
| | TITRE | Ŧ |
| | CRFANCE | С |
| | TITRES | T |

FIN EDITION RUN FN:R

** SECRATE STARTED ** V1.6 LE 133.76 A 23.47.23

EXEC CAL-EDIT-LIB

2 7

3 0001

4 0001

5----0085

METHODE1

RESULTAT2

METHODE NUMERO 1

ORGANISME/

L 3 ABREVIATION : ORG

ORGANISME#FISCO-COMPTABLE/

L 5 ABREVIATION : ORGFC

ORGANISME#ABOUTISSEMENT/

L 5 ABREVIATION : ORGAB

UNITE#TECHNIQUE/

L 2 ABREVIATION : UT

UNITERTECHNIQUERIMPUTATION/

L 3 ABREVIATION : UTI

UNITE#TECHNIQUE#ORIGINE/

L 3 ABREVIATION: UTO

UNITER#TECHNIQUE##ABOUTISSEMENT##/

L 4 ABREVIATION : UTAB

COMPTE/

3 ABREVIATION : CPT

COMPTE#IMPUTATION/

L 4 ABREVIATION : CPTI

COMPTE#CONTRE#PARTIE/

L 5 ABREVIATION : CPTCP

COMPTE#ABOUTISSEMENT/

L 5 ABREVIATION : CPT AB

COMPTE#PARTICULIER/

L 5 ABREVIATION : CPTPA

CODE#MOUVEMENT/

L 4 ABREVIATION : CMVT

SOUS#COMPTE#INTERNE/

L 4 ABREVIATION : CPTI

CODE#ANALYSE#IMPUTATION/

L 3 ABREVIATION : CAI

CODE#ANALYSE#CONTRE#PARTIE/

ABREVIATION : CACP CODE#ANALYSE#ABOUTISSEMENT/ ABREVIATION : CAAE ACTERELEMENTAIRE # IMPUTATION/ ABREVIATION : AEI ACTE#ELEMENTAIRE#CONTRE#PARTIE/ ABREVIATION : AECP CODE#FLEMENTAIRE/ ABREVIATION : CE CODE#ELEMENTAIRE#IMPUTATION/ ABREVIATION : CEI COCE#ELEMENTAIRE#CONTRE#PARTIE/ ABREVIATION : CECP COCE#ELEMENTAIRE#ABOUTISSEMENT/ ABREVIATION : CEAB CODE#STATISTIQUE/ ABREVIATION : CSTAT QUANTITE/ L. ABREVIATION : QUANT MONTANT/ ABREVIATION : MONT LIBELLE/ ABREVIATION : LIB APPLICATION/ L ABREVIATION : APPL DATE/ ABREVIATION : DATE AN/ L 2 ABREVIATION : AN MOTS/ ABREVIATION : MOIS NUMERO#DE#PIECE/ ABREVIATION : PIECE SENSI L ABREVIATION : SENS CREDIT/ ABREVIATION : CRED L ATEL IER/ ABREVIATION : ATEL

TAXE#MONTANT/

L 3 ABREVIATION : TXM

TAXE#TAUX/

L 3 ABREVIATION : TXT

TAXE#ASSIETTE/

L 4 ABREVIATION : TXAS.

TAXE INATURE!

L 3 ABREVIATION : TXN

MONTANT#SOLDE/

L 2 ABREVIATION : MS

CODE#EN#OU#PAR#ATELIER/

L 2 ABREVIATION : CA

COCE#PLAN/

L 2 ABREVIATION : CP

REGIME#DMEXPLOITATION/

L 4 ABREVIATION : REXP

TEST#VILLE#DE#PARIS/

L 3 ABREVIATION : TVP

MAJORATION#FRAIS#INDIVISIBLE/

L 5 ABREVIATION : MAJFI

MAJORATION#APPROVISIONNEMENT#COMPTE/

L 5 ABREVIATION : MAJAC

MAJORATION#APPROVISIONNEMENT#ARTICLE/ L 5 ABREVIATION : MAJAA

TRAVAUX#SERVICES#FACTURABLES/

L 5 ABREVIATION : TSEFA

FRAIS#EQUIPEMENT/

L 5 ABREVIATION : MAJFE

MAJORATION#FRAIS#GENERAUX#CENT/

L 5 ABREVIATION : MAJFC

TEST#INTERETS#INTERCALAIRE/

L 5 ABREVIATION : TININ

TEST#FISCALITE#IMPOSITION/

L 3 ABREVIATION: TFI

TEST#FISCALITE#DEDUCTION/

L 3 ABREVIATION: TFD

TEST#FISCAL#IMPOSITION#FACTURE/

L 4 ABREVIATION: TFIF

TEST#FISCAL##DEDUCTION#FACTURE/
L 4 ABREVIATION : TFDF

TEST#FISCAL#IMPOSITION#SORTIE#MAGASIN/

L ABREVIATION : TFISM TEST#FISCAL#DEDUCTION#SORTIE#MAGASIN/ ABREVIATION : TFDSM TEST#FISCAL#IMPOSITION#TRAVAUX#ATELIER/ ABREVIATION : TELTA TEST #FISCAL#DEDUCTION##TRAVAUX#ATELIER/ ABREVIATION : TFDTA TEST#FISCAL#IMPOSITION#ENTRETIEN#BATIMENT/ ABREVIATION : TFIEB TEST#FISCAL#DEDUCTION#ENTRETIEN#BATIMENT/ ABREVIATION : TFDEB TEST#FISCAL#IMPOSITION#AMENAGEMENT#VEHICULE/ ABREVIATION : TFIAV TEST#FISCAL#DEDUCTION#AMENAGEMENT#VEHICULE/ ABREVIATION : TFDAV TEST#FISCAL#IMPOSITION#PRODUCTION#IMMOBILIERE/ ABREVIATION : TFIPI TEST#FISCAL#DEDUCTION#PRODUCTION#IMMOBILIERE/ ABREVIATION : TEDPI TEST#FISCAL#IMPOSITION#EMPLOIS#INTERNES/ ABREVIATION : TFIEL TEST#FISCAL#DEDUCTION#EMPLOIS#INTERNES/ ABREVIATION : TFDEI CODE#TAXE#SUR#FACTURE/ ABREVIATION : CTXF COCE#TAXE#SUR#ARTICLE/ ABREVIATION : CTXA MAJORATION#1%/ - Modifier si ABREVIATION : MAJ1% L le langage Refuse % FIXITE/ ABREVIATION : FIX 3 MATRICULE#AGENT/ ABREVIATION : MATAG NOM#DE#L#AGENT/ ABREVIATION : NAG 3 COCE#IMPUTATION#ANALYTIQUE#GDF/

SERVICE#EMPLOYEUR/
L 3 ABREVIATION : SEM

CODE#CARTE/

ABREVIATION : CIAG

L ? ABREVIATION : CC

CODE#RUBRIQUE/

L 3 ABREVIATION : CRU

CODE#HEURE/

L 3 ABREVIATION : CHE

CODE#HEURE#CMVT#991/

L 4 ABREVIATION : CHE1

CODE#HEURE#CMVT#994/

L 4 ABREVIATION : CHE4

NC#BRE#D#HEURES/

L 2 ABREVIATION : HE

- A Améliorer en

Suppriment NONBRE

NOMBRE#D#FEURES#CHVT#991/
L 3 ABREVIATION: HE1 Comme mot à abréviation

vide dans special

NOMBRE#D#HEURES#CMVT#994/

L 3 ABREVIATION: HE4

COCE#RUBRIQUE#OU#CODE#HEURE/

L 5 ABREVIATION : CRUCH

MONTANT#OU#NOMBRE#D*FEURES/

L 3 ABREVIATION : MHE

FIN METHODE 1 % LOGOUT

. .

LOGOUT BASE: ABRSOC1

ANNEXE A2

ENSEMBLE DES LIBELLES. PROJET DM

** DM **

AGE

137

20/07/75

```
P LISTE ALPHABETIQUE DES CODES :
           20/07/75
AGE
     137
AGE
         CODE
                                        LIBELLE
             (§ 2.6.1)
ANOMALIES
                        * CODIFICATION DE LA CERTIFICATION
         ACODCERT
48
                        * CODIFICATION FACTURE +TC *
         ACODFACEQUI
49
  A
                        * CODIFICATION FACTURE +TC *
50
         ACODFACEONC
  Αľ
                        * CONTROLES ORDONNATEUR SUR CERTIFICATION *
51
         ACONTCEREGUI
  AΛ
         ACONTCERFONC
                        * CONTROLES ORDONNATEUR SUR CERTIFICATION *
52
  AI
53
         ACONTFACEONC
                        * CONTROLES ORDONATEUR SUR FACTURE+TC *
 _11
54
         ACONTORD1
                        * CONTROLES ORDONNATEUR SUR LESBONS DIENGAGEMENT *
   A2 A3
55
         ACONTREQUI
                        * CONTROLE ORDONATEUR SUR FACTURE+TC *
  A1
56
         ACONTRESOR
                          CONTROLE TRESOR, VISA, PRECOMPTE EVENTUEL *
                          DIFFUSION DES BE ET DES PSP ALEURS DESTINATAIRES
57
         ADIFF1BUCO
    A2 A3
         ADOPBUD
                          ADAPTION DU BUDGET *
Ó
                        * EMISSION DE LA FACTURF EN 3 EXEMPLAIRES *
         AEMISFAC .
5g
                        * ENVOI DES BE A LA DCE-DB *
59
         AENBENGDB
       A3
                        * ENVOI DES BE VISES AU SCC *
60
         AENBENGDBSCC
 11
         AENBENGDI
                        * ENVOI DES BE A LA DCE-DI *
61
       A3
                        * ENVOI DES BE VISES AU SCC *
         AENBENGDISCO
62
       13
 A1
         AENBENGSCCSI

■ ENVOI DU DUPLICATA DU BE AU SERVICE INFORMATIQUE

63
                        * ENVOI DES BE ET DES PSP AU BUREAU COURRIER SERDM
         AENBEPSPBUCB
64
       A3 A4
         AENBEPSPSCC
                        * ENVOI DU BE ET DES PSP AU SCC *
65
                        * ENREGISTREMENT DE LIARRIVEE DEBE *
         AENREGBENG
66
                        * ENVOI DES BE AU BUREAU COURRIER SEROM *
         AENVBENGBUCO
67
       A3 44
         AENVOICERT
                        * ENVOI CERTIF+FACTURE A SERDM *
68
                        * ENV81 FACTURE+TC+BE AU SERDM *
69
         AENVOIFACSCC
         AENVOIFACSER
                        * ENVOI FACTURE AU SERVICE EMETTEUR *
70
                        * ENVOI AU CENTRE INFORMATIQUE *
71
         AENVOINFO
         A4
72
                        * ENVOI DU DOSSIER AU TRESOR *
         AENVOITREE
  A4
                        * ENVOI DU DOSSIER AU TRESOR *
         AENVOITREF
73
  A
```

P LISTE ALPHABETIQUE DES CODES :

```
ìΕ
   138
         20/07/75
                                P LISTE ALPHABETIQUE DES CODES :
       AETABBENG
                      * ETABLISSEMENT DES BE *
   13
       AGARBENG1SCC
                      * ARCHIVAGE DU BE BRIGINAL AU SCC
   A3 A4
       APERFBENG
                      * PERFORATION DU DUPLICATA DU BE *
   13 A4
       APERFO
                      * PERFORATION TC *
                      * PROPOSITION DE DEPENSE A L'ADMINISTRATEUR DE CREDI
       APROPDEP
   A3 A4
      AREJCEREQUI
                     * REJET CERTIFICATION *
A1
      AREJCERFONC
                     * REJET CERTIFICATION *
A1
      AREJFACEQUI
                     * REJET FACTURE+TC *
A1
      AREJFACFONC
                     * REJET FACTURE+TC *
11
      AREJPRAPDEP
                     * REJET DE LA PROPOSITION DE DEPENSE *
                     * REJET TRESOR DE LA FACTURE OUDU TC *
      AREJTRESOR
      A4
                     * RENVOI DE LA CERTIFICATION ERRONEE AU SERVICE COUP
      ARETOURCERE
14 A2
      14
                     * RENVOI DE LA CERTIFICATION ERRONEE AU SERVICE COUF
      ARETOURCERF
11 A2
      A4
                     * RENVOI DU DOSSIER ERRANNEE AUSERVICE COURRIER *
      ARETOURFACE
11 A2
                     * RENVOI DU DOSSIER ERRANE AU SERVICE COURRIER *
      ARETOURFACE
1 A2
      ARETOURFOUR
                     * RENVOI DU DOSSIER ERRONNE AU BENEFICIAIRE *
 A2
      ARETOURSERDM
                     * RENVOI AU SERDM DES DACUMENTSINFORMATIQUES *
 A2
      EGTUA
                      GROUPE FONCTIONNEL AUTOMATIQUE *
 A2
                      VENTILATION DES DIFFERENTS DOCUMENTS *
      AVENTIL
      AVENTILEQUIP
                     * ENVOI DU DOSSIER A DCF-DI *
 A2 A3
      AVENTILFONC
                     * ENVOL DU DOSSIER A DCF-DB *
      AVISABENGDB
                     * VISA DES BE PAR LA DCF+DB *
      AVISABENGDI
                     * VISA DU BE PAR LA DCE_DI *
      AVISABENGSCO
                     * VISA DES BE PAR LE TRESOR *
 A2 A3
     CCONTAUTOFON
                     * CONTROLE EXISTENCE ET RYTHME DE CONSOMMATION DES (
 A2
                        CREDITS
     CCONTAUTOFOR
                     * CONTROLES AUTOMATIQUES SUR LAFORME *
     CENREGIC
                     * ENREGISTREMENT TO DANS FICHIERENGAGEMENT *
```

A4

```
P LISTE ALPHABETIQUE DES CODES :
PAGE
            20/07/75
     139
                        * ETABLISSEMENT DES TITRES DE REGLEMENT
113
          CMANDATEMENT
     A2
              3.33 68.63 25.53
                        * CONTROLE CERTIFICATION *
          CONTRCERT
119
                         * CONTROLE TITRE DE CREANCE *
          CONTRIC
120
                         * REJET TITRE DE CREANCE *
          CREJIC
121
                         * RELANCE EN VUE D'ABTENIR LA CERTIFICATION
          CRELANCECERT
122
                         * TRAITEMENT DU BE *
          CTRAITENG
123
       A3
                         * LISTE DES ANOMALIES *
          DANO
125
                         * DECAUDINGEORGES *
          DECAUDIN
111
                         * DEPENSES DE MATERIEL *
7
                         * RELANCE CERTIFICATION *
          DRELANCECERT
126
                         * TITRE DE CREANCE *
       A3 DTC
127
                         * ELABORATION DU BUDGET *
          ELABUD
9
                         * EXECUTION DU BUDGET *
          EXECUID
 10
                         * ADMINISTRATEUR DE CREDIT *
          GADMCRED
 99
       13
                         * BUREAU DU COURRIER DU SERDM *
          GBUCOUSERDM
 100
                         * CENTRE INFORMATIQUE *
          GCENTRINFO
 101
                         * CHEF DE SERVICE *
          GCHEFSERV
 102
                         * DIVISION CONTROLE DES ENGAGEMENTS DE LA DB *
          GDCEDB
 103
                         * DIVISION CONTROLE DES ENGAGEMENTS DE LA DI *
          GDCEDI
104
                         * FOURNISSEUR OU BENEFICIAIRE DEL!ENGAGEMENT *
          GFOURNISSEUR
 105
                         * GRAUPE DE PERFORATION *
          GPERFO
 105
                         * SERVICE COMPTABLE CENTRAL *
          GSCC
 107
                         * SERVICE INFORMATIQUE *
          GSERVINFO
 108
                         * TRESOR *
          GTRESOR
 109
                         * ADOPTION DE LA LOI DE REGLEMENT *
          LOIREGLEMENT
 13
                         * CHOIX DES ADMINISTRATFURS DE CREDIT *
          MADMCREDIT
 14
        13
                          * ANNULATION DE L'ENGAGEMENT PARLIAC *
           MANNULENG
 15
```

A3

```
* APPUREMENT DU DOSSIER D'ENGAGEMENT
    MAPURENG
                   * PASSATION ET REGLEMENT DE MARCHES *
    MARCHE
                     CONTROLES ORDONNATEUR DI DE TYPE 1
    MCONTORDDI1
                     CONTROLES TRESOR DE TYPE 1
    MCBNTSCC1
A2.
                   * DELEGATION DE CREDIT *
    MDELEGCREDIT
                   * PROCEDURE SIMPLIFIEE *
     MDPS
                   * ENGAGEMENT DE DEPENSE *
     MENGNORMAL
12
                    OPERATIONS DIVERSES CANCERNANTLE BUDGET *
                   * REGLEMENT DE LA DEPENSE *
     MPAIEMENT
A2
                   * PROCEDURE NORMALE *
     MPRONORMALE
                   * REJET AUTOMATIQUE POUR VICE DEFORME *
     MREJAUT81
A2
                   * REJET ABSENCE DE CREDITS OU CONSOMMATION TROP RAP
     MREJAUT02
A2
                    * REJET PAR LA DB DE LA PROPOSITION DIENGAGEMENT *
     MREJDB1
A2
                    * REJET PAR LA DI DE LA PROPOSITION D'ENGAGEMENT *
     MREJDI1
 12
                    * REJET PAR LE TRESOR DE LA PROPOSITIONDIENGAGEMENT
     MREJSCC1
 A2
                    * RESERVATION DE CREDITS *
     MRESCREDIT
                    * SUITE A REJET ABSENCE CREDITSOU CONSOMMATION TROP
     MSUITEREJ
```

les abreviations codéce par l'utilisateur sont systematiquement précédées préfixes tenent compte du zole du code dans l'application. Nous n'en pas compte

RAPIDE

20/07/75

12

** SCCRATE STARTED ** V1.6 LE 133.76 A 22.44.16

EXEC TRACE-DIC

DICTIONNAIRES

3 SPECCOURT

CICTIONNAIRE : SPECCOURT

| BE | -8E |
|-----------|------|
| -DT | -D I |
| -DB | -D8 |
| DI | -D I |
| CB | -DB |
| AC | -AC |
| +TC | -TC |
| тс | -TC |
| EVENTUEL | ••• |
| VISA | AC |
| PRECOMPTE | ••• |

SPECIAL

DICTIONNAIRE : SPECIAL

| 8E | • | EE |
|------------|---|-----|
| SCC | | SCC |
| ORIGINAL | | ••• |
| BONS | | e |
| ENGAGEMENT | | E |
| neo: | | 252 |

| EXEMPLATRES | EX |
|-----------------|----------|
| DUPLICATA | ••• |
| SERDM | ••• |
| CREDIT | -CR |
| DECAUDINGEORGES | CECAUDIN |
| ADMINISTRATEUR | AD |
| ADMINISTRATEURS | A |
| TYPE1 | 71 |
| DIVERSES | # ◆◆◆ |
| CONCERNANT | ••• |
| TECHNIQUE | T |
| COMPTE | CPT |
| MOUVEMENT | PVT |
| CONTREPARTIE | CP |
| IMPUTATION | I |
| ELEMENTAIRE | E |
| NUMERO | ••• |
| TAXE | ТX |
| CODE | С |
| MAJORATION | LAM |
| GENERAUX | ••• |
| CMVT | ••• |
| 1 % | 1% |
| GDF | GDF |
| 991 | 1 |
| 994 | 4 |
| QUANTITE | CUANT |
| PIECE | PIECE |
| NOMBRE | ••• |
| HEURES | hE |
| | |

| STATISTIQUE | STAT |
|--------------|------|
| EXPLOITATION | EXP |
| FISCALITE | F |
| DCE | ••• |
| TITRE | 1 |
| CREANCE | C |
| TITRES | 1 |

FIN EDITION RUN FN:R

RESULTAT

METHODE2

** SCCRATE STARTED ** V1.6 LE 133.76 A 22.44.22

1 EXEC CAL-EDIT-LIB
2 ?

2 ? 3 0002

4 0086 5 0172

METHODE NUMERO 2

ETABLISSEMENT#DES#BE/
L 5 ABREVIATION : ETABE

E S MONEVIATION • CINCE

ARCHIVAGE#DU#BE#ORIGINAL#AU#SCC/ L 8 ABREVIATION : ARCHBESC

COCIFICATION#DE#LA#CERTIFICATION/ L 7 ABREVIATION : CODCERT

COCIFICATION#FACTURE+TC/
L 7 ABREVIATION : CODFACT

CONTROLES#ORDONNATEUR#SUR#CERTIFICATION/

BREVIATION: CONTORDCERT

CONTROLES#ORDONNATEUR#SUR#LES#BONS#D'ENGAGE#ENTS/ L 9 ABREVIATION : CONTORDBE

CONTROLE#CROONNATEUR#SUR#FACTURE+TC/
L 1 ABREVIATION : CONTORDFACT

CCNTROLE#TRESOR, VISA, PRECOMPTE#EVENTUEL/
L 7 ABREVIATION : CONTRAC

ACCPTION#DU#BUDJET/

L 8 ABREVIATION : ADOPBUDG

EMISSION#DE#LA#FACTURE#EN#3#EXEMPLATRES/ L 8 ABREVIATION : EMISFAC3

ENVOI#DES#BE#A#LA#DCE-DB/

L 8 ABREVIATION : ENVEE-DB

ENVOI#DES#BE#VISES#AU#SCC/

L 9 ABREVIATION : ENVBEVISC

ENVOI#DES#BE#A#LA#DCE-DI/

L 8 ABREVIATION : ENVEE-DI

ENVOI#DU#DUPLICATA#DU#BE#AU#SERVICE#INFORMATIQUE/
L 1 ABREVIATION : ENVBESERINF

ENVOI#DES#BE#ET#DES#PSP#AU#BUREAU#COURRIER#SERDM/

L 1 ABREVIATION : ENVBEPSPBURCO

ENVOI##DU#BE##ET##DES#PSP#AU#SCC/

ABREVIATION : ENVBEPSPSC

ENREGISTREMENT#DE#L * ARRIVEE#DE#BE/

L 7 ABREVIATION : ENRARBE

ENVOIADES#BE#AU#BURFAU#COURRIER#SERDM/

L J ABREVIATION : ENVEEBURGO

ENVOI#CERTIF+FACTURE#A#SERDM/

. 7 ABREVIATION : ENVCERT

ENVCI#FACTURE+TC+BF#AU#SERDM/

L 7 ABREVIATION : ENVEACT

ENVCI#FACTURE#AU#SERVICE#EMETTEUR/

L 1 ABREVIATION : ENVFACSEREM

ENVCI#AU#CENTRE#INFORMATIQUE/

L 1 ABREVIATION : ENVCENTINE

ENVOI#DU#DOSSIER#AU#TRESOR/

L 1 ABREVIATION : ENVOOSTRES

PERFORATION#DU#DUPLICATA#DU#BE/

L 6 ABREVIATION: PERFBE

PERFCRATION#TC/

L 6 ABREVIATION : PERTIC

PROPOSITION#DE#DEPENSE#A#L * ADMINISTRATEUR#DE#CREDIT/

L 1 ABREVIATION: PROPDEPAD-CR

REJET#CERTIFICATION/

L 7 ABREVIATION : REJCERT

REJET#FACTURE+TC/

L 7 ABREVIATION : REJFACT

REJET#DE#LA#PROPOSITION#DE#DEPENSE/

L 1 ABREVIATION : REJPROPDEP

REJET#TRESOR#DE#LA#FACTURE#GU#DU#TC/

L 1 ABREVIATION : REJTREACTC

RENVCI#DE#LA#CERTIFICATION#ERRONEE#AU#SERVICE#COURRIER/

L 1 ABREVIATION : RENVCERERSERCO

RENVCI#DU#DOSS IER#ERRONE#AU#SERVICE#COURRIER/

L 1 ABREVIATION : RENVOOSERSERCE

RENVCI#DU#DOSSIER#ERRONE#AU#BENEFICIAIRE/
L 1 ABREVIATION : RENVDOSERBEA

RENVOI#AU#SERDM#DES#COCUNENTS#INFORMATIQUES/

L 9 ABREVIATION : RENVOCCIN

VENTILATION#DES#DIFFERENTS#DOCUMENTS/

L 1 ABREVIATION : VENTOIFDOC

ENVCIADUADOSSIERAADCE-DI/

L 9 ABREVIATION : ENVCOS-CI

ENVOIADUADOSSIERAADCE-08/

L 9 ABREVIATION : ENVCOS-OB

VISA#DES#BE#PAR#LA#DCE-DB/

L 8 ABREVIATION : VISEE-D8

VISA#DU#BE#PAR#LA#DCE-DI/

L 8 ABREVIATION : VISBE-DI

VISA#DES#BE#PAR#LE#TRESOR/

L 9 ABREVIATION : VISCETRES

CONTROLE#EXISTENCE#ET#RYTHME#DE#CONSONMATIGN#DES#CREDITS/

L 1 ABREVIATION : CONTEXRYCOCR

CONTROLES#AUTOMATIQUES#SUR#LA#FORME/

L 1 ABREVIATION : CONTAUTFORM

ENREGISTREMENT #TC#DANS#FICHIER#ENGAGEMENT/

L 9 ABREVIATION : ENRICFICE

ETABLISSEMENT#DES#TITRES#DE#REGLEMENT/

L 1 ABREVIATION : ETABTITREGL

CONTROLE#CERTIFICATION/

L 8 ABREVIATION : CONTCERT

CONTROLERTITRE#DE#CREANCE/

L 5 ABREVIATION : CONTC

REJET#TITRE#DE#CREANCE/

L 5 ABREVIATION : REJTC

RELANCE#ENVUE#D *OBTENTR#LA#CERTIFICATION/

L 1 ABREVIATION : RELOBTCERT

TRAITEMENT#DU#BE/

L 7 ABREVIATION: TRAITBE

LISTE#DES#ANOMALIES/

L 8 ABREVIATION : LISTANOM

CECAUCINGEORGES/

L 8 ABREVIATION : DECAUDIN

DEPENSES#DE#MATERIEL/

L 6 ABREVIATION : DEPMAT

RELANCE#CERTIFICATION/

L 7 ABREVIATION : RELCERT

TITRE#DE#CREANCES/

L 2 ABREVIATION : TC

ELABCRATION#DU#BUDGET/

L 7 ABREVIATION : ELABUDG

EXECUTION#DU#BUDGET/

L 8 ABREVIATION : EXECBUDG

ACMINISTRATEUR#DE#CREDIT/

L 5 ABREVIATION: AD-CR

BUREAU#DU#COURRIER#DU#SERDM/

L 7 ABREVIATION : BURCOUR

CENTRE#INFORMATIQUE/

L 7 ABREVIATION : CENTINE

CHEF#DE#SERVICE/

L 8 ABREVIATION : CHEFSERV

DIVISION#CONTROLE#DES#ENGAGEMENTS#DE#LA#D8/

L 1 ABREVIATION : DIVCONENG-DE

DIVISION#CONTROLE#DES#ENGAGEMENTS#DE#LA#DI/
L 1 ABREVIATION : DIVCONENG-DI

FOURNTSSEUR#OU#BENEFICIAIRE#DE#L 'ENGAGEMENT/

L 1 ABREVIATION : FOURBENEFENG

GROUPE#DE#PERFORATION/

L 7 ABREVIATION : GROPERT

SERVICE#COMPTABLE#CENTRAL/

L 1 ABREVIATION : SERVCCMPCENT

SERVICE#INFORMATIQUE/

L 7 ABREVIATION : SERVINF

TRESCR/

L 4 ABREVIATION : TRES

ADOPTION#DE#LA#LOI#DE#REGLEMENT/

L 1 ABREVIATION : ADOPLOIREGE

CHCIX#DES#ADMINISTRATEURS#DU#CREDIT/

. 8 ABREVIATION : CHOAD-CR

ANNULATION#DE#L'ENGAGEMENT#PAR#L'AC/

5 ABREVIATION : ANEAC

APPUREMENT#DU#DOSSIER#D'ENGAGEMENT/

6 ABREVIATION : APDOSE

PASSATION#ET#REGLEMENT#DE#MARCHES/

L 1 ABREVIATION : PASREGLMARC

CONTROLES#ORDONNATEUR#DE#TYPE1/

L 1 ABREVIATION : CONTORD-DIT1

CONTROLES#TRESOR#DE#TYPE1#/

L 9 ABREVIATION : CONTREST1

CELEGATION#DE#CREDIT/

L 6 ABREVIATION : DEL-CR

PROCEDURE#SIMPLIFIEE/

L 8 ABREVIATION : PROCSIMP

ENGAGEMENT#DE#DEPENSE/

L 4 ABREVIATION : EDEP

OPERATIONS#DIVERSES#CONCERNANT#LE#BUDGET/

L 8 ABREVIATION : OPERBUDG

REGLEMENT#DE#LA#DEPENSE/

L 7 ABREVIATION : REGLDEP

PROCEDURE #NORMALE/

L 8 ABREVIATION : PROCNORM

REJET#ABSENCE#DE#CREDIT#OU#CONSOMMATION#TROG#RAPIDE/

L 1 ABREVIATION : REJABS-CRCOMRAF

REJET#DE#LA#DB#DE#LA#PROPOSITION#D*ENGAGEMENT/

L 9 ABREVIATION : REJ-DBPRE

REJET#DE#LA#DI#DE#LA#PROPOSITION#D'ENGAGEMENT/

L 9 ABREVIATION : REJ-DIPRE

REJET#PAR#LE#TRESOR#CE#LA#PROPOSITION#O'ENGAGEMENT/

L 8 ABREVIATION : REJTRPRE

RESERVATION#DE#CREDIT/

L 7 ABREVIATION : RESCRED

SUITE#A#REJET#ABSENCE#CREDITS#OU#CONSOMMATICN#TROP#RAPIDE/

L 1 ABREVIATION : SUIREJ-CRCONRAF

FIN METHODE 2

2 LOGOUT

LOGOUT BASE: ABRSOCI

| ** | SECRATE | STARTED ** | V1 - 6 | LE 133.76 | A 22-45-17 |
|-----|---------|------------|---------|-----------|------------|
| • • | SCOMMIE | JIMMIEU TT | A 7 • O | FC 133010 | A CC-97-11 |

1 EXEC TRACE-DIC 2 ?

ANNEXE A2.3

DICTIONNAIRES

3 SPECIAL3

CICTICNNAIRE : SPECIAL3

VISES

DUPLICATA

BE -BE DI -DI DB -08 TC -TC EVENTUEL SCC -SCC CRIGINAL FACTURE+TC FAC+TC BONS -B **ENGAGEMENTS** Ε ENGAGEMENT Ε PSP -PSP BUDGET EUD EXEMPLAIRES DCE-

SERDM
CREDIT
CREDITS

DIFFERENTS

C

OBTENIR ...

| | DECAUDINGEORGES | CECAUDIN |
|--|-----------------|------------|
| and the second s | ADMINTSTRATEUR | A |
| | ADMINISTRATEURS | , A |
| | TYPE1 | 71 |
| | DIVERSES | ••• |
| | CONCERNANT | ••• |
| | MISE | ••• |
| | CHAUTARDDENIS | CHAUTARD |
| | PORTEES | ••• |
| | NECESSAIRES | ••• |
| | RENDUS | ••• |
| | ADRESSEE | ••• |
| | COMPLETE | ••• |
| | COMPLETES | ••• |
| | CHARGE | ••• |
| | | |
| | | |

FIN EDITION
RUN FN:R

•••

** SCCRATE STARTED ** V1.6 LE 133.76 A 22.45.21

1 EXEC CAL-EDIT-LIB RESULTAT
2 ?

METHODE3

3 0003 4 0086

5 0172

METHODE NUMERO 3

ETABLISSEMENT#DES#BE/ L 7 ABREVIATION : ETAE-BE

ARCHIVAGE#DU#BE#ORIGINAL#AU#SCC/
L J ABREVIATION : ARC-BE-SCC

COCIFICATION#DE#LA#CERTIFICATION/
L 9 ABREVIATION: CODICERTI

COCIFICATION#FACTURE+TC/
L 1 ABREVIATION : CODIFAC+TC

CONTROLES#ORDONNATEUR#SUR#CERTIFICATION/
L 1 ABREVIATION : CONCROCER

CONTROLES#ORDONNATEUR#SUR#LES#BONS#D'ENGAGEMENTS/ L 8 ABREVIATION : CONGR-BE

CONTROLE#ORDONNATEUR#SUR#FACTURE+TC/
L 1 ABREVIATION : CONORFAC+TC

CONTROLE#TRESOR, VISA, PRECOMPTE#EVENTUEL/ L 1 ABREVIATION : CONTREVIPRE

DIFFUSION#DES#BE#ET#DES#PSP#A#LEURS#DESTINATAIRES/ L 1 ABREVIATION : DIF-BE-PSPDE

ACCPTION#DU#BUDJET/

L 7 ABREVIATION : ADOPBUD

EMISSION#DE#LA#FACTURE#EN#3#EXEMPLAIRES/ L 6 ABREVIATION : EMIFA3

ENVOIADESABEAAALAADCE-CB/

L 1 ABREVIATION : ENVC-BE-DB

ENVOI#DES#BE#VISES#AU#SCC/

L 1 ABREVIATION : ENVC-BE-SCC

ENVOIADESABEAAALAADCE-DI/

L 1 ABREVIATION : ENVO-BE-DI

ENVOI#DU#DUPLICATA#DU#BE#AU#SERVICE#INFORMATIQUE/ L 1 ABREVIATION : ENVC-BESERIN

ENVOI#DES#BE#ET#DES#PSP#AU#BUREAU#COURRIER#SERDM/

L 1 ABREVIATION : ENVC-BE-PSPBUC

ENVOIREDURBERRETRADE SAPSPRAWASCC/

L 1 ABREVIATION : ENVO-BE-PSP-SCG

ENREGISTREMENT#DE#L'ARRIVEE#DE#BE/

L 1 ABREVIATION : ENREARRI-BE

ENVOIADES#BE#AU#BUREAU#COURRIER#SERDM/

L 1 ABREVIATION : ENVG-BEBUCO

ENVOIRCERTIF+FACTURE #A#SERDM/

L 7 ABREVIATION : ENVICER

ENVOI#FACTURE+TC+BE#AU#SERDM/

L 7 ABREVIATION : ENVOFAC

ENVCI#FACTURE#AU#SERVICE#EMETTEUR/

L 1 ABREVIATION : ENVCFACSEREM

ENVCI#AU#CENTRE#INFORMATIQUE/

L 1 ABREVIATION : ENVCCENINFO

ENVOI#DU#DOSSIER#AU#TRESOR/

L 1 ABREVIATION : ENVODOSTRES

PERFORATION#DU#DUPLICATA#DU#BE/

L 6 ABREVIATION : PER-BE

PERFCRATION#TC/

L 6 ABREVIATION : PER-TC

PROPOSITION#DE#DEPENSE#A#L * ADMINISTRATEUR#DE#CREDIT/

L 9 ABREVIATION : PROPDEPAC

REJET#CERTIFICATION/

L 1 ABREVIATION : REJETCERTI

REJET#FACTURE+TC/

L 1 ABREVIATION : REJETFAC+TC

REJET#DE#LA#PROPOSITION#DE#DEPENSE/

L 1 ABREVIATION : REJEPROPDEPE

REJET#TRESOR#DE#LA#FACTURE#OU#DUATC/

L 1 ABREVIATION : REJETREFA-TC

RENVOI#DE#LA#CERTIFICATION#ERRONEE#AU#SERVICE#COURRIER/

1 ABREVIATION : RENCERERSECO

RENVOI#DU#DOSS IER#ERRONE#AU#SERVICE#COURRIER/

L 1 ABREVIATION : RENDOSERSECO

RENVOI#DU#DOSSIER#ERRONE#AU#BENEFICIAIRE/

L 1 ABREVIATION : RENDOSERBE

RENVCI#AU#SERDM#DES#COCUMENTS#INFORMATIQUES/

L 8 ABREVIATION : RENCOCIN

VENTILATION#DES#DIFFERENTS#DOCUMENTS/

L 8 ABREVIATION : ELABOBUD

EXECUTION#DU#BUDGET/

L 8 ABREVIATION : EXECUBUD

ACMINISTRATEUR#DE#CREDIT/

L 2 ABREVIATION : AC

BUREAU#DU#COURRIER#DU#SERDM/

L 8 ABREVIATION : BURECOUR

CENTRE#INFORMATIQUE/

L 1 ABREVIATION : CENTRINFOR

CHEF#DE#SERVICE/

L 9 ABREVIATION : CHEFSERVI

DIVISION#CONTROLE#DES#ENGAGEMENTS#DE#LA#DB/

L 1 ABREVIATION : DIVICONEN-DB

DIVISION#CONTROLE#DES#ENGAGEMENTS#DE#LA#DI/ L 1 ABREVIATION : DIVICONEN-DI

FOURNISSEUR#OU#BENEFICIAIRE#DE#L 'ENGAGEMENT/

L 9 ABREVIATION : FOURBENEE

GROUPE#DE#PERFORATION/

L 1 ABREVIATION : GROUPPERFO

SERVICE#COMPTABLE#CENTRAL/

L 9 ABREVIATION : SERCOMCEN

SERVICE#INFORMATIQUE/

L 1 ABREVIATION : SERVIINFOR

TRESCR/

L 6 ABREVIATION: TRESOR

ADOPTION#DE#LA#LOI#DE#REGLEMENT/

L 1 ABREVIATION : ADOPLOIREG

CHCIX#DES#ADMINISTRATEURS#DU#CREDIT/ L 6 ABREVIATION : CHOIAC

ANNULATION#DE#L'ENGAGEMENT#PAR#L'AC/

L 7 ABREVIATION : ANNUEAC

APPUREMENT#DU#DOSSIER#D'ENGAGEMENT/
L 8 ABREVIATION : APPUDOSE

PASSATION#ET#REGLEMENT#DE#MARCHES/ L 9 ABREVIATION : PASREGMAR

CONTROLES#ORDONNATEUR#DE#TYPE1/

L 9 ABREVIATION : CONCRDOT1

CONTROLES#TRESOR#DE#TYPE1#/

L 9 ABREVIATION : CONTREST1

DELEGATION#DE#CREDIT/

L 7 ABREVIATION : VENDOCU

ENVOIADUADOSSIERAAADCE-DI/

L 1 ABREVIATION : ENVODOS-DI

ENVOI#DU#DOSSIER#A#DCE-DB/

L 1 ABREVIATION : ENVCDOS-DB

VISA#DES#BE#PAR#LA#DCE-DB/

L 1 ABREVIATION : VISA-BE-08

VISA#DU#BE#PAR#LA#DCE-DI/

L 1 ABREVIATION : VISA-BE-DI

VI SARDES#BE#PAR#LE#TRESOR/

L 1 ABREVIATION : VISA-BETRES

CONTROLE#EXISTENCE#ET#RYTHME#DE#CONSOMMATION#DES#CREDITS/

L 1 ABREVIATION : CONEXRYCOC

CONTROLES#AUTOMATIQUES#SUR#LA#FORME/

L 9 ABREVIATION : CONAUTFOR

ENREGISTREMENT #TC#DANS#FICHIER#ENGAGEMENT/

L 1 ABREVIATION : ENRE-TCFICE

ETABLISSEMENT#DES#TITRES#DE#REGLEMENT/

L 1 ABREVIATION : ETABTITREG

CONTROLE#CERTIFICATION/

L 9 ABREVIATION : CONTCERTI

CONTROLE#TITRE#DE#CREANCE/

L 1 ABREVIATION : CONTITCREA

REJET#TITRE#DE#CREANCE/

L 1 ABREVIATION : REJETITCREA

RELANCE#ENVUE#D'OBTENIR#LA#CERTIFICATION/

L 7 ABREVIATION : RELACER

TRAITEMENT#DU#8E/

L 8 ABREVIATION : TRAIT-BE

LISTE#DES#ANOMALIES/

L] ABREVIATION : LISTEANOMA

DECAUDINGEORGES/

L 8 ABREVIATION : DECAUDIN

DEPENSES DE MATERIEL/

L 1 ABREVIATION : DEPENMATER

RELANCE#CERTIFICATION/

L 1 ABREVIATION : RELANCERTI

TITRE#DE#CREANCES/

L 1 ABREVIATION : TITRECREAN

ELABORATION#DU#BUDGET/

L 6 ABREVIATION : DELEGC

PRCCEDURE#SIMPLIFIEE/

L 9 ABREVIATION: PROCESIMP

ENGAGEMENT#DE#DEPENSE/

L 6 ABREVIATION : EDEPEN

OPERATIONS#DIVERSES#CONCERNANT#LE#BUDGET/

L 7 ABREVIATION : OPERBUD

REGLEMENT#DE#LA#DEPENSE/

L 1 ABREVIATION : REGLEDEPEN

PROCEDURE #NORMALE/

L 1 ABREVIATION : PROCENORMA

RFJET#ABSENCE#DE#CREDIT#OU#CONSOPMATION#TRCP#RAPIDE/

ABREVIATION : REJABCCORA

REJET#DE#LA#DB#DE#LA#PROPOSITION#D*ENGAGEMENT/

9 ABREVIATION: REJ-D8PRE

REJET#DE#LA#DI#DE#LA#PROPOSITION#D*ENGAGEMENT/

L 9 ABREVIATION : REJ-DIPRE

RFJET#FAR#LE#TRESCR#DE#LA#PROPOSITION#D'ENG#GEMENT/

L 9 ABREVIATION: REJTREPRE

RESERVATION#DE#CREDIT/

L 6 ABREVIATION : RESERC

SUTTE#A#REJET#ABSENCE#CREDITS#OU#CONSOMMATIEN#TROP#RAPICE/

L 1 ABREVIATION : SUIREJABCCORA

FIN METHODE 3

* LOGOUT

LOGCUT BASE: ABRSOC1

ANNEXE A3

ENSEMBLE DES LIBELLES. PROJET (GESTION DES CONGRES)

| | | _ | - A3.1 - |
|------------|--------------|--------------|--|
| PAGE. | ₹ 5 3 | 01/09/75 | ** CANDRES ** P LISTE ALPHABETIQUE DES CORES : |
| | | | |
| PAGE | | 306 **** | LISELLE ****** |
| 207 | | ACCEMPA | * NOM DES ACCOMPAGNANTS * |
| 7 | | ACCUETI | * ACCUETL. INSCRIPTIONS. HEBERGEMENT * |
| 13 | | ADMINIST | * PREPARATIFS ADMINISTRATIFS-SECURITE * |
| 208 | | ADREHATEL | * ADRESSE DE L'HOTEL OU DE LA RESIDENCE * |
| - 209 | | ADRESSI | * ADRESSE PERSONNELLE ON DE LIENTREPRISE DU CONGRESSISTE |
| 210 | | ADRHOTFL | * ADRESSE DIHEBERGEMENT * |
| 155 | | AGETOUR | * GRAUPEMENT DES AGENCES DE TOURTSMES ET HOTELIERS * |
| 105 | | ANALERREURS | * ANALYSE DES ERREURS * |
| 106 | | ANALRESUL | * ANALYSE DES RESULTATS PARTIELS * |
| 14 | | ANIMATAUR | * OPTIONS CONCERNANT LIANIMATION ET LE TOURISME * |
| 211 | | ASS8C | * ASSUCIATION * |
| 156 | | ATELIFR | * ATFLIER DE PERFARATION * |
| 107 | | ATTENTRAIT | * MISE EN ATTENTE DES CARTES ENVUE DU TRAITEMENT * |
| 108 | | MELTINGISTIA | * RESERVATION DES CHAMBRES * |
| 175 | | AUTSFACTUR | * FACTURATION AUTOMATIQUE DES CONGRESSISTES * |
| 15 | | AUTOMATRATT | * TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES INSCRIPTIONS * |
| 157 | | AUT84 | * GRAUPE FANCTIONNEL AUTOMATIQUE * |
| 212 | | BANQUEDEBI | * NOM DE LA BANGUE DU DEBITEUR * |
| S 0 | | BILAN . | * BILAN DIUN CONGRES * |
| 24 | | BILANFI | * ARRETE DU BILAN * |
| 25 | , | BILANS | * BILANS DES CONGRES REALISES DURANT L'ANNEC * |
| 26 | , | BUDGET | * BUDGET PREVISIONNEL * |
| 193 | | CHAMBRES | * ENSEMBLE DES CHAMBRES DISPONIBLES * |
| 27 | | CHARGES | * ELABORATION DU CAMIER DES CHARGES * |
| 121 | | CHAUTARD | * CHAUTARO DEMIS * |

* GODIFICATION OF LA MONIF *

CGOHEBER

CHOIFMA

* CODIFICATION DES DONNEES HEBERGEMENT SUR BORDEREAU **

^{- 3-} PER GINDANTS ** COMORES ** PLISTE ALPHA SETTOUE DES CEDES :

```
: sector sectors - ** Congres ** | TP Lists Alphaberiage Des Cobes :
```

```
* CODIFICATION DES VERSEMENTS *
111
         CODIFYERS
                      * CODIFICATION DES INFORMATIONSQUE BORDEREAU *
115
         Cabinscri
        311MED
                       * COMITE DISRGAMISATION *
153
         CANFERENCES
23
                      . * CHBIX DES CONFERENCES ET DES COMFERENCIERS *
         C9MEISM<sub>e</sub>
                       * CONFIRMATION DES RESERVATIONSOF SALLES ET DIHEBERGEME
29
         CONFIRMATION * LETTRE DE CONFIRMATION ADRESSEEAU CONGRESSISTE *
113
                       * Nam DU Cangressiste Qui A Reserve *
213
       CHNGNAM
         CANGRES
30
                       * GESTIAN DES CONGRES *
199
         CANGRESSI
                       * ENSEMBLE DES CONGRESSISTES *
34
         CONTACT
                       * EBAUCHE DES DESIDERATA DU CLIENT *
         CONTENTIEUX
                       * REGLEMENT DES IMPAYES. SUITES JUDICIAIRES *
35
        CONTRAT
                       * SIGNATURE DU CONTRAT *
11+
                     * CONTROLF DES ARRHES ET DES BULLETING DIHEBERGEMENT *
        CONTROL #HE
115
        CONTRAL-IN
                     * CONTRALE FINANCIER DEG INSCRIPTIONS *
116
                      * CONTROLE DES DOMNEES OU BULLETIN DINEBERGEMENT *
        CANTROL 45
117
        CONTROLI
                     * CONTRALE DES INFORMATIONS PORTEES SUR LES BULLETINS *
113
                      * CONTROLE DES VERSEMENTS *
119
        CONTROVERS
        COURRIER
                      * REMISE DU COURRIER AU CONGRESSISTE *
150
214
        DATARRIV
                      * DATE DIARRIVEE *
215
        DATE-ARR
                      * DATE DIARRIVEE *
216
        DATE-DEP
                      * DATE OF DEPART *
                      * DATE DU PATEMENT *
217
        DATEPATE
218
        DATINSCRI
                      * DATE DE LINSCRIPTION *
                      * DATE OU VERSEMENT *
1.4
        CATVERS
175
                     * EDITING OFF DECOMPTES PARKEDWINGS . EXCURSIONS .
        DECHMPTES
                     * DEFINITION OU CONGRES.DES SER, YOR JOEMANDES *
3.5
        CETTIVITES
· 1
        手 原 性 本 付け 関 名
                     THE RECEPTION OF TRAITEMENT DES DEMINDER &
```

^{195 -} Pro Complete Allera 176 - 18 Compares 18 - Propries Allera rettique des Comes :

HARF DAY DEVIGEN - ** COMPARS ** PLISTE ALPHABETIQUE DES COBRS :

```
151
         DIRECTIAN
                      * GRAUPE DE DIRECTIAN *
                        * ENVOI OF OBCUMENTATION NOUVEAUX INSCRITS *
         011C-30V
121
                        * REALISATION DES DOSSIGRS D'INSCRIPTIONS *
         DOSSIERS
+7
                        * DUREE DF LA RESERVATION *
         DURESFRY
220
                        * FOITIAN DES LISTES " PAR HOTEL *
         PHOTEL
1,77
         FACAIRPAIE
                          FNCAISSEMENT DES PATEMENTS *
155
         * SPCJÜS * TREMERSIAP SEG TRAMERSIAGE * TREMERSIAGE
+ 3
                        * ENVIL DES DESSIERS DIANSCRIPTION *
123
         IEVKR
                        * EDITION DES LISTES PAR PAYS *
1.78
         FPAYS
                        * MATERIEL-EQUIPEMENT NECESSAIRES *
         FOUTPEMENT
45
                        * ETAT DE LA CHAMBRE = RESERVEE, NONLRESERVEE *
221
         FTATCHAMBRE
                        * ETAT FINANCIER DU CONGRESSISTE *
         FTATFINAN
225
                        * FUITION PAR TYPE D'HERERGEMENT *
         FTYPHE
179
                        * EXPEDITION DES FACTURES *
         FXPEDT
124
         DESCAPUTOA
                        * FACTURATION DES SERVICES RENDUS A LIASSOCIATION *
•7
                        * FACTURATION DES PARTICIPANTS *
         FACTURATION
         FACTURE SOLD . * FACTURATION DES SALDES DES COMPTES CONGRESSISTES *
53
         FACTURES ...
                        * FACTURE ADRESSEE AU CONGRESSISTE *
13.
         FACTURES
                        * FACTURE ADRESSEE A LIENTREPRISE *
135
                        * GRAUPF OF CADIFICATION *
         GRBUPCAD
160
                        * ACTIVER UNE RESERVATION EN ATTENTE *
125
         HCOMPLETE
         HEBERGE
                        * GRAUPE RESPANSABLE DE LIHEBERGEMENT *
151
                        * AFFECTATION DE CHAMBROS AU CONGRESSISTE *
         HeddaRG#BgbT
125
                        * REGLEMENT DES LITIGES COMCERNANT LINEGERGEMENT *
         WELTIGE.
127
                        * GRBUPS OF S HUTESSES A LIACCUEIL *
         HITESSES.
                        * TRISMAN RABITAL BEC GLEARNERES *
         erke allının amı
                        * CONFLETER DESSIER ON SCRIFTIAN EX AFTENTS *
         TOTAL PIE
```

ST BOS - 01/09/75 ** CONGRES ** . PLISTE ALPHABETIQUE DES CODES :

```
* REGLEMENT DES PROBLEMES DE LITIGE D'INSCRIPTION *
23
        THITTIGE
        INFORMAT
                     * SERVICE IMPORMATIQUE *
64
        TASCRINGM
                     * NOM DU CONGRESSISTE INSCRIT *
23
        INSCRINCUL
                     * CONTROLE ET RELEVE INFORMATIONS INSCRIPTIONS NOUVELLES
        INSCRIPTION
                     * INSCRIPTION DU CONGRESSISTE *
3)
        THISCRIPTIONS - * THISCRIPTIONS_HEBERGEMENT_FACTURATION *
3
        INSCRIRE
                     * INSCRIPTION DIUN CONGRESSISTE *
25
        INTERRAGE
                     * RECEPTION DE LA REQUETE DIUN CONGRESSISTE *
31
       TRESLITIGE
                     * RESPONSABLE DES LITIGES INSCRIPTION *
δĎ
                     * LETTRE DE REFUS *
       LETTRFFUS
35
       LISTASSOC . * EDITION DE LA LISTE DES PARTICIPANTS PAR ASSOCIATION *
80
       LISTERR
                     * LISTE DES ERREURS *
35
       LISTEL
                     * LISTE PAR ASSICIATION *
37
       LISTER
                     * LISTE COMPLETE *
33
29
       L (STEA )
                     * LISTE DES DECEMPTES *
90
       LISTE 4
                     * LISTE PAR PAYS *
91
       LISTER
                     * LISTE PAR TYPE DIMEBERGEMENT *
92
                     * LISTE PAR HOTELS OU RESIDENCES *
       LISTEA
                     * LISTE DES NAUVELLES INSCRIPTIONS *
93
       LISTINS
       LISTMAD
                     * LISTE DES MADIFICATIONS *
94
3!
       LISTOUR
                     * EDITIAN OF LA LISTE CAMPLETE DES INSCRITS *
                   * & OPTIONS CONCERNANT LEG SALLESDE REUNION, LIHEBERGEMENT
       LOCAUX
                    * MAINTENANCE, MODIFICATIONS DES SERVICES.DE LIGRGANISAT
       MAINTENANCE
       * TRANGENERAH SKULTANIAICEM SAG TRAMATIART * BRABAH-ALOGE
       PADIF-18SCRI * TRAITEMENT DES BOIFICATIONS OFINSCRIPTIONS *
        mDIF-H-JA
                    * MEDIFICATIONS DE L'ORGANISATION *
3 3
       MOTE-ARBERY * MEDIFICATIONS DE RESERVATIONS *
```

^{- 15 - 1977 - 1977 - - 14} CONGRETS Law - P LISTE ALPHANISTIUE NES CHORS :

J17a9/75

14GE

2 - 7

** CONGRES ** P LISTE ALPHABETIBLE DER CODES ;

```
* MONTANT DES ARRHES VERSEES *
         REARRATHER
224
                        * MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTIONN *
         MONTINSCRIT
325
                        * MONTANT DU PAIEMENT *
         MONTPAIR.
225
                        * MOYEN OF TRANSPORT *
         ASSANGEL I
227
                        * NATURE DES ACTIVITES FINANCEES *
         NATUFIN
228
                        * NOM DU CONGRESSISTE *
         IMEN
229
                        * NUMERO DIORDRE DU VERSEMENT *
         NUMARRHES
230
                        * NUMERO DIORDRE DE LA CHAMORE +
         NUMCHAMBRE
231
                        * NUMERA DU CHEQUE *
         NUMCHEQUE
535
                        * NUMERA DU CAMPTE *
         NUMCOMPIE
233
                        * NUMERA DIARORE DU CANGRESSISTE *
         NUMERISTE
23+
                        * NUMERA DIARDRE DE L'INSCRIPTION *
         NUMINACRI
235
                        * NUMERO DIBRORE DU PAIFMENT *
         NUMPATE
235
                        * NUMERA DE LA CHAMBRE DANS L'HATEL *
         NUMREFL
237
                        * NUMERO DIORDRE DE LA RESERVATION *
         NUMBESE
233
                        * NUMERO DIBRORE DU VERGEMENT *
         NUMVERS
239
                      . * ENSEMBLE DES OPERATIONS COMPTABLES *
         PAIFMENTS
200
                        * PRAJET DE CANTRAT *
         PCONTRAT
75
                        * PERCEPTION DES DRAITS D'INSCRIPTION *
         PERCEPOROIT
134
                        * PERFO VERIF DES CARTER *
         PERFO
135
                        * PLANIFICATION DE LA REALISATION DES DIFFERENTS CONGRE
         PLANIFI
76
                        * VERIFICATION DE L'INSCRIPTIONET POINTAGE DU CONGRESS!
         POINTAGE
136
                       * PLANIFICATION DES CHARGES POST-CONGRES *
77
         POST-CONGRES
                        * COMPTES RENDUS-SECRETARIAT POST-CONGRES *
         PAST-SFCRET
73
                        * PAYS DIBRIGINE *
2...
         PPAYS
                        * PRENOM OU CANGRESSISTE *
241
         PREVENT.
                        * INDICATEUR DE PRESENCE AU CONGRES *
```

FOE 258 - 01/09/75 - ** CONGRES ** - P LIGIE ALPHABETIQUE DES CODES :

```
* PREVISIAN-PLAMNING DEG CONGRES *
        PREVISION
23
        PRIJOUR * PRIX JOURNALIER *
3-3
        PRISE-CHARG * PREPARATIFS DU CONGRES *
dJ.
        PRISE-COMPTE * PRISE EN COMPTE DE LA MODIFICATION *
137
        PROGSCIEN . * PROGRAMME SCIENTIFIQUE *
244
        PRAGTAURIS
                      * PRAGRAMME TOURISTIQUE *
245
        PROMOTION * PROMOTION_PUBLICITE *
3.4
        PROPRA
                      * PRAJET DE PROGRAMME *
35
        PUBLICITE * PUBLICITE INFORMATION *
38
37
        REALISATIONS * REALISATION SIMULTANES DE PLUSJEURS CONGRES *
        RECEPTION * RECEPTION, TRI ET REPARTITION DU COURRIGR *
138
        RECEPVERS * RECEPTION , MISE ON ATTENTE DES VERSEMENTS *
139
        RECRUTE * RECRUTEMENT DU PERSONNEL ACCUFTL ET CONFERENCES *
J0
1.40
        * REFUSINSCRI . * REFUS DE L'INSCRIPTIBN *
        REFUSMADIF * REFUS OF LA MADIFICATION *
141
                     * REFUS DES VERSEMENTS FRRONES *
142
        REJERRFUR
        RELAN-INSCR! * RELANCE DES INSCRIPTIONS *
143
        RELANCE -H
                   * * RELANCE POUR DOSSIER INCOMPLET *
144
                     * RELANCE POUR ERREUR ON DOSSIER INSCRIPTION *
        RELANCE - I
145
                     * REMISE DE LA DOCUMENTATION PARTICIPANTS ET DU BADGE *
        REMISE
146
        RENCONTRE
                     * RENCONTRE DU COMITE DIORGANISATION ET PALAIS CONGRES
91
147
                     * DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS *
        RENSETGNE
        RENSETGNEMEN * REPONDRE A UNE DEMANDE DE RENSETGNEMENT *
44
143
        RENVETOR
                      * REMYDI DES DOSSIERS D'INSCRIPTION *
1 3 "
        ACPONSE
                      * REPONRES INDIVIDUALISHES AU CHURRIER *
        RESERVATION - * RESERVATION DE CHAMBRES PUUR DE CONGRESSISTE *
213
                      * RESPONSABLE FINANCIER *
1.44
        PRISPORT
```

HAGE 259 01/m9/75 ** CONGRES ** PLISTE ALPHABETIQUE DES CODES :

٠.

| 92 | RESTAU | * BPTIONS CONCERNANT LA RESTAURATION LE TRANSPORTON |
|-----|-------------|---|
| 151 | REUNIAN | * REUNIAN DU COMITE DIORGANISATION * |
| 167 | SECONGRES | * GRAUPE DES SECRETAIRES CHARGE DU SUIVI DU CANGRES * |
| 93 | SECRETARIAT | * SECRETARIAT DU CONGRES * |
| 158 | SECRINSCRI | + SECRETARIAT AUX INSCRIPTIONS + |
| 169 | SECTOUR | * SECRETARIAT DES AGENCES DE TOURISME * |
| 94 | SERVICES | * MISE EN PLACE DES DIVERS SERVICES DU CONGRES * |
| 95 | SUIVI | * SUIVI DU DEROULEMENT * |
| 98 | SUIVI-ARGA | * SUIVI DIORGANISATION * |
| 182 | TRAITINS | * TRAITEMENT DES INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS * |
| 152 | TRANSMIS | * FRANSMISSIAN DES MADIFICATIONS * |
| 245 | TYPAIF | * TYPE DE PATEMENT _ CCP , CHEQUE BANCATRE , LIQUIDE |
| 247 | TYPCHAMBRE | * TYPE DE LA CHAMBR# * |
| 248 | TYPEC | * TYPEDE CONGRESSISTE * |
| 249 | TYPHEBERG | * TYPE D'HEBERGEMENT * |
| 250 | TYPHOTEL | * TYPE DIHOTEL OU DE REGIDENCE * |
| 251 | TYPBCCUP | * TYPE DIACCUPATION - PENSION -DEMI PENSION - NUIT * |
| 101 | UNCONGRES | * REALISATION DIUN CONGRES * |
| 153 | VERSARRHES | * VERSEMENT DES ARRHES * |
| 204 | VERSEMENT | * VERSEMENT DIUN PARTICIPANT * |
| 205 | VSARRHES | * VERSEMENT DES ARRHES * |

JEU pour Méthode 5

R DICTIONNAIRE DU PROJET

Les mots barrés sont ceux qui devront figurer dans ANTIDICRED pour l'application de la METHODE5 qui n'a pas été calculée.

ссвича

* APM DES ACCOMPAGNANTS *

Ü

CCUFIL

* ACCUEIL, INSCRIPTIONS, HEBERGEMENT *

* SPECIFICATION DES TACHES DE SERVICE ACCUEIL-RENSEIGNEMENTS

PENDANT LA DURFE DE CONGRES * (246)

TRIMINGA

* PREPARATIFS ADMINISTRATIFS-SECURITE *

* LES PREPARATIFS D'UN CONGRES COMPORTENT, DES, DEMARCHES |

* LES PREPARATIFS D'UN CONGRES COMPORTENT, DES, DEMARCHES |

* ADMINISTRATIVES AUPRES DES, AUTORITES LOCALES (MATRIE, , , ADMINISTRATIVES AUPRES DES AUTORITES DE TRANSPORT (SNCF , PREFECTURE , POLICE) DES SACIETES DE TRANSPORT (SNCF , COMPAGNIES D'AVIATION) - LES COMPARTENT AUSSI LA MISE EN COMPAGNIES D'AVIATION) - LES COMPARTENT AUSSI LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE SÉCURITE (INCENDIF , CROIX ROUGE ...)

* (404)

ADREHOTEL

* ADRESSE DE L'HOTEL OU DE LA RESIDENCE *

4DRESSI

ADRESSE PERSANNELLE OF DE MIENTREPRISE DE CONGRESSISTE *

U

AURHOTEL

* ADRESSE DIHEBERGEMENT *

U

AGETAUR

* GROUPEMENT DES AGENCES DE TOURISMES EN HOTELIERS *

* GROUPEMENT DEINTERET ECONOMIQUE EN MATIERE D'HEBERGEMENTEN

HOTEL * L' COMPTE DES ADMINISTRATEURS DELEGUES PAR LES

AGENCES DE TOURISME ET LES HOTELIERS * L'PLANIFIE LES

RESERVATIONS HOTEL ET EFFECTUE LE SUIVI DE LA RESERVATION

DE CHAQUE CONGRESSISTE * (384)

-NALFRREUPS

* ANALYSE OPS ERREURS *

* ANALYSE DES RESULTATS DES TRAITEMENTS CANCERNANT LES

* ANALYSE DES RESULTATS DES TRAITEMENTS CANCERNANT LES

* ANALYSE DES RESULTATS DES TRAITEMENTS CANCERNANT LES

* ANALYSE DES RESULTATS DES TRAITEMENTS CANCERNANT LES

* ANALYSE DES RESULTATS DES TRAITEMENTS CANCERNANT LES

* ANALYSE DES RESULTATS DES TRAITEMENTS CANCERNANT LES

* ANALYSE DES RESULTATS DES TRAITEMENTS CANCERNANT LES

MALRESUL

* ANALYSE DES RESULTATS PARTIFLS *

* ANALYSE DES LISTES DE NOUVEAUX INSCRITS , DES EDITIONS
COMPLETES DE PARTIFELES * (350)

HAVER 263 OTZERZZE ** CRNGRES ** R DICTIONNAIRE OU PROJET :

264 01/09/75 ** CONGRES ** R DICTIONNAIRE DU PROJET :

'ATRUR

* 8PTIONS CONCERNANT LEANIMATION DE LE TOURISME *

* PR FONCTION DU PROJET DE PROGRAMME TOURISTIQUE . PRISEDE
CONTACT AVEC DES AGENCES DE TOURISME POUR PREVOIR AVEC
ELLES LES DIFFERENTES EXCURSIONS - DE MEME AVEC DIVERS:
ASSOCIATIONS DU ORGANISMES CULTURELS POUR PREVOIR LE
PROGRAMME DES SPECTACLES * (405)

10

* ASSECTATION *

U

.IER

* ATELIER DE PERFORATION *

* ATELIER DE PERFORATION * GRAUPE EXTERIEUR A L'ORGANISATIO

ON PALAIS DES CONGRES QU'I SOUS JRAITE LA SAISIE DES DONNEES * (394

NTRAIT

* MISE FO ATTENTE DES CARTES ENVUE DE TRAITEMENT *

* MISE PERFORATION * (741)

NEITUBL

* RESERVATION DES CHAMBRES *

* CEDTE ACTION CONSISTE & TRANSMETTRE & UN HOTELIER LE NOM DU
CONGRESSISTE , LA DUREE ET LES CARACTERISTIQUES DE SA
RESERVATION , ET LE MONTANT DES ARRIES VERSEES * (377)

FACTUR

* FACTURATION AUTOMATIQUE DES CONGRESSISTES *

* TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE LA FACTURATION EN UTILISANTLES
ENSEMBLES PAIEMENTS, CONGRESSISTES ET LES CARACTERISTIQUES
TARIFS APPLIQUES PAR ACTIVITE ET PAR TYPE DE CONGRESSISTE
, ETAT FINANCIER DO PARTICIPANT DE ACTIVITES AUXQUELLES DE
PARTICIPE * (319)

MATRAIT

* TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES INSCRIPTIONS *

* MODULE DE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES INSCRIPTIONS , DES
MODIFICATIONS , DES DIFFERENTES EDITIONS , LA DEMANDE DU
COMITE D'ORGANISATION * (296)

* GROUPE FONCTIONNEL AUTOMATIQUE *

UFDFSI

* NOM DE LA BANGUE DE DEBITEUR *

J

254 01/39/75 ** CONGRES ** R DICTIANWAIRE OU PROUET :

254 01/09/75 ** CONGRES ** P LISTE ALPHADETINUE HER LUIES .

| ** | SECRATE | STARTED ** | V1.6 | LE 133.76 | A 22.47.02 |
|----|--------------------------|--------------------------------|------|-----------|------------|
| | Q Q y y y y y y y | • , , , , , , , | | | |

1 EXEC TRACE-DIC

ANNEXE A3.2

DICTIONNAIRE

3 SPECIAL3

CICTICNNAIRE : SPECIAL3

 BE
 -BE

 CI
 -DI

 CB
 -DB

 TC
 -TC

 EVENTUEL
 -SCC

 CRIGINAL
 -SCC

TRIGINAL

FACTURE+TC FAC+TC

BONS -B

ENGAGEMENTS

FNGAGFMENT

PSP -PSP

BUDGET BUD

EXEMPLATRES ...

CCE-

VISES

DUPLICATA

SERDM

CREDIT

CREDITS

CIFFERENTS

CBTENIR

| DECAUDINGEORGES | GECAUDIN |
|-----------------|----------|
| ADMINISTRATEUR | A |
| ADMINISTRATEURS | A |
| TYPE1 | 71 |
| DIVERSES | ••• |
| CONCERNANT | ••• |
| MISE | ••• |
| CHAUTARDEENIS | CHAUTARD |
| PORTEES | ••• |
| NECESSAIRES | ••• |
| RENDUS | ••• |
| ACRESSEE | ••• |
| COMPLETE | ••• |
| COMPLETES | ••• |
| CHARGE | ••• |

FIN EDITION RUN FN:R ***

** SCCRATE STARTED ** V1.6 LE 133.76 A 22.47.07

1 EXEC CAL-EDIT-LIB RESULTAT
2 ?
3 0003 METHODE3

4 0173 5 0353

METHODE NUMERO 3

NOMADES#ACCOMPAGNANTS/
L 8 ABREVIATION: NOMACCOM

ACCUEIL, INSCRIPTIONS, HEBERGEMENT/
L 1 ABREVIATION : ACCUINSHEBE

PREPARATIFS#ADMINISTRATIFS-SECURITE/
L 1 ABREVIATION: PREPADMISECU

ADRESSE#DE#L*HCTEL#QU#DE#LA#RESICENCE/
L 1 ABREVIATION : ADREHOTERESI

ACRESSE#PERSONNELLE#CU#DE#L *ENTREPRISE#DU#CONGRESSISTE/L 1 ABREVIATION : ADREPERENCO

ACRESSE#D 'HEBERGEMENT/

L 1 ABREVIATION : ADRESHEBER

GRCUPEMENT#DES#AGENCES#DE#TCURISMES#ET#HCTELIERS/
L 1 ABREVIATION : GROUAGTOHO

ANALYSE#CES#ERREURS/

L 1 ABREVIATION : ANALYERREU

ANALYSE#DES#RESULTATS#PARTIELS/
L 1 ABREVIATION : ANALRESUPAR

CPTICNS#CONCERNANT#L'ANIMATION#ET#LE#TOURISME/
 L 1 ABREVIATION : OPTIANITOU

ASSCCIATION/

L 8 ABREVIATION : ASSCCIAT

ATELIER#CF#PERFORATION/

L 1 ABREVIATION : ATELIPERFO

MISE#FN#ATTENTE#DES#CARTES#EN#VUE#DU#TRAITE#ENT/
L 7 ABREVIATION : ATCATRA

RFSERVATION#DES#CHAMBRES/

L 9 ABREVIATION : RESERCHAM

FACTURATION#AUTOMATIQUE#DES#CONGRESSISTES/ L 1 ABREVIATION : FACAUTOCON

TRAITEMENT#AUTOMATIQUE#DES#INSCRIPTIONS/

Ł 1 ABREVIATION : TRAIAUTGINS GRCUPE#FONCTIONNEL#AUTOMATIQUE/ ABREVIATION : GROUFONAUTO NOM#CE#LA#BANQUE#DU#DEBITEUR/ ABREVIATION : NOMEANDEBI BILAN#D'UN#CONGRES/ ABREVIATION : BILANCONG ARRETE#DU#BILAN/ ABREVIATION : ARRETBILAN BILANSADESACONGRESAREALISESADANSAL'ANNEE/ ABREVIATION : BILACOREAN BUCGET#PREVISIONNEL/ ABREVIATION : BUDPREVI ENSEMBLE#DE#CHAMBRES#DISPONIBLES/ ABREVIATION : ENSECHADIS ELABCRATION#DU#CAHIER#DES#CHARGES/ ABREVIATION : ELAECAHICHAR CHAUTARD#DENIS/ ABREVIATION : CHAUTARD CCCIFICATION#DES#DONNEES#HEBERGEMENT#SUR#BCRDEREAU/ ABREVIATION : CODCOHEGO CUCIFICATION#DE#LA#MODIF/ ABREVIATION : CODIFMOCIF COCIFICATION#DES#VERSEMENTS/ ABREVIATION : CODIFVERSE COCIFICATION#DES#INFORMATIONS#SUR#BORDEREAU/ ABREVIATION : CODIINFORCE COMITERD CREANISATION/ ABREVIATION : COMITORGAN CHOIX#DES#CONFERENCES#ET#DES#CONFERENCIERS/ L 1 ABREVIATION : CHOICONCON CONFIRMATION#DES#RESERVATIONS#DE#SALLES#ET#C *HEBERGEMENT/ ABREVIATION : CONRESAHE LETTRE#DE#CONFIRMATICN#ADRESSE#AU#CONGRESSISTE/ ABREVIATION : LETCONADCO

NCM#DU#CONGRESSISTE#CUI#A#RESERVE/

GESTION#DES#CONGRES/

ENSEPBLE#DES#CONGRESSISTES/

ABREVIATION : NOMCONRESE

ABREVIATION : GESTICONG

ABREVIATION : ENSEMCONG L. FEAUCHE#DES#DESIDERATA#DU#CLIENT/ ABREVIATION : EBAUDESICLIE REGLEMENT #DES#IMPAYES, SUITES#JUDICIAIRES/ ABREVIATION : REGINSUJU SIGNATURE#DU#CONTRAT/ ABREVIATION : SIGNACONT CONTROLE#DES#ARRHES#ET#DES#BULLETINS#D *HEBERGEMENT/ ABREVIATION : CONARBUHE CONTROLE#FINANCIER#DES#INSCRIPTIONS/ ABREVIATION : CONFINAINS CCNTROLE#DES#DONNEES#DU#BULLETIN#D *HEBERGEMENT/ ABREVIATION : CONCOBUHE CCNTRCLE#DES#INFORMATIONS#PORTEES#SUR#LES#BULLETINS/ ABREVIATION : CONINBU CONTROLE#OFS#VFRSEMENTS/ ABREVIATION : CONTVERSE REMISE#DU#COURRIER#AU#CONGRESSISTE/ ABREVIATION : REMICCURCON CATE#C'ARRIVEE/ ABREVIATION : DATEARRIV DATE # CE#DEPART/ ARREVIATION : DATEDEPAR 9 DATE # DU#PAIEMENT/ ARREVIATION : DATEPALEM DATE#CE#L'INSCRIPTION/ ABREVIATION : DATEINSC CATE#CU#VERSEMENT/ ABREVIATION : DATEVERSE FDITION#DES#DECOMPTFS#PAR#REUNIGNS, EXCURSICNS/ ABREVIATION : EDITDEREEX DEFINITION#DU#CONGRES, DES#SERVICES#DEMANCES/ ABREVIATION : DEFICESEDE

RECEPTION#FT#TRAITFMENT#DES#CEMANDES/

ENVOYABEACOCUMENTATION#NOUVEAUX#INSCRITS/

REALISATION#DES#DOSSIERS#C'INSCRIPTIONS/

GRCUFE#DE#DIRECTION/

ABREVIATION : RECETRAIDEMA

ABREVIATION : GROUPDIREC

ABREVIATION : ENVCOONCIN

- A3.16 -L 1 ABREVIATION : REALDOSINS JUREE#DE#LA#RESERVATION/ ABREVIATION : DUREERESER EDITION#DES#LISTES#PAR#HOTEL/ ABREVIATION : EDITLISHETE C ABREVIATION : ENCAISSEMENT#DES#PAIEMENTS/ ABREVIATION : ENCAIPAIEM ENCAISSEMENT#DES#PAIEMENTS#DES#SOLDES/ ABREVIATION : ENCPAIENSOLD ENVOIMBES#DOSSIERS#D'INSCRIPTION/ ABREVIATION : ENVODOSINS EDITION#DES#LISTES#P#R#PAYS/ ABREVIATION : EDITLISPAYS MATERIEL-EQUIPEMENT#NECESSAIRES/ ABREVIATION : MATEEQUI FTAT#DE#LA#CHAMBRE-RESERVEE, NON#RESERVEE/ ABREVIATION : ETACHRENCRE ETAT#FINANCIER#DU#CONGRESSISTE/ ABREVIATION : ETATFINACON EDITION#PAR#TYPE#D "HEBERGEMENT/ ABREVIATION : EDITTYPEHEBE EXPECITION#DES#FACTURES/ ABREVIATION : EXPEDFACTU FACTURATION#DES#SERVICES#RENDUS###L'ASSOCIATION/ ABREVIATION : FACSERASS FACTURATION#DES#PARTICIPANTS/ ABREVIATION : FACTUPARTI FACTURATION#DES#SOLDES#DES#COMPTES#CCNGRESSISTES/ ABREVIATION : FACSOCOCC FACTLRE#ADRESSEE#AU#CONGRESSISTE/ ABREVIATION : FACCON FACTURE#ADRESSEE#A#L 'ENTREPRISE/ ABREVIATION : FACENT 6 GRCUPE#DE#CODIFICATION/ ABREVIATION : GROUPCOCIF

ACTIVER #UNE#RESERVATION#EN#ATTENTE/ ABREVIATION : ACTRESEATT GROUPF#RESPONSABLE#DE#L ! HEBERGEMENT/ ABREVIATION : GROURESHEBE 1

AFFFCTATION#DE#CHAMBRES#AU#CONGRESSISTE/ ABREVIATION : AFFECHANCON REGLEMENT #DES#LITIGES#CONCERNANT #L "HEBERGEMENT/ ABREVIATION : REGLIHE GROUPE#DES#HOTESSES#A#L ACCUEIL/ ABREVIATION : GROUHOTEACCU RESPONSABLE#DES#LITIGES#HEBERGEMENT/ ABREVIATION : RESPLITIHEBE COMPLETER#DOSSIER#D'INSCRIPTION#EN#ATTENTE/ ABREVIATION : COMPDOSINSAT REGLEMENT #DES # PRO BLEMES # DE#LITIGE # D INSCRIPTION/ ARREVIATION : REGLAROLITIN NOM#DU#CONGRESSISTE# INSCRIT/ ABREVIATION : NOMCONINS CONTRCLE#ET#RELEVE#INFORMATICNS#INSCRIPTIGNS#NOUVELLES/ ABREVIATION : CONRELINFINAC INSCRIPTION#DU#CONGRESSISTE/ ABREVIATION : INSCCONG INSCRIPTION-HEBERGEMENT-FACTURATION/ ABREVIATION : INSHEBEFAC INSCRIPTION##D *UN##CONGRESSISTE##/ ABREVIATION : INSCCONG RFCEPTION#DE#LA#REQUFTE#D*UN#CONGRESSISTE/ ABREVIATION : RECEREQUEON RESPONSABLE#DES#LITIGES#INSCRIPTION/ ABREVIATION : RESLITIINS 1 LETTER#DERREFUS/ ABREVIATION : LETTREFUS ENTTICN#DE#LA#LISTE#CES#PARTICIPANTS#PAR#ASSCCIATION/ ABREVIATION : EDILIPARAS LISTE#DES#ERREURS/ ABREVIATION : LISTEERREU LISTF#PAR#ASSOCIATION/ ABREVIATION : LISTEASSCC LISTENCOMPLETE! L 5 ABREVIATION : LISTE LISTEADES#DECOMPTES/ ABREVIATION : LISTEDECOM

ABREVIATION : LISTEPAYS

LTSTE#PAR#PAYS/

LISTE#PAR#TYPE#D * HEBERGEMENT/

L 1 ABREVIATION : LISTYPEHEBE

LISTE#PAR#HOTELS#OU#RESIDENCES/

1 ABREVIATION : LISHOTRESI

LISTE#DES#NOUVELLES#INSCRIPTIONS/

L 1 ABREVIATION : LISNOUVINS

LISTE#DES#MODIFICATIONS/

L 8 ABREVIATION : LISMODIF

EDITION#DE#LA#LISTE#COMPLETE#DES#INSCRITS/

9 ABREVIATION : EDITLISIN

OPTIONS#CONCERNANT#LES#SALLES#DE#REUNION,L *HEBERGEMENT/

L 9 ABREVIATION : OPTSAREHE

MAINTENANCE, MODIFICATION#DES#SERVICES, DE#L * CRGANISATION/

L 1 ABREVIATION : MAINMOSEROR

TRAITEMENT#DES#MODIFICATIONS#HEBERGEMENT/

L 1 ABREVIATION : TRAIMOCIHEBE

TRAITEMENT #DES#MODIFICATIONS#D'INSCRIPTIONS/

L 1 ABREVIATION : TRAIMODIINS

MODIFICATIONS#DE#L 'ORGANISATION/

L 1 ABREVIATION : MODIFORGAN

MOCIFICATIONS#DE#RESERVATION/

L J ABREVIATION : MODIFRESER

MONTANT#DES#ARRHES#VERSES/

L 1 ABREVIATION : MONTAARRVER

MONT ANT #DES#DROITS#D 'INSCRIPTION/

L 3 ABREVIATION : MONTADROIINS

MCNTANT#CU#PAIEMENT/

L 8 ABREVIATION : MONTPAIE

MOYEN#DE#TRANSPORT/

L J ABREVIATION : MOYENTRANS

NATURE#DES#ACTIVITES#FINANCEES/

L 1 ABREVIATION: NATUACTIFINA

NOM#DU#CONGRESSISTE/

L 7 ABREVIATION: NOMCONG

NUMERO#C'ORDRE#DU#VERSEMENT/

L I ABREVIATION : NUMEORDVERS

NUMERC#D'CRORE#DE#LA#CHAMBRE/

L 1 ABREVIATION : NUMEORDCHAM

NUMERO#DU#CHEQUE/

1 ABREVIATION : NUMERCHEQU

NUMERO#DU#COMPTE/

L 9 ABREVIATION : NUMERCOMP

NUMERO#D * CRDRE#DU#CONGRESSISTE/

L 1 ABREVIATION : NUMEORDCON

NUMERO#D*ORDRE#DE#L*INSCRIPTION/

. 1 ABREVIATION : NUMEORDINS

NUMERC#D * CRORE #DU#PA TEMENT/

L 1 ABREVIATION : NUMEORDPAIE

NUMERO#DE#LA#CHAMBRE#DANS#L*HOTEL/

L 1 ABREVIATION : NUMECHAMHCTE

NUMERO#D'CRDRE#DE#LA#RESERVATION/

L 1 ABREVIATION : NUMEORDRESE

ENSEMBLEADES #OPERATIONS #COMPTABLES/

L 1 ABREVIATION : ENSEQUERCOM

PRCJET#DE#CONTRAT/

L 7 ABREVIATION : PROJECT

PERCEPTION#DES#DROITS#D'INSCRIPTION/

L 1 ABREVIATION : PERCROIINS

PERFC#VERIF#DES#CARTES/

L 1 ABREVIATION : PERVERICAR

PLANIFICATION#DE#LA#REALISATION#DES#DIFFERENTS#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : PLANREDICO

VERIFICATION#DE#L'INSCRIPTION#ET#POINTAGE#CU#CONGRESSISTE/

L 9 ABREVIATION : VERINPOCO

PLANIFICATION#DES#CHARGES#PCST-CCNGRES/

L 1 ABREVIATION : PLANCHPOCC

COMPTES#RENDUS-SECRETARIAT#POST-CONGRES/

L 1 ABREVIATION : COMRESEPOCO

PAYS#C'ORIGINE/

1. 9 ABREVIATION : PAYSORIGI

PRENCM#DU#CONGRESSISTE/

L 5 ABREVIATION : PRENOCONG

INDICATEUR#DE#PRESENCE#AU#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : INDIPRESCON

PREVISION-PLANNING#DES#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : PREVPLANCON

PRIX#JOURNALTER/

U 8 ABREVIATION : PRIXJOUR

PREPARATIFS#DU#CONGRES/

1 9 ABREVIATION : PREPACENG

PRISEMEN#COMPTEMDE#LA#MODIFICATION/

L 1 ABREVIATION : PRISCOMMODI

PREGRAMME#SCIENTIFIQUE/

1 9 ABREVIATION: PROGSCIEN

PROGRAMME #TOURISTIQUE/

L 9 ABREVIATION : PROGTOURI

PRCMCTION-PUBLICITE/

L 1 ABREVIATION : PROPOPUBLI

PROJET#DE#PROGRAMME/

L 9 ABREVIATION : PROJEPROG

PUELICITE#INFORMATION/

L 1 ABREVIATION : PUBLIINFOR

REAL ISATION#SIMULTANEE#DE#PLUSIEURS#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : REALSIMUCON

RECEPTION.TRIMET#REPARTITION#DU#COURRIER/ L 1 ABREVIATION : RECETRIRECO

RECEPTION, MISE#EN#ATTENTE#DES#VERSEMENTS/

L 8 ABREVIATION : RECEATVE

RECRUTEMENT#DU#PERSONNEL#ACCUEIL#ET#CONFERENCES/

L 1 ABREVIATION : RECPERACCE

REFUS#DE#L'INSCRIPTION/

L 9 ABREVIATION : REFUSINSC

REFUSADEALAAMODIFICATION/

L 1 ABREVIATION : REFUSMOCIF

REFUSADESAVERSEMENTS AERRONES/

L ! ABREVIATION : REFUVERERRO

RELANCE#DES#INSCRIPTIONS/

L 9 ABREVIATION : RELANINSC

RELANCE#POUR#DOSSIER#INCOMPLET/

L 1 ABREVIATION : RELADOSINCO

RELANCE#POUR#ERREUR#CU#DOSSIER#INSCRIPTION/

L 1 ABREVIATION : RELAERDOSIN

REMISEMBERLAMBOCUMENTATION#PARTICIPANTS#ET#CU#BADGE/

L 1 ABREVIATION : REMIDOPABA

PENCENTRE#DU#COMITE#C*ORGANISATION#ET#PALAIS#CONGRES/

1 ABREVIATION : RENCOMORPACC

DEMANDE#DF#RENSFIGNEMENTS/

L 1 ABREVIATION : DEMANREASE

REPONDRE#A#UNE#DEMANDE#DE#RENSEIGNEMENT/

L 1 ABREVIATION : REPCDEMAREN

RENVCIADESADOSSIERSAC'INSCRIPTION/
L 9 ABREVIATION : RENCOSINS

REPONSES#INDIVIDUALISEES#AU#COURRIER/
L 1 ABREVIATION : REPCINDICCUB

RESERVATION#DE#CHAMBRES#POUR#UN#CONGRESSISTE/ L 1 ABREVIATION : RESECHAMCON

RESPONSABLE#FINANCIER/
L 1 ABREVIATION : RESPOFINAN

CPTICNS#CONCERNANT#LA#RESTAURATION#LE#TRANSFCRT/ L 9 ABREVIATION : OPTIRETRA

REUNION#DU#COMITE#D'ORGANISATION/
L] ABREVIATION : REUNCOMIORGA

GRCUPE#DES#SECRETAIRES#CHARGE#DU#SUIVI#DU#CGNGRES/
L 1 ABREVIATION : GROSECSUCG

SFCRETARIAT#DU#CONGRES/
L 9 ABREVIATION : SECRECONG

SECRETARIAT#AUX#INSCRIPTIONS/
L 9 ABREVIATION : SECREINSC

SFCRETARIAT#DES#AGENCES#DE#TOURISME/
L 1 ABREVIATION : SECAGENTOUR

MISE#FN#PLACE#CES#DIVERS#SERVICES#DU#CONGRES/ L 9 ABREVIATION : PLACISECO

SUIVIADUADEROULEMENT/
L 1 ABREVIATION : SUIVIDEROU

SUIVI#D'ORGANISATION/
L 1 ABREVIATION: SUIVIORGAN

TRAITEMENT#DES#INSCRIPTIONS#ET#MCDIFICATIONS/
L 1 ABREVIATION : TRAIINSMCCI

TRANSMISSION#DES#MODIFICATIONS/
L 9 ABREVIATION : TRANMODIF

TYPEACE#PAIFMENT-CCP, CHEQUE#BANCAIRE, LIQUICE/ L 1 ABREVIATION : TYPPACCCHEBALI

TYPEADE#LA#CHAMBRE/
L 8 ABREVIATION : TYPECHAM

TYPEADERCONGRESSISTE/
L 8 ABREVIATION : TYPECONG

TYPE #D'HEBERGEMENT/
L 9 ABREVIATION : TYPEHEBER

TYPE#D*HOTEL#OU#DE#L##RESIDENCE/
L 1 ABREVIATION : TYPEHOTERESI

TYPE#C OCCUPATION-PERSION-DEMI#PERSION-NUIT/ L 1 ABREVIATION : TYPOCPECEPENU

REALISATION#D'UN#CONGRES/

L 9 ABREVIATION : REALICONG

VERSEMENT#DES#ARRHES/

L 1 ABREVIATION : VERSEARRHE

VERSEMENT#D*UN#PARTICIPANT/

L 1 ABREVIATION : VERSEPARTI

L C ABREVIATION:

FIN METHODE 3
% LOGOUT
LOGGUT BASE: ABRSOC1

| ** SCCRATE | STARTED | ** V1.6 | LE 133.76 | A 23.17.19 |
|------------|---------|---------|-----------|------------|

1 EXEC TRACE-DIC 2 ?

ANNEXE A3.3

DICTIONNAIRE

3 ANTISPE

CICTIONNAIRE : ANTISPE

DIFFERENTS ---

CONCERNANT

MISE

PORTEES

NECESSATRES

RENDUS

ADRESSEE ...

CHARGE

PARTIELS

REALISES ...

BORDEREAUX

DIVERS

4 SPECIAL4

CICTIONNAIRE : SPECIAL4

CHAUTARDDENIS CHAUTARD

CHOIX

COMPTESRENDUS CPREN

CCP

** SCCRATE STARTED ** V1.6 LE 133.76 A 23.17.26

1 EXEC CAL-EDIT-LIB

RESULTAT
METHODE4

2 ?

3 0004

4 0173

5 0352

METHODE NUMERO 4

NOM#DES#ACCOMPAGNANTS/

. 7 ABREVIATION : NOMACOM

ACCUETL, INSCRIPTIONS, HEBERGEMENT/

L 8 ABREVIATION : ACINSHE8

PREPARATIFS#ADMINISTRATIFS-SECURITE/

L 1 ABREVIATION : PREPADMSEC

ADRESSE#DE#L'HOTEL#OU#DE#LA#RESICENCE/

L 8 ABREVIATION : ADHCTRES

ADRESSE#PERSONNELLE#CU#DE#L'ENTREPRISE#DU#CCNGRESSISTE/

L 9 ABREVIATION : APERENCON

ADRESSE#D HEBERGEMENT/

L 5 ABREVIATION : ADHEB

GROUPEMENT#DES#AGENCES#DE#TOURISMES#ET#HOTELIERS/

L 1 ABREVIATION : GROUATOUHO

ANALYSE#DES#ERREURS/

L ! ABREVIATION : ANALYEREURS

ANALYSE#DES#RESULTATS#PARTIELS/

L 1 ABREVIATION : ANALYRESUL

OPTIONS#CONCERNANT#L'ANIMATION#ET#LE#TOURISME/

L 9 ABREVIATION : OPTANTOUR

ASSCCIATION/

L 7 ABREVIATION : ASOCIAT

ATELIER#DE#PERFORATION/

L 1 ABREVIATION : ATELIPERFO

MISERENRATTENTERDESACARTESAENAVUERDURTRAITERENT/

L) ABREVIATION: ATCARTRAIT

RESERVATION#DES#CHAMBRES/

L 1 ABREVIATION : RESERACHAMBRES

FACTURATION#AUTOMATIQUE#DES#CONGRESSISTES/

L 1 ABREVIATION : FACTAUTCONG

TRAITEMENT#AUTOMATIQUE#DES#INSCRIPTIONS/

L 1 ABREVIATION : TRAITAUTINSC

GROUPE#FONCTIONNEL#AUTOMATIQUE/

1 ABREVIATION : GROUPFONCTAUT

NCM#DE#LA#BANQUE#DU#DEBITEUR/

L 1 ABREVIATION : NOMBANQUES

BILAN#C'UN#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : BILANCONGRES

ARRETE#DU#BILAN/

L 1 ABREVIATION : ARRETBILAN

BILANS#DES#CONGRES#REALISES#DANS#L ANNEE/

L 9 ABREVIATION : BILCONGAN

BUCGET#PREVISIONNEL/

L 1 ABREVIATION : BUDGETPREVI

ENSEMBLE#DE#CHAMBRES#DISPONIBLES/

L 1 ABREVIATION : ENSCHAMBDISP

ELABORATION#DU#CAHIER#DES#CHARGES/

L 1 ABREVIATION : ELCAHICHARG

CHAUTARD#DENIS/

L 8 ABREVIATION : CHAUTARD

COCIFICATION#DES#DONNEES#HEBERGEMENT#SUR#BORDEREAU/

L 8 ABREVIATION : CODONHEB

CODIFICATION#DE#LA#MCDIF/

L 9 ABREVIATION : CODIMODIF

CODIFICATION#DES#VER SEMENTS/

L 9 ABREVIATION : CODIVERSE

COCIFICATION#DES#INFORMATIONS#SUR#BORDEREAU/

L 9 ABREVIATION : CODINFORA

COMITE#D'CRGANISATION/

L 8 ABREVIATION : COMIORGA

CHCIX#DES#CONFERENCES#FT#DES#CONFERENCIERS/

L 1 ABREVIATION : CHXCONFCONF

CONFIRMATION #DES#RESERVATIONS#DE#SALLES#ET#C*HEBERGEMENT/

L 9 ABREVIATION : CONRESAHE

LFTTFF#DE#CONFIRMATION#ADRESSE#AU#CONGRESSISTE/

L 1 ABREVIATION : LETCONFCONG

NCM#DU#CONGRESSISTE#CUI#A#RESERVE/

L 1 ABREVIATION : NOMCONGRES

GESTION#DES#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : GESTIONCONGRES

ENSEMBLE#DFS#CONGRESSISTES/

- A3.26 -L 1 ABREVIATION : ENSEMCONGRE EBAUCHE#DES#DESIDERATA#DU#CLIENT/ ABREVIATION : EBDESCLIE REGLEMENT #DES#IMPAYES, SUITES#JUDICIAIRES/ ABREVIATION : REINSULJU STGNATURE#DU#CONTRAT/ ABREVIATION : SIGNACONTRAT CONTROLE#DES#ARRHES#ET#DES#BULLETINS#D *HEBERGEMENT/ ABREVIATION : CONARHESBUHE CONTROLE#FINANCIER#DES#INSCRIPTIONS/ **ABREVIATION: CONTFININSC** CONTROLE#DES#DONNEES#DU#BULLETIN#D 'HEBERGEMENT/ ABREVIATION : CONDOBUHE CONTROLE#DES#INFORMATIONS#PORTEES#SUR#LES#8WLLETINS/ ABREVIATION : CONTINEBUL CONTROLE#DES#VERSEMENTS/ ABREVIATION : CONTROVERSE REMISE#DU#COURRIER#AU#CONGRESSISTE/ 1 ABREVIATION : REMCOURCONG DATE#D'ARRIVEE/ 8 ABREVIATION : DATEARRI DATE#DE#DEPART/ ABREVIATION : DATEDEPART DATE#DU#PATEMENT/ ABREVIATION : DATEPAIEMENT DATE#DE#L 'INSCRIPTION/ ABREVIATION : DATEINSCRI DATE#CU#VERSEMENT/ ABREVIATION : DATEVERSE EDITION#DES#DECOMPTES#PAR#REUNIONS.EXCURSIONS/ ABREVIATION : EDEREIN DEFINITION#DU#CONGRES, DES#SERVICES #DEMANDES/ ABREVIATION : DECENSERDE 3. RECEPTION#ET#TRAITEMENT#DES#DEMANDES/ ABREVIATION : RECTRAITDEM GROUPE#DE#DIRECTION/ ABREVIATION : GROUPEDIRECI

FNV01#DE#DOCUMENTATION#NOUVEAUX#INSCRITS/

RFALISATION#DES#DOSSIERS#D'INSCRIPTIONS/

ABREVIATION : ENDONOUIN

L 1 ABREVIATION : REALDOSINS

DUREE#DE#LA#RESERVATION/

L 1 ABREVIATION : DURERESERA

EDITION#DES#LISTES#PAR#HOTEL/

L 9 ABREVIATION : EDLISTHOT

L O ABREVIATION:

ENCAISSEMENT#DES#PAIEMENTS/

L 1 ABREVIATION : ENCAIPAIEMENTS

ENCAISSEMENT#DES#PATEMENTS#DES#SOLDES/
L 1 ABREVIATION : ENCPATEMSOLD

ENVOIMBES#DOSSIERS#D'INSCRIPTION/
L 1 ABREVIATION: ENVOOSINSC

EDITION#DES#LISTES#PAR#PAYS/
L 1 ABREVIATION : EDLISTPAYS

MATERIEL-EQUIPEMENT#NECESSAIRES/
L 7 ABREVIATION : MATEQUI

ETAT#DF#LA#CHAMBRE-RESERVEE, NON#RESERVEE/
L 1 ABREVIATION : ECHAMRENONE

FTAT#FINANCIER#DU#CONGRESSISTE/
L 9 ABREVIATION: ETFINCONG

FOITION#PAR#TYPE#D*HEBERGEMENT/
L P ABREVIATION : EDTYPHEB

EXPEDITION#DES#FACTURES/

L 9 ABREVIATION : EXPERACTU

FACTURATION#DES#SERVICES#RENDUS#A#L'ASSOCIATION/
L 1 ABREVIATION : FACTSERVAS

FACTURATION#DES#PARTICIPANTS/
L 1 ABREVIATION : FACTUPARTI

FACTURATION#DES#SOLDES#DES#COMPTES#CONGRESSISTES/ L 1 ABREVIATION : FACSOLCOMCON.

FACTURE#ACRESSEE#AU#CONGRESSISTE/
L 1 ABREVIATION : FACTUCONGRE

FACTURE#ACRESSEE#A#L 'ENTREPRISE/ L ABREVIATION : FACTUENTRE

GRCUPF#DE#CODIFTCATION/
L 1 ABREVIATION: GROUPECODI

ACTIVER#UNE#RESERVATION#EN#ATTENTE/
L 8 ABREVIATION : ACTRESAT

GRCUPF#RESPONSABLE#DF#L*HEBERGEMENT/
L 1 ABREVIATION : GROURESHEB

NUMERC#DU#COMPTE/

L 1 ABREVIATION : NUMECOMPTE

NUMERO#D'CRDRE#DU#CONGRESSISTE/

L 1 ABREVIATION : NUMER DC ONG

NUMERCAD * ORDREADEAL * INSCRIPTION/

L 1 ABREVIATION : NUMORDINSC

NUMERO#D*ORDRE#DU#PATEMENT/

1 ABREVIATION : NUMORDPALEM

NUMERO#DE#LA#CHAMBRE#DANS#L 'HOTEL/

L 1 ABREVIATION : NUMCHAMBHOT

NUMERC#D*CRDRE#DE#LA#RESERVATION/

L 9 ABREVIATION : NUMORDRES

FNSEMBLE#DES#OPERATIONS#COMPTABLES/

L 1 ABREVIATION : ENSCPCOMPT

PROJET#DE#CONTRAT/

L 7 ABREVIATION : PROJETCONTRAT

PERCEPTION#DES#DROITS#D!INSCRIPTION/

L 1 ABREVIATION : PERCORDITSINSC

PFRFC#VERIF#DES#CARTES/

ABREVIATION : PERFVERICART

PLANIFICATION#DE#LA#REALISATION#CES#CIFFERENTS#CONGRES/

1 ABREVIATION : PLANIREALCONG

VERIFICATION#DE#L INSCRIPTION#ET#POINTAGE#CU#CONGRESSISTE/

L 1 ABREVIATION : VEINSPOINCON

PLANIFICATION#DES#CHARGES#PCST-CCNGRES/

L 1 ABREVIATION : PLACHARPOSTCON

COMPTES#RENDUS-SECRETARIAT#POST-CONGRES/
L 1 ABREVIATION : CPRENSEPOSTCON

PAYS#D'ORIGINE/

L 7 ABREVIATION : PAYSORI

PRENCM#DU#CONGRESSISTE/

L 1 ABREVIATION : PRENOMCONGRE

INDICATEUR#DE#PRESENCE#AU#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : INDPRESCONG

PREVISION-PLANNING#DES#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : PREVPLANCING

PRIX#JOURNALIER/

L ! ABREVIATION : PRIXJOURNA

PREPARATIFS#DU#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : PREPACONGR

PRISE#EN#COMPTE#DE#LA#MCDIFICATION/
L 1 ABREVIATION : PRISCOMPTMOD

PROGRAMME#SCIENTIFIQUE/

L 1 ABREVIATION : PROGRASCIENTI

PROGRAMME#TOURISTIQUE/

L 1 ABREVIATION : PROGRATOURI

PROMOTION-PUBLICITE/

L 1 ABREVIATION : PROPOPUBLI

PROJET#DE#PROGRAMME/

L ! ABREVIATION : PROJETPROGRA

PUBLICITE # INFORMATION/

L 8 ABREVIATION : PUBLINFO

REALISATION#SIMULTANEE#DE#PLUSIEURS#CONGRES/ L 1 ABREVIATION : REALSIMCONG

RECEPTION, TRI#ET#REPARTITION#DU#COURRIER/
L 1 ABREVIATION : RETRIRECOU

RECEPTION.MISE#EN#ATTENTE#DES#VERSEMENTS/ L 9 ABREVIATION : RECATVERS

RECRUTEMENT#DU#PERSONNEL#ACCUEIL#ET#CONFERENCES/
L 1 ABREVIATION : REPERACONF

REFUS#DE#L'INSCRIPTION/

L 1 ABREVIATION : REFUSINSCRIPE

REFUS#DE#LA#MODIFICATION/

L 9 ABREVIATION : REFUSMODI

REFUS#DES#VERSEMENTS#ERRONES/

L 9 ABREVIATION : REFVERSER

RELANCE#DES#INSCRIPTIONS/

L 1 ABREVIATION : RELANINSCRIPI

RELANCE#POUR#DOSSIER#INCOMPLET/

L 9 ABREVIATION : RELCOSING

RELANCE#POUR#ERREUR#OU#DOSSIER#INSCRIPTION/

L 6 ABREVIATION : REDGIN

REMISE#DE#LA#DOCUMENTATION#PARTICIPANTS#ET#DU#BADGE/ L 8 ABREVIATION : REDOPABA

RENCONTRE#DU#COMITE#C'ORGANISATION#ET#PALAIS#CONGRES/ L 1 ABREVIATION : RENCORPACON

DEMANDE#DE#RENSFIGNEMENTS/

L 1 ABREVIATION : DEMANRENSEI

REPONDRE#A#UNE#DEMANCE#DE#RENSEIGNEMENT/ L 1 ABREVIATION : REPCEMRENS AFFECTATION#DE#CHAMBRES#AU#CONGRESSISTE/
L 1 ABREVIATION : AFCHAMBCONG

REGLEMENT#DES#LITIGES#CONCERNANT#L*HEBERGEMENT/ L 9 ABREVIATION : REGLITHEB

GRCUPE#DES#HOTESSES###L*ACCUEIL/
L 1 ABREVIATION : GROUPHOTAC

RESPONSABLE#DES#LITIGES#HEBERGEMENT/
L 1 ABREVIATION : RESPLITHEB

COMPLETER#DOSSIER#D'INSCRIPTION#EN#ATTENTE/
L 9 ABREVIATION : COMEGINSA

REGLEMENT#DES#PROBLEMES#DE#LITIGE#D*INSCRIPTION/ L 9 ABREVIATION: REPROLINS

NOM#DU#CONGRESSISTE#INSCRIT/
L 1 ABREVIATION : NOMCONGINS

CONTROLE#ET#RELEVE#INFORMATIONS#INSCRIPTIONS#NOUVELLES/ L 1 ABREVIATION : CONREINFINSNOU

INSCRIPTION#DU#CONGRESSISTE/

L. 1 ABREVIATION : INSCRIPCONGRE1

INSCRIPTION-HEBERGEMENT-FACTURATION/ L 1 ABREVIATION: INSCHEBEACT

INSCRIPTION##D'UN##CCNGRESSISTE##/
L 1 ABREVIATION : INSCRIPCONGRE2

RECEPTION#DE#LA#REQUETE#D*UN#CONGRESSISTE/ L = 1 ABREVIATION : RECREQUENCY

RESPONSABLE#DES#LITIGES#INSCRIPTION/
L 1 ABREVIATION: RESPLITINSC

LFTTRE#DE#REFUS/

L 1 ABREVIATION : LETREREFUS

EDITION#DE#LA#LISTE#CES#PARTICIPANTS#PAR#ASSCCIATION/ L 8 ABREVIATION : ELISPARA

LISTF#DES#ERRFURS/

L 6 ABREVIATION : LISTER

LISTE#PAR#ASSOCIATION/

L 8 ABREVIATION : LISTEASO

LISTE#COMPLETE/

L 1 ABREVIATION : LISTECOMPLE

LISTE#DES#DECOMPTES/

L 1 ABREVIATION : LISTEDECOMP

LISTE#PAR#PAYS/

L 9 ABREVIATION : LISTEPAYS

LISTE#PAR#TYPE#D*HEBERGEMENT/
L 1 ABREVIATION : LISTYPEHEB

LISTE#PAR#HOTELS#OU#RESIDENCES/
L. 1. ABREVIATION : LISTHOTRES

LISTE#DES#NOUVELLES#INSCRIPTIONS/
L 1 ABREVIATION : LISTNOUVINSC

LISTE#DES#MODIFICATIONS/

L 9 ABREVIATION : LISTEMODI

EDITION#DE#LAFLISTE#COMPLETE#DES#INSCRITS/ L 1 ABREVIATION : ELISCOMINS

OPTIONS#CONCERNANT#LES#SALLES#DE#REUNION,L*HEBERGEMENT/
L 1 ABREVIATION : OPSALEREUHE

MAINTENANCE, MODIFICATION #DES#SERVICES, DE#L*CRGANISATION/ L 1 ABREVIATION: MAINNOSEROR

TRATTEMENT#DES#MODIFICATIONS#D'INSCRIPTIONS/ L 1 ABREVIATION: TRAITHODINSC

MOCIFICATIONS#DF#L'ORGANISATION/ L 8 ABREVIATION: MODIORGA

MODIFICATIONS#DE#RESERVATION/
L 9 ABREVIATION : MODIRESER

MONTANT#DES#ARRHES#VERSES/
L O ABREVIATION:

MCNTANT#DU#PAIEMENT/

L 1 ABREVIATION : MONTANTPAIEMEN

MOYEN#DE#TRANSPORT/

L 1 ABREVIATION : MOYENTRANSPORT

NATURE#DES#ACTIVITES#FINANCEES/ L 9 ABREVIATION : NATACTFIN

NOM#DU#CONGRESSISTE/

L 8 ABREVIATION : NOMCONGR

NUMERO#D ORDRE#DU#VERSEMENT/

L 1 ABREVIATION : NUMORDVERS

NUMERC#C*CRDRE#DE#LA#CHAMBRE/
L 1 ABREVIATION : NUMORDCHAMB

NUMERO#DU#CHEQUE/
L 1 ABREVIATION : NUMECHEQUE

RENVCI#DES#DOSSIERS#C'INSCRIPTION/
L 1 ABREVIATION: RENVDOSINSC

REPONSES#INDIVIDUALISEES#AU#COURRIER/
L 1 ABREVIATION : REPINDCOUR

RESERVATION#DE#CHAMBRES#POUR#UN#CONGRESSISTE/
L 1 ABREVIATION : RESCHAMBCONG

RESPONSABLE#FINANCIER/
L 1 ABREVIATION : RESPONFINAN

OPTIONS#CONCERNANT#LA#RESTAURATION#LE#TRANSGORT/ L 1 ABREVIATION : OPTRESTRANS

REUNION#DU#COMITE#D'CRGANISATION/
L 1 ABREVIATION: REUNCOMORG

GRCUPE#DES#SECRETAIRES#CHARGE#DU#SUIVI#DU#CONGRES/
L 1 ABREVIATION : GROUSESUICON

SECRETARIAT#AUX#INSCRIPTIONS/
L 1 ABREVIATION : SECREINSCRI

SECRETARIAT#DES#AGENCES#DE#TOURISME/
L 9 ABREVIATION : SECAGTOUR

MTSE#EN#PLACE#DES#DIVERS#SERVICES#DU#CONGRES/
L 1 ABREVIATION : PLACSERVCONG

SUIVIADUADEROULEMENT/
L 1 ABREVIATION : SUIVIDEROU

SUIVIAD ORGANISATION/
L 9 ABREVIATION : SUIVIORGA

TRAITEMENT#DES#INSCRIPTIONS#ET#MCDIFICATIONS/
L 1 ABREVIATION: TRAITINSCMOD

TRANSMISSION#DES#MODIFICATIONS/
L J ABREVIATION: TRANSMIMODI

TYPE#DE#LA#CHAMBRE/
L 1 ABREVIATION : TYPECHAMBRE

TYPE#DE#CONGRESSISTE/
L 1 ABREVIATION : TYPECONGRE

TYPE#D*HEBERGEMENT/
L 9 ABREVIATION : TYPEHEBER

TYPERD*HOTEL#OURDERLARRESIDENCE/
L 1 ABREVIATION : TYPEHOTRES

TYPE#D'CCCUPATION-PENSION-DEMI#PENSION-NUIT/ L 1 ABREVIATION : TYOCPENDEPENUI

REALISATION#D'UN#CONGRES/

L 1 ABREVIATION : REALICONGRES

VERSEMENT#DES#ARRHES/

L 1 ABREVIATION : VERSEARHES

VERSEMENT#D'UN#PARTICIPANT/

L 1 ABREVIATION : VERSEPARTI

FIN METHODE 4 RUN FN:R

ANNEXE A4

DICTIONNAIRES STANDARD D'ABREGE

| | - A4.1 - | |
|----------------------------|-----------|--|
| ** SOCRATE STARTED ** V1.6 | LE 133.76 | A 23.17.37 |
| 1 EXEC TRA | | Ce dictionnaire ne reflète que partiellement le dictionnaire ANTIDIC qui sera fourni à l'utilisateur. |
| 3 ANTIC | 16 | |
| CICTICNNAIRE : ANTIDIC | | |
| | | |
| LE LA | | ••• |
| LES | | ••• |
| CE | | ••• |
| סט | | ••• |
| DES | | ••• |
| DONT | | ••• |
| QUF | | ••• |
| CUOI | | ••• |
| QUI | | ••• |
| CUEL | | ••• |
| QUELS | | ••• |
| QUELLES | | ••• |
| QU! | | ••• |
| īL | | . ••• |
| ILS | | ••• |
| | | |

ELLE FLLES

CN

JE

TU

| NOUS | | ••• |
|----------|-----------------------|------|
| vous | | ••• |
| CE | | ••• |
| CET | | ••• |
| CES | | ••• |
| CELLE | | ••• |
| CELLES | | ••• |
| CELUI | | |
| SE | | ••• |
| ME | | ••• |
| JE | and the second second | ••• |
| LUI | | ••• |
| LEUR | | ••• |
| LEURS | | ••• |
| UN | | ••• |
| UNE | • | ••• |
| UNS | | ••• |
| UNES | | ••• |
| EN | | ••• |
| Y | | ••• |
| A | | ••• |
| AU | | ••• |
| AUX | | ••• |
| CEUX | | ••• |
| CECI | | ••• |
| CUFLQUE | | •••. |
| CUELQUES | | ••• |
| CHAQUE | | ••• |
| PAR | | ••• |
| POUR | | ••• |

| AVEC | ••• |
|------------|-----|
| PENDANT | ••• |
| AVANT | ••• |
| DURANT | ••• |
| APRES | ••• |
| ALASUITE | ••• |
| ENVUE | ••• |
| ENFONCTION | ••• |
| PARRAPPORT | ••• |
| ET | ••• |
| ou | ••• |
| NT | ••• |
| OR | ••• |
| CAR | ••• |
| MATS | ••• |
| DONC | ••• |
| HORS | ••• |
| SUR | ••• |
| sous | ••• |
| nessous | ••• |
| DESSUS | ••• |
| CHACUN | ••• |
| CHACUNE | ••• |
| CHACUNS | ••• |
| CHACUNES | ••• |
| TOUT | ••• |
| Tous | ••• |
| TOUTE | ••• |
| TOUTES | ••• |
| AUSSI | ••• |

| AINSI | ••• |
|-----------|-----|
| FNCORE | ••• |
| TANT | ••• |
| AUTANT | ••• |
| PUTS | ••• |
| PLUS | ••• |
| MOINS | ••• |
| TROP | |
| AUPRES | ••• |
| PLUSIEURS | |

FIN EDITION

LOGOUT
BASE: ABRSOCI

- A completer -

LE DICTIONNAIRE STANDIC N'A PAS ETE
ENREGISTRE DANS LA BASE_IL EST ENCORE A
ANALYSER

ANNEXE A5

L'ANALYSEUR PHONETIQUE

REDIGEES EN FRANÇAIS COURANT D'ENSEIGNEMENT PROGRAMME POUR UNE REALISATION ANALYSE DE REPONSES

par Daniel Coulon (1) et Daniel KAYSER (1)

4. Le phonème

pales fautes d'orthographe commises par les étudiants. Nous allons maintenant discuter l'ensemble des phonèmes utilisés et la méthode employée pour les Nous utilisons le phonème comme intermédiaire afin de négliger les princi-

chaque mot : en effet, notre propos est de confondre en un seul codage les différentes orthographes d'un même mot, quand bien même leur prononciation Il ne s'agit pas pour nous de refléter avec exactitude la prononciation de rigoureuse se révèlerait légèrement différente. C'est pourquoi nous ne concentrerons pas notre effort sur une transcription phonétique fidèle, mais sur un codage d'emploi facile et efficace.

même qu'on sépare les lettres des mots que les enfants apprennent à lire. Nous allons être amenés à décomposer chaque mot en groupes de lettres,

Définissons quelques termes qui vont être utiles : Soit M une chaîne de caractères : $M = a_1, a_2, ..., a_m$.

Les a, représentent soit une lettre, soit le blanc, séparateur entre deux mots. La virgule représente l'opération de concaténation.

Nous admettons l'existence d'une application K, qui à toute chaîne M associe une chaîne $P = A_1, A_2, ..., A_p$. P est la prononciation de M. Les A_i seront, par abus de langage, appelés « sons ».

Nous définissons l'ensemble G des groupes phonétiques par la relation

$$o = a$$
, a , $a \in G$ si $K(g) = A_1, A_2, ..., A_n$

D. COULON et D. KAYSER

étant la prononciation de g, il existe un caractère a', tel que

$$K(a_1, a_2, ..., a_n') = A'_1, A'_2, ..., A'_q$$
 avec $A'_1 \neq A_1$.

tique. Prenons un exemple : le mot ANATOMIE n'est pas un groupe phonétique, car on aura beau remplacer le E final par toutes les lettres de l'alphabet, 'espace y compris, la prononciation du mot commencera toujours par un a. Au contraire, ANA est un groupe phonétique, car la substitution du A final C'est-à-dire, en langage clair, qu'une variation de la dernière lettre d'un groupe phonétique peut affecter le premier élément de sa transcription phonépar un S fait passer le premier phonème de a à ã.

est qu'à partir du moment où un groupe phonétique maximal a été détecté, le phonétique lorsqu'on lui rajoute un caractère à droite. L'intérêt de cette notion Un groupe phonétique est dit maximal s'il ne demeure jamais groupe premier élément de sa transcription est connu. On est amené à utiliser un automate représenté par une table : les lignes. à l'intersection, on trouve, outre le déplacement du pointeur de lecture des caractères, le nouvel état et, s'il y a lieu, l'action à effectuer, c'est-à-dire la correspondent aux états de l'automate; les colonnes contiennent les lettres, et, génération du phonème. L'encombrement de chaque case de cette table serait considérablement réduit si ces deux informations étaient exclusives l'une de l'autre, c'est-à-dire si le fait d'avoir découvert un phonème ramenait toujours l'automate dans son état initial,

Considérons la proposition (P) suivante :

ciation. Il existe k, $1 \le k \le l$ tel que la prononciation de a_{k+1} , ..., a_l soit Soit un groupe phonétique maximal a1, ..., a1. Soit A1, ..., Am sa pronon- $A_2, ..., A_m$

Si cette proposition est vraie, il suffit de mettre dans l'automate :

- soit un numéro d'état intermédiaire. Il s'agit alors d'un groupe phonétique non maximal;
- --- soit un phonème et la valeur de k qui permet de reprendre l'étude dans l'état initial.

Nous avons choisi un jeu de phonèmes vérifiant la proposition (P):

nuances apportées par l'usage des accents. D'autres phonèmes ont été regroupés car ils traduisent des nuances de sons peu importantes, comme E et E, ou On constate dans ce tableau le regroupement de certains phonèmes. Les uns sont dus au matériel utilisé. Les télétypes à notre disposition ne possèdent que les caractères majuscules. Il n'est donc pas possible de tenir compte des parce que, de plus, ils s'écrivent de façon identique, comme o et 2, ø et æ. D'autres regrounements enfin varaissent plus hasardeux (comme s, z et x).

Table des phonèmes consonnes

| P Paix approcher L Table afflier Camp Question Camp Question Camp Question Camp Question Ce ascension maison gaz ressort action axe Ce ascension maison gaz ressort action axe Chart Schema Beau abbe Chart Schema Char | Phonème | EXEMPLES | |
|--|----------|-------------------------------------|------|
| t Table afficer R Camp Question F Fuir Phare S Ce asCension maison gaz reSsort action axo C Chant Schema b Beau aBBe d Drait aDDition V Vin Wagon V Vin Wagon R Gant Guèpe r Roi R Gant Guèpe r Nul annonce r Roi R coGner manler | ۵. | i | :44: |
| Fruir PHare Sce a SCension maiSon gaz reSSort action CHant SCHerna Beau aBBe Drait aDDition Cant Guépe V vin Wagon R Je Géant Roi Mou feMe T Roi Roi Roi Roi caGNer maNier | | | ·** |
| F Fuir Phere S Ce asCensian maiSon gaz reSSort action Chant Schema Beau aBBe Chant schema Cont Guèpe V Vin Wagon V Vin Wagon R Mou feMMe Mou feMMe R coGNer maNier | L | Camp QUestion | |
| S Ce aSCension maiSon gaZ reSSort action Chant SCHerna Beau aBBe Drait aDDition Cont Guèpe V Vin Wagon V Vin Wagon R Soit Roit Rou feMMe Rou feMMe Rou feMMe Rou feMMe Rou feMMe Roconer maNier | cu. | | |
| CHant b Beau aB ch Drait al color Gu v Vin Waj | | aSCension maiSon gaZ reSSort action | |
| d Drait all Gant Gu Vin Way 7 Vin Way 7 Not feath 7 Roit 7 Roit 7 Roit 7 Roit 7 Roit 7 CoGNer I | 5 | | • |
| G Gent GU V Vin Waj G Gent G Gent F Gotter Rot Rot R Mou feM R coGNer | مـ | | |
| Gent Gu V Vin Waj V Vin Waj C Fouler R Foi R Mou feM R Nul ann | 70 | i | |
| T Soi Fauler T Roi Mou feM T Nul ann | ф | Gant Guèpe | |
| L fouler R Roi Mou fem A coGNer | ۶ | ŀ | |
| F Roi Roi FeM Mou feM Nul ann CoGNer 1 | | | |
| r & E 55 | ٠. | } | |
| £ = 3E | • | Roi | |
| E \$E | L | | |
| \$E | <u> </u> | | |
| | | coGNer maNier | |

Table des phonèmes voyelles

| Phonème | EXEMPLES |
|---------|---|
| đ | pale pales |
| ાઇ | LEMpie ENcore. |
| ၿ | rEtour nEZ frElner |
| د. | cri all IYs |
| tw. | flw auc UN |
| 0 | pot colle Autre |
| 10 | nOMbre |
| e | flEUr chantEUse |
| | /////////////////////////////////////// |
| \$ | nu. |
| 3 | toin bod noir |

- A5.4 -

D. COULON et D. KAYSER

rience montre que ces regroupements ne sont pas dangereux, les cas où deux termes pouvant figurer dans une même réponse donnent la même écriture Ils sont cependant nécessaires pour que la proposition (P) soit vérifiée. L'expéphonétique demeurent très rares.

On peut constater que le son u ne s'écrit que d'une seule façon. Il n'y a donc pas de raison pour qu'il soit la cause de fautes d'orthographe. Nous le supprimons du tableau : il sera remplacé par la succession oy.

Table de l'automate

| 7 | 1007 | 0 | | 69 + | 70 | 딾+ | 4 10 | د. | 400 | 5 | Ø | a | 2 | 5 2 + | د | 3 | 9 |
|------|------------|------------|-----|-------------|-----|---------------|--------------|------------|----------------|------------|------------|------------|---------------|------------------|------|---------------|------------------|
| ם | n + | b + | | æ | 70 | 155. + | * | ه. | . | • | 8+ | • | JE + | 4 | 4 | > + | B (|
| 7 | p= + | a | | ۲5+ | -0 | # + E | 4 | | .X | 2 | D | • | # | 43 | ++ | 3 | • |
| sx | ω + | 75 | M | 68 + | P | ES+ | 4 0 + | و | 47) + | 2 | b | Q. | 07 + | 40 + | ود | 3 | U |
| œ | \ # | G | 13/ | æ | 79 | # EB | 6.0 | ه، | -E | £ | ອ | ٥., | * | S | u | 7 | 0 |
| 0 | 0+ | Ü | 13/ | .32 | 70 | 0+ | 5.9 | ٤. | . | Z. | 0+ | a. | * | 4 | ود | 3 | B (|
| z | 2+ | A+ | | -25 | - | EN+ | 3 5 | ≅ + | -2 K | 2+ | N+ | ۵ | -4 | S | 4 | 5+ | A + |
| Σ | \+ | å+ | 11/ | æ | 70 | EN+ | 8 | 골 + | æ | 2 | 중+ | A . | . | S | | S+ | A+ |
| د_ | \+ | O | W | # | 70 | Ø | 60 | ≓+ | -5% | Z | Ø | م | Æ | S | دد | 3 | # + |
| ¥ | ¥+ | ប | 1 | ×+ | ಶ | Ø | ¥+ | د. | ⊻ + | E | 9 | æ. | ×+ | Ø | u | 3 | 8 |
| ١X | -+ | ₹+ | | •• | 70 | ₩ + | K** | -+ | -#4 | Z + | 3+ | ۵. | . K | S | F+ | 3 | ₹+ |
| Ŧ | +>+ | 6 + | 14 | C p+ | -8+ | a) + | G\$+ | | .# + | E + | b + | ce_+ | -# # + | 5 + | + 64 | 2 + | o + |
| w | w+ | a | 1 | 10 + | 70 | ш+ | K* | د. | -23 | 2 | 8+ | ۵. | ex | a | w | 3 | 9 |
| U | υ+ | 8 | 13/ | 14. | -0 | 6) | U+ | ه., | υ ₊ | 2 | 8 | Q., | υ+ | S + | 4 | 3 | d |
| 29/3 | 14 | 13/ | | | MI | 11 | No. | | | | | | | | | | |
| | | 19/ | N. | | 19 | | 169 | | | | | | | | | | |
| 4 | 4+ | 4 4 | | 2 | 72 | €. | 840 | | æ | 2 | 3+ | 0 | -K | S | 4 | 3 | ۵. |
| 3 | Z. | Ø | 11/ | æ | ** | 27. | O, | ه. | | 2 | D | 49- | .st | 44 | ** | 9 | v |
| | 49- | ₫ | 111 | 0 | 0 | m | O | - | × | z | 0 | ۵. | 0 | S | - | ⊃ | AI |

ANALYSE DE REPONSES REDIGEES EN FRANÇAIS COURANT

| | AN | 5 | A | ᄑ | N. | 33 | ES | = | ≥ | Ē | 96 | 20 | 5 | SC | = | N D | AIL | AIN | ij | 111 |
|-------|-------------|---------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|------|-------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|-------------|--------|-----------------|---------------|--------------|-----|
|) | to | Æ 1 | 0 | Q1 | ∤ G | 0 | ** | | ŧω | g : | ъ, | 19 | 81 | 63 1 | , بد | 14 | a ; | 5 cm | . | • |
| : | 91 | AL : | 4) ; | 3 1 | 91 | • • | 01 | ه. | • • • | \$E | D 1 | 01 | 3+ | a : | 99 1 | 31 | | • | ed i | ø |
| ĬŹ | 34 | <i>H</i> | M | | | Jeg J. | BH | 19 | MAN! | 141 | 14/ | 161 | M | 1 | | | | 11 | | 3 |
| Ž, | | | | | | | | | 112 | | | | | | | | | | AAN | |
| | 18 | . 32 | 0 | 6) | 513 | 9 1 | 63 : | | 123 | 21 | 8 | 19 | ъ, | သို့ + | ، بد | 160 | 4 1 | } W | æ¦ | ٠ |
| | 88 1 | .E ! | ā | ଶ୍ର । | & 1 | Ø 1 | Ø 1 | • 🕳 | ا ۾. | 25 | b ' | D1 | ъ, | v | SO (| 31 | a 1 | Ø, | 69 1 | ø |
| = | 331 | -SE 1 | G + | O + | න ¹ | න 1 | o ; | + د. | ا د. | 21 | þ: | D 1 | D , | 4 | ر ده | 31 | a ¦ | 6) | . | ď |
| - | 13 1 | E+ | A + | £1 | G i | Ø 1 | Ø 1 | ٠ | ۱ ډيه - | C 1 | bı | bi | 3 + | S | 63 1 | 3 1 | ଷ୍ଟ । | dy i | 29 1 | ø |
| : | } Q | . 25 1 | B | 2 | sa. | ()) | 0 1 | د. | 5£A | E 1 | ים | 10 | Di | ا وي | 44 (| 1 W | a) i | ŧψ | æ ¦ | ø |
| , | \$a | A.I | ט | EIL + | £ 2 . | 9 1 | @ 1 | | \$168 | 12 | ð: | 19 | 9 : | 9 1 | ا ويہ | \$ Cap | 9 | ĭ.m | -8K | Ų |
| : | 4 1 | Æ : | ₹+ | ð | c) : | & | ପ : | د | • 🐠 1 | 12 | b : | D1 | 3 1 | 4) (| ا بد. | 31 | ā | ψı | # | a |
| : | 31 | -15 1 | AN + | N + | ම 1 | O 1 | 69 1 | د. | ; قبہ۔ | 21 | ъ, | ים | 5 | 9 1 | ٠ ۲ | 3: | <u>-</u> | 6) 1 | .n. | ø |
|) | a , | .## I | | a | ٠ د | O | d) i | د. | ۱ و | 25 | ð: | ים | 8 0 i | 60 1 | 63 i | 3: | <u>.</u> | 63 1 | 63 | 8 |
| ٤ | 13 | -2 K 1 | 0 | 9 | 10 | Ø : | Q 1 | ب | ıw | 21 | bi | 30 | 8 | (5) 1 | ر مد | ٤w | 4) 1 | ŧω | # | ø |
| 5 | ≀a | -e 5 i | 5 | 9 | 10 | e : | e) 1 | | ≀ ω | 21 | 10 | 30 | Ð: | (2) | ۱ بد | 169 | ₽ | 101 | .21 ¦ | ø |
| • | } @ | Æ 1 | G | ø | 15 | a 1 | U 1 | دد، | (m) | 12 | Đ, | 130 | 3 1 | 9 | | 169 | &) 1 | ર ધ્યુ | æ; | ø |
| , | 2 | ۱ کلیہ | ₽÷ | a) i | 43 1 | 4 1 | Q 1 | , | ۱ قد، | 28 | •3+ | 9 | 5 1 | 100 1 | •0 : | 31 | Ø : | Ø 1 | 43 1 | Ø |
| J | 50 | -25, 1 | Ø | Q | J Q | # | 40 1 | د، | {(4) | \$1 | 01 | 10 | ים | 101 | ر فيد | द्वस | CP I | 146 | म | Ø |

Les phonèmes i et j sont difficiles à distinguer en cas de fautes d'orthographes. Ainsi TRANQUILLE donne trâkij alors que l'usage le prononce

- A5.6 -

D. COULON et D. KAYSER

tions: par exemple PAYE se transcrit suivant les cas pe ou pej. Ces raisons ont conduit à supprimer le phonème j et à modifier en consequence la table trākil. Certaines orthographes peuvent donner naissance à deux prononciades phonèmes.

L'automate de prononciation associé au jeu de phonèmes indiqué possède 35 états et a besoin d'environ 2,5 tests pour sortir un son, ce qui représente une performance acceptable à la fois sur le plan de l'encombrement et sur celui de la rapidité du codage.

EXEMPLE

| 3 T | | |
|--------------------|---|------------|
| PHONÈME PRODUIT | | +- # + |
| | | |
| CARACTÈRE LU | 4HHMHZH | 年本のドーの10ml |
| ÉTAT DU TAMPON | AIN AIN | SC A CCT |
| | ATTEINT | FACTICE |

REMARQUE: les lettres n'apparaissant pas dans les états de l'automate sont sorties immédiatement sous forme de phonème à moins qu'elles ne soient suivies d'une lettre identique.

Extracts du Chapetre II de la Thère de 3° cycle de D. Kayser - 13 -

Les représentations usuelles d'un graphe par sa matrice associée ou sa matrice d'incidence sont très mal adaptées à une arborescence, dont peu de sommets, en définitive, sont reliés. Si nous adoptions une représentation chaînée (listes), il faudrait adjoindre à chaque "case" un ensemble de pointeurs correspondant aux différents successeurs des sommets et indiquant, pour chacun d'eux, la lettre qui provoque son utilisation.

De plus le temps d'exécution serait affecté par la recherche, dans cet ensemble, du pointeur qui convient.

Il nous a paru plus intéressant de construire un automate, tels que ceux habituellement utilisés dans l'analyse des langages artificiels. Ceci illustre d'ailleurs la similitude de certaines méthodes employées dans le traitement des langues naturelles avec celles mises au point en compilation.

Les différents états de l'automate (sommets non terminaux du graphe) sont portés en ligne ; les colonnes représentent les lettres, et, à l'intersection, on trouve la "case" correspondant au sommet auquel on arrive.

- 6) Que doit-on mettre dans chaque "case"? Si l'état n'est pas terminal, il suffit d'indiquer le numéro de la ligne que le représente. Si l'état est terminal, les éléments nécessaires à la poursuite du travail sont :
- a. le ou les "sons" dont l'existence est dorénavant certaine;
 b. l'état initial ou intermédiaire où il faut reprendre le travail pour continuer le codage du mot.

Or l'écriture de l'automate montre que, dans presque tous les cas, la proposition P suivante est vraie :

(P) Soit $G = a_1, a_2, \ldots, a_n$ un groupe phonétique indépendant, et soit $K(G) = A_1, A_2, \ldots, A_p$ sa prononciation. Les a_i représentent des caractères, les A_i des "sons".

On a soit :

$$K(G, R) = A_1$$
, $K(a_j, \ldots, a_n, R)$
soit (P_2) $K(G,R) = A_1$, $K(R)$.

C'est-à-dire, en d'autres termes, que les informations nécessaires a. et b. peuvent se ramener à la forme plus maniable suivante :

- a'. <u>le</u> "son" A₁ dont la présence est sûre ;
- b'. la quantité dont il faut reculer l'index d'extraction des lettres (1, 2 ou 3 lorsque (P₁) est vraie, 0 lorsque (P₂) est vraie) pour pouvoir reprendre le traitement en replaçant l'automate dans son état initial.

L'avantage de cette représentation est qu'elle permet d'utiliser, contrairement à la précédente, des cases de taille fixe, et que cette taille est faible (nous verrons qu'elle est de 8 bits).

Notons qu'un corollaire de la proposition (P) est qu'à chaque "son" du codage, on peut faire correspondre la chaîne du mot origine qui lui a donné naissance.

7) Toutes ces considérations, et les conséquences que nous en avons tirées, dépendent du choix de l'ensemble des sons et de la valeur sur cet ensemble de la fonction K.

Nous avons déjà dit qu'il est possible d'envisager la confusion de certains sons voisins : quels vont être les critères choisis pour les déterminer ? Les obstacles à éviter sont

- d'une part, la prolifération des sons retenus : deux orthographes de prononciations très voisines seront alors codés différemment, et nous n'aurons rien résolu. De plus, la taille de l'automate (quantité d'états intermédiaires et nombre de bits de chaque "case") sera très importante.

- d'autre part, une trop grande restriction de l'ensemble des sons : des mots par trop différenciés auront le même codage, ce qui risque d'introduire une grande confusion dans leur reconnaissance.

Nous avons choisi un éventail de 26 sons, tels que la propriété (P) soit toujours vraie. Ce sont :

| a | | i | (i,y,ille) | n | (ni, gn) | s | (s,z,x) |
|---|------------|---|---------------|---|----------|----|--------------|
| a | (an) | æ | (in, un, ain) | 0 | | 5 | (ch, sh,sch) |
| Ъ | | 3 | (j,g doux) | ö | (eu) | t | |
| d | | k | (c dur, qu) | ∻ | (on) | u | |
| е | (ai,ei,er) | 1 | | р | | v | (v, x) |
| f | (f,ph) | m | | R | | wa | (oi, oua) |
| g | (g dur) | n | | | | | · |

On constate que certains sons assez voisins ont été codés de la manière : s, z, et x par exemple. L'expérience montre que ceci n'engendre pas de contresens.

Nous avons été amenés à prendre cette décision pour éviter que le codage d'une lettre dépende de celles qui précèdent, ce qui rendrait caduque la proposition (P); en effet, pou distinguer entre s et z, il est parfois nécessais de savoir si la lettre précédente n'est pas une voyelle. La confusion des sons s et x s'explique par le souci de ne pas augmenter inutilement le nombre d'états intermédiaires : le double c est, en effet, équivalent, grâce à cet artifice, au c simple, quelle que soit la lettre qui le suit, de même que le groupe cs est équivalent au s.

La sélection de ces 26 sons porte le nombre d'états intermédiaires de l'automate à 35. Ceci nous paraît justifier le choix effectué, car l'encombrement est faible pour des performances acceptables.

ANNEXE A6

NORME D'ABREVIATION DES TITRES DE PERIODIQUES

Les règles contenues dans ce document s'appliquent à l'abréviation des titres de toutes les publications en série et de nombreuses publications non périodiques, y compris les monographies et les comptes rendus de réunions. Ces règles ont pour but de guider et d'aider les auteurs, correcteurs, bibliothécaires et autres personnes travaillant dans le domaine de l'information, lors de la préparation d'abréviations univoques et précises, à l'intérieur d'un cadre de référence donné, pour les titres de publications cités en notes, dans des références ou dans des bibliographies. Ces citations concernent les services d'analyse et d'indexation, les listes de références accompagnant les articles, ainsi que les dossiers publics ou privés, chaque fois qu'une identification de document est importante.

En raison des centaines de milliers de publications en série ou non périodiques citées en abrégé, du nombre de langues dans lesquelles ces textes sont écrits, des formes variées de l'enregistrement des titres de ces publications et de la diversité de formation intellectuelle des personnes utilisant ces abréviations, il est impossible d'établir des règles qui permettent, dans chaque cas, une reconstitution directe du titre original des publications citées sous forme abrégée. Un moyen de faciliter cette identification est d'encourager les auteurs et correcteurs utilisant dans leurs publications des abréviations de titres, à établir fréquemment, et à distribuer à leurs lecteurs des listes de titres abrégés avec les titres non abrégés correspondants.

L'objet de la présente Norme Internationale est de permettre de déterminer pour chaque titre une seule abréviation non ambiguë. Pour ce faire, il faut appliquer les règles énumérées, complétées par une liste d'abréviations normalisées des mots du titre. Grâce à cette méthode, deux titres différents n'auront pas la même abréviation, et une abréviation donnée ne représentera qu'un seul titre.

En vue d'assurer une utilisation effective de la présente Norme Internationale, des listes d'abréviations normalisées de mots contenus dans les titres de publications, en série ou non, doivent être disponibles (voir ISO/R 833 et ANSI/Z 39).

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 4 (précédemment projet N° 1278) a été établie par le Comité Technique ISO/TC 46, *Documentation*.

Elle fut approuvée en juillet 1971 par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d' Irlande Royaume-Uni Allemagne Israël Suède Belgique Italie Suisse Danemark Japon Tchécoslovaquie France Nouvelle-Zélande Thailande Honarie Pays-Bas U.S.A.

Inde Pologne Iran Roumanie

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Portuga!

Cette Norme Internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 4-1953.

Documentation — Code international pour l'abréviation des titres de périodiques

1 OBJET

La présente Norme Internationale a pour objet d'aider à l'établissement des abréviations de titres de publications en série ou non. Elle indique la forme la plus courte autorisée.

Elle n'est pas destinée à servir de guide pour l'établissement des fiches de collectivités auteurs ou de titres.

2 DOMAINE D'APPLICATION

2.1 Les règles de la présente Norme Internationale s'appliquent à l'établissement des abréviations de titres de publications en série ou non et éventuellement aux fiches de titres ou de collectivités auteurs utilisées dans les catalogues de bibliothèques.

EXEMPLE:

Titre complet: Bulletin of the Canadian Geological Society

Abréviation apparaissant sur le document :

Bull. Can. Geol. Soc.

Abréviation apparaissant dans les catalogues de bibliothèques :

Can. Geol. Soc., Bull

2.2 Ces règles s'appliquent également à l'abréviation des titres de publications non périodiques, y compris les monographies et les comptes rendus de réunion. Elles peuvent être appliquées, éventuellement, aux collectivités auteurs et aux comptes rendus de conférences pris isolément.

3 DÉFINITIONS

- 3.1 sigle: Mot formé de la lettre initiale ou des lettres initiales de chacune des parties successives ou parties principales d'un terme composé.
- 3.2 mot composé : terme dont les éléments constitutifs sont eux-mêmes des mots, des formes combinées ou des affixes.
- 3.3 contraction: Abréviation d'un mot, d'une syllabe ou d'un groupe de mots, obtenue par la suppression d'une ou de plusieurs lettres à l'intérieur du mot.
- 3.4 collectivité-auteur : Organisme ou groupe de personnes responsables du contenu intellectuel ou artistique d'un ouvrage.
- 3.5 nom de la collectivité : Nom de l'organisme qui désigne l'auteur collectif.

- 3.6 mot (ou terme) générique : Mot ou expression décr vant un type de publication, par exemple : Rapport Ar nuel, Journal, Compte rendu, etc., ou un type d'organisme par exemple : Faculté de Médecine, Institut, Société, etc
- 3.7 monographie: Traité systématique et complet sur u sujet particulier, comprenant les volumes publiés périod quement par une université ou une société; un volume per contenir plusieurs monographies.
- 3.8 périodique: Publication en série paraissant, ou dest née à paraître indéfiniment, à intervalles réguliers ou déterminés, généralement plusieurs fois par an, et dont chaquivraison comprend des articles distincts, des récits ou autre écrits; les journaux qui relatent l'actualité en général, ain: que les comptes rendus, documents ou autres publication éditées par des collectivités relatives à leurs réunions ne sor pas compris dans ce terme.
- 3.9 titre secondaire: Expression ajoutée au titre principa pour distinguer une partie séparée. Le paragraphe devra être désigné par un chiffre ou une lettre complémentaire
- 3.10 publication en série : Publication en livraisons sur cessives portant une indication numérique ou chronologiqu et destinée à paraître indéfiniment. Ces publications e série comprennent les périodiques, journaux, publicatior annuelles telles que rapports, annuaires, mémoires, compte rendus, actes, etc., publications de sociétés et collection numérotées.
- 3.11 sous-titre : Phrase explicative ajoutée au titre princ pal.
- 3.12 titre: Utilisé ici, le mot «titre», désigne le nom de l publication à abréger, qu'elle soit périodique ou non. L'appellation à considérer est celle qui apparaît sur la couve ture, sur la page de titre, au titre courant et au dos de l publication; on peut aussi considérer le nom figurant dar les catalogues de bibliothèques, c'est-à-dire le ou les mots d titres précédés ou suivis du nom de la collectivité-auteuresponsable de la publication.
- 3.13 troncature : Abréviation d'un mot par suppressio de lettres finales.

4 RÈGLES

4.1 Abréviations des mots

4.1.1 Méthode

4.1.1.1 La méthode d'abréviation recommandée est troncature, c'est-à-dire l'abréviation par suppression d'u

groupe continu de lettres (au moins deux) placées à la fin d'un mot. Les mots formés d'une seule syllabe ou de cinq lettres au plus ne doivent pas être abrégés, à moins qu'il ne s'agisse d'articles, de conjonctions, de prépositions ou de termes génériques, fréquemment utilisés et mentionnés dans ISO/R 833.

- 4.1.1.2 L'abréviation par contraction, c'est-à-dire par suppression de lettres à l'intérieur d'un mot, est limitée aux mots mentionnés dans ISO/R 833.
- 4.1.1.3 Un mot ne doit pas être abrégé en une seule lettre initiale à moins qu'une telle abréviation ne figure dans ISO/R 833.

4.1.2 Ordre des mots

L'ordre des mots abrégés doit, sans exception, suivre l'ordre des mots tels qu'ils apparaissent sur la fiche titre choisie, avec toutefois les exceptions suivantes :

4.1.2.1 Les titres et les noms de collectivités longs peuvent être abrégés, pourvu que le titre reste identifiable et que sa place dans une liste alphabétique complète ne s'en trouve pas modifiée.

4.1.2.2 Les sous-titres sont supprimés.

4.1.3 Titres formés d'un seul mot

Les titres formés d'un seul mot, articles non compris, ne sont jamais abrégés (les règles permettant de différencier les titres identiques formés d'un seul mot sont indiquées en 4.2.2).

4.1.4 Articles, conjonctions et prépositions

Les articles, conjonctions et prépositions, sont généralement supprimés dans l'abréviation du titre, à moins que leur maintien sous une forme abrégée suivant l'usage n'aide à l'identification du titre abrégé.

Archiv für Philosophie - Arch f Phil Archives of Philosophy - Arch of Phil

4.1.4.1 Lorsque le premier mot du titre est une préposition, cette dernière est maintenue dans l'abréviation :

EXEMPLE :

Correct: Vom Wasser

Incorrect: Wasser

4.1.4.2 L'emploi du caractère «perluète» (&) pour «et». ou son équivalent dans d'autres langues, peut rendre plus claires les abréviations de titres.

EXEMPLE:

Titres complets: Journal of Mathematics and Physics

Journal of Mathematical Physics

Titres abrégés: J. Math. & Phys.

J. Math. Phys.

4.1.5 Utilisation des lettres majuscules

La première lettre du premier élément de l'abréviation doit être une majuscule. Pour le reste de l'abréviation, on utilise des majuscules pour toutes les lettres ou pour la première lettre de chaque élément ou encore des minuscules, suivant l'usage.

EXEMPLE:

Correct:

Archives of Internal Medicine - Arch Intern Med

- ARCH INTERN MED

Archiv für klinische Medizin - Arch klin Med Archives de Médecine navale — Arch Med nav Archivos de medicina interna - Arch med intern

Incorrect:

Archivos de medicina interna - arch med intern

4.1.6 Ponctuation

4.1.6.1 Point

Un point et un espace, ou un espace seul, peuvent être utilisés entre chaque mot abrégé d'un titre. A moins que l'utilisation du point ne soit complètement abandonnée, celui-ci est nécessaire après chaque abréviation, même si la lettre finale du mot est maintenue.

EXEMPLES:

Canadian Pharmacy Journal

Correct: Can. pharm. j.

Can Pharm J

Can pharm i

CAN. PHARM. J.

CAN PHARM J

Deutsche Schwesternzeitung

Correct: Dtsch. Schwesternztg.

Dtsch Schwesternztg

Incorrect: Dtsch. Schwesternztg

4.1.6.2 Virgule

- 4.1.6.2.1 Dans l'abréviation d'une fiche collectivité-auteur, une virgule doit être utilisée pour séparer la collectivité-auteur principale de la collectivité secondaire et le ou les mots génériques du titre de la collectivité-auteur. Si l'ordre des mots abrégés suit l'ordre des mots du titre original, les virgules ne sont pas utilisées.
- 4.1.6.2.2 Une virgule doit être utilisée pour séparer l'abréviation du titre principal de l'abréviation d'une section, d'une série ou d'un titre secondaire (voir également 4.2.4).

EXEMPLE:

Titre complet: Memoirs of the Faculty of Science, Kyushu University, Series D.

Titre abrégé: Mem. Fac. Sci., Kyushu Univ., Ser. D.

4.1.6.3 Autres signes de ponctuation

D'autres signes de ponctuation peuvent être utilisés pour plus de clarté.

4.1.7 Signes diacritiques

? Les signes diacritiques peuvent être supprimés dans les abréviations de titres. Lorsqu'ils sont supprimés, l'orthographe ne doit pas être modifiée pour indiquer leur présence dans le titre original. Si, cependant, on décide de modifier l'orthographe des mots contenant des signes diacritiques, cette pratique doit être clairement indiquée aux utilisateurs des abréviations en question.

4.1.8 Symboles

Les symboles apparaissant dans le titre original doivent être maintenus tels quels dans l'abréviation du titre.

EXEMPLE:

Titre complet: Metall-Reinigung + Vorbehandlung

Titre abrégé : Metall-Reinig. + Vorbehandl.

4.1.9 Pluriels

L'abréviation du singulier d'un mot est également utilisée pour la forme du pluriel, sauf lorsque le pluriel doit être indiqué afin d'éviter une mauvaise interprétation d'une abréviation.

Dans ce cas, la dernière lettre du pluriel du mot est ajoutée à l'abréviation de la forme du singulier.

Les terminaisons du pluriel sont maintenues dans les mots abrégés.

4.1.10 Mot composé

N'abréger que le dernier élément d'un mot composé, à moins qu'il n'y ait un trait d'union; dans ce cas, abréger chaque élément selon ISO/R 833, en retenant le trait d'union et en ne laissant pas d'espace après le ou les points à l'intérieur du mot composé.

EXEMPLE : Mot composé ne comprenant pas de trait d'union

Nachrichtenblatt

Correct: Nachrichtenbl.

Incorrect : Nachr-bl.

EXEMPLE : Mot composé avec trait d'union

Technisch-industrielle Rundschau

Correct: Tech.-ind. Rundsch. Incorrect: Tech.Ind..Rundsch.

Technisch-ind. Rundsch.

Techind. Rundsch.

4.2 Précisions

4.2.1 Abréviations de mots

4.2.1.1 La même abréviation ne doit pas être utilisée pour des mots qui n'ont aucun rapport entre eux.

EXEMPLE : Ind.

est correct pour : Industrie ou Industriel, mais

est incorrect pour : Indes, Indiana, Indigency ou Indigo,

sauf lorsqu'une même abréviation, dans l'usage courant, représente deux mots sans liaison et que ces mots font partie d'un nom de personne ou de lieu.

EXEMPLES:

Titres complets: Wall Street Journal

Saint Louis Quarterly

Titres abrégés : Wall St. J.

St. Louis Q.

4.2.1.2 On ne doit pas employer plusieurs abréviations différentes pour représenter le même mot.

EXEMPLE: International

Abréviation correcte : Int.

Abréviation incorrecte: Intern.

Int'l

4.2.2 Abréviations de titres

4.2.2.1 On doit distinguer les abréviations de titres identiques ou expliciter les abréviations courtes et ambiguës en indiquant entre parenthèses, après l'abréviation du titre, le lieu de publication abrégé. Le lieu de publication peut être, selon le cas, un pays, une subdivision politique d'un pays (par exemple: état, département, canton, commune) ou une ville. On doit donner la préférence à la subdivision la plus importante. Dans le cas où une même abréviation apparaît pour des titres de périodiques dont la publication se rattache à la même subdivision, on doit indiquer un lieu de publication plus caractéristique.

EXEMPLE:

Annales de Physique

Correct: Ann. Phys. (Fr.)

Incorrect : Ann. Phys.

Annals of Physics

Correct: Ann. Phys. (US)

4.2.2.2 On doit utiliser le nom de l'organisme responsable de la publication, abrégé selon les règles de la présente Norme Internationale, plutôt que le nom de lieu, comme identification supplémentaire si ce dernier ne permet pas de distinguer entre des abréviations contradictoires ou si le nom de l'organisme semble faciliter l'identification.

4.2.2.3 On ne doit pas différencier les abréviations de titres identiques en utilisant ou non les lettres majuscules et la ponctuation, ou en laissant certains titres ou mots non abrégés lorsque des abréviations pour ces mots sont prévues dans ISO/R 833.

4.2.3 Sigle, groupe d'initiales, groupe de lettres

Un sigle ou un groupe d'initiales ou de lettres dans un titre doivent être conservés intacts dans le titre sous leur forme abrégée et doivent toujours être représentés en majuscules. Lorsqu'un sigle ou un groupe de ce type représente le nom d'un organisme et qu'il est nécessaire d'expliciter ou de distinguer l'abréviation du titre, on doit rétablir la signification du sigle ou du groupe, l'abréger selon les règles de la présente Norme Internationale et l'ajouter au titre entre parenthèses comme il est indiqué en 4.2.2.2.

EXEMPLE:

AEG Mitteilungen (Allgemeine Elektricitäts-Gesellschaft)

Correct: AEG Mitt. (Allg. Elek. Ges.) Incorrect: AEG (Allg. Elek. Ges.) Mitt.

La règle ci-dessus peut ne pas être appliquée lorsque les noms des organismes sont couramment utilisés sous leur forme de sigles, de groupe d'initiales ou de lettres.

4.2.4 Sections et séries

Lorsqu'une publication paraît en plusieurs sections ou séries différenciées par un nom, un numéro ou une lettre, il faut introduire cette indication dans l'abréviation. Les abréviations des termes génériques tels que Partie, Section, Série, etc. n'ont pas à être retenues dans l'abréviation du titre si elles ne sont pas nécessaires à l'identification de ce titre.

EXEMPLES :

Annales Scientifiques de l'Université de Besançon, Géologie

Correct: Ann. Sci. Univ. Besançon, Géol.

Incorrect: Ann. Sci. Univ. Besançon

Annales Scientifiques de l'Université de Besançon, Physique

Correct: Ann. Sci. Univ. Besançon, Phys.

Incorrect: Ann. Sci. Univ. Besançon.

Journal of Botany, Section A

Correct: J. Bot., A

J. Bot., Sect. A

Incorrect: J. Bot.

Journal of Botany, Section B

Correct .: J. Bot., B

J. Bot., Sect. B

Incorrect : J. Bot.

Il n'est pas nécessaire d'abréger un titre secondaire en plus du titre principal lorsque la section en question est différenciée par un numéro ou une lettre.

EXEMPLE:

Titre complet: Journal of Polymer Science, Part A-1
Polymer Chemistry

Titre abrégé: J. Polym. Sci., A-1

4.2.5 Editions différentes

Lorsqu'une publication paraît en plusieurs éditions, chacune avec un titre abrégé identique, ceci est précisé entre parenthèses, après l'abréviation du titre, à l'aide d'une expression appropriée et abrégée selon les règles de la présente Norme Internationale.

EXEMPLE:

Impact, Science et Société (French Edition)
Impact of Science on Society (English Edition)

Correct: Impact Sci. Soc. (Fr. Ed.)

Impact Sci Soc (Engl Ed)

Incorrect : Impact Sci Soc

Impact Sci. Soc.

4.2.6 Noms propres dans les titres

Lorsque le titre d'une publication contient un nom de personne, ce nom doit être maintenu dans l'abréviation et tous les autres mots du titre doivent être abrégés selon les règles de la présente Norme Internationale. L'utilisation du nom de famille et d'un terme générique dans l'abréviation du titre n'est pas suffisante; l'abréviation doit être faite sur l'ensemble du titre.

EXEMPLE :

Robert A. Welch Foundation Research Bulletin

Correct: Robert A. Welch Found, Res. Bull.

Incorrect : Welch Found, Res. Bull.

Found, Res. Bull.

4.3 Translittération

Les titres écrits dans des alphabets autres que l'alphabet latin doivent être translittérés en caractères latins conformément aux documents énumérés ci-dessous, puis abrégés conformément aux règles de la présente Norme Internationale.

RÉFÉRENCES

- 1) ISO/R 9, Système international pour la translittération des caractères cyrilliques slaves.
- 2) ISO/R 233, Système international pour la translittération des caractères arabes.
- 3) ISO/R 259, Translittération de l'hébreu.
- 4) ISO/R 833, Abréviations de noms génériques dans les titres de périodiques. (Revision en préparation.)
- 5) ISO/R 843, Système international pour la translittération des caractères grecs en caractères latins.
- 6) ANSI/Z 39: Centre National des Abréviations de Mots Contenus dans les Titres de Périodiques, (NCPTWA), *Liste des abréviations de mots*.

ANNEXE A7

LA STRUCTURE DE LA BASE D'ABREGE

```
1
      DEBUT
 2
                                     /* ELEMENTS VARIABLES */
 3
 4
 5
       /* LIBELLES ET MOTS DES JEUX D'ESSAI */
 7
 R
         ENTITE 2000 LIBELLE
                                     /* LIBELLES */
 Q
10
         DEBUT
             ENTITE 6 TXT
11
12
            DEBUT
               LIB-CONT MOT (30)
13
            FIN
14
            LIB-LONG DE 1 A 180
15
            NB-MOTS DE 1 A 40
16
         /* LISTE NON REDONCANTE DES MOTS DU TEXTE */
17
18
            ENTITE 40 REF-MOTS
19
             DEBUT
                NC-MOTS CE 1 A 5000
20
                OCC-LIB DE 1 A 40
21
22
             FIN
                REF-ABREV REFERE ABR-SYN DE UNE ABREVIATION
23
         FIN
24
25
         ENTITE 5000 MOTS-LIB
                                     /* MOTS DES JEUX D'ESSAI */
26
         DEBUT
27
28
            MOT-CONT MOT (30)
                               AVEC CLE UNIQUE FIN
             FREQ-GEN DE 1 A 1000 /*NBKE OCCURENCES */
29
30
             FREQ-LITT DE O A 100
                                    /* POURCENTAGE */
             /* FREQUENCE LANGAGE */
31
            ENTITE 26 DEC-LETTRE
32
33
            DEBUT
            FREC-LET DE 1 A 10 /* NBRE OCCURENCES */
34
35
             FIN
         /* REFERENCE VERS DES ABREV-NON-CALCULEES */
36
            REF-MOT-CIC DE 1 A 2000
37
38
            LIST-ABR INVERSE TOUT ABRÊLIST DE UN MOTS-DIC
39
         /* REFERENCES VERS DES DECUMPOSITIONS */
         /* MEME NUM POUR SYLL OU PHUN */
40
            NO-DECPHON DE 1 A 5000
41
         FIN
42
43
44
       /* DECOMPOSITIONS */
45
46
         ENTITE 5000 DEC-PHON
                                    /* DECOMPOSITION PHONETIQUE */
47
48
         DEBUT
49
             ENTITE 20 SUIT-PHON
            DEBUT
50
                NO-PHON DE 1 A 30
51
                NE-LTR DE 1 A 5
52
53
             FREG-PHON DE 1 A 10
                                   /* NBRE OCCURENCES DU PHON */
            FIN
54
         FIN
55
56
      ENTITE 5000 DEC-SYL /* CAR. DE DECUMPUSITION SYLLABIQUE */
57
```

```
58
       DEBUT
 59
          ENTITE 15 SUIT-SYL
 6Ù
          DEBUT
 61
              NB-PF DE 1 A 5
              NB-LTR DE 1 A 10
 62
          FIN
 63
       FIN /* FIN DEC-SYL */
 64
 65
 66
        /* ABREVIATIONS CALCULEES */
 67
 68
          ENTITE 2000 ABREVIATION /* UN LIBELLE DONNE UN MOT */
 69
 70
          DEBUT
              ABR-SYN ANNEAU
 71
              ABR-CONTENU MOT (30) AVEC SLE UNIQUE FIN
 72
 73
          FIN
 74
        /* DICTIONNAIRES DES ABREVIATIONS NON CALCULEES */
 75
 76
 77
 78
          ENTITE 10 CAR-DICO
                                      /* NOM DICTIONNAIRE */
 79
         DEBUT
 80
              NOM-DIC MOT (10)
              ANTIDIC MOT (1) /* A N */
 81
 82
          FIN
 83
          ENTITE 2000 MOTS-DIC
                                      /* MDTS ET ABR. DES DICC */
 84
 85
          DEBUT
              MCT-CONT MOT (30)
                                  AVEC CLE UNIQUE FIN
 86
 87
          /* ABREVIATIONS */
 88
              ENTITE 10 APRELIST
              DEBLT
 89
 90
                 ABRE-CON MOT (10)
 91
 92
          FIN
 93
 94
        /* METHOCES C'ABREVIATION */
 95
 96
        ENTITE 11 DESCR-METHODE
 97
 98
        DEBUT
 99
          /* DICO ET ANTIDIC UTILISES DANS LA METHODE */
          ENTITE 10 DIC-METH
100
101
          DEBUT
              IDENT-DIC MOT (10)
102
103
          FIN
          CUNCATENATION MOT (1) /* T E C */
104
          DECOMPOSITION MOT (1) /*S P L */
105
106
          DUUBLET MOT (1)
          LIMITE DE 1 A 30 /* U SI PAS DE LIMITE */
107
          CULLISION DE 0 A 10
108
109
          ENTITE 3 FCNC1
110
          DEBUT
111
              IDENT-FONC MOT (10)
112
113
             NUM-FONC DE 1 A 10
114
          FIN
115
          ENTITE 5 ANTIDIC
116
117
          DEBUT
```

```
CEBUT
178
                    UNITE MOT (1) /* P L */
179
180
                    ENTITE 2 BL3
181
                    DEBUT
182
                       BORNE-NUM DE 1 A 8
183
184
185
                    ENTITE 2 BP2
186
                    DEBUT
187
                       BORNE-LITT MOT (2) /* L/ L- L */
188
189
                       BORNE-NUM DE 1 A 30
                    FIN
190
191
                    TYPE MOT (3) /* CON VOY LAB GUT DEN MUT */
192
                    NAT-FREQ MOT (1) /* G R L M */
193
                    FREQ-CP MOT (1)
194
195
                    ENTITE 2 BF2
196
                    DEBUT
197
                       BORNE-LITT MOT (2) /* U % %N %X */
198
                       BORNE-NUM DE O A LUO
199
200
201
                    ENTITE 3 COMPTEUR2
202
                    DEBUT
203
                       NUM-COMPT DE 1 A 10
204
205
                       ENTITE 2 BC2
206
                       DEBUT
207
                       BCRNE-LITT MOT (20)
208
                       BORNE-NUM DE 0 A 100
209
                       FIN
210
211
212
                    FIN
213
214
                    ENTITE 4 CHOIX
215
                    DEBUT
216
                       VERBE MOT (1) /* T = TROUVER P = PRENDRE */
217
                       FIXE MOT (1) /* F OJ U */
218
                       NOMBRE-LITT MOT (2) /* L- L/ L */
219
                       NOMBRE-NUM DE 1 A 30
220
                       DEPUIS-LITT MOT (2) /* L- L/ L */
221
222
                       DEPUIS-NUM DE 1 A 30
223
                       ENTITE 3 MOD-CUMPT1
224
                       DEBUT
225
                       OPER MOT (1) /* A Z D */
220
                       NUM-COMPT DE 1 A 10
221
228
                       FIN
229
                       TYPE MOT (3) /* CUN... + SYL PHO LET */
230
                       CHAIN MOT (5) /*XXXXX */
231
                    FIN
232
233
                    ENTITE 3 MOD-COMPTZ
234
                    DEBUT
235
                       OPER MOT (1) /* A Z D */.
236
                       NUM-COMPT DE 1 A 10
231
```

```
IDENT-DIC MCT (10)
118
119
              NUM-DI€ DE 1 A 10
120
           FIN
121
122
123
           ENTITE 10 FILTRE-LIB
124
           DEBUT.....
125
126
              ENTITE 2 BL1
127
              DEBLT
128
                  BORNE-NUM DE 1 A 32
129
130
131
132
              ENTITE 15 FILTRE-MOT
133
              DEBLT
134
135
                  ENTITE 2 BP1
136
                  DEBUT
137
                     BORNE-LITT MOT (2) /* L- L/ L */
138
                     BORNE-NUM DE 1 A 32
139
                  FIN
140
                 NAT-FREQ MOT (1) /* G R L */
141
142
                 FREQ-OP MOT (1) /* N X */ /* *MIN OU *MAX */
143
144
                 ENTITE 2 BF1
145
                 DEBUT
146
                     BORNE-LITT MOT (2) /* U % %N %X */
147
                     BORNE-NUM DE O A 100
148
                 FIN
149
                 UNITE MOT (1) /* S P L */
150
151
152
                 ENTITE 2 BL2
153
                 CEBUT
154
                     BORNE-NUM DE 1 A 30
155
                 FIN
150
157
                 ENTITE 3 COMPTEUR1
158
                 CEBUT
159
                    NUM-COMPT DE 1 A 10
160
161
                    ENTITE 2 BC1
                    DEBUT
102
                        BORNE-LITT MOT (2) /* L/ L- L */
163
164
                        BORNE-NUM DE O A 100
                    FIN
165
166
                 FIN
167
168
169
                 ENTITE 10 DICOS
170
                 CEBUT
                     IDENT-DIC MOT (10)
171
172
                    NUM-DIC DE 1 A 10
                 FIN
173
174
                 TYP-CALCUL MOT (1) /* S P L */
175
176
177
                 ENTITE 20 CALCUL
```

```
238
                    FIN
 239
 240
                    ENTITE 3 FONC2
241
                    DEBUT
242
                        IDENT-FONC MOT (10)
243
                       NUM-FONC DE 1 A 10
244
                    FIN
245
240
                    BOUT MOT (1) /* B */
247
                 FIN /* CALCUL */
248
249
250
251
              FIN /* FILTRE-MOT */
252
253
254
           FIN /* FILTRE-LIB */
255
256
257
         FIN /* METHODE */
258
259
260
261
                                      /* ELEMENTS FIXES */
262
263
264
        /* CARACTERISTIQUES DE L'ALPHABET */
265
266
267
           ENTITE 28 ALPHA.
268
           DEBUT
209
              LETTRE MOT (1) AVEC CLE UNIQUE ORDONNE FIN
270
              TYPE (2 1) (V C)
271
              PRONCNC (5 2) (SR SC RA MU)
              CODE-TAB-PHON DE 1 A 30
27 2
273
              FR-D-R DE 1 A 10000 /* FREQUENCE LINGUISTIQUE */
274
              FR-G-R DE 1 A 10000 /* FREQUENCE RELATIVE AU JEU */
275
          FIN
276
277
278
        /* TABLE DES PHONEMES */
279
280
          ENTITE 30 T-PHON
281
          DEBUT
282
             N-PH MOT (2)
283
              FREC-PHON DE 1 A 10000
284
              TYP-PHON MOT (3)
285
             CODE-TAB-SYL DE 2 4 4
286
              /* VOYELLE CONSONNE SOURDE OU EXPLOSIVE */
287
          FIN
288
289
290
        /* INFORMATIONS POUR AUTOMATE PHONETIQUE */
291
292
          ENTITE 50 PH-ETAT
                                     /* ETATS PHONETIQUES */
293
          DEBUT
294
             PH-CHAINE MOT (3)
295
             INTITE 24 LET-CONF
240
             DEBLT
297
                MEM-CONF DE 1 A 100
```

```
FIN
298
299
          FIN
300
          ENTITE 100 PH-CONF /* CONFIGURATIONS PHONETIQUES */
301
302
          DEBUT
              NV-PH-STAT MOT (3)
303
              NV-PHON DE 1 A 30
304
              PH-ACT (5 2) (L1 R1 R2 NE SO) -
305
          FIN
306
307
          ENTITE I ANALYSEUR
                                      /* ANALYSEUR DE L'AUTGMATE */
308
          DEBUT
309
              MOTPASE MOT (30)
310
              INDEX DE 1 A 30
311
312
              CARCCUR MOT (1)
313
              ETAT-COUR MOT (3)
314
              DEBPHON DE 1 A 30
          FIN
315
316
317
        /* INFORMATIONS POUR AUTOMATE SYLLABIQUE */
318
319
       ENTITE 5 SYL-ETAT /* TABLE ETATS SYLLABIQUES */
320
321
       DEBUT
          CH-PH MOT (3)
322
323
          ENTITE 4 PH-COUR
          DEBUT
324
             NV-SYL-ETAT MOT (3)
325
              NV-SYL (2 3) (NUL SY)
326
              SYL-ACT (2 2) (NE L1)
327
          FIN
328
       FIN
329
330
331
        /* INFORMATIONS POUR ANALYSE SYNTAXIQUE ET SEMANTIQUE */
332
333
          ENTITE 15 AUTOMATE
334
335
          DEBUT
              ENTITE 30 ENTREE /* LISTE MOTS CLE */
336
              DEBUT
337
                 MOTCLE MOT (10)
338
                 NLM-COL DE 1 A 50
339
340
              ENTITE 60 ETATS /* TABLE D'ETATS */
341
              DEBUT
342
343
                 ETAT MOT (3)
                 ENTITE 30 CONF
344
                 DEBUT
345
346
                    NUM-CONF DE 1 A 999
                 FIN
347
348
             FIN
          FIN
349
350
          ENTITE 999 CONFIGURATION
351
352
          DEBUT
              ERREUR-SEQ CE O A 1
353
             NV-FTAT MOT (3)
354
             NUM-LIG CE 1 A 60 /* NUMERO ETAT */
355
            _ ENTITE 7 ACTION
350
357
              DEBUT
```

```
S-25 MOT (3C)
418
              S-Z6 MOT (30)
419
              S-27 MOT (30)
420
          FIN
421
422
423
424
          ENTITE 1 XEC
425
          DEBUT
426
              MC CE 1 A 10 /* DESCR-METHODE COURANT */
427
              FLC DE 1 A 10 /* FILTRE-LIB COURANT */
428
              FMC DE 1 A 15 /* FILTRE-MUT COURANT */
429
              CC DE 1 A 20 /* CALCUL COURANT */
430
              HC DE 1 A 4 /* CHOIX COURANT */
431
              CD DE 1 A 32 /* NUM. CAR. DEPART POUR CHOIX */
432
              POSG DE 1 A 32 /* POINTEUR CHGT DE SENS */
433
              LGMOT DE 1 A 30 /* LONGUEUR DU MOT EN CAR. */
434
              SENS MOT (2) /* GD,DG */
L DE 1 A 30 /* LONGUEUR ELT COURANT */
435
436
              N-M-REF DE 1 A 5000 /* NO MOT COURANT */
437
              NMC DE 1 A 32 /* M-REF COURANT */
438
              CCNC MOT (30)
439
           FLMIN DE O A 100 /* LA + PETITE FREQ-LITT */
440
           FLMAX DE O A 100 /* LA + GRDE FREQ-LITT */
441
           FGMIN DE 1 A 1000 /* LA + PETITE FREQ-GEN */
442
           FGMAX DE 1 A 1000 /* LA + GRDE FREQ-GEN */
443
              ENTITE 1 TABR /* CARACTERES RETENUS */
444
              DEBUT
445
                 ENTITE 30 CAR-RETENU
446
                 DEBUT
447
                    CARACTERE MOT (1)
448
449
              FIN
450
              ENTITE 40 ABRELEM /* MOTS ABREGES */
451
              DEBUT
452
                 LG-ABR DE O A 20 /* LGEUR CAR DE L'ABREVIATION */
453
                 AMOT MOT (20)
454
              FIN
455
              ENTITE 10 COMPTEUR
450
              DEBUT
457
                 VALC DE O A 100
458
              FIN
459
           FIN /* XEC */
460
           ENTITE 1 LIB
461
           DEBUT
462
              ENTITE 32 M-REF
463
              DEBUT
464
                 N-MOT DE 1 A 5000
405
              FIN
 400
              REF-ARR CE 1 A 5000
 467
              NUM-LIB DE 1 A 2000
468
              LONG-LIB DE 1 A 32
 469
           FIN /*LIB */
 470
 471
 472
         ENTITE 100 RESERVE
 473
 474
         DEBUT
           MUT-RESERVE MCT (30)
 475
         FIN
 470
 477
```

```
CODE-TRAIT MOT (1)
 359
                  TRAIT MOT (9)
               FIN
 360
 361
           FIN
 362
 363
         /* ENTITE DE STOCKAGE D'UN TEXTE */
 364
 365
 366
           ENTITE 6 ENTREE-TEXTE
 367
           DEBUT
 368
              CONTENU MOT (30)
 369
           FIN.
 370
 371
 372
         /* ENTITE DE STOCKAGE D'UNE CARTE */
 373
 374
           ENTITE 1 CARTE
 375
           DEBUT
 376
              ENTITE 72 SIGNE
 377
              DEBLT
 378
                  CARACTERE MOT (1)
379
           FIN
380
381
382
383
         /* ENTITE DE SAUVEGARDE */
384
385
           ENTITE 1 SAUVE
           DEBUT
386
387
              S-AUTOMATE REFERE UN AUTOMATE
388
              S-CONFIGURATION REFERE UN CONFIGURATION
              S-Y1 DE -100000 A +100000
389
              S-Y2 DE -100000 A +100000
390
              S-Y3 DE -100000 A +100000
391
392
              S-Y4 DE -100000 A +100000
393
              S-Y5 DE -100000 A +100000
394
              S-Y6 DE -100000 A +100000
395
              S-Y7 DE -100000 A +100000
390
              S-Y8 DE -100000 A +100000
397
              S-Y9 DE -100000 A +100000
              S-Y10 DE -100000 A 100000
398
399
              S-Y11 DE -100000 A 100000
400
              S-Y12 DE -100000 A 100000
401
              S-Y13 DE -100000 A 100000
402
              S-Y14 DE -100000 A 100000
403
              S-Y15 DE -100000 A 100000
404
              S-Y16 DE -100000 A 100000
405
              S-Y17 DE -100000 A 100000
              S-Y18 DE -100000 A 100000
400
407
              S-Y19 DE -100000 A 100000
408
              S-Y20 DE -100000 A 100000
409
              S-Y21 DE -1CJ000 A +1C0000
              S-Y22 DE -100000 A +100000
410
411
              S-Y23 DE -100000 A +100000
412
              S-Y24 DF -100000 A +100000
413
              S-Y25 DF -100000 A +100000
              S-Z1 MOT (30)
414
415
              S-22 MOT (3C)
410
              S-23 MOT (30)
417
             S-Z4 MIT (3C)
```

```
F-CODE-TAB-SYL DILATE (1)
538
              F-T-FIL2 MOT (1)
539
          FIN
540
       FIN
541
542
       FORMAL F-PH-ETAT /* ETATS PHONETIQUES */
543
       DEBUT
544
          F-PH-CFAINE MOT (3)
545
          FORMAL 24 F-LET-CONF
546
          DEBUT
547
              F-PH-FIL1 MOT (1)
548
              F-MEM-CONF DILATE (2)
549
550
          F-PH-FIL2 MOT (5)
551
       FIN
552
553
       FORMAL F-CONFI /* CONFIGURATIONS PHONETIQUES */
554
555
           FURMAL 8 F-PH-CONF
556
          DEBUT
557
              F-NV-PH-ETAT MOT (3)
558
              F-NV-FIL1 MOT (1)
559
              F-NV-PHON DILATE (2)
560
              F-NV-FIL2 MCT (1)
561
              F-PH-ACT MOT (2)
562
              F-NV-FIL3 MOT (1)
563
564
           FIN
       FIN
565
566
       FORMAL F-SYL-ETAT /* ETATS SYLLABIQUES */
567
       DEBUT
568
           F-CH-PH MOT (3)
569
           FORMAL 4 F-PH-COUR
570
           DEBUT
571
              F-SYL-FILL MOT (1)
572
              F-NV-SYL-ETAT MOT (3)
573
              F-SYL-FIL2 MOT (1)
574
575
              F-NV-SYL MOT (3)
              F-SYL-FIL3 MOT (1)
576
              F-SYL-ACT MOT (2)
577
           FIN
578
           F-SYL-FIL4 MOT (33)
579
       FIN
580
581
           FORMAL F-MOT-CLE /* MOTS CLES ANALYSE */
582
           DEBUT
583
              FORMAL 5 F-ENTREE
584
              DEBLT
585
                  F-MOTCLE MOT (10)
586
                 F-MOT-FILL MCT (2)
587
                 F-NUM-COL DILATE (2)
588
                 F-MOT-FIL2 MOT (2)
589
              FIN
590
           FIN
591
592
           FURMAL F-ETATS /* ETATS ANALYSE */
593
           DEBUT
594
              E-ETAT MOT (3)
595
              F-ETAT-FIL1 MOT (1)
596
              FORMAL 19 F-CONF
541
```

```
478
                                       /* ENSEMBLE DES FORMALS */
479
480
481
482
        /* DESCRIPTION D'UNE CARTE */
483
484
          FURMAL F-CARTE
485
          DEBUT
486
              FORMAL 72 F-SIGNE
487
              DEBUT
488
                 F-CARACTERE MOT (1)
489
              FIN
490
              F-SEQUENCE MOT (8)
491
           FIN
492
493
494
        /* DESCRIPTION D'UN ENR. BANDE */
495
496
           FURMAL EANDE-SCRTIE
497
           DEBUT
498
              INFORMATION MOT (30)
499
              CODE-INF-SUIV MOT (2)
500
           FIN
501
502
503
        /* ENSEMBLE DES FORMALS POUR LE CHARGEMENT */
504
        /* BATCH DES ELEMENTS FIXES DE LA BASE */
505
506
        FURMAL FCARTE-NUM
507
508
        DEBUT
          FURMAL 10 F-NOMBRE
509
          DEBUT
510
              F-NB DILATE (8)
511
          FIN
512
        FIN
513
514
       FORMAL F-ALPHABET /* CAR LETTRES */
515
       DEBUT
516
           FURMAL 5 F-ALPHA
517
          DEBUT
518
              F-LETTRE MOT (1)
519
              F-AL-FIL1 MCT (1)
520
              F-TYPE MOT (1)
521
              F-AL-FIL 2 MCT (1)
522
              F-PRCNONC MOT (2)
523
              F-AL-FIL2 MOT (1)
524
              F-CODE-TAB-PHON DILATE (2)
525
              F-AL-FIL4 MOT (1)
526
              F-FR-C-R DILATE (4)
527
              F-AL-FIL5 MCT (2)
528
          FIN
529
       FIN
530
531
       FURMAL F-PHONEME /* TABLE PHONEMES */
532
       DEBUT
533
           FURMAL 16 F-T-PHON
534
           DEBUT
535
              E-N-PH MOT (2)
526
              F-T-FILL MOT (1)
537
```

ANNEXE A8

AUTOMATES DE RECONNAISSANCE DU LANGAGE
DE DESCRIPTION DE METHODES

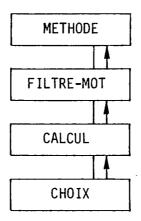
L'analyse syntaxique des méthodes se fait par enchaînement de quatre automates présentés ci-après.

Pour chaque ligne de l'automate reflétant l'état dans lequel il est, et pour chaque colonne indiquant le mot-clé courant qui vient d'être reconnu, on trouve la nouvelle configuration avec indication du nouvel état dans lequel passe l'automate après exécution de l'action liée à la situation.

Toutes les expressions un peut complexes de calcul sont interprétées dans les actions au niveau sémantique, donc pour une meilleure modularité de l'analyse.

Le rôle des actions est indiqué après chaque automate ; elles sont directement liées à la structure Socrate descrivant une méthode.

En tête, nous donnons la grammaire du langage de description d'une méthode au niveau syntaxique et sémantique, pour la compréhension des automates, ainsi que le schéma d'enchaînement de ceux-ci.



Méthode : **METHODE numéro options antidicos 0/1 filtre-libellé **FMETHODE

options : [*TIRET | *ESPACE] 0/1 [*LONG ope nombre] 0/1 *DOUBLET 0/1

[*COLLISION [numéro | CHIFFRE]] 0/1 [*FG identificateur] 0/3.

antidicos : *ANTIDIC identificateur .

filtre-libellé: *LIB [*NBMOT longueur]^{0/1} filtre-mot⁺.

filtre-mot : *MOT position^{0/1} fréquence^{0/1} taille^{0/1} compteur^{0/1}

[dicos | dicos calculs | calcul]

dicos : *DIC identificateur .

calculs : filtre-syllabe | filtre-phonème | filtre-lettre |.

position : *POS [ope expression | DE expression A expression].

expression : nombre | L/nombre | L-nombre | L.

fréquence : Natfreq [ope valfreq | DE valfreq A valfreq] |

[*MIN | *MAX] natfreq

natfreq : *FREQG | *FREQR | *FREQL | *FREQM.

valfreq : nombre $[\% | \% MIN | \% MAX]^{0/1}$.

ope : > | > | = | < | < | < | < |

taille : unité longueur.

unité : *NBSYLL | *NBPHON | *NBLETR.

longueur : [ope nombre | DE nombre A nombre].

compteur : *X nombre [ope expression | DE expression A expression].

filtre-syllabe: *SYLL taille 0/1 position 0/1 compteur actions 0/1.

filtre-phonème : *PHON taille $^{0/1}$ position $^{0/1}$ type $^{0/1}$ fréquence $^{0/1}$ compteur $^{0/1}$

actions $^{0/1}$.

filtre-lettre : *LETR position^{0/1} type^{0/1} fréquence^{0/1} compteur^{0/1} actions^{0/1}.

actions : choix * modif-compt * fonction * *BOUT 0/1.

fonction : *F identificateur.

modif-compt : [*A | *Z |*D] X nombre.

choix : [*TROUVER | *PRENDRE] *FIXE $^{0/1}$ [*N < expression] $^{0/1}$

[DEPUIS expression] 0/1

modif-compt* [type | *SY | *PH | *LT | *'xxxxx'*]

type : *CONS | *VOY | *DENT | *LAB | *SOU | *MUET | *GUT |

METHODE AUTOMATE

| *NOM | TIR/ESP ES4 | LONG ES4 | DOUB ES4 | COLL ES4 | FG ES4 | ANTIDIC ES4 | LIB | NBWOT ES4 | FWOT ES4 | NUM M11 | | NUM ES1 |
|------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|--------------|--------------|--------------|---------------|-----|---------------|
| autre | TIR/ESP ES8 | LONG ES8 | DOUB ES8 | COLL ES8 | FG ES8 | ANTIDIC ES8 | LTB ES8 | NBMOT ES8 | FWOT ES8 | début ES8 | | NUM ES8 |
| **FMETH | FIN ES7 | FIN ES2 | FIN ES7 | FIN_ ES7_ | FIN ES7 | FIN ES7 | FIN_ ES7_ | FIN ES7 | FIN M10 | FIN ES6 | | FIN ES6 |
| *MOT | LIB_ ES2_ | LIB ES2 | LIB ES2 | LIB ES2 | LIB_ ES2_ | LIB_ ES2_ | FIYOT M9 | FMOT M9 | FIMOT M9 | LIB ES2 | | LIB ES2 |
| *NBMOT | LTB ES2 | LIB ES2 | LIB ES2 | LIB ES2 | LIB ES2 | LIB ES2 | NBPIOT M8 | NBMOT ES1 | LIB_ ES2_ | LIB ES2 | | LIB ES2 |
| *LIB | LIB M7 | LIB M7 | LIB M7 | LIB M7 | LIB M7 | LIB M7 | LIB ES1 | NBMOT ES4 | LIB M8 | LIB M7 | | LIB M7 |
| *ANTIDIC | ANTIDIC M6 | ANT'IDIC M6 | ANTIDIC M6 | ANTIDIC M6 | ANTIDIC M6 | ANTIDIC ES1 | LIB ES4 | NBMOT ES4 | FMOT ES4 | ANTIDIC M6 | | ANTIDIC M6 |
| * FG | FG 175 | FG M5 | FG M5 | FG M5 | FE | ANTIDIC ES4 | LTB ES4 | NBMOT ES4 | FWOT ES4 | FG M5 | | FG M5 |
| *COLLI- SION | COLL | COLL | COLLL | COLL ES1 | FG ES4 | ANTIDIC ES4 | LIB ES4 | NBMOT ES4 | FIMOT ES4 | COLL | | COLL M4 |
| *DOUBLET | DOUB 1/3 | DOUB M3 | DOUB ES1 | COLL ES4 | FG ES4 | ANTIDIC ES4 | LIB ES4 | NBMOT ES4 | FMOT ES4 | DOUB | | DOUB M3 |
| *LONG | LONG | LONG ES1 | DOUB ES4 | COLL ES4 | FG ES4 | ANTIDIC ES4 | LIB ES4 | NBMOT ES4 | FMOT ES4 | LONG | | LONG |
| *TIRET / *ESPACE | TIR/ESP ES1 | LONG ES4 | DOUTS ES4 | COLL ES4 | FG ES4 | ANTIDIC ES4 | LIB ES4 | NBMOT ES4 | FMOT ES4 | TIR/ESP M1 | | TIR/ESP M1 |
| **METH | ESG. | FILE | FIN ES9 | FIN ES9 | FIN ES9 | FIN ES9 | FIN ES9 | FIN ES9 | FIN ES9 | début ES1 | | FIN ES9 |
| | TIR/ESP | LONG | DOUB | COLL | FG | ANTIDIC | LIB | NBMOT | FMOT | Début | FIN | NUM |

Actions de l'automate METHODE

M1 : Caractéristique T ou E enregistrée.

M2 : Interprétation de "ope nombre", stockage du nombre ou du nombre -1 suivant que ope est < ou <.

Si erreur de contexte opérateur, mettre <, et message.

Si erreur nombre, ne pas stocker la caract, et message.

M3 : Caractéristique D enregistrée.

M4 : Reconnaître "chiffre" ou numéro.

Si CHIFFRE, collision de une méthode = 0.

Si numéro [1, 10], collision de une méthode = numéro.

M5 : Reconnaissance du nom de fonction impossible à ce niveau. Stocker identificateur, ne rien faire si celui-ci manque, message.

M6 : Isoler et stocker les identificateurs jusqu'au 5ème. Au-delà, isoler avec message de non prise en compte.

Association par reconnaissance impossible à ce niveau.

M7 : Génération d'une entité FILTRE-LIB en séquence de celles existant déjà.

M8 : Interprétation de la borne de longueur et stockage. Si valeurs numériques erronées, stocker les minimax et message.

M9 : Génération d'un filtre-mot.

Passage à l'automate FMOT dans l'état début.

M10 : Fin de définition d'une méthode. Préparation de la suite du travail d'exécution : liste des dictionnaires, liste de fonctions.

Rajouter des vérifications sémantiques : de recouvrement et d'exhaustivité des filtres-lib.Ne pas le faire pour les filtres-mot en raison de leur conplexité.

Editer la méthode stockée pour montrer les résultats des décisionserreurs par rapport au texte initial édité lui aussi (vérifier son stockag et les diverses erreurs).

M11 : Stocker le numéro de la méthode à modifier.

ERREUR-METH1

- ES1 : Le mot-clé courant est du même type que le précédent. Il y a une erreur mais on se contente de ne pas mettre le dernier apparu dans la base et d'éditer un message.
- ES2: Erreur par oubli probable de *LIB. On tombe trop tôt sur NBMOT ou MOT.

 On suppose que cela est la seule erreur => on crée un nouveau filtre-lib

 [M8[±]] dont on édite l'existence en erreur puis on se met dans l'état

 LIB sans avancer.
- ES4: Le mot-clé que l'on rencontre correspond à un retour arrière non admissible. On reste dans l'état d'où l'on vient. On balaye jusqu'au mot-clé suivant pour avoir le nouveau "mot courant". On édite la caractéristique négligée pour le message d'erreur.
- ES5: On vient de finir un filtre-mot, donc on est dans un filtre-lib quand on rencontre une "nouvelle définition de méthode". Conserver la position de **METHODE en entrée dans une caractéristique d'interpréteur, puis exécuter toutes les tâches de fin-de-méthode soit M11. Si besoin comme dans M11, redonner le contrôle à l'automate des automates, mais vérifier avant qu'il ne détruise pas la place du mot-clé courant en entrée [**METHODE].
- ES6 : Il n'y a rien dans la méthode Message et sortie avec reprise du contrôle par l'automate des automates.
- ES7: Fin de définition de méthode intempestive. Suppression de ce qui a été généré. Edition de tout ce qui a été rencontré comme erreur. Contrôle à AUTO-AUTO.
- ES8: On a un mot-clé inadmissible ici. Même si cela correspond à un filtre-mot on ne reconnaît pas le mot. On reste dans l'état où l'on était et on balaye pour fournir le mot-clé suivant [ce qui peut entraîner la répétition n de ce message d'erreur]. Message [situation ± équivalente à ES4].

 Tester avant si c'est un mot-clé de l'Automate des Automates.

ES9 : Fin intempestive non déclarée. Même chose que ES7, sauf qu'en plus on a l'annonce d'une nouvelle méthode. Edition des erreurs. Pas de génération de méthode. Contrôle à AUTO-AUTO de telle sorte qu'il accepte **METHODE.

Remarque:

Pour chaque erreur, un index-erreur mis à 1 dès qu'on a rencontré dans une méthode une erreur de ce type, est augmenté de 1 à chaque nouvelle erreur dans ce type. Bilan erreur = n, erreur type ES1 k ...

AUTOMATE FILTRE-MOT

| | FIN | CALF | DIC | CPT | TAIL | FRQ | POS | début | |
|------------------------------|-------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|----------------|
| | | | | | | | | | |
| | | FIN FIN | FIN | FTIN_ | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN_ EF1_ | début ER1 | *MOT |
| | ramène à F | CALF EI2 | DIC EI2 | CPT EI1 | TAIL EI1 | FRQ EI1 | POS ER1 | POS FM1 | *POS |
| | FMOT du précédent | CALF EI2 | DIC EI2 | CPT EI1 | TAIL EI1 | FRQ ER1 | FRQ FM2 | FRQ FW2 | *FREQ |
| Company of the second second | | CALF EI2 | DIC EI2 | CPT EI1 | TAIL ER1 | TAIL FM3 | TAIL FM3 | TAIL FM3 | *NBSYLL |
| | automate | CALF EI2 | DIC EI2 | CPT EI1 | TAIL ER1 | TAIL FM3 | TAIL FM3 | TAIL FM3 | *NBPHON |
| | | CALF EI2 | DIC EI2 | CPT EI1 | TAIL ER1 | TAIL FM3 | TAIL FM3 | TAIL FM3 | *NBLETR |
| | | CALF EI2 | DIC EI2 | CPT ER1 | CPT FM4 | CPT FW4 | CPT FM4 | CPT FM4 | *X nbre |
| | | CALF EI1 | DIC ER1 | DIC FM5 | DIC FM5 | DIC FM5 | DIC FM5 | DIC FM5 | *DIC |
| | | FIN F1 | FIN F1 | FIN_ EF1_ | FIN EF1_ | FIN_ EF1_ | PIN_ EF1_ | FIN_ EF1_ | *LIB |
| | | FIN | FIN | FIN EF1 | FIN_ EF1_ | FIN_ EF1_ | FIN_ EF1_ | FIN_ EF1_ | **FMETH |
| | | FIN EF3 | FIN_ EF3_ | CPT EF2 | TAIL EF2 | FRQ EF2 | POS E F 2 | début 班2 | autre |
| | | CALF FM6 | CALF FM6 | CALF FM6 | CALF FM6 | CALF FM6 | CAL.F FM6 | CALIF FM6 | *PHON *LETR |

| aut e | | PRTR ES1 | FIX ES1 | NBR ES1 | DEP ES1 | MCPT ES1 | FIN | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-----|
| type / *SY / *PH *LT / *" " | | TYP CH5 | TYP CH5 | TYP CH5 | TYP CH5 | TYP CH5 | TYP ER1 | |
| *DEPUIS | | DEP CH4 | DEP CH4 | DEP CH4 | DEP ER1 | MCPT EI1 | TYP EI2 | |
| ∨ ≥ * | | NBR CH3 | NBR CH3 | NBR ER1 | DEP EI1 | MCPT EI1 | TYP EI2 | |
| *FIXE | | FIX CH2 | FIX ER1 | NBR EI1 | DEP EI1 | MCPT EI1 | TYP EI2 | |
| *PRENDRE *TROUVER | PRTR CHO | PRTR ER1 | FIN EF2 | FIN EF2 | FIN EF2 | FIN EF2 | FIN CH6 | |
| * * X * * * * * * * * * * * * * * * * * | - | MCPT CH1 | MCPT CH1 | MCPT CH1 | MCPT CH1 | MCPT CH1 | FIN | |
| *Fid *BOUT | | FIN EF1 | FIN. | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN CH6 | |
| *SYLL *PHON *LETR | | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN_ CH6_ | |
| *MOT *LIBELLF *FMETH | | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN EF1 | FIN_ CH6 | |
| | début | PRTR | FIX | NBR | DEP | MCPT | Түр | FIN |

ACTIONS DE L'AUTOMATE FILTRE-MOT.

- FM1: Enregistrer position par calcul des bornes et interprétation des deux types d'expression. Lecture jusqu'au mot-clé suivant.
- FM2: Interpréter et vérifier la validité du paramètre de fréquence *FREQG *FREQR *FREQL Interpréter expression de fréquence pour le stockage.
- FM3: Enregistrement de l'unité et interprétation de la longueur jusqu'au mot-clé suivant. Deux bornes.
- FM4: Expression de compteur. Enregistrement comme au-dessus de deux bornes pour l'expression fournie.
- FM5 : Cf. M7 ; seule différence : la position dans la structure.
- FM6: Existence d'un calcul: appel de l'automate CALCUL avec positionnement de l'état retour à CALF. Passage du contrôle à l'autre automate dans l'état "début".
- F1 : Fin normale de filtre-mot [dic et/ou calcul]. On fait les éditions concernant les erreurs du filtre-mot, puis on repart dans l'automate méthode dans l'état FMOT avec le mot-clé courant inchangé. On vérifie avant que tous les calculs liés à ce filtre-mot sont du même type.
- ER1 : Erreur de répétition de l'argument courant. Ne pas prendre en compte. Message. Passage au mot-clé suivant.
- EF1: Erreur de Fin intempestive. On n'a enregistré aucune caractéristique "active" du filtre-mot [dico ou calcul]. On supprime ce filtre-mot après message et retour du contrôle à l'automate appelant Méthode par récupération de l'état FMOT.
- EF2: Mot-clé inconnu à ce niveau. On lit jusqu'au mot suivant sans changer d'état avec message.
- EF3: On rencontre un mot-clé inconnu de cet automate alors que le filtre-mot contient déjà des caractéristiques de dictionnaire ou de calcul. On termine le filtre-mot avec en prime un message et on rend le contrôle à l'automate appelant Méthode. Le filtre est donc conservé [F1].

- EII : Un prédicat apparaît après un autre qui est censé le précéder. Comme pour EF2, on lit jusqu'au mot-clé suivant sans changer d'état. Seul le message change.
- E12 : On a pour ce filtre-mot enregistré des dictionnaires quand apparaît un prédicat qui devrait être avant ceux-ci. On ne peut décider s'il s'agit d'une erreur ou du simple oubli de *MOT pour annoncer un nouveau filtre-mot. Même action que pour EI2 avec seulement la différence de message.

| | type *FREQ *Xnbre *TROUVER *BOUT autre | | SCAL SCAL CPT FCHX FCT MCPT BOUT SCAL ET1 FC5 AC0 AC1 AC2 AC3 ES1 | TYPE FREQ CPT FCHX FCT MCPT BOUT PCAL FC3 FC4 FC5 AC0 AC1 AC2 AC3 ES1 | TYPE FREQ CPT FCHX FCT MCPT BOUT LCAL FC3 FC4 AC2 AC2 AC3 ES1 | STAIL STAIL CPT FCHX FCT MCPT BOUT STAIL ET1 FC5 AC0 AC1 AC2 AC3 ES1 | SPOS SPOS CPT FCHX FCT MCPT BOUT SPOS ET1 ET1 FC5 AC0 AC1 AC2 AC3 ES1 | TYPE FREQ CPT FCHX FCT MCPT BOUT PTAIL. FC3 FC4 FC5 AC0 AC1 AC2 AC3 ES1 | TYPE FREQ CPT FCHX FCT MCPT BOUT FOS FC3 FC4 FC5 AC1 AC2 AC2 AC3 ES1 | TYPE FREQ CPT FCHX FCT MCPT BOUT TYPE ER1 FC4 FC5 AC0 AC1 AC2 AC3 ES1 | FREQ FREQ CPT FCHX FCT MCPT BOUT FREQ EI1 ER1 FC5 AC0 AC1 AC2 AC3 ES1 | CPT CPT CPT FCHX FCT MCPT BOUT CPT EI1 EI1 FC5 AC0 AC1 AC2 AC3 ES1 | FIN FIN FIN FCHX FCT MCPT BOUT FCHX EF1 AC0 AC1 AC2 AC3 ES1 | FIN FIN FIN FCT FCT FCT BOUT IFCT EF1 AC3 ES1 | FIN FIN MCPT FCT MCPT BOUT MCPT EF1 EF1 EI1 AC1 AC2 AC3 ES1 | FIN FIN BOUT BOUT BOUT FIN FIN |
|---|--|------------|---|---|---|--|--|---|--|---|---|--|---|---|---|--------------------------------|
| | *NBLETR *POS | | STAIL SPOS FC1 FC2 | PTAIL POS FC1 FC2 | LCAL POS ET1 FC2 | STAIL SPOS ER1 FC2 | SPOS SPOS EI1 ER1 | PTAIL POS ER1 FC2 | POS POS EI1 ER1 | TYPE TYPE EI1 EI1 | FREQ FREQ EI1 EI1 | CPT CPT EI1 | FIN FIN EF1 | FIN FIN EF1 | FIN FIN EF1 | FIN |
| | *LETR *NBPHON | LCAL CO | FIN STAIL EG1 FC1 | FIN PTAIL EG1 EU1 | FIN LCAL EGO ET1 | FIN STAIL EG1 ER1 | FIN SPOS EG1 EI1 | FIN PTAIL EG1 EU1 | FIN POS SC2 E11 | FIN TYPE SC2 EI1 | FIN FREQ SC2 EI1 | FIN CPT SC2 EI1 | FIN FIN SC2 EF1 | FIN FIN SC2 EF1 | FIN FIN SC2 EF1 | FIN |
| | *PHON | AL PCAL | N FIN | N FIN 1 EGO | N FIN 1 EG1 | N FIN | N FIN | N FIN 1 SC2 | N FIN | N FIN | N FIN | N FIN | N FIN | N FIN | N FIN | N FIN |
| | *MOT *LIB *SYLL *FMETH | SCAL CO | FIN FIN SC1 | FIN FIN SC1 EG1 | FIN FIN SC1 EG1 | FIN FIN SC2 | FIN FIN SC1 SC2 | FIN FIN SC1 EG1 | FIN FIN SC1 | FIN FIN SC1 | FIN FIN SC1 EG1 | FIN FIN SC1 SC2 | FIN FIN SC1 SC2 | FIN FIN SC1 SC2 | FIN FIN SC2 | FIN FIN |
| • | | début | SCAL | PCAL | LCAL | STAIL | SPOS | PTAIL | POS | TYPE | FREQ | СРТ | FCHX | FCT | MCPT | BOUT |

- CO : Initialisation du calcul et enregistrement du type ou contrôle de sa validité (si non fait dans 'mot'). "D" chargé pour prévenir un calcul vide.
- FC1: Interprétation et enregistrement de "taille". Unité d'abord, puis "longueur" traduite toujours en deux bornes. Contrôle de l'ordre des bornes (cf. filtre-lib).
- FC2: Position enregistrée (cf. filtre-mot).
- FC3: (Pas dans calcul syllabique). Interprétation et stockage du mot-clé de type.
- FC4: Enregistrement de fréquence. Peut-être faut-il prévoir une structure de contrôle donnant les types de fréquence implantés dans la base pour ne pas enregistrer d'impossibilité. Ensuite, interprétation de l'expression de fréquence.
- FC4: Numéro de compteur, puis interprétation de l'expression (cf. filtre-mot).

Actions

- ACO: Reconnaissance d'un "choix" à exécuter. Appel de l'automate. On n'avance pas dans la position courante de la chaîne car on ne traite pas le type dans l'appel mais dans l'automate. Retour à l'état FCHX.
- AC1 : Nom de fonction stockée. Présence non vérifiée.
- AC2 : Modification de compteur par prédicat validé. Type A, Z, D, AX, ZX, DX suivi du numéro ϵ [1, 10].
- AC3 : Bout = B de la structure. Seule, l'exécution peut vérifier qu'il n'en exécute qu'un.

Sorties

- SC1 : Calcul terminant normalement (aux erreurs intermédiaires près). Il peut ne contenir aucune caractéristique. Restitution du contrôle à l'automate mot, sans avancer de mot-clé et de l'état F calcul.
- SC2: Annonce du début d'un nouveau calcul. Cependant, passage à nouveau dans l'automate MOT qui rappelle calcul ensuite. Peut, peut-être, être confondu avec SC1.

Erreurs

- EGO: Répétition du type deux fois. Prise en compte d'un seul. Message.
- EG1 : Autre nom du calcul. Différent du précédent. Prise en compte du seul même s'il doit conclure à un conflit de type. Message.
- ET1: Prédicat d'un type interdit par le filtre en cours. Passer jusqu'au mot-clé suivant. Message.
- ES1 : Séquence rompue pour mot-clé inconnu. Passer au mot-clé suivant. Message.
- EU1 : Erreur d'unité dans une clause de taille. Forcer la valeur [NB Lettre] mais avec un message très explicite.
- ER1 : Répétition d'un prédicat qui ne doit pas l'être. Passer au mot-clé suivant. Message.
- EII : Inversion (qui peut être une répétition) de l'ordre des prédicats. Passer. Message. Cette inversion peut aussi être celle de deux actions.
- EF1: Rencontre après une définition d'action, d'un nouveau prédicat. On pourrait être au début d'un calcul dont le type aurait été omis. On pourrait "inventer" ce type comme cohérent avec les précédents, mais cela complique le jeu des pointeurs sur le texte. On se contente donc de laisser tomber tout le texte jusqu'au calcul suivant (sauf si on se rend compte qu'un type artificiel est plus facile) ou jusqu'à la détection de fin-filtre-mot.

ACTIONS DE L'AUTOMATE CHOIX

CHO: Reconnaissance du type de choix [prendre sa limite au champ défini] [trouver va aussi loin qu'il faut].

CH2 : Mise à "F" de fixe si existe cela veut dire que le pointeur de caractère ne se déplace pas dans ce choix jusqu'à ce que sa limite droite ou gauche ait été définie .

CH3: Enregistrement de la position de départ dans nombre-litt, nombre-num expression standard mais une seule borne mass.

CH4 : Même chose pour la borne de départ dans depuis-litt et depuis-num.

CH5: Chaîne ou type suivant la donnée transmise.

CH1: Modification de compteur.

CH6: Fin normale et retour à l'automate calcul sans changer de mot-clé pour l'éventuel début d'un nouveau choix, nouveau calcul ou nouveau filtre.

EI1: Cf. calcul.

ER1: Cf. calcul.

EI2: Rencontre de tous les éléments indiquant qu'on repart peut-être dans un nouveau calcul, mais sans avoir indiqué de verbe action. Schifter jusqu'à rencontrer un "mot de fin" ou un verbe, ce qui est aussi un mot de fin.

ES1 : Cf. calcul.

ES2 : On vient de rencontrer un mot-clé inconnu de l'automate quand le texte du choix est "complet". On laisse les autres automates se débrouiller en leur rendant le contrôle sur ce mot.

EF1: Erreur de fin. On rencontre la fin du choix avant d'avoir défini le type du caractère sur lequel on fait ce choix. Cette erreur est fatale mais puisque le choix a été généré, on peut toujours continuer à interpréter la suite en vue de détecter les erreurs. On n'avance pas et on rend le contrôle.

EF2 : La fin rencontrée, erronée pour les mêmes raisons que EF1 est celle de l'entrée dans un nouveau choix. On n'efface pas non plus celui en cours et on rend le contrôle. Au fond très équivalent à EF1.

Dernière page d'une thèse

VU

Grenoble, le /4

14 mai 1976

Le Président de la thèse

Vu, et permis d'imprimer,

Grenoble, le

Le Président de l'Université Scientifique et Médicale

Lobert Can